Gouvernement du Canada
Projet de recherche sur les politiques

Government of Canada
Policy Research Initiative

MARS 2008

VOLUME 10 NUMÉRO 1

HORIZONS

PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES

Entre espoir et adversité : la jeunesse autochtone et l'avenir du Canada

www.recherchepolitique.gc.ca

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATION
Nº 40560504

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À :
Projet de recherche sur les politiques
56, rue Sparks, 1er étage
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

Canada

HORIZONS
Projet de recherche sur les politiques

L'équipe *Horizons* du PRP

Directeur exécutif
Thomas Townsend

Comité de rédaction
André Downs
Terrance Hunsley
Thomas Townsend

Co-directeurs de la rédaction
Dan Beavon, AINC
Sandra Franke
Catherine Demers
Danny Jetté, AINC

Production
Marissa Martin
Julie Saumure
Élisabeth Vu

Conception et mise en page
Zsuzsanna Liko Visual Communication Inc.

ISSN 1487-7090

Horizons est publié par le Projet de recherche sur les politiques (PRP) à l'intention des chercheurs en politiques du gouvernement fédéral. L'objectif premier du PRP est d'approfondir, de rassembler et d'intégrer les connaissances sur des questions de recherche intersectorielles pertinentes pour la planification des politiques à moyen terme du gouvernement du Canada. *Horizons* présente les travaux de chercheurs de ministères fédéraux et d'experts externes sur des sujets liés aux activités de recherche du PRP. Pour de plus amples informations sur le PRP ou pour consulter les anciens numéros d'*Horizons,* veuillez visiter <www.recherchepolitique.gc.ca>.

En janvier 2008, l'existence des sites web cités dans le présent numéro a été confirmée.

Pour les commentaires, les questions, les demandes d'abonnement et les changements d'adresse, voici nos coordonnées :

Courriel : horizons@prs-srp.gc.ca
Téléphone : 613-947-1956
Télécopieur : 613-995-6006

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de tout organisme lié à l'auteur ou à *Horizons.*

© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008.

Cette édition spéciale de *Horizons* a été produite conjointement par le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada et la Direction de la recherche et de l'analyse du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Sonny Assu

Laich-kwil-tach de la bande de Wei Wai Kai (Cape Mudge)

Sonny Assu est l'un des artistes montants les plus prometteurs au Canada. Il associe l'esthétique contemporaine à des formes et des dessins traditionnels de la côte nord ouest. S'il expérimente dans ses tableaux et sculptures avec les notions de réification et de « tout fait », ses œuvres n'en constituent pas moins une critique de la culture contemporaine. « Je suis un produit de la culture populaire. J'ai grandi à l'ère de la publicité de masse et des annonces subliminales, [mais] nuance t-il, je suis capable de marier mes racines pop avec mon héritage traditionnel Laich-kwil-tach. » Le résultat est une rencontre avec la tradition qui refuse d'acquiescer aux stéréotypes de l'art et des artistes des Premières nations, tout en respectant la culture autochtone et en intégrant l'urbanité. « J'aborde la notion de conformité sans me conformer à la perception commune que les gens ont de l'identité indienne. »

Pour l'illustration de la page couverture, l'artiste a utilisé un tambour traditionnel en peau de cerf comme « canevas » pour créer le rigolo *iDrum : Hotel California.* « Les tambours ont toujours été importants dans ma vie. Ce sont les premiers objets que j'ai appris à créer de façon traditionnelle. » La peinture illustre la juxtaposition de cultures polarisées. La série iDrum parle de notre utilisation des icônes et des objets de la culture pop comme représentation totémique. L'œuvre dissémine les idéaux qui se cachent derrière les totems personnels et la façon dont les icônes ou objets de la culture pop influencent notre lignage contemporain.

À la question « Pourquoi Hotel California? », Sonny a donné une réponse toute simple : « Parce qu'il y a des aigles dessus... »

<http://sonnyassu.com>

Table des matières

AVANT-PROPOS

4 **Entre espoir et adversité : la jeunesse autochtone et l'avenir du Canada**
Thomas Townsend et Michael Wernick

ARTICLE VEDETTE

7 **Réflexions sur l'identité et le pouvoir d'agir : des thèmes récurrents dans la discussion sur et avec la jeunesse autochtone**
Marlene Brant Castellano

MISE EN CONTEXTE

13 **Les peuples autochtones : une population jeune pour les années à venir**
Jeanette Steffler

21 **Comment peut-on être jeune Autochtone?**
Laurent Jérôme

COMPTES RENDUS DE RECHERCHE

26 **Le bien-être actuel des jeunes Indiens inscrits : sources de préoccupations quant à l'avenir?**
Éric Guimond et Martin J. Cooke

31 **Changements d'école chez les élèves autochtones entre la maternelle et la 12e année en Colombie-Britannique**
Cheryl Aman et Charles Ungerleider

34 **Niveau d'études universitaires au sein de la population des Indiens inscrits, de 1981 à 2001 : Analyse de cohortes**
John Clement

40 **Les jeunes Autochtones et le marché du travail canadien**
Jeremy Hull

45 **Les facteurs qui influencent les transitions scolaires et professionnelles des Premières nations**
Alison Taylor et Evelyn Steinhauer

49 **Quand les adolescentes ont des enfants : tendance et conséquences**
Éric Guimond et Norbert Robitaille

52 **Réformes en matière de politiques et pratiques pour favoriser une transition positive des jeunes hommes autochtones vers la paternité**
Jessica Ball

60 **La voix des jeunes Autochtones d'aujourd'hui : maintenir les langues autochtones vivantes pour les générations futures**
Mary Jane Norris

68 **La continuité culturelle comme facteur de protection contre le suicide chez les jeunes des Premières nations**
Michael J. Chandler et Christopher E. Lalonde

73 **Uqausirtinnik Annirusunniq – En quête de notre propre langue**
Shelley Tulloch

79 **La surreprésentation des jeunes Autochtones en milieu carcéral – les défis en matière de politiques**
Ray Corrado, Dr. Irwin Cohen et Amanda Watkinson

83 **La santé des jeunes des Premières nations : Reconnaître les défis et le potentiel**
Valerie Gideon, Wendall Nicholas, Phat Ha et Jane Gray

91 **Le besoin en logement et la mobilité résidentielle chez les enfants et les jeunes Autochtones en milieu urbain**
Stewart Clatworthy

À SIGNALER

38 **Fondation nationale des réalisations autochtones**

57 **Poursuis ton chemin!**

77 **Futurs dirigeants**

88 **Renforcer les programmes pour les jeunes Autochtones en milieu urbain**

Entre espoir et adversité

La jeunesse autochtone et l'avenir du Canada

Thomas Townsend
Directeur exécutif
Projet de recherche
sur les politiques

Michael Wernick
Sous-ministre
Affaires indiennes et
du Nord Canada

Les jeunes Autochtones de moins de 25 ans composent plus de la moitié de la population autochtone au Canada aujourd'hui.

Cette réalité démographique prend une signification encore plus grande lorsqu'on la compare au vieillissement actuel de la population canadienne en général. Ensemble, la population en croissance rapide des jeunes Autochtones et la cohorte vieillissante des baby-boomers constituent à la fois un défi exceptionnel sur le plan des politiques, mais également une chance à saisir unique pour le Canada.

Au cours des prochaines années, tous les ordres de gouvernement seront contraints d'apporter des ajustements nécessaires afin de fournir l'éventail approprié de services de soutien à une population vieillissante tout en visant le développement et le renouvellement d'une main-d'œuvre en décroissance. Pour relever ces défis adéquatement, il sera essentiel de faire des investissements dans la jeunesse — et tout particulièrement la jeunesse autochtone.

De nouvelles générations de jeunes Autochtones auront la possibilité de participer activement à l'organisation de la société de demain. Toutefois, le contexte actuel qui permet aux jeunes de prendre le sentier de la vie adulte (une transition qui comporte déjà divers degrés d'incertitudes et de risques) exigent des niveaux de capital humain élevés. Cela est vrai pour tous les jeunes, mais les mauvaises conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent de nombreux jeunes des Premières nations, Inuits et Métis constituent d'importants défis supplémentaires.

Ce numéro spécial d'*Horizons* présente de nombreuses informations sur les tendances émergentes, les perspectives favorables et les incidences de la croissance rapide de la population des jeunes Autochtones sur les politiques. Ce numéro est l'aboutissement de plus d'un an d'étroite collaboration entre le Projet de recherche sur les politiques (PRP) et Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Il a été conçu dans le cadre du projet de recherche interministériel du PRP intitulé « Investir dans la jeunesse : leçons tirées des politiques, de la pratique et de la recherche ». Nous avons eu la chance de pouvoir y intégrer une grande variété d'études sur les politiques destinées aux Autochtones qui ont été faites par les meilleurs chercheurs, tant au sein du gouvernement qu'à l'extérieur. Nous espérons que la qualité de ce travail de recherche sera manifeste.

Les études présentées dans ce numéro viennent à point nommé, tout comme l'occasion qu'elles offrent à la communauté des chercheurs en politiques de se pencher sur des questions qui concernent la jeunesse autochtone. Au moment où, en matière de tendances démographiques, l'attention du public se concentre sur la population vieillissante des baby-boomers, le dépeuplement des régions rurales et les difficultés des nouveaux Canadiens, la croissance phénoménale de la population autochtone passe inaperçue.

Pourtant, les chiffres sont clairs. Comme le montre l'étude de Jeremy Hull, entre 2001 et 2026, plus de 600 000 jeunes Autochtones atteindront l'âge de 15 ans, dont plus de 100 000 dans chacune des provinces suivantes : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario. Cette croissance représente un afflux massif dans la population en âge de travailler, en particulier en Saskatchewan où l'on

estime qu'en 2026, au moins 36 % de la population âgée de 15 à 29 ans sera Autochtone.

Nous savons que les conditions socioéconomiques des Autochtones se sont considérablement améliorées au cours des 20 dernières années. Comme le soulignent Guimond et Cooke dans leur article, on a constaté au sein de la population des Indiens inscrits des progrès dans leur niveau de scolarisation, leur espérance de vie et leur niveau de vie. Dans son article, Hull renchérit que les élèves autochtones sont de plus en plus nombreux à faire des études postsecondaires, tandis que les articles de Norris, Coley et Tulloch laissent entendre que les jeunes Autochtones semblent de plus en plus s'affirmer comme les futurs intendants de leurs collectivités et cultures au XXI^{e} siècle. Il s'agit là de progrès importants qui doivent être célébrés.

Toutefois, en dépit de ces améliorations, il y a encore de trop nombreux jeunes Autochtones – en particulier chez les Indiens inscrits et les Inuits – qui accusent un retard par rapport aux autres jeunes Canadiens en ce qui a trait à la réussite des études secondaires, à la santé mentale et physique, ainsi qu'aux perspectives d'emploi. Ainsi, dans son article, Clement montre comment, pour ce qui est de l'obtention de diplômes universitaires, l'écart entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens s'accroît au lieu de diminuer. Dans leur article, Guimond et Robitaille font état de taux inacceptables de grossesse chez les adolescentes. En outre, comme en témoigne Norris, de nombreux

peuples autochtones assistent en ce moment à l'extinction de leur langue traditionnelle.

Plusieurs facteurs expliquent les difficultés observées, notamment la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et les obstacles géographiques à la fréquentation d'établissements postsecondaires, qui se trouvent souvent loin des collectivités autochtones. Dans leur article, Chandler et Lalonde nous rappellent toutefois que l'on ne peut considérer de manière simpliste ces situations comme étant des « problèmes autochtones » pour la très bonne raison qu'il y a d'énormes différences entre les collectivités autochtones sur le plan social. Ces différences – entre les collectivités et les groupes identitaires – comportent d'importantes leçons que les chercheurs en politiques seraient avisés de prendre en compte.

Nous savons que les jeunes Inuits et d'autres jeunes Autochtones vivant dans le Nord voient leur communauté vivre des changements culturels, environnementaux et économiques radicaux, et nous savons qu'ils veulent faire leur part pour faire en sorte que leur communauté continue de prospérer au XXI^{e} siècle. Nous savons également que les jeunes Métis désirent continuer de s'affirmer au sein de la société canadienne dans un contexte qui reconnaît mieux les droits et le patrimoine de leur peuple. Un nombre croissant de jeunes Autochtones se retrouveront à travailler et à élever leur famille dans une grande ville, tout en s'efforçant de maintenir ou de renouer des liens avec leur collectivité et leur culture traditionnelle. Nous pouvons affirmer avec une relative certitude qu'un nombre croissant de jeunes des Premières nations perdront leur statut d'Indien inscrit, ce qui signifie qu'ils perdront leur droit à certains services.

Tout au long de ce projet, nous avons constaté les limites auxquelles sont confrontés les chercheurs, à savoir le manque de données et d'information. Bien qu'il faille tenir compte de nombreux facteurs (contraintes politiques ou liées à la faisabilité, à la capacité financière ou à la compétence) lors des discussions concernant les politiques, il est essentiel de construire une base de connaissances sur les questions autochtones solide, multidisciplinaire et pertinente sur le plan stratégique.

Nous nous en voudrions de ne pas admettre dès le départ que ce numéro ne fait qu'effleurer la surface. Nous nous sommes penchés sur un vaste éventail de sujets, mais de nombreux autres sujets n'ont pas été examinés. Ainsi, nous n'avons pas été en mesure de creuser les nombreuses et importantes recherches et questions stratégiques relatives à l'utilisation des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse autochtones; ou l'incidence et le coût socioéconomiques de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale sur les individus, les familles et les collectivités; ou encore les liens entre pauvreté et état de santé. Nous savons également, comme l'a souligné Brant Castellano, qu'il existe de nombreuses initiatives dont nous n'avons pas encore tiré profit : des initiatives réalisées partout au pays par et pour des jeunes Autochtones, qui portent des fruits et ont une influence positive. De toute évidence, si nous voulons élaborer des politiques et des programmes qui apportent des solutions adéquates aux problèmes qui nuisent au bien-être des jeunes Autochtones, ces lacunes dans nos connaissances devront être comblées grâce à des recherches plus poussées.

Il existe de nombreuses initiatives dont nous n'avons pas encore tiré profit : des initiatives réalisées partout au pays par et pour des jeunes Autochtones, qui portent des fruits et ont une influence positive.

Évidemment, bien qu'AINC joue un rôle de leader lorsqu'il s'agit de combler les lacunes en matière de recherche sur les politiques destinées aux Autochtones, le Ministère ne travaille pas dans l'isolement. Plus d'une vingtaine d'autres ministères et organismes fédéraux, de même que des groupes de recherche universitaires et des organisations autochtones, œuvrent à l'acquisition de connaissances sur les questions autochtones. Il est essentiel d'établir des liens entre ces différentes activités de recherche sur une base horizontale, et tant AINC que PRP sont prêts à travailler en collaboration à cet objectif.

Pour résumer, nous savons que le chemin que prendra la jeunesse autochtone dans les années à venir aura une grande importance pour l'avenir du Canada en ce qui a trait au bien-être de ses citoyens, à sa cohésion sociale et à sa prospérité économique. En tant que responsables de l'élaboration des politiques, nous assumons entièrement la responsabilité qui nous incombe de nous servir des leviers à notre disposition pour veiller à ce que les jeunes Autochtones au Canada aient les perspectives d'avenir, les habiletés et les outils dont ils ont besoin pour tracer leur propre voie. Nous devons leur permettre de continuer à redéfinir et réaffirmer la place des peuples autochtones au cœur du projet canadien. Nous sommes conscients que ne pas le faire serait condamner une autre génération de jeunes Autochtones à vivre en marge de notre société.

Enfin, nous savons également que pour atteindre cet objectif, nous, au gouvernement, devons faire nos devoirs, c'est-à-dire investir dans la recherche de pointe de la plus haute qualité. Les jeunes Autochtones ne méritent pas moins.

Réflexions sur l'identité et le pouvoir d'agir

Des thèmes récurrents dans la discussion sur et avec la jeunesse autochtone

Marlene Brant Castellano
Professeure émérite
Département d'études autochtones
Université Trent
et
Codirectrice
Commission royale
sur les peoples autochtones

Lorsqu'on m'a approchée pour participer à ce numéro spécial d'*Horizons*, on m'a demandé d'aborder les enjeux de la jeunesse autochtone dans une perspective intergénérationnelle. J'ai profité de cette occasion pour réfléchir sur 50 ans d'expérience avec les enfants et les jeunes comme travailleuse sociale dans le secteur des services à la famille et aux enfants, comme mère, grand-mère, participante à la vie communautaire des Premières nations, professeure d'université, directrice de la recherche pour la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) et, plus récemment, comme conseillère et journaliste s'intéressant aux questions d'éthique de la recherche et au processus de guérison des anciens élèves des pensionnats indiens. Si mon propos ne s'appuie pas forcément sur les plus récentes recherches en la matière, il s'inspire d'une grande variété de sources d'apprentissage.

Ma première publication avait pour titre : « Vocation or Identity: The Dilemma of Indian Youth ». C'était en 1970. Plus de 30 ans plus tard, on me demandait d'évaluer les thèses d'étudiants autochtones au doctorat abordant le même thème et ayant pour titre : « Participation without Integration » (DeGagné, 2002) et « Aboriginal Identity in Urban Areas » (Restoule, 2004).

Les jeunes qui participent à ces études qualitatives d'envergure restreinte partagent des expériences révélatrices de tendances plus profondes. À propos de leur expérience à l'école secondaire, ils soulèvent notamment leurs difficultés à définir et à affirmer leur identité, décrivent un environnement et un programme scolaires qui leur semblent étrangers, et partagent leur inconfort à l'idée « d'abandonner » des amis et camarades de classe s'ils progressent plus rapidement qu'eux. De nombreux participants ressentent l'urgence de prendre le contrôle de leur vie, même s'ils doivent pour cela partir à l'aventure, leur sac sur le dos.

À plus grande échelle, ces sentiments et les choix qui en découlent se reflètent dans les statistiques – la moitié des Indiens inscrits âgés de 20 à 24 ans quittent l'école secondaire avant l'obtention d'un diplôme[1]. Les données révèlent que les jeunes Autochtones de sexe masculin sont beaucoup plus susceptibles d'être incarcérés ou de se suicider que les autres jeunes du pays, et que les grossesses adolescentes sont six fois plus répandues parmi les Indiennes inscrites que dans la population en général[2]. Bien que ces données traduisent la réalité de la population indienne inscrite, d'autres indicateurs du bien-être révèlent des disparités importantes et persistantes entre les conditions de vie des Métis et des Inuits et celles des autres Canadiens.

Dans le cadre de ces études, les jeunes ont affirmé vivre pleinement leur identité autochtone. Ces jeunes traversent ou ont traversé leur adolescence avec les risques qui l'accompagnent. Si quelques participants sont issus de milieux stables sur le plan affectif et économique, la plupart d'entre eux rencontrent les mêmes défis que leurs camarades moins scolarisés et qui ont plus de difficulté à s'exprimer : familles fragmentées, pères absents, faible revenu, déménagements fréquents, expériences personnelles d'abus d'alcool et épisodes de décrochage scolaire depuis le milieu de leur adolescence. Leur histoire, et celle de la jeunesse autochtone que j'ai côtoyée au fil des ans, fait ressortir avec éclat la résilience dont ils font preuve de même que les sources de cette résilience. La recherche en matière de politiques et les stratégies d'intervention doivent s'attaquer de front à ces problèmes et non se contenter de mieux les décrire.

Les missions de l'adolescence

Les travaux novateurs de Michael Chandler et Christopher Lalonde[3] sur le suicide chez les jeunes des Premières nations nous ont rappelé avec justesse que ce sont, somme toute, des adolescents comme les autres, qui traversent une période trouble marquée par une série de questionnements identitaires auxquels ils tentent de trouver des réponses : qui suis-je? qui je veux devenir? quelle partie de moi je veux garder et quelle partie je veux redéfinir?

Pour définir qui ils sont vraiment, ils doivent explorer une multitude d'identités, s'approprier le monde à leur façon, et tenter des expériences que leurs parents ne pourraient même pas concevoir. Cela dit, ces expériences de vie ne naissent pas et ne se déroulent dans un vide social et émotionnel. Si leurs parents leur ont transmis des connaissances et des habiletés, ils cherchent aussi des modèles parmi leurs pairs, acquièrent des compétences et des diplômes à l'école et, en cas d'échec, les plus chanceux peuvent retourner chez eux et reprendre des forces pour mieux tenter de nouvelles expériences.

Plusieurs jeunes Autochtones n'ont pas accès à certaines ou à l'ensemble de ces formes de soutien. Comme les occasions d'emploi se sont progressivement éloignées de leur lieu d'origine et de leur cellule familiale, les jeunes hommes ne peuvent plus bénéficier de la longue relation d'apprenti dans laquelle les personnes plus âgées transmettaient la base des compétences personnelles et économiques. Le rôle des femmes, quant à lui, a moins changé, mais on incite autant les garçons que les filles à poursuivre leurs études afin de bien se préparer aux responsabilités de l'âge adulte. En plus d'évoluer dans un contexte de changement social qui rend plus flous les marqueurs identitaires de la personne adulte, les jeunes doivent composer avec les stéréotypes, de faibles attentes et des cas de racisme dans leurs interactions avec les non-Autochtones.

La diversité croissante au sein des collectivités autochtones rend plus complexes le développement et l'affirmation de l'identité, tel qu'illustré à la figure 1. Le jeune Indien aux cheveux blonds fera peut-être l'objet d'intimidation de la part de ses camarades de classe parce qu'il n'a pas l'air suffisamment indien pour faire partie du groupe. La jeune Métisse issue d'une famille qui affirme depuis peu ses origines risque quant à elle de se sentir à la fois soulagée et anxieuse à l'idée de voir son histoire personnelle redéfinie. Enfin, le jeune Autochtone urbain qui pratique l'abstinence selon la coutume, sera sans doute la risée de ses anciens amis.

FIGURE 1
Complexités de l'identité autochtone

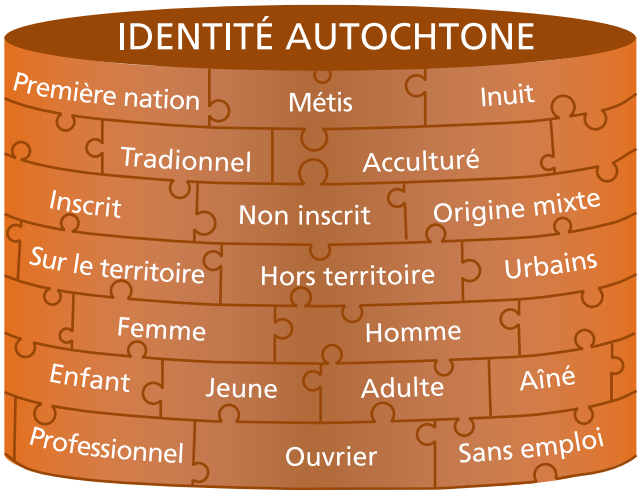

Le traumatisme historique

En plus d'être confrontés à une expérience de vie cahoteuse, les jeunes Autochtones doivent combler l'écart qui existe depuis longtemps entre leur peuple et la société dominante qui les entoure.

Le docteur Clare Brant, premier psychiatre d'origine autochtone au Canada, a connu beaucoup de succès dans son travail auprès des jeunes hommes frustrés, aliénés et aux comportements autodestructeurs qui lui étaient référés par les tribunaux. Il faisait remarquer que, dans le cadre de son travail, les premières paroles des jeunes hommes à son endroit ressemblaient à ceci : « Vous avez tué nos bisons et volé nos terres. Je ne veux pas de votre aide![4] » Le psychiatre réussissait, par sa réponse, à réorienter le dialogue de manière plus constructive.

En écoutant cette histoire, je me suis demandé comment de jeunes délinquants des quartiers durs de London en Ontario pouvaient se préoccuper de la perte de territoires survenue plusieurs générations avant leur naissance. La recherche financée par la Fondation autochtone de guérison a mis en lumière les mécanismes de transmission intergénérationnelle

des traumatismes historiques (Wesley-Esquimaux et Smolewski, 2004). Le choc provoqué par les épidémies, les déportations, la diminution des ressources alimentaires, la suppression des cérémonies et des langues traditionnelles et la perte des enfants placés dans les pensionnats ou les organismes de charité résonnent encore dans les collectivités très unies et engendrent une série de réponses plus ou moins fonctionnelles. Ces réponses, qui se gravent dans la mémoire collective et sont transmises par l'histoire orale, influencent les attitudes et les comportements des générations suivantes. Lorsque les chocs se succèdent sans que des intermèdes permettent une certaine guérison, la souffrance et les situations dysfonctionnelles s'accumulent, si bien qu'il devient difficile d'établir les véritables fondements des problèmes et de leurs impacts.

Lorsque les chocs se succèdent sans que des intermèdes permettent une certaine guérison, la souffrance et les situations dysfonctionnelles s'accumulent, si bien qu'il devient difficile d'établir les véritables fondements des problèmes et de leurs impacts.

Comme l'ont démontré à plusieurs reprises les initiatives communautaires visant à réparer le tort causé par les sévices subis dans des pensionnats indiens, la remémoration collective constitue la première étape visant à remettre en perspective le traumatisme historique et à définir une approche tournée vers l'avenir (Fondation autochtone de guérison, 2006). Dans le cadre d'un cours sur les approches comparées en développement international, un étudiant inuit de l'Université Trent a été profondément touché d'apprendre l'histoire et les conditions socioéconomiques difficiles des peuples autochtones du monde entier. Il a affirmé au chargé de cours : « Les jeunes de mon village devraient connaître eux aussi ces réalités. Ils pensent qu'*ils sont responsables* des difficultés qu'ils vivent » (Tookoome, 1989).

L'apprentissage assisté

Les jeunes accusent assez facilement leurs parents de les avoir laissé tomber. On reproche souvent aux parents autochtones de ne pas insister suffisamment sur l'importance de la participation et de la réussite scolaire. Dans les faits, la recherche démontre que les parents perçoivent l'éducation comme essentielle à la réussite professionnelle de leurs enfants. Cela dit, en raison de leur faible niveau de scolarité, certains parents disposent d'un nombre limité d'outils pour assurer la réussite scolaire de leurs enfants. À l'occasion d'un témoignage devant la CRPA, une jeune femme s'est souvenue de son premier jour d'école. Elle attendait nerveusement l'autobus sur le bord de la route, ses cheveux tressés retenus par des rubans rouges. Sa mère, tentant de la rassurer, lui avait dit : « Voilà l'autobus. Tout va bien se passer, Sherry Lynn. N'oublie surtout pas : essaie de faire comme eux[5]. »

Les étudiants autochtones qui réussissent à l'école savent jouer le rôle qu'on attend d'eux dans un monde qui leur est étranger. DeGagné rapporte dans ses recherches les propos d'un étudiant universitaire qui affirmait :

> Nous étudions les grands écrivains anglais comme Shakespeare, Spencer et Chaucer et les autres. Je me suis dit que c'était un peu étrange parce que... une fois entré dans la salle de cours, lorsque j'ai aperçu le professeur, je savais déjà ce dont il allait parler. Mon esprit s'est alors plongé à l'époque médiévale et la salle semblait soudainement transformée... C'était excitant[6].

Évoluer dans un monde imaginaire peut présenter des vertus pédagogiques. Cependant, sans la présence de liens entre ce monde imaginaire et le monde réel, le processus d'apprentissage et la partie du soi qui y est engagée risquent de se séparer de l'ensemble.

Les enfants et les jeunes à qui l'on dit de manière implicite et explicite que les connaissances acquises dans le cadre de leur éducation ne sont d'aucune valeur en viennent à douter de leur capacité et des connaissances acquises des personnes qui ont pourvu à leurs besoins. Ils peuvent être amenés à interrompre leur cheminement scolaire jusqu'à ce qu'ils aient accompli certaines tâches développementales. Si les programmes d'éducation aux adultes offerts dans une phase plus avancée de leurs études sont particulièrement attrayants et efficaces, c'est justement parce qu'ils reconnaissent les expériences de vie et s'en servent pour explorer de nouveaux horizons.

Les formateurs autochtones Lorna Williams (2000) et Bill Mussell (2005) affirment que le fossé qui sépare l'apprentissage fondé sur les expériences de vie et celui basé sur l'apprentissage scolaire, qui engendre l'échec et mine la confiance en soi, n'a pas sa raison d'être. Selon l'approche de l'*apprentissage assisté*, les interventions fondées sur la recherche peuvent aider les jeunes à trouver les bons outils leur permettant de mieux saisir les milieux complexes dans lesquels ils évoluent tout comme ils le font par l'entremise de leurs parents, qui interprètent et transmettent verbalement, émotion-

FIGURE 2
Chemin de la vie de la nation Anishnabe

nellement et dans leurs gestes leur propre compréhension du monde.

Les données démontrent qu'une grande proportion, peut-être 50 %, des jeunes Autochtones quittent l'école secondaire sans diplôme et adoptent souvent des comportements à risque élevé. Beaucoup de ces décrocheurs, généralement des garçons, deviennent des adultes sous-employés et marginalisés. Ceux qui reprennent le chemin de l'école dans la vingtaine témoignent de l'importance de renforcer le développement identitaire autochtone au sein des écoles secondaires et de rendre plus accessibles les portes d'entrée ou de retour aux études lorsque les jeunes y sont prêts.

Les approches favorisant le pouvoir d'agir

Au cœur de nombreuses traditions des Premières nations réside un principe pédagogique fondamental : la connaissance n'est pas acquise d'avance, elle se mérite. En pratique, cela signifie que les enseignements reçus à un niveau donné doivent être mis en pratique et l'apprenant doit démontrer qu'il peut faire une utilisation responsable de cet enseignement avant de progresser au niveau suivant.

Le rapport de la CRPA le souligne, la question du pouvoir d'agir est au cœur des préoccupations des jeunes. Le pouvoir d'agir peut être défini comme l'acquisition progressive de connaissances et la capacité de les mettre en œuvre pour le bien de la collectivité. « L'influence », le pouvoir de faire bouger les choses, est peut-être un terme plus approprié pour décrire ce processus puisqu'il n'implique pas l'abdication de l'autorité sans égard à la capacité du receveur d'en faire bon usage. Par le passé, les pratiques traditionnelles de socialisation des jeunes canalisaient leur penchant pour le risque à travers des activités comme la chasse, la formation de groupes d'attaque ou de sociétés de pairs qui marquaient, à la manière de rites, leur passage à la vie adulte. Encore aujourd'hui, les aînés demeurent les principaux Gardiens de la sagesse alors que les applications pratiques des connaissances culturelles sont apprises en observant des adultes compétents, des personnes qui, pour employer l'expression du psychologue Erik Erikson, [traduction] « savent des choses et savent comment faire les choses (1968, p. 125) ».

Le chemin de la vie est un autre enseignement fondamental dans plusieurs traditions. Allant d'est en ouest, il est composé d'intersections et d'embranchements qui se terminent en culs-de-sac. Selon la tradition, savoir rester sur le chemin permet d'accéder à la vieillesse et à la sagesse, avant de retourner au monde spirituel. La figure 2 présente le symbole du chemin de vie de la nation Anishnabe.

Il existe une solide base de connaissances permettant d'appuyer l'élaboration d'une politique de soutien au développement identitaire et au pouvoir d'agir des jeunes Autochtones. Nous disposons notamment de revues de littérature, d'analyses et d'études de cas assorties de recommandations pour les décideurs, par exemple : le rapport de la CRPA (1996), le rapport du Comité sénatorial permanent portant sur les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain (2003) et celui sur la santé mentale (2006), le Plan directeur de la santé des Autochtones préparé en vue de la réunion des premiers ministres tenue à Kelowna (2005), les recommandations du Comité consultatif sur la santé mentale des Premières nations et des Inuits (2006)[7] et le rapport final de la Fondation autochtone de guérison (2006).

Le 10e anniversaire de la publication du rapport de la CRPA est maintenant derrière nous. Depuis, les études viennent confirmer, année après année, les principales conclusions du rapport et mettent en lumière le progrès limité et inégal réalisé dans la réduction des iniquités sociales et l'accroissement des occasions en faveur des jeunes. Le rapport souligne entre autres la contribution des sports et loisirs au développement du leadership et de l'éthique du service à la communauté. Les auteurs recommandent aussi des programmes d'échanges entre les collectivités et entre jeunes Autochtones et non Autochtones afin de briser l'isolement et de faire tomber les barrières à la communication.

Toujours selon les auteurs, les enjeux touchant la jeunesse doivent être

considérés dans le cadre plus large des questions d'éducation, de justice, de santé et de développement économique et les jeunes doivent participer activement à trouver des solutions. Le rapport recommande par ailleurs de confier la mise en œuvre des programmes aux décideurs locaux qui sont les mieux placés pour concilier les différentes cultures et réalités sociales. Les débats entourant les questions de compétence sont un obstacle important à la mise en œuvre d'interventions soutenues et coordonnées auprès des jeunes. Une des recommandations principales du rapport est le développement d'un cadre de politique pancanadien permettant d'orienter les actions des organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones dans leur champ d'intervention respectif et de fournir un cadre pour l'évaluation périodique de ces programmes.

À certains égards, la situation des Autochtones s'est améliorée au cours des dix dernières années[8]. La population autochtone est aujourd'hui plus scolarisée et plus de 20 000 étudiants s'inscrivent à des cours de niveau postsecondaire chaque année. Des entrepreneurs, des artistes et des écrivains autochtones s'affirment davantage au sein de leur collectivité. La Fondation autochtone de guérison a démontré qu'il est possible de soutenir les initiatives locales visant à guérir le traumatisme des pensionnats indiens dans plusieurs collectivités du pays tout en maintenant l'obligation de rendre des comptes sur le plan financier (DeGagné, 2006). Enfin, divers programmes visant à soutenir le mentorat auprès des jeunes ont vu le jour dans les centres culturels et dans les villes.

En dépit de ce portrait encourageant, plusieurs tendances sont inquiétantes. Selon l'article de Guimond et Cooke, publié dans ce numéro d'*Horizons*, si la scolarité, la santé, et le revenu présentent des améliorations, les écarts entre les jeunes Autochtones et les autres Canadiens en ce qui a trait à la qualité de vie demeurent importants. Le fossé s'élargit également sur le plan du revenu et les femmes autochtones ont un meilleur rendement scolaire que les hommes.

À la lumière d'expériences et d'études récentes, on peut reconnaître les facteurs clés d'une politique qui permettrait de renverser les tendances négatives et d'ouvrir des portes aux jeunes Autochtones.

Pendant un moment, en 2005, les chefs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et ceux des organisations autochtones nationales se sont réunis à Kelowna avec l'objectif commun de combler l'écart en termes de qualité de vie entre les citoyens autochtones et les autres Canadiens. Cette volonté de travailler ensemble semble avoir disparu. Certaines provinces, comme la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont mis de l'avant des initiatives visant à reconnaître la présence des peuples autochtones dans le curriculum scolaire et au sein des établissements scolaires provinciaux. Le gouvernement fédéral doit faire de même s'il veut répondre aux préoccupations entourant la décharge de responsabilités vers les collectivités et l'érosion des droits issus de traités. D'ici là, les programmes fragmentés à court terme et comportant des exigences de rapport à de multiples organismes continueront d'alourdir la gestion administrative dans les collectivités.

À la lumière d'expériences et d'études récentes, on peut reconnaître les facteurs clés d'une politique qui permettrait de renverser les tendances négatives et d'ouvrir des portes aux jeunes Autochtones.

- Les parents continuent de jouer un rôle déterminant dans les choix des jeunes. Une amélioration de la santé, de la scolarité et de la situation économique des parents se traduira par une amélioration du bien-être des jeunes.
- Dans le cadre de leur exploration des possibilités d'avenir, les jeunes apprennent à partir des modèles qui les entourent. L'exemple d'adultes compétents et jouant un rôle dans la gestion des affaires de la collectivité accroît l'éventail des choix positifs.
- Le fait de décrocher du secondaire, de devenir mère monoparentale à l'adolescence, ou d'en découdre avec la loi n'engendre pas des situations irréversibles. Selon les enseignements traditionnels, tout détour du chemin de la vie permet un apprentissage qui sera utile lors d'une prochaine étape du parcours de vie.
- Les jeunes atteignent un âge où ils sont plus réceptifs aux conseils, surtout s'ils proviennent de personnes plus expérimentées, mais qui ont à peu près leur âge. Selon les situations, leurs mentors peuvent être leurs amis, leurs professeurs ou des aînés, qu'ils soient Autochtones ou non.
- Étant donné la grande diversité des circonstances personnelles et des contextes de vie des collectivités, offrir aux jeunes de multiples

façons de participer au développement de la collectivité permet de mobiliser les ressources locales dans l'atteinte des priorités de la collectivité.

- Il est primordial d'aménager des lieux permettant aux jeunes, qu'ils soient étudiants universitaires, athlètes, jeunes de la rue, toxicomanes en rémission ou ex-détenus, de se rassembler, de prendre une pause loin des attentes du monde extérieur, de partager des expériences de vie et de recueillir de l'information afin de permettre le développement de leur identité.

L'appui aux interventions locales, par l'entremise d'efforts soutenus, diversifiés et coordonnés des gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et autochtones permettra de détourner les jeunes Autochtones des choix qui pourraient nuire à leur avenir.

Un avenir différent

La pyramide démographique annonce une croissance explosive des jeunes Autochtones, scénario bien connu des chercheurs et des décideurs publics. Les organismes œuvrant dans le domaine judiciaire préviennent que les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont les plus à risque de poser des gestes qui peuvent leur nuire ou troubler la paix des gens qu'ils côtoient. Les jeunes plus vulnérables peuvent être sensibles à l'image de protestataires vêtus d'habits de camouflage lors de confrontations comme celles de Caledonia, de Deseronto et d'Oka parce qu'elles présentent une réponse séduisante au dilemme identitaire auquel ils font face. Les coûts potentiels de l'inaction apparaissent clairement après une journée ou une semaine à faire la une des médias.

Les jeunes Autochtones ne sont pas près de se fondre dans la masse ou de disparaître. Ils veulent faire partie intégrante de la société, mais d'une manière qui leur permette d'affirmer à la fois leur citoyenneté et leur identité autochtone. Ces jeunes découvrent qu'en vivant en harmonie avec ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent devenir, ils retrouvent un peu de la sagesse de leurs aînés.

DeGagné rapporte, dans sa thèse, les propos d'un étudiant heureux et plein d'espoir qui vient de trouver un sens à sa vie :

> [P]our la première fois de toute ma vie, mon éducation a un sens. Son but est d'ordre spirituel... et intellectuel. Je vois une solution... parce que nous sommes la solution. Moi, mon ami, ce que nous faisons ici représente la réponse à ce que les gens appellent « le problème indien[9] ».

Cet étudiant venait de découvrir la sagesse de la tradition, telle que décrite par un aîné mohawk devant la Commission royale.

> Dans notre langue, nous nous appelons les Ongwehonwe. Certains disent que ça veut dire « véritable peuple »... Cela signifie en fait que nous sommes ceux qui vivons sur cette planète aujourd'hui, en ce moment même. Nous sommes ceux qui portons sur nos épaules la responsabilité de nos nations, de notre spiritualité et de notre relation avec le Créateur. Nous devons assumer cette responsabilité aujourd'hui, à ce moment précis de l'histoire[10].

Les politiques publiques et la recherche en matière de politiques ont pour but de favoriser un environnement qui permettra aux jeunes Autochtones de trouver un sens à leur vie et d'être responsables. Le principal défi de la prochaine décennie en matière de politiques publiques consistera à faire tomber les barrières qui empêchent l'atteinte de ces deux objectifs, essentiels à l'affirmation de l'identité et au sentiment de pouvoir d'agir des jeunes Autochtones.

Notes

1 Voir l'article de Guimond et Cooke dans ce numéro d'*Horizons*.

2 Voir l'article de Guimond et Robitaille dans ce numéro d'*Horizons*.

3 Voir l'article de Chandler et Lalonde dans ce numéro d'*Horizons*. Voir aussi Chandler et Ball (1990).

4 Communication personnelle. Le regretté Dr. Brant était le frère de l'auteure.

5 Propos de Sherry Lawson, tels que cités dans le rapport de la CRPA (1996).

6 Propos de D'Arcy tels que cités dans DeGagné (2002: 84).

7 Voir le rapport de la CRPA, volume 3, qui cite *le Programme de santé mentale destiné aux Premières nations et aux Inuit* (Santé et Bien-être social Canada, 1991). *A Comprehensive Culturally Appropriate Mental Wellness Framework* préparé par le Comité consultatif sur le mieux-être mental des membres des Premières nations et des Inuits (CCMEM) (2001) était cité dans le *Rapport final de la Fondation autochtone de guérison : Un cheminement de guérison, volume 1*. Un plan provisoire du CCMEM (2006) était cité comme source de référence dans *De l'ombre à la lumière,* (Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2006) Section 13.1.2.

8 Pour des exemples, voir Erasmus (2002).

9 Alexandre dans DeGagné (2002, p. 95-96).

10 Témoignage de Charlie Patton, Mohawk Trail Longhouse aux audiences publiques de la CRPA, le 6 mai 1993, dans CRPA (1997).

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Les peuples autochtones

Une population jeune pour les années à venir

Jeanette Steffler
Gestionnaire de recherche
Section des statistiques sur les Premières nations et le Nord
Direction de la recherche et de l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada

En plein essor depuis plusieurs dizaines d'années, la population autochtone est aussi très jeune par rapport à la population canadienne. Avec des taux de fécondité élevés et des améliorations modérées de l'espérance de vie, on prévoit que ces tendances se maintiendront pendant un bon moment.

La majorité des enfants et des jeunes Autochtones vit dans des familles biparentales, mais une proportion élevée vit aussi dans des familles monoparentales dirigées par des femmes. Compliquées par la diversité géographique et culturelle des populations autochtones, les caractéristiques démographiques des jeunes présentent plusieurs enjeux et défis pour les services de santé et d'éducation et les programmes socioéconomiques, en particulier ceux qui sont destinés aux jeunes Autochtones.

Au delà des implications de cette jeunesse pour les programmes destinés expressément aux Autochtones, les jeunes Autochtones pourront constituer un élément important dans la population active du pays, à mesure que la main d'œuvre non autochtone diminuera en raison du vieillissement rapide de la population canadienne. Cet apport sera particulièrement pertinent dans les régions et les centres urbains comptant une importante population de jeunes Autochtones.

Une population jeune en plein essor

Dans le Recensement de 2001, environ 976 300 personnes se déclaraient Autochtones. Après rajustement des

FIGURE 1
Pyramide des âges pour les populations autochtone et canadienne, scénario de croissance modérée, 2001 et 2026

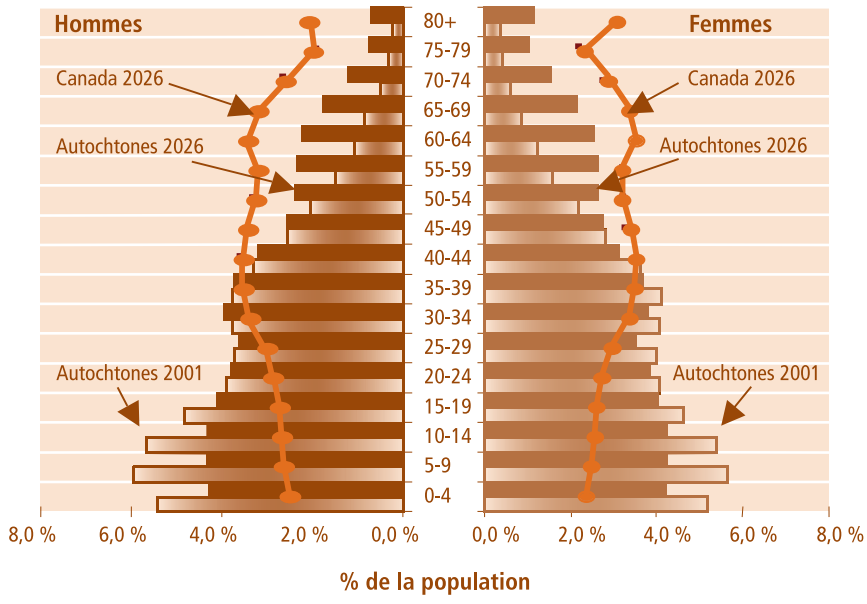

Sources : (1) Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, 2001-2026, AINC et SCHL, 2007; (2) Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005-2031, Statistique Canada, no 91-520-XIF au catalogue.

Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, 2001–2026

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), a établi récemment une série de projections sur la population, les ménages et les familles autochtones sur une période de 25 ans, soit de 2001 à 2026. Le modèle de projections repose sur la méthode des composantes et a été conçu pour fournir des projections concurrentes pour quatre populations distinctes : les Métis, les Inuits, les Indiens non inscrits et les Indiens inscrits.

Les projections sont fondées sur le nombre de personnes qui se sont identifiées comme des Autochtones et/ou des personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* dans le Recensement de la population de 2001. Selon ce recensement, il y aurait environ 976 300 Autochtones au Canada. Cependant, en raison d'erreurs de sondage attribuables notamment à la non participation et au sous dénombrement, l'effectif autochtone serait en réalité supérieur à ce nombre. Pour compenser ces erreurs de sondage, les données de base du Recensement de 2001 pour la population autochtone ont été rajustées. D'autres mises au point ont aussi été nécessaires pour classer les individus dans les quatre populations autochtones distinctes suivantes :

- Indien inscrit (peu importe l'origine)
- Indien non inscrit
- Métis
- Inuit

Ce processus a permis de prendre en compte chaque individu qui se déclarait Métis, Inuit ou Amérindien **ainsi que** inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* dans le chiffre de base pour la population d'Indiens inscrits. **Le total ainsi rajusté est de 1 064 300 Autochtones en 2001**, ventilé comme suit : 633 600 Indiens inscrits, 274 200 Métis; 110 300 Indiens non inscrits et 46 200 Inuits.

Les résultats présentés dans cet article utilisent les données de base et les projections issues de la série de projections précitées. Il convient de noter qu'en raison de ces rajustements, les chiffres de base utilisés dans cet article diffèrent des chiffres de population publiés ailleurs.

Afin de refléter les tendances récentes observées pour la population autochtone, les projections présentées dans ce document se fondent sur un scénario de croissance modérée, qui se résume comme suit :

- Déclin modéré de la fécondité.
- Déclin modéré du volume de migration à un rythme observé pendant les années 1990. (En termes de migration intra-régionale nette, les résultats des analyses réalisées de 1996 à 2001 révèlent une tendance généralement uniforme des flux migratoires indiquant un apport net modeste en faveur des réserves, un exode des régions rurales et une légère migration de sortie à partir des milieux urbains).
- Amélioration progressive de l'espérance de vie à la naissance, sauf pour les Inuits (dont l'espérance de vie devrait demeurer stable).
- Stabilité actuelle des types d'unions et de la distribution du transfert de l'identité autochtone aux enfants. Ces projections comportent des hypothèses précises concernant la fécondité, les types d'unions et leurs incidences sur l'identité des enfants. Les enfants issus d'une union exogame (famille comptant un parent autochtone et un parent non autochtone) ou d'une union endogame (famille dont les parents viennent de différents groupes autochtones) n'auront pas toujours nécessairement la même identité que leurs parents (ils pourront s'identifier à un parent ou aux deux mais aussi ne s'identifier à aucun des deux).
- Déclin du taux de rétablissement du statut conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* de 1985.

données pour tenir compte de la non participation au sondage et du sous dénombrement, la population autochtone était estimée à 1 064 300 personnes en 2001. On prévoit qu'elle aura augmenté de 47 % en 2026, pour atteindre 1 566 900 personnes.

Le taux de croissance (1,8 %) de la population autochtone est presque le double de celui de la population canadienne en général (1 %). Dans l'hypothèse d'un déclin modéré de la fécondité, cette croissance devrait ralentir entre 2001 et 2026, de 1,8 % à 1,2 %, mais demeurera néanmoins bien supérieure à la croissance prévue

de la population canadienne. Les taux de croissance annuels moyens des populations autochtones varient selon les sous populations (cf. tableau 4).

La jeunesse de la structure par âge est une caractéristique commune des populations en croissance rapide. La figure 1 montre qu'en 2001, environ 51 % de la population autochtone était âgée de moins de 25 ans. L'âge médian était de 24,5 ans, contre 37,2 ans pour les Canadiens. Contrairement à la population canadienne, la population autochtone demeurera jeune à l'avenir, malgré des hausses considérables du nombre de personnes plus âgées. **D'ici 2026, l'âge médian de la population autochtone serait de 31,0 ans, selon les projections, contre 43,3 ans pour la population canadienne.**

Plus jeune dans les Prairies, le Nord et les réserves

Les Prairies et le Nord comptent des proportions très élevées d'enfants et de jeunes Autochtones. Les projections révèlent que la croissance démographique se poursuivra et que ces régions compteront aussi les populations autochtones les plus jeunes au Canada pendant plusieurs années (tableau 1). La jeunesse de la population autochtone de ces régions s'explique en partie par des taux de fécondité supérieurs.

À 25,5 ans, la population hors réserve (où deux Autochtones sur trois habitent) est assez jeune, mais **la population autochtone des réserves est encore plus jeune, à 22,3 ans.** Au cours des 20 prochaines années, on prévoit une croissance rapide de la population autochtone dans les réserves et les centres urbains. Plus précisément, **la population autochtone des réserves devrait croître de 69 % pour atteindre 596 000 personnes en 2026, celle des milieux**

TABLEAU 1
Âge médian des Autochtones, au Canada et dans les régions, 2001 et 2026

Région	Population autochtone*		Population régionale** (total)	
	2001	2026	2001	2026
Colombie-Britannique	26,8	33,7	37,9	44,0
Alberta	**23,2**	**30,7**	**34,7**	**41,2**
Saskatchewan	**20,4**	**27,8**	**36,4**	**42,8**
Manitoba	**22,9**	**28,9**	**36,4**	**40,8**
Ontario	27,6	33,9	36,7	42,4
Québec	26,3	31,7	38,5	45,0
Région atlantique	25,4	31,9	38,3	47,3
Nord	**22,7**	**28,3**	**29,4**	**32,7**
Canada	24,5	31,0	37,2	43,3

*Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, AINC et SCHL, scénario de croissance modérée, 2007.

**Statistique Canada, numéros 91-213-SCB et 91-520-XIF au catalogue.

FIGURE 2
Projection des familles monoparentales autochtones, 2001 et 2026, scénario de croissance modérée, par lieu de résidence*

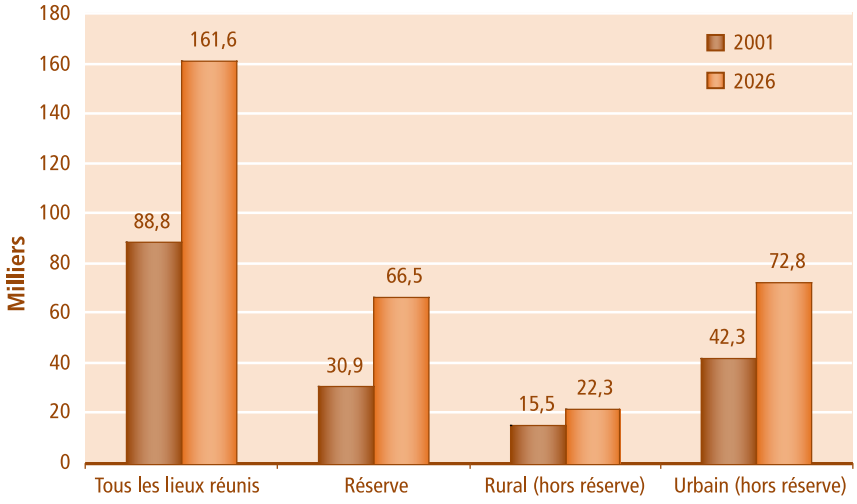

*Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, 2001-2026, AINC et SCHL, 2007.

TABLEAU 2

Âge médian et population de moins de 25 ans pour les groupes autochtones* et le Canada, 2001 et 2026**

Année	Population	Âge médian (en années)	% Pop 0-14 ans	% Pop 15-24 ans
2001	**Inuits**	**20,1**	**40 %**	**19 %**
	Métis	26,8	29 %	18 %
	Indiens inscrits	24,0	35 %	17 %
	Indiens non inscrits	23,8	35 %	17 %
	Population canadienne	37,2	19 %	14 %
2026	**Inuits**	**25,3**	**32 %**	**18 %**
	Métis	34,1	23 %	14 %
	Indiens inscrits	32,1	24 %	15 %
	Indiens non inscrits	22,2	35 %	20 %
	Population canadienne	43,3	15 %	11 %

* Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, AINC, SCHL, scénario de croissance modérée, 2007.

** Statistique Canada, no 91-213-SCB au catalogue.

FIGURE 3

Projections de la croissance globale du nombre de familles monoparentales autochtones, 2001 et 2026, scénario de croissance modérée*

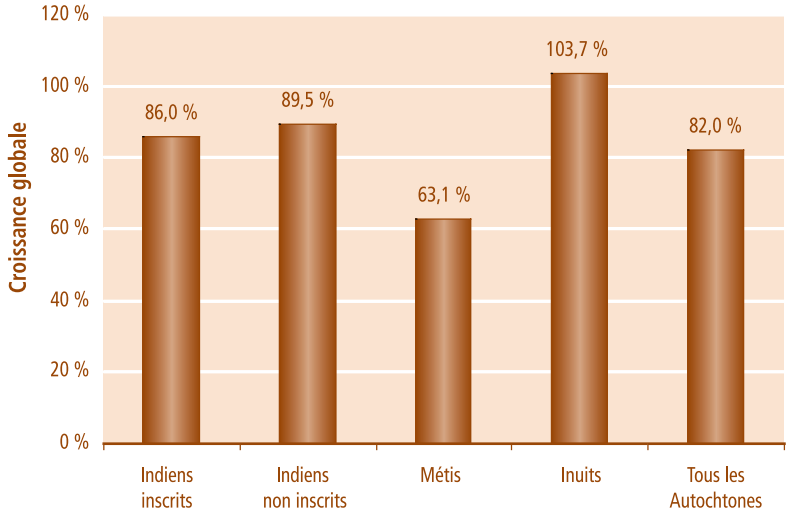

* Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, 2001-2026, AINC et SCHL, 2007.

urbains augmenterait de 42 % pour atteindre 724 100 et celle des régions rurales connaîtrait une augmentation modeste, de 22 %, pour atteindre 246 800 d'ici 2026.

Un nombre de ménages et de familles plus élevé à l'avenir

À mesure que la population actuelle vieillit, les jeunes adultes autochtones seront de plus en plus nombreux à atteindre l'âge de former un ménage et une famille, ce qui entraînera une croissance rapide du nombre de ménages et de familles autochtones. Selon les projections, le nombre de ménages autochtones pourrait augmenter de 71 %, pour atteindre 692 100 d'ici 2026, tandis que le nombre de familles autochtones pourrait augmenter de 82 % pour atteindre 615 100 en 2026.

Un aspect important de la démographie des familles autochtones est le pourcentage élevé de familles monoparentales. Une famille autochtone sur quatre (26 %) est monoparentale, contre une famille canadienne sur six (16 %)[1]. La grande majorité (87 %) des familles monoparentales autochtones est dirigée par une femme.

D'ici 2026, le nombre de familles monoparentales autochtones devrait atteindre 161 600 selon les projections, **soit une hausse de 82 %.**

Ce sont les centres urbains qui accueillent le plus fort pourcentage de familles monoparentales, mais ce sont les réserves qui connaîtront la croissance la plus prononcée de ce type de famille (figure 2).

Les Inuits, le plus jeune de tous les groupes autochtones

- La population inuite est la plus jeune de toutes les populations autochtones du Canada, et sa

croissance est rapide. Après rajustement des données pour tenir compte de la non participation au sondage et du sous dénombrement, la population inuite a été établie à environ 46 200 en 2001 et devrait croître de 62 % d'ici 2026.

- En 2001, la population inuite était plus jeune de 17 ans que la population canadienne (tableau 2).
- Par rapport aux autres populations autochtones, les Inuits ont la structure par âge la plus jeune : la majorité des enfants inuits ont moins de 15 ans.
- Le Nunavut accueille la plus forte concentration d'Inuits au pays. En 2001, il comptait 51 % de la population inuite, suivi du Québec à 21 %, de la région atlantique à 11 % et des Territoires du Nord Ouest à 9 %[2].
- La majorité (74 %) des Inuits vivait dans des régions rurales; les autres (26 %) habitaient en milieu urbain[3]. La distribution régionale de la population inuite ne devrait pas changer notablement d'ici la fin du premier quart du XXIe siècle. Cependant, les projections démographiques indiquent que le pourcentage d'Inuits habitant au Nunavut pourrait s'élever à 54 % d'ici 2026.

La grande fécondité de la population inuite joue un rôle important dans sa croissance démographique. **En 2001, ce taux de fécondité était estimé à 3,4 enfants par femme.** À titre de comparaison, il est de 1,5 enfant par femme pour la population canadienne, de 1,9 pour les Indiens non inscrits, de 2,1 pour les Métis et de 2,8 pour les Indiens inscrits. Le taux de fécondité des Inuites devrait diminuer à l'avenir, mais demeurera vraisemblablement bien supérieur à celui de l'ensemble de la population.

L'amélioration de l'espérance de vie joue aussi habituellement un rôle important dans la croissance démographique des populations autochtones. Cependant, pour la population inuite, une étude récente **ne révèle aucune amélioration à ce chapitre pour la période de 1991 à 2001** (Wilkins *et al.*, 2008). Si la tendance se maintient, il est peu probable qu'une amélioration de l'espérance de vie contribue notablement à la croissance démographique des Inuits[4].

La jeunesse et le taux de fécondité toujours élevé de la population inuite contribueront à une hausse marquée du nombre de ménages et de familles.

- En 2001, le nombre de ménages inuits devrait augmenter de 93 %, pour s'établir à 21 600 d'ici 2026.
- **D'ici 2026, on prévoit que le nombre de familles inuites aura plus que doublé, passant de 11 500 à 24 100.**
- On prévoit une croissance importante du nombre de familles monoparentales dans tous les groupes autochtones, mais c'est dans la population inuite qu'elle devrait se faire le plus rapidement (cf. figure 3). Entre 2001 et 2026, le nombre de familles monoparentales inuites devrait plus que doubler selon les projections.

TABLEAU 3

Estimation de la répartition régionale des enfants et jeunes Métis (de 0 à 24 ans), scénario de croissance modérée, 2001 et 2026

Région	Répartition en % 2001	Répartition en % 2026
Canada	100 %	100 %
Colombie-Britannique	14 %	12 %
Alberta	24 %	26 %
Saskatchewan	17 %	18 %
Manitoba	20 %	23 %
Ontario	15 %	12 %
Québec	4 %	3 %
Région atlantique	4 %	4 %
Nord	1 %	2 %

Source : Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, 2001-2026, AINC et SCHL, 2007.

Les Métis, le plus vieux des groupes autochtones

Les Métis forment la deuxième population autochtone en importance au Canada, mais aussi la plus âgée.

- Le chiffre rajusté pour la population de Métis était de 274 200 en 2001. Selon les projections, cette population pourrait croître de 37 % entre 2001 et 2026, pour s'établir à 376 500 personnes.
- La population de Métis, avec un âge médian de 26,8 ans, était de dix ans plus jeune que la population canadienne en 2001.
- Les deux tiers des Métis vivent actuellement en milieu urbain. **Cette population urbaine devrait avoir augmenté de 40 % au cours des 25 prochaines années,** pour atteindre 259 900 personnes en 2026.

Perte du droit à l'inscription au Registre des Indiens

Les modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens* (mieux connues sous le nom de « projet de loi C-31 ») ont changé les règles régissant le droit à l'inscription au Registre des Indiens. Ce texte législatif a restitué le statut d'Indien inscrit aux personnes radiées du Registre des Indiens en vertu de certaines règles des versions antérieures de la Loi. Il établit aussi de nouvelles règles sur la transmission du droit à l'inscription d'enfants nés d'un Indien inscrit, le 17 avril 1985 ou après cette date. Une personne peut s'inscrire au Registre en vertu du Paragraphe 6(1) de *Loi sur les Indiens* quand ses deux parents sont (ou ont le droit d'être) inscrits; et en vertu du Paragraphe 6(2) quand l'un de ses parents est inscrit (ou a le droit de l'être). L'ascendance mixte indienne/non indienne (unions mixtes) sur deux générations successives aboutit, à la seconde génération, à la perte du droit à l'inscription.

Conséquence de ces nouvelles règles de transmission du droit à l'inscription et de la fréquence des unions mixtes, une proportion grandissante de descendants sera privée du droit à l'inscription au Registre des Indiens, ce qui à long terme aura de profondes implications pour la population d'Indiens inscrits. Les projections à long terme fondées sur l'analyse de 1999 semblent indiquer que « vers la fin de la cinquième génération, plus aucun enfant ne naîtra en ayant droit à l'inscription » (Stewart Clatworthy 2001 : *Réévaluation des répercussions démographiques du projet de loi C-31*, AINC, 2004).

La fécondité et les améliorations de l'espérance de vie jouent un rôle important dans la croissance démographique des Métis. Cependant, une partie importante de leur croissance démographique passée est aussi attribuable à des changements de l'identité ethnique autodéclarée au fil du temps et d'une génération à l'autre, un phénomène appelé *mobilité ethnique*[5].

Pour la population de Métis, **environ 60 % de la croissance observée entre 1986 et 2001 était attribuable à des changements de l'auto identification** (Guimond, 2007). Il faudra toutefois poursuivre les analyses et les études avant de pouvoir intégrer dans le modèle de projections démographiques les estimations concernant l'ampleur et la dynamique de la mobilité ethnique. D'ici à ce que la mobilité ethnique et ses incidences sur la croissance démographique soient mieux comprises, la mobilité et ses incidences demeureront un autre facteur d'incertitude quant à la taille future de cette population autochtone (Kerr *et al.*, 2003).

Comme le montre le tableau 3, en 2001 la plus grande concentration d'enfants et de jeunes Métis se trouvait dans les Prairies, en particulier en Alberta et au Manitoba. La majeure partie de la population de Métis demeurera vraisemblablement concentrée dans les Prairies.

La jeunesse et la fécondité de la population de Métis se traduira par des augmentations importantes du nombre de nouveaux ménages et de familles, en particulier en milieu urbain.

- En 2001, il y avait 119 800 ménages de Métis selon les estimations, dont 68 % en milieu urbain.
- Le nombre de ménages de Métis devrait augmenter de 60 % entre 2001 et 2026.
- On prévoit qu'il y aura 164 200 familles de Métis en 2026, soit 69 % de plus qu'en 2001.

Les Indiens inscrits, le plus grand des groupes autochtones

La population d'Indiens inscrits est la population autochtone la plus importante au Canada en termes d'effectif[6].

- À partir des chiffres rajustés, l'on prévoit que la population d'Indiens inscrits passera d'environ 633 600 à 920 100 d'ici 2026, soit une augmentation de 45 %.
- En 2001, à peine plus de la moitié (53 %) des Indiens inscrits habitaient les réserves, tandis que 37 % habitaient en milieu urbain et 10 %, en région rurale.
- Les populations des réserves et en milieu urbain devraient augmenter de 64 % et 33 %, respectivement, entre 2001 et 2026. À l'inverse, la population rurale vivant hors réserve devrait diminuer de 10 %[7].
- En 2001, la population d'Indiens inscrits était jeune, puisque 52 % de ses membres avaient moins de 25 ans. En dépit d'un certain vieillissement, cette population demeurera assez jeune, avec **39 % de son effectif âgé de moins de 25 ans en 2026.**

La croissance de la population d'Indiens inscrits **devrait ralentir** au cours

des 20 prochaines années. Ce ralentissement s'explique d'une part par un déclin de la fécondité et d'autre part par une perte du droit à l'inscription au Registre des Indiens chez un nombre grandissant de descendants d'Indiens inscrits (voir l'encadré intitulé *Perte du droit à l'inscription au Registre des Indiens*.)

La jeunesse et la fécondité de la population d'Indiens inscrits continueront d'entraîner des augmentations considérables du nombre de ménages et de familles, surtout dans les réserves.

- Le nombre de ménages d'Indiens inscrits devrait avoir augmenté de 77 % en 2026, pour s'établir à environ 403 600.
- Dans les réserves, le nombre de ménages d'Indiens inscrits devrait doubler entre 2001 et 2026, pour atteindre 191 600. En milieu urbain, l'augmentation prévue est de 70 %.
- On prévoit qu'il y aura 361 300 familles d'Indiens inscrits en 2026, soit une augmentation de 87 %.

Les Indiens non inscrits, la population autochtone connaissant la croissance la plus rapide

La population d'Indiens non inscrits est la population autochtone qui connaît la croissance la plus rapide et elle pourrait aussi devenir la plus jeune d'ici la fin du premier trimestre du 21e siècle.

- Après rajustement des chiffres pour tenir compte de la non participation au sondage et du sous dénombrement, on estime qu'il y avait 110 300 Indiens non inscrits en 2001.
- De tous les groupes autochtones, ce sont les Indiens non inscrits qui devraient connaître la croissance démographique la plus rapide durant la période de 2001 à 2026. Leur nombre devrait atteindre 195 600 en 2006, soit une augmentation de 77 % par rapport à 2001.
- La population d'Indiens non inscrits augmente actuellement à un rythme de 2,2 % par année. Contrairement aux autres groupes autochtones, elle devrait augmenter de 2,5 % par année jusqu'en 2016 (cf. tableau 4).
- En 2001, la population d'Indiens non inscrits était relativement jeune, **avec 52 % de son effectif âgé de moins de 25 ans.**
- Contrairement aux autres groupes autochtones, les Indiens non inscrits devraient voir les enfants et les jeunes former une part *grandissante* de leur population : **d'ici 2026, environ 55 % des Indiens non inscrits auront moins de 25 ans.** La population d'Indiens non inscrits pourrait donc avoir la structure par âge la plus jeune de tous les groupes autochtones d'ici 2026.
- En 2001, près des trois quarts des Indiens non inscrits vivaient en milieu urbain. D'ici 2026, la population d'Indiens non inscrits devrait augmenter de 71 %, pour atteindre 137 100.
- Même si la population d'Indiens non inscrits vivant dans les réserves est relativement petite, elle devrait connaître une croissance considérable, passant de 4 600 en 2001 à 18 600 en 2026.

Les taux de croissance élevés prévus pour la population d'Indiens non inscrits sont attribuables en grande partie **à l'augmentation prévue du nombre de descendants d'Indiens inscrits qui ne seront pas admissibles à l'inscription.** Cette perte du droit à l'inscription affectera non seulement le taux de croissance de la population d'Indiens non inscrits, mais se traduira aussi par une future structure par âge très jeune.

Comme pour d'autres groupes autochtones, la fécondité joue un rôle important dans la croissance de la population d'Indiens non inscrits. Toutefois, si la fécondité et la perte du droit à l'inscription peuvent expliquer en grande partie cette croissance, comme dans le cas de la population

TABLEAU 4

Taux de croissance annuels moyens prévus des populations autochtones* et canadienne, scénario de croissance modérée, 2001-2026**

Année	Indiens non inscrits	Indiens inscrits	Métis	Inuits	Population canadienne*
2001-2006	2,2 %	1,9 %	1,4 %	2,1 %	1,0 %
2006-2011	2,5 %	1,7 %	1,4 %	2,1 %	0,8 %
2011-2016	2,5 %	1,5 %	1,3 %	2,0 %	0,8 %
2016-2021	2,3 %	1,3 %	1,2 %	1,8 %	0,7 %
2021-2026	2,1 %	1,1 %	1,0 %	1,6 %	0,7 %

* Projections de la population, des ménages et des familles autochtones, 2001-2020, AINC, SCHL, 2007.

** Statistique Canada, no 91-520-XIF au catalogue.

de Métis, une bonne partie de la future croissance démographique pourrait aussi être affectée par la mobilité ethnique. Comme dans le cas de la population de Métis, il faudra poursuivre les analyses et les études avant de pouvoir intégrer dans le modèle de projections démographiques les estimations concernant l'ampleur et la dynamique de la mobilité ethnique. D'ici à ce que la mobilité ethnique et ses incidences sur la croissance démographique soient mieux comprises, ils demeureront un autre facteur d'incertitude quant à la taille future de cette population autochtone.

La jeunesse de la population d'Indiens non inscrits continuera d'entraîner des augmentations considérables du nombre de ménages et de familles.

- Le nombre de ménages d'Indiens non inscrits devrait augmenter de 67 % en 2026, pour s'établir à environ 75 400.
- On prévoit que le nombre de familles d'Indiens non inscrits passera de 35 600 en 2001 à 65 500 en 2026.

Investir dans les jeunes Autochtones

On le voit, la population autochtone est en plein essor et très jeune comparativement à la population canadienne et, malgré son vieillissement attendu, les projections démographiques semblent indiquer que la tendance se maintiendra pendant un bon moment. Particulièrement marquée dans les Prairies et le Nord canadien, la croissance de la population autochtone devrait aussi être notable en milieu urbain et dans les réserves. En revanche, la population canadienne est beaucoup plus âgée que la population autochtone et elle entre dans une période au cours de laquelle une grande partie de son effectif se retirera du marché du travail.

La jeunesse de la population autochtone continuera d'avoir des implications multiples pour diverses initiatives socioéconomiques. On peut améliorer le bien être général des Autochtones en accordant une attention particulière aux investissements faits dans l'éducation. En effet, il est bien documenté que la scolarisation améliore la participation au marché du travail, réduit la nécessité des paiements de transfert et influe sur la situation socioéconomique et le bien être général.

Un accroissement démographique rapide amène aussi son lot de défis. À mesure que les jeunes Autochtones vieilliront et commenceront à former des ménages et des familles, on peut s'attendre aussi à ce que des pressions accrues s'exercent sur les ressources disponibles, comme les logements, qui se feront sentir davantage dans les réserves et en milieu urbain.

Notes

1 Famille de recensement : Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe.

2 La grande majorité de la population inuite réside dans l'une des quatre régions faisant l'objet de revendications territoriales inuites : le Nunavut, le Nunavik au Québec, la région d'Inuvialuit dans les Territoires du Nord Ouest et le Nunatsiavut au Labrador.

3 Région urbaine, selon la définition de Statistique Canada, désigne un territoire qui a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Région rurale, selon la définition utilisée ici, englobe les Inuits habitant dans des réserves. (Au Canada, à peine 4,5 % des Inuits environ habitent dans des réserves.)

4 Selon cette étude, le scénario de croissance modérée pour les projections de populations inuites part du principe que l'espérance de vie demeurera constante tout au long de la période de projection (d'après les projections de la population, des ménages et des familles autochtones, 2001-2026, AINC, SCHL, 2007).

5 Dans la documentation, « mobilité ethnique » s'entend de la mobilité ethnique intragénérationnelle résultant du changement d'appartenance ethnique d'une personne au fil du temps (c'est-à-dire entre les recensements).

6 En 2001, la population autochtone totale rajustée était de 1 064 300 et comptait environ 60 % d'Indiens inscrits, 26 % des Métis, 10 % d'Indiens non inscrits et 4 % d'Inuits.

7 Cette prévision repose sur l'hypothèse selon laquelle les régions rurales continueront de perdre une partie de leur population d'Indiens inscrits au profit des réserves et des centres urbains. 2008, Stewart Clatworthy et Mary-Jane Norris, *Aboriginal Mobility and Migration: Trends, Recent Patterns, and Implication: 1971-2001, Aboriginal Policy Research, Moving Forward, Making a Difference, Volume IV*, chapitre 13, Thompson Educational Publishing, INC., Toronto, Canada.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Comment peut-on être jeune Autochtone?

Laurent Jérôme
Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones
Université Laval

Cette question, posée comme titre, n'est pas seulement une référence à la célèbre question de Montesquieu (comment peut-on être Persan?), mais surtout un clin d'œil à sa reprise par l'écrivain québécois Jean-Paul Desbiens, à la suite des événements de la crise d'Oka (Desbiens, 1993). Si les « jeunes » constituent une catégorie sociale privilégiée en recherche au point d'en faire une tradition de l'anthropologie, de la sociologie et plus largement des sciences sociales (Bucholtz, 2002; Galland, 2001), force est de constater qu'ils sont encore négligés dans les études autochtones au Québec. La parole des jeunes est pourtant devenue incontournable dès que l'on s'intéresse aux enjeux et aux défis sociaux, politiques et culturels que soulèvent les réalités des Premières nations.

Derrière les chiffres et la vitalité démographique qui contraste avec la société non autochtone, que signifie être jeune et Autochtone aujourd'hui? Il s'agit dans cet article[1] de jeter quelques bases de réflexion afin de mieux comprendre qui sont les jeunes, qu'est-ce qui les distingue de leurs jeunes voisins non autochtones, comment ils s'organisent pour avoir une voix au chapitre et enfin, comment les politiques publiques peuvent prendre en considération leurs réalités et leurs aspirations.

Qui sont les jeunes Autochtones?

Une catégorie politique récente

Pour nous, observateurs, responsables de politiques et intervenants, le concept de jeune renvoie avant tout à une catégorie sociale et politique. Maxime Vollant, encore coordonnateur du Conseil des Jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador (CJPNQL) en 2005, rappelait par exemple que pour son Conseil la catégorie « jeune » s'entendait pour les individus âgés de 18 à 30 ans alors que la Commission de développement économique des Premières nations du Québec et du Labrador retient la tranche d'âge 18-35 ans. L'Instance permanente sur les questions autochtones à l'ONU a choisi quant à elle les 15-24 ans. En milieux autochtones au Canada, cette catégorie a été consacrée il y a une trentaine d'année seulement.

La scolarisation obligatoire dans les pensionnats indiens, entraînant notamment la mise entre parenthèse des rites traditionnels de passage de la vie (marquant différents passages de l'enfance à l'âge adulte), compte parmi les facteurs qui ont participé au découpage générationnel des sociétés autochtones. *Jeunes, aînés* ou *génération des pensionnats* sont des catégories récentes qui ont pris une importance grandissante à partir des années 70, dans un contexte d'affirmation identitaire, de revendications politiques et territoriales et de réappropriation culturelle. Mais que signifie cette catégorie au niveau local? Pour comprendre la portée d'un tel concept d'un point de vue local, j'ai retenu trois dimensions des processus de construction identitaire qui distinguent les jeunes Autochtones de leurs voisins non autochtones : la relation entre les générations, à la famille et à une société majoritaire. Je n'ai pas la place de discuter ici des enjeux liés à l'éducation et aux cursus adaptés tant le débat demanderait un article en soi[2]. Mais ils représentent une autre dimension essentielle qui fait la spécificité des défis posés à la jeunesse autochtone.

Relations intergénérationnelles

L'un des premiers défis pour les jeunes Autochtones est de formuler leur rôle et de construire leur expérience dans la continuité et en relations étroites avec les générations précédentes qui

ont chacune leur responsabilité dans le contexte contemporain. Les aînés, hommes et femmes qui ont connu le mode de vie nomade, sont devenus les icônes des processus de mise en valeur de la culture et des traditions. Ils sont considérés comme les dépositaires des savoirs locaux, des guides régulièrement consultés. Malgré la profonde distension des relations entre les enfants et leurs grands-parents (la sédentarisation ayant bouleversé la transmission des savoirs par l'expérience et l'observation), les aînés sont au cœur des représentations identitaires des jeunes. Les jeunes doivent se positionner dans le regard des aînés, mais également dans le regard d'une autre génération, celle des pensionnats, qui a pris très tôt ses responsabilités politiques. Principaux acteurs des changements politiques des années 70, de nombreux membres de cette génération occupent encore aujourd'hui les postes clés dans les domaines sociaux, culturels et politiques.

« Mon grand-père à moi il me dit qu'à l'âge de 15 ans il était rendu autonome, il avait plus besoin de personne pour s'occuper de lui, qu'il était même en mesure de s'occuper des autres. À 15 ans, nous on commence la vie. Ensuite, je pense à la génération qui a suivi, c'est ceux qui ont été enlevés de leur famille, ils ont vécu un drame qu'on essaie encore de guérir et puis parfois même d'oublier. Mais eux au moins, on a réussi à leur confier très de bonne heure des responsabilités. Parce que certains d'entre eux à l'âge de 20-23 ans, ça c'est à l'époque je dirai de l'émergence des conseils de bande en tant qu'instances représentatives et administratives dans les communautés, qui commençaient à se développer, eux on leur a donné tout de suite cette responsabilité. En partie, c'est la génération qui les a précédés qui leur a confié cette responsabilité là, étant donné que le monde changeait très vite, qu'on vivait en communauté. […]», (P.M., 28 ans, Atikamekw de Manawan, colloque du CIÉRA 2005).

Ancrage familial

L'importance de la famille représente sans aucun doute un autre point essentiel dans les ancrages identitaires des jeunes. L'intellectuel Vine Deloria Jr. insistait sur l'importance de la famille comme premier ancrage identitaire : « Les gens en Amérique n'ont, en pratique, pas d'identité personnelle dans le sens où les Indiens peuvent la ressentir. Quand vous rencontrez un Indien, la plupart du temps, la question c'est « D'où viens-tu? », suivi de « Qui est ta famille? ». Dans la société américaine, on vous demande d'où tu viens et ce que tu fais » (Deloria, 1997 : 218 [traduction]). Être jeune, c'est ainsi avant tout s'inscrire dans un rapport de parenté et de filiation qui rejaillit dans d'autres sphères de la société. Par exemple, la responsabilité (et non la propriété) des territoires ancestraux actuellement revendiqués est régie par des dynamiques familiales de gestion, d'occupation, d'utilisation et de transmission. La dimension familiale prévaut dans la présentation de soi, et les termes ne manquent pas : chez les Atikamekw, par exemple, on est *nosim* (petit-fils), *nosimicic* (arrière petit-fils), *octesinan* (frère aîné), ou *nimis* (sœur), avant d'être « jeune ». Chez les Inuit, on est avant tout *irngutaq* (petit-enfant), *irngutaliqqiuti* (arrière-petit-enfant) ou *ani* (frère).

Modèle relationnel et modèle généalogique

Peut-on parler de particularités autochtones dans les rapports entre les générations, à la famille, aux grands-parents et aux ancêtres? Non pas que nous, les *Blancs*, négligeons nos grands-parents et nos aînés. Mais nous sommes loin de faire de leur disparition un enjeu culturel, social et identitaire. Les aînés ne se retrouvent pas au cœur des préoccupations des jeunes québécois lorsqu'il s'agit de continuité sociale et culturelle, de *survie* collective, d'affirmation identitaire ou de revendications politiques. Pour l'anthropologue Tim Ingold, le rapport entre les générations dans de nombreuses sociétés autochtones (notamment celle traditionnellement nomade) suit un *modèle relationnel* qui s'opposerait au *modèle généalogique* caractéristique de nos sociétés occidentales (Ingold, 2000 : 136). Ingold explique que dans ces dernières, le rapport aux ancêtres, aux aînés, aux générations précédentes, bref, au passé, s'inscrit dans une continuité figée et linéaire. Les générations se succèdent les unes aux autres sur la ligne du temps. Chaque nouvelle génération remplace la précédente et s'en distingue par une expérience, un contexte, des événements qui en fait sa particularité au point de créer un « fossé des générations » (voir Manheim 1990 ou Attias-Donfut 1988). Le modèle généalogique occidental, caractéristique de la modernité, suppose que « le présent n'existe pour nous seulement grâce à l'inexorable suppression du passé duquel il provient » (Descola, 1996 : 226 [traduction], dans Ingold, 2000 : 136). Alors que dans le modèle généalogique la vie est contenue dans le concept de génération (chaque génération mène une vie qui la caractérise,

avec ses propres référents identitaires), dans le modèle relationnel, le concept de génération est intégré dans le processus de la vie. Les liens entre générations, entre passé et présent, forment un cycle continu, une perpétuelle renaissance, confirmant 1º l'importance accordée aux dynamiques de transmission des savoirs et aux relations intergénérationnelles et familiales chez les Premières nations et 2º la maladresse, largement répandue, qui consiste à parler des « jeunes » sans tenir compte des relations qu'ils entretiennent avec les autres générations, la famille, la communauté, la ville, la forêt, bref avec la complexité de leurs milieux de vie.

La relation à la société non autochtone

En plus de construire son expérience sociale et personnelle dans une relation constante aux deux autres générations, à la famille, à la communauté ou à la nation, les jeunes des Premières nations doivent également se positionner face à la société non autochtone. Au Canada, aborder les réalités des jeunes des Premières nations en termes de rupture culturelle, de crise identitaire ou de perte de repères est aujourd'hui devenu un lieu commun. Suicides, drogues, alcoolisme, souffrance et violence sociales sont des réalités, que ce soit dans les communautés ou en milieu urbain, qui alimentent les représentations sociales, orientent les analyses scientifiques et justifient les projets de recherche. Dans les discours publics, les jeunes subiraient tous passivement le contexte actuel de transition sociale, victimes contemporaines d'un héritage où s'entremêlent tentatives d'assimilation et négations de droits et d'identités. Ils seraient tous perdus entre deux références, celle de leurs aîné(e)s et celle de la société dominante, lieu de la modernité avancée. Régulièrement reprises dans les médias, ces réalités sont devenues indissociables de la « *culture des jeunes* » en milieux autochtones contemporains : parler des jeunes Autochtones, c'est parler du taux de suicide, de pauvreté, de chômage, de décrochage et de sous-éducation. Ainsi, très tôt, les jeunes des Premières nations doivent apprendre à se construire dans le regard de la société non autochtone et de représentations sociales persistantes.

C'est dans un paysage complexe de représentations sociales, de jugements et de positionnements que se construit l'expérience identitaire des jeunes des Premières nations.

Que font les jeunes? Espaces d'expression et d'affirmation

Continuer à évoquer les réalités des jeunes en termes de *problème* et de *souffrance*, à valoriser les projets *contre* le suicide et à élaborer des programmes de *thérapie* ne fait que rappeler les maux à combattre, et non les projets à soutenir. Il s'agit plutôt ici de considérer les jeunes comme des acteurs des transformations de leur société. De nombreuses communautés, institutions et structures autochtones ont pris en compte ce changement de paradigme : on ne parle plus de marches contre le suicide mais de marches et de projets pour la vie, on préfère le terme de mieux-être à celui de guérison, de bien-être à celui de souffrance, de ressourcement à celui de thérapie. La prévention et la promotion de la vie font place aux politiques de répression, de moralisation et d'encadrement de la jeunesse. Sous l'impulsion de nombreuses personnes-ressources, et notamment celles issues de cette génération des pensionnats, de nombreux jeunes enterrent une image encore bien ancrée dans les représentations sociales locales et nationales : celle de la destruction comme mode d'expression. En investissant les conseils de bande, en créant leurs propres institutions (conseils des jeunes), en s'engageant dans des associations nationales (voir par exemple la *Labrador Inuit Youth* (LIY)[3], la *Saputiit Youth Association of Nunavik*[4] ou encore le Conseil des jeunes des Premières nations du Québec et du Labrador dont il sera question plus loin), les jeunes Autochtones revendiquent des responsabilités accrues et valorisent l'initiative comme nouveau modèle de reconnaissance sociale. Au niveau international, la représentation des jeunes s'organisent : « Nous encourageons le système des Nations unies à inclure les jeunes dans ses activités et nous demandons la création d'une unité au sein de toutes les agences des Nations unies pour les jeunes Autochtones »[5]. (Mme Heather Minton-Lightening, représentante de la jeunesse autochtone à l'instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU). À travers le développement de la musique, de la littérature et des arts en général, les jeunes répondent au changement par une variété d'aspirations et d'influences qui se façonnent dans un processus complexe d'appropriation de signes,

de symboles et de discours que rendent accessibles différents espaces d'échanges : forêt et territoire, communauté et milieu urbain, rassemblements pan-amérindiens, nouvelles technologies… Ces espaces d'expression et d'affirmation ne peuvent être dissociés l'un de l'autre puisqu'ils représentent les lieux de l'expérience contemporaine des jeunes dans lesquels ceux-ci s'engagent avec plus ou moins de conviction, avec plus ou moins de réussite, avec plus ou moins de désillusions.

Conclusion

Ainsi, avant d'être jeune Autochtone, on est avant tout Abénaquise, originaire de Wôlinak, membre d'une famille et fille de ses parents. En fonction de l'interlocuteur, on est avant tout la sœur de son frère avant d'être de Betsiamites face à un jeune d'une autre famille de Betsiamites, on est avant tout de Wemotaci avant d'être Atikamekw face à un jeune atikamekw de Manawan, on est avant tout Algonquin avant d'être Indien face à un Mohawk, on est avant tout Indien, plus politiquement correct membre d'une Première nation, avant d'être Autochtone face à un Blanc. Le terme de jeune Autochtone est un raccourci utile pour comprendre, d'un point de vue politique, les réalités et les défis des nouvelles générations des Premières nations; utile, également pour développer, d'un point de vue social, des outils d'intervention. Mais il faut cependant se garder de sortir de son contexte une telle catégorie, de vouloir la transposer à des univers qui n'ont rien en commun, sous peine de confirmer la vieille intuition de sociologue français Pierre Bourdieu (1980) pour qui la jeunesse ne serait qu'un mot. Si le Secrétariat à la jeunesse du Québec n'a pas de politique spécifique destinée aux jeunes des Premières nations, les débats et les actions se sont inscrits dans le premier plan d'action jeunesse 2002-2005, commun à tous les jeunes de la Province. En août 2005, le Conseil des Jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador a d'ailleurs présenté au gouvernement du Québec un rapport dans lequel il identifie une série de recommandations exprimant les spécificités des réalités autochtones et les priorités à suivre dans les politiques publiques destinées aux jeunes Autochtones :

1. Favoriser le rapprochement entre jeunes et aînés,
2. Améliorer les services destinés aux jeunes des Premières nations,
3. Favoriser la réussite éducative et l'insertion professionnelle,
4. Améliorer la santé, et
5. Accroître leur présence dans la société, à la fois dans le monde et dans leurs milieux de vie, à travers des échanges plus nombreux avec la population non autochtone[6].

En 2000, le gouvernement péquiste soutenait l'organisation du Sommet du Québec et de la jeunesse auquel étaient conviés des représentants des jeunes des Premières nations. Les réalités et les défis débattus lors de ce sommet, bien éloignés de leurs préoccupations, ont conduit, selon Maxime Vollant[7], les représentants des Premières nations à organiser leur propre cercle de consultation qui a donné lieu à la rédaction d'un premier rapport, « Le nouveau cercle. Rassemblement des jeunes des Premières nations du Québec et du Labrador », (2001).

Être jeune d'une Première nation renvoie à des particularités identitaires : un attachement profond et durable à la communauté ou à la nation d'appartenance, définissant une identité collective y compris pour les jeunes vivant en milieu urbain partis en ville pour intégrer un cursus universitaire ou chercher un travail; des liens familiaux et intergénérationnels qui prévalent dans l'expression de son identité personnelle; un positionnement qui doit se faire, paradoxalement, sous les jugements de la société non autochtone, et avec elle. C'est donc dans un paysage complexe de représentations sociales, de jugements et de positionnements que se construit l'expérience identitaire des jeunes des Premières nations, qui sont, au final, bien d'autres choses avant d'être jeune et Autochtone et qui font bien d'autres choses que de choisir, unanimement, la destruction pour seul refuge.

Notes

1 Cet article s'inspire de publications, ateliers, colloques et recherches visant à mieux cerner les réalités et les défis pour les jeunes Autochtones (voir notamment Jérôme 2005a et b).

2 <http://www.avenir-future.com/>

3 <http://www.nunatsiavut.com/en/youth.php>

4 <http://www.saputiit.ca/index.htm>

5 Propos tirés du site Internet du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, <http://www.unhchr.ch/huricane/huricane.nsf/0/1ED6734E6490E4E7C1256D250027C28B?opendocument>

6 Disponible à l'adresse : <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/consultation/liste-des-memoires.htm, mémoire 72>

7 Maxime Vollant a expliqué les motivations de ce rassemblement lors de sa conférence intitulée « Les jeunes des Premières nations du Québec et leur culture traditionnelle », et présentée le 28 mars 2003, au colloque GÉTIC-CIÉRA à l'Université Laval.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Rapports et publications d'intérêt

Aboriginal Policy Research Vol. 1-5: Proceedings from the 2002 and 2006 Aboriginal Policy Research Conferences.
<http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/abus/ctu_f.html>

Aboriginal Well-being: Canada's Continuing Challenge.
Dirigé par Jerry P. White, Dan Beavon, et Nicholas Spence. Thompson Educational Publishing, 2007.
<http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/abus/ctu_f.html>

Redéfinir le mode d'évaluation de la réussite de l'apprentissage chez les Premières nations, les Métis et les Inuits.
Conseil canadien sur l'apprentissage, novembre 2007.
<http://www.ccl-cca.ca/CCL/Newsroom/Releases/RedefiningSuccessInAboriginalLearning.htm?Language=FR>

The Potential Contribution of Aboriginal Canadians to Labour Force, Employment, Productivity and Output Growth in Canada, 2001-2017.
Centre d'étude des niveaux de vie, novembre 2007.
<http://www.csls.ca/reports/csls2007-04.pdf>

Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson - Rapport.
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, avril 2007.
<http://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/docs/rapport_Nunavik_francais.pdf>

Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières Nations.
Rapports du Conseil national du bien-être social, volume 127.
Conseil national du bien-être social, automne 2007.
<http://www.ncwcnbes.net/fr/research/TimeToAct-AgissonsMaintenant.html>

La réussite scolaire des Autochtones.
Commission de l'éducation, gouvernement du Québec, février 2007.
<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/CE/rapport-autochtones.pdf>

Que sont les enfants devenus?
Ressource en ligne sur les pensionnats indiens au Canada.
Fondation autochtone de l'espoir, novembre 2007.
<http://www.whereareethechildren.ca>

Le bien-être actuel des jeunes Indiens inscrits

Sources de préoccupations quant à l'avenir?

Éric Guimond
Gestionnaire principal de la recherche
Direction de la recherche et de l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada

Centre interuniversitaire d'études démographiques

Professeur auxiliaire de recherche
Département de sociologie
Université de Western Ontario

Martin J. Cooke
Professeur adjoint
Départements de sociologie, d'études sur la santé et de gérontologie
Université de Waterloo

Un des rôles fondamentaux de la recherche sur les politiques consiste à étudier l'évolution passée afin d'éclairer les approches politiques actuelles et futures. Des instruments de mesure raisonnablement fiables sont nécessaires pour brosser un tableau du passé récent et offrir un aperçu de l'avenir. À cette fin, la Direction de la recherche et de l'analyse d'Affaires indiennes et du Nord Canada a élaboré une série d'indices du bien-être des populations et des collectivités d'après l'indice de développement humain des Nations unies (Cooke *et al.*, 2004). L'objectif était de produire un ensemble de mesures fiables du bien-être physique et matériel des peuples autochtones pouvant servir à en suivre l'évolution et à guider l'élaboration de programmes et de politiques des gouvernements et des institutions fédéraux, provinciaux et autochtones.

À ce jour, les tendances révélées par l'indice de développement humain (IDH) des Indiens inscrits et l'indice du bien-être (IBC) des collectivités des Premières nations sont encourageantes mais suscitent également certaines questions. En effet, le bien-être général des Premières nations s'est considérablement amélioré entre 1981 et 2001 et les écarts d'espérance de vie et de littératie fonctionnelle avec les autres Canadiens ont beaucoup diminué. Cependant, il existe toujours des écarts notables de l'IBC et, à moins de changements majeurs, il faudra des décennies, sinon des générations, pour atteindre l'équité entre les Premières nations et les autres Canadiens (O'Sullivan, 2006). Par ailleurs, des améliorations sur les plans de la santé et de l'éducation chez les femmes des Premières nations ont accentué des écarts déjà prononcés entre les sexes (Cooke *et al.*, 2006).

Une des grandes questions que sous-tend cette recherche est de savoir comment la situation des jeunes a évolué aux cours des dernières décennies. Des transitions sociales et économiques positives chez les jeunes, notamment entre la fin des études et le début d'une carrière, le développement de relations et la formation d'une famille sont essentiels en matière de capital humain, social et économique. Parallèlement, les risques sociaux et pour la santé sont plus élevés à cet âge : les expériences vécues à la fin de l'adolescence contribuent largement aux disparités observées entre les Autochtones américains et les autres sur les plans de la santé mentale et physique et des résultats sociaux (Harris *et al.*, 2006). De surcroît, les expériences et les caractéristiques des jeunes offrent un aperçu de l'avenir. L'examen de la situation des jeunes et de l'évolution de leurs expériences nous permet d'évaluer si les améliorations observées pour l'ensemble de la population au cours des dernières décennies sont susceptibles de se poursuivre.

Pour comprendre l'évolution de la situation des jeunes, nous avons adapté la méthodologie de l'IDH des Indiens inscrits afin de créer un indice du bien-être par âge et l'avons utilisé pour comparer les cohortes d'Indiens inscrits et les autres Canadiens âgés de 15 à 29 ans pour les années de recensement 1981 et 2001. Cet IDH par âge comporte trois dimensions importantes du bien-être : 1) une longue vie en santé, 2) le savoir et 3) un niveau de vie convenable[1].

L'IDH des jeunes Indiens inscrits

L'amélioration générale du bien-être de la population indienne inscrite se traduit par une amélioration similaire

chez les jeunes Indiens inscrits. Le tableau 1 présente les valeurs globales de l'IDH des jeunes, qui représentent la moyenne des résultats combinés des indices de mortalité, de niveau d'instruction et de revenu. Les valeurs des trois groupes d'âge ont augmenté entre 1981 et 2001, comblant l'écart entre les Indiens inscrits et les autres jeunes Canadiens.

L'IDH est utile pour mesurer le bien-être général. Cependant, ces valeurs globales peuvent dissimuler des variations importantes des dimensions individuelles du bien-être, à savoir la santé, le savoir et le niveau de vie. Dans le cas des jeunes Indiens inscrits, l'examen de ces dimensions révèle un portrait moins optimiste quant à l'amélioration de la situation des jeunes Indiens inscrits par rapport aux autres Canadiens.

La santé

L'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits a considérablement augmenté depuis 1981, comblant l'écart avec les autres Canadiens. Cet indicateur de santé tient compte de la mortalité par âge pour une période de référence donnée, ce qui permet de « prédire » en quelque sorte l'espérance de vie d'une personne née durant cette période. Cependant, comme il dissimule les variations de la mortalité selon l'âge, cet indicateur n'est pas vraiment utile pour suivre l'évolution de l'état de santé des jeunes.

Le tableau 2 présente l'évolution du taux de mortalité chez les Indiens inscrits et les autres Canadiens de 15 à 30 ans. La mortalité chez les jeunes Indiens et Indiennes a sensiblement diminué entre 1981 et 2001. Malgré cela, l'écart entre les jeunes Indiens inscrits et les autres jeunes Canadiens demeure important. Le taux de mortalité actuel chez les jeunes Indiens est comparable à celui observé pour l'ensemble du Canada au début des années 1940 (Bureau fédéral de la statistique, 1947).

TABLEAU 1

Indice de développement humain (IDH) des Indiens inscrits et des autres Canadiens âgés de 15 à 29 ans, 1981 et 2001[2]

	1981	2001
15 à 19 ans		
Indiens inscrits	0,611	0,713
Autres Canadiens	0,838	0,905
Écart de l'IDH	0,227	0,192
20 à 24 ans		
Indiens inscrits	0,612	0,712
Autres Canadiens	0,827	0,901
Écart de l'IDH	0,215	0,189
Age 25-29		
Indiens inscrits	0,623	0,737
Autres Canadiens	0,846	0,919
Écart de l'IDH	0,223	0,182

TABLEAU 2

Taux de mortalité de 15 à 30 ans (pour 1000) des Indiens inscrits[3] et des autres Canadiens[4], 1981 et 2001

	1981	2001
Hommes		
Indiens inscrits	75,7	38,5
Autres Canadiens	19,8	10,6
Écart	55,9	27,9
Femmes		
Indiennes inscrites	34,2	20,6
Autres Canadiennes	6,7	4,4
Écart	27,5	16,2

Le savoir

L'écart persistant entre la population indienne inscrite et les autres Canadiens en ce qui concerne l'éducation formelle est dû en grande partie au faible niveau de scolarité des adultes et des aînés (c.-à-d., la population de 30 ans et plus). L'éducation formelle étant principalement acquise à l'adolescence et au début de l'âge adulte (c.-à-d., avant l'âge de 30 ans), l'examen du niveau de scolarité des jeunes nous donne un meilleur aperçu des tendances actuelles en matière d'éducation.

TABLEAU 3

Niveau de scolarité atteint des Indiens inscrits et des autres Canadiens âgés de 15 à 29 ans, 1981 et 2001[5]

	1981	2001
Neuvième année de scolarité ou plus		
15 à 29 ans		
Indiens inscrits	75,3	90,3
Autres Canadiens	94,7	97,7
Écart	19,4	7,4
Diplôme d'études secondaires ou plus		
20 à 24 ans		
Indiens inscrits	34,5	50,5
Autres Canadiens	69,5	84,4
Écart	35,0	33,9
Diplôme d'études secondaires ou plus		
25 à 29 ans		
Indiens inscrits	42,8	60,6
Autres Canadiens	72,5	85,9
Écart	29,7	25,3

Estimée à partir de la proportion détenant une neuvième année de scolarité (tableau 3), la littératie fonctionnelle des jeunes Indiens inscrits a connu une évolution remarquable entre 1981 et 2001. Malgré cette évolution des compétences de base en lecture et en écriture, l'écart avec les autres jeunes Canadiens en matière d'éducation de niveau secondaire ou supérieur a peu diminué. Par ailleurs, on note également un écart grandissant entre les Indiens âgés de 20 à 24 ans et ceux de 25 à 29 ans, indiquant une propension plus importante à une acquisition tardive de ce niveau de scolarité.

En 2001, les jeunes Indiens inscrits comptent parmi les groupes ethnoculturels les moins instruits au Canada (tableau 4). Bien que l'augmentation du niveau absolu de scolarité soit encourageante, la faible performance des Indiens inscrits comparativement aux autres Canadiens est préoccupante. Sur un marché du travail hautement concurrentiel, le niveau de scolarité faible et tardif des jeunes Indiens inscrits laisse augurer qu'en vieillissant, ces cohortes continueront de traîner derrière les autres Canadiens sur les plans de l'emploi et du revenu et seront plus susceptibles d'avoir un revenu faible et d'être dépendants de suppléments de revenu.

Niveau de vie

Considérant que l'IDH des Indiens inscrits utilise le revenu moyen par habitant comme mesure du bien-être matériel, pour les groupes plus jeunes, nous utilisons le revenu total moyen du ménage comme mesure des ressources économiques disponibles.

Comme l'indique le tableau 5, le revenu moyen des ménages chez les jeunes Indiens inscrits a augmenté entre 1980 et 2000, confirmant l'augmentation du bien-être matériel des jeunes. Cependant, ces augmentations n'ont pas suivi celles des autres ménages canadiens. Par conséquent, l'écart entre la situation matérielle des Indiens inscrits et celle des autres jeunes Canadiens s'est accru. Ces disparités sont accentuées par le fait que les ménages des Premières nations comptent plus de membres que les autres ménages canadiens. On observe des tendances similaires chez les jeunes des réserves et ceux vivant hors-réserve, chaque groupe comptant environ la moitié de la population des jeunes Indiens inscrits.

Différences entre les sexes

La recherche sur l'IDH des Indiens inscrits a démontré que les différences entre les sexes se sont accentuées, notamment en ce qui concerne le savoir. Le niveau de scolarité des Indiennes inscrites est de plus en plus élevé, quoique leur revenu moyen n'ait pas encore atteint celui des hommes (Cooke *et al.*, 2006).

Dans chaque groupe d'âge, les valeurs de l'IDH des jeunes Indiennes inscrites sont plus élevées que celles des hommes (tableau 6) mais l'écart entre les sexes a diminué parmi les groupes plus jeunes, et ce, pour deux raisons. D'abord, le taux de mortalité a diminué plus rapidement chez les hommes entre 1981 et 2001 (tableau 2). Ensuite, l'avantage des Indiennes inscrites en ce qui concerne le niveau de scolarité a augmenté, notamment chez les 25 à 29 ans. En 2001, 64 pour cent des femmes avaient fait des études secondaires ou post-secondaires, comparativement à 57 pour cent des hommes du même groupe d'âge.

Comme l'indique le tableau 6, l'augmentation du bien-être selon l'âge donne un aperçu du bien-être futur

TABLEAU 4

Proportion de jeunes adultes âgées de 20 à 29 ans ayant un diplôme d'études secondaires ou plus, groupes autochtones et certains groupes ethniques, 2001[6]

Juifs	95,0 %
Chinois	92,2 %
Philippins	92,1 %
Balkaniques	92,0 %
Grecs	91,5 %
Libanais	89,9 %
Italiens	89,8 %
Polonais	88,6 %
Néerlandais	88,0 %
Espagnols	87,8 %
Hongrois	86,4 %
Ukrainiens	86,3 %
Africains	85,7 %
Antillais	85,3 %
Asiatiques du sud	84,8 %
Allemands	84,4 %
Sud-Américains, Centraméricains, Latino-Américains	83,2 %
Portugais	80,6 %
Vietnamiens	79,3 %
Métis	70,4 %
Indiens non inscrits	63,5 %
Indiens inscrits	57,1 %
Inuits	54,2 %

TABLEAU 5

Revenu moyen du ménage[7] des Indiens inscrits et des autres Canadiens âgés de 15 à 29 ans, 1980 et 2000, dollars constants de 2000

	1980	2000
15 à 29 ans		
Indiens inscrits	41 012 $	43 391 $
Autres Canadiens	68 247 $	78 008 $
Écart	27 235 $	34 617 $
20 à 24 ans		
Indiens inscrits	38 347 $	41 042 $
Autres Canadiens	62 460 $	71 185 $
Écart	24 113 $	30 143 $
25 à 29 ans		
Indiens inscrits	39 010 $	39 679 $
Autres Canadiens	57 281 $	64 882 $
Écart	18 271 $	25 203 $

TABLEAU 6

Indice de développement humain (IDH) des jeunes Indiens inscrits âgés de 15 à 29 ans, par sexe et par groupe d'âge, 1981 et 2001

	1981	2001
15 à 19 ans		
Hommes	0,599	0,706
Femmes	0,675	0,740
Écart	0,076	0,034
20 à 24 ans		
Hommes	0,574	0,694
Femmes	0,654	0,750
Écart	0,080	0,056
25 à 29 ans		
Hommes	0,604	0,701
Femmes	0,652	0,777
Écart	0,048	0,076

des jeunes. Intuitivement, on croirait que le bien-être augmente en vieillissant. C'est le cas pour les jeunes Indiennes inscrites mais non pour les hommes. En 2001, l'IDH des femmes passe de 0,740 chez les 15 à 19 ans à 0,777 chez les 25 à 29 ans, tandis que chez les hommes les valeurs demeurent pratiquement constantes. Chez les jeunes femmes, le risque de mortalité diminue considérablement entre l'adolescence et la vingtaine et la proportion ayant un niveau de scolarité élevé augmente. L'absence de telles améliorations chez les hommes semble indiquer que les jeunes Indiens inscrits sont « laissés pour compte ». Par contre, des recherches antérieures

indiquent que la hausse du niveau d'instruction des jeunes Indiennes inscrites n'a pas beaucoup diminué l'écart entre leur revenu et celui des hommes.

Conclusions

Il est important de s'employer à suivre la situation des jeunes, non seulement dans la perspective d'améliorer leur situation actuelle, mais également parce qu'ils illustrent les possibilités futures des populations et des collectivités. Les tendances chez les jeunes en matière de santé, d'éducation et de revenu indiquent que, malgré certaines améliorations incontestables, les Indiens inscrits sont toujours devancés par les autres Canadiens. Autrement dit, les jeunes Indiens d'aujourd'hui vont beaucoup mieux que leurs parents au même âge mais ils demeurent au bas de l'échelle du bien-être comparativement aux autres jeunes Canadiens.

L'échec collectif des programmes et des politiques fédéraux, provinciaux et autochtones visant à amenuiser l'écart entre le bien-être des Indiens inscrits et celui des autres jeunes Canadiens a des incidences sur l'avenir. Les circonstances vécues à un jeune âge se répercutent sur la santé physique, les ressources économiques et sociales et le capital humain futurs. Les cohortes actuelles de jeunes Indiens inscrits se présentent à l'âge adulte avec moins de ces ressources que les autres Canadiens, laissant augurer que la diminution de l'écart de bien-être observé parmi l'ensemble de la population entre 1981 et 2001 pourrait cesser et même s'inverser à mesure que ces jeunes Indiens inscrits vieillissent, se joignent au marché du travail et fondent une famille. Ces observations confirment les conclusions des recherches antérieures à l'effet que les améliorations observées dans le passé puissent ne pas se poursuivre (O'Sullivan, 2006).

Notes

1 Des renvois ainsi qu'une description complète de la méthodologie sont disponibles dans un document plus exhaustif <www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/pub4_f.html>.

2 L'IDH des jeunes Indiens inscrits se compose de trois indices : le revenu, le niveau d'instruction et l'espérance de vie. L'IDH des jeunes de 15 à 19 ans utilise un indicateur du niveau d'instruction légèrement différent de celui des jeunes de 20 ans et plus.

3 Affaires indiennes et du Nord Canada, non publié. Les estimations de mortalité indienne proviennent d'estimations effectuées par Statistique Canada à des fins de projections démographiques de la population indienne.

4 Statistique Canada. *Tables de mortalité, Canada, Provinces et Territoires*, Ottawa, Ottawa, Division des statistiques sur la santé, catalogue 84-537-XIE.

5 Statistique Canada, Recensements du Canada de 1981 et de 2001, totalisations spéciales.

6 Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD). Les groupes ethniques sont définis d'après l'origine ethnique, réponses simples ou multiples.

7 Totalisations spéciales des données des recensements de 1981 et de 2001. Revenu du ménage moyen calculé par personne et non ajusté en fonction de la taille du ménage. Le revenu moyen est le total du revenu du ménage de toutes les personnes d'un groupe d'âge donné, divisé par le nombre de personnes dans ce groupe d'âge.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Changements d'école chez les élèves autochtones entre la maternelle et la 12e année en Colombie-Britannique

Cheryl Aman
Étudiante au doctorat
Faculté d'éducation
Université de la Colombie-Britannique

Charles Ungerleider
Professeur
Études pédagogiques
Université de la Colombie-Britannique
et
Directeur
Recherche et mobilisation des connaissances
Conseil canadien sur l'apprentissage

Les faibles taux de diplomation secondaire des élèves autochtones sont une cause de préoccupations pour les parents et les collectivités autochtones ainsi que pour les éducateurs et les ministères provinciaux et territoriaux de l'éducation. Dans les écoles publiques de la Colombie-Britannique[1], les taux de diplomation des élèves autochtones sont loin d'être équivalents à ceux de leurs homologues non autochtones. Les plus récentes données provinciales sur la diplomation (2005-2006) indiquent que les Autochtones en sont à 47 %, contre 82 % pour les non-Autochtones[2]. Le taux varie considérablement entre les collectivités de la Colombie-Britannique, voire dans les mêmes écoles secondaires d'une année à l'autre. Cette étude a examiné les facteurs contextuels de cette variabilité. La compréhension de ces facteurs aidera les éducateurs à atteindre des taux de diplomation des élèves autochtones uniformément élevés partout dans la province.

La mobilité des élèves autochtones

Notre recherche, qui fait partie d'une vaste analyse exploratoire à grande échelle, a été menée en utilisant un ensemble exceptionnellement étendu de données de recensement scolaire auprès des élèves âgés de 13 ans ou plus dans toutes les écoles publiques de la Colombie-Britannique (Aman, 2006). Ces données administratives auprès des étudiants ont été recueillies et généreusement communiquées, sous une forme anonyme, par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Elles donnent de l'information sur le niveau scolaire des élèves ainsi que sur les écoles fréquentées à chaque année scolaire. À un moment donné dans leur carrière scolaire, 8 % des élèves se sont identifiés comme « Autochtones »[3] sur le formulaire de recensement des élèves recueilli chaque année par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Pour la présente analyse, qui portait sur les élèves au niveau secondaire (8e à 12e année), ont été examinés les dossiers administratifs de presque 30 000 élèves autochtones, des années scolaires 1991-1992 à 1998-1999.

La modélisation de la régression et la modélisation à plusieurs niveaux ont toutes deux été utilisées pour examiner les facteurs contextuels à l'échelle de l'école et à l'échelle de la collectivité pouvant avoir un lien avec les différences dans la diplomation des Autochtones. Les données du recensement de 2001 de Statistique Canada ont été utilisées pour obtenir les variables pertinentes au contexte socioéconomique de chacune des 296 écoles secondaires[4]. L'indice de privation sociale affecté conjointement aux collectivités par le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique et le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique en vue de distribuer un financement supplémentaire aux écoles a aussi été retenu comme variable d'intérêt[5].

Les différences entre cohortes, par exemple dans le nombre d'élèves inscrits à l'école et dans la composition démographique des populations étudiantes de chaque école secondaire, ont été identifiées. Initialement, les différences de cohortes entre les écoles ont été considérées relativement à l'école que les élèves fréquentaient à leur première année du secondaire (8e année). Cependant, une analyse a aussi été menée sur la composition de la cohorte de chaque école et sur les résultats scolaires en fonction de l'école fréquentée à la cinquième année d'école secondaire (12e année). Cette façon de faire voulait tenir compte du fait que le profil démographique des élèves dans une même école peut évoluer au fil des années alors qu'une cohorte passe d'une année à l'autre. Le nombre et la proportion d'élèves autochtones dans chaque école ainsi que le

TABLEAU 1
Nombre de changements d'école et taux de diplomation pour la cohorte d'Autochtones de 1998

Nombre de changements d'école (école secondaire seulement)	Pourcentage de la cohorte d'Autochtones de 1998 – %	Taux de diplomation après 6 ans (obtention du diplôme en juin 2004) – %
Aucun changement	31,8	56,4
1 changement	36,6	48,9
2 changements	19,8	28,1
3 changements	9,7	17,3
4 changements	2,6	11,3

Source : Aman (2006).

nombre et la proportion d'élèves qui se sont joints à la cohorte ont été examinés. Les différences entre la diplomation des populations autochtones et non autochtones de chaque école ont aussi été prises en compte.

L'analyse et le modèle de la régression démontrent que les contextes de l'école et de la collectivité sont liés aux résultats scolaires à un certain degré. Par exemple, la diplomation des Autochtones est plus basse lorsqu'il y a des proportions plus élevées de familles à faible revenu dans le quartier de l'école[6]. Le fait de changer d'école est aussi ressorti comme un facteur important : lorsque les étudiants changent d'école, la probabilité qu'ils achèvent le programme scolaire baisse radicalement[7].

Mobilité et diplomation des élèves autochtones au secondaire

De nombreux élèves autochtones changent d'école pendant leurs études secondaires – et certains le font assez souvent[8]. Le tableau 1 présente de l'information sur la plus récente cohorte d'élèves (n = 4 460) représentée dans les données administratives. Les élèves de cette cohorte se sont inscrits en 8e année pour l'année scolaire 1998-1999. On prévoyait qu'ils termineraient leurs études secondaires en juin 2004 (c. à d. dans les six ans[9]).

Le plus haut taux de diplomation secondaire (56,4 %) chez les élèves autochtones a été obtenu par les 31,3 % d'élèves qui n'ont jamais changé d'école secondaire. Ce taux est sensiblement plus élevé que le taux global (46 %) des élèves autochtones de cette cohorte[10]. Le taux de diplomation des élèves autochtones qui ont changé d'école une fois pendant leurs études secondaires était légèrement inférieur (48,9 %), et il baissait encore avec chaque changement d'école supplémentaire. Pour presque 20 % des élèves autochtones qui ont changé d'école deux fois pendant leurs études secondaires, le taux de diplomation était de 28,1 %. Les élèves autochtones qui ont changé d'école trois fois avaient un taux de diplomation de 17,3 %. Les élèves autochtones qui ont changé d'école quatre fois durant leurs études secondaires avaient le taux de diplomation le plus faible (11,3 %).

Le tableau 2 indique les taux de diplomation en fonction de la mobilité, par rapport au lieu de l'école initiale et de la nouvelle école des élèves.

Pour 18 % de la cohorte d'Autochtones de 1998, la progression scolaire signifiait qu'ils devaient changer d'école à un moment donné. Par exemple, tous les élèves fréquentant une école intermédiaire ou une école secondaire de premier cycle changent nécessairement d'école pour accéder aux années supérieures. Pour ces élèves, les taux de diplomation n'étaient pas sensiblement différents de ceux des élèves qui n'ont jamais changé d'école. On estime que 20 % des élèves de la cohorte d'Autochtones de 1998 ont changé d'école à l'intérieur d'un même district scolaire. Le taux de diplomation de ces élèves était sensiblement plus faible que celui de leurs homologues qui n'ont pas changé d'école ou qui ont changé en raison de la progression scolaire. Ces élèves avaient un taux de diplomation de 28 %. Environ un tiers des Autochtones de la cohorte 1998-1999 de la province sont passés à une école située dans un autre district. Ces

TABLEAU 2
Taux de diplomation et types de changements scolaires pour la cohorte d'Autochtones de 1998

Types de changements scolaires (école secondaire seulement)	Pourcentage de la cohorte d'Autochtones de 1998 – %	Taux de diplomation après 6 ans (obtention du diplôme en juin 2004) – %
Aucun changement	31,8	56,4
Changements liés à la structure scolaire	18,0	58,0
Changements à l'intérieur du district scolaire	19,5	28,2
Changements entre districts scolaires	30,4	29,8

Source : Aman (2006).

élèves avaient au terme de six ans un taux de diplomation presque identique (29,8 %) à celui des élèves qui ont changé d'école au sein du même district (28,2 %)[11].

Un défi de politique à relever pour les systèmes d'écoles publiques

La reconnaissance du changement d'école comme un facteur en forte corrélation avec les résultats scolaires des élèves autochtones soulève d'importantes questions pour les responsables des politiques. Un changement d'école non lié à la structure scolaire peut être dû à un certain nombre de facteurs externes, qui ne sont pas bien compris en particulier chez les élèves autochtones. Il est donc nécessaire de mieux comprendre ce phénomène et d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui permettront de relever les défis engendrés par la forte mobilité des élèves autochtones.

Des recherches menées en Australie (Hotten *et al.*, 2004) et aux États-Unis (Rumberger *et al.*, 1999) examinent diverses interventions relatives à la mobilité des élèves. Elles peuvent fournir des leçons utiles en vue de favoriser le succès scolaire des Autochtones au Canada. Des programmes pour « nouveaux arrivants » ont été mis en place par certaines administrations pour mieux répondre aux besoins des élèves qui changent d'école. D'autres administrations tentent de retenir les élèves vivant des changements de lieu de résidence. D'autres programmes encore privilégient plutôt des stratégies telles que le soutien par les pairs, le soutien scolaire, le perfectionnement du personnel et l'amélioration des communications et l'échange de dossiers entre administrations. Il existe d'autres formes d'intervention : l'aide au transport, les programmes ciblés de prévention des risques et les programmes visant à renforcer l'intégration communautaire.

Alors que les observations rapportées ici proviennent d'une analyse quantitative à grande échelle, des travaux plus qualitatifs et ethnographiques sont nécessaires pour apporter une information plus raffinée sur le degré et la nature de la mobilité des élèves autochtones. Il faudrait aussi des recherches à l'échelle de l'école pour analyser la façon dont les pratiques actuelles répondent à la problématique de la mobilité et des taux de diplomation des élèves.

Enfin, il importe de faire preuve de prudence dans la poursuite des études sur le sujet. Sachant que la mobilité résidentielle est élevée chez les familles autochtones et qu'une mobilité élevée des élèves est fortement associée à des résultats scolaires inférieurs, ce serait une grave erreur de considérer que cette problématique relève des familles autochtones. Une meilleure compréhension du degré et de la nature de la mobilité des élèves autochtones doit pouvoir aider les éducateurs à travailler avec les élèves, les familles et les collectivités autochtones afin d'obtenir des taux de diplomation plus élevés et de meilleurs résultats scolaires sur le long terme.

Notes

1 Les écoles gérées par les bandes sont fréquentées par moins de 10 % des élèves autochtones de la maternelle à la 12e année en Colombie-Britannique (voir Postl, 2005).

2 Cette information est publiée dans le site web du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Voir <www.bced.gov.bc.ca/abed/perf2006.pdf>

3 Dans la présente étude, le terme « Autochtone » s'entend d'élèves qui se sont auto-identifiés comme étant d'ascendance autochtone sur le formulaire utilisé pour la cueillette de données annuelle du ministère de l'Éduction de la Colombie-Britannique (formulaire 1701). Ces élèves peuvent être des membres des Premières nations, des Indiens inscrits, des Indiens non inscrits, des Métis ou des Inuits. Les auteurs reconnaissent que la définition de ces termes est contestée. Les élèves se déclarent volontairement Autochtones, mais peuvent ne pas le faire chaque année. Dans la présente analyse, nous tenons compte des élèves qui se sont, à un moment de leur cheminement scolaire, déclarés Autochtones sur le formulaire de recensement scolaire.

4 Les variables socioéconomiques étaient les suivantes : niveau d'études inférieur à l'école secondaire, taux de chômage, proportion des familles gagnant moins de 20 000 $ par année, revenu familial moyen et proportion d'origine ethnique autochtone. Ces variables peuvent ne pas traduire parfaitement les conditions associées précisément aux aires de recrutement des écoles, en particulier en ce qui concerne les groupes démographiques résidant dans le secteur, ou être exactes pendant toute la période étudiée; elles ont toutefois été considérées comme étant complètes et notables.

5 L'indice de privation sociale était la seule mesure de la santé, de l'éducation et des conditions économiques à l'égard des populations autochtones des collectivités (de façon distincte des populations non autochtones des collectivités) disponible pour l'ensemble de la province.

6 Lorsque le nombre de familles à faible revenu augmente de 10 % dans un quartier scolaire, les taux de diplomation diminuent de 0,05 %.

7 Lorsqu'un changement d'école s'accompagne d'un changement de district scolaire, la probabilité prévue de la diplomation baisse de 16 %.

8 Dans la présente étude, pour les élèves non autochtones, l'incidence des changements d'école secondaire entre districts scolaires ou à l'intérieur d'un même district était de 18 %.

9 Dans la présente étude, la diplomation réfère au taux d'étudiants qui finissent leur programme en six ans. Lorsqu'ils entrent en 8e année, les élèves ont six ans pour terminer l'école secondaire. Ceux qui terminent avant la fin des six ans sont comptés dans le taux de diplomation. Ceux qui terminent en plus de six ans ne sont pas comptés.

10 Voir <www.bced.gov.bc.ca/abed/perf2006.pdf>.

11 Il faut préciser qu'un changement d'école n'est pas nécessairement une conséquence d'un changement de résidence. L'ensemble de données ne permettait pas d'analyser ce facteur. Le changement d'école peut être la conséquence d'un choix d'école de la part de l'élève, de la disponibilité de programmes, d'un changement de résidence ou d'autres considérations individuelles.

Niveau d'études universitaires au sein de la population des Indiens inscrits, de 1981 à 2001

Analyse de cohortes

John Clement
Gestionnaire principal
de la recherche
Direction de la recherche
et de l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada

L'écart entre Autochtones et non-Autochtones en ce qui concerne les résultats scolaires et sur le marché du travail a fait l'objet de recherches approfondies (Hull, 2005; Mendelsohn, 2006). Des travaux récents font toutefois état de progrès encourageants : des améliorations ont été constatées dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires non universitaires (Maxim et White, 2005). Il a aussi été établi que les Autochtones qui obtiennent un diplôme universitaire ont autant de succès sur le marché du travail que leurs homologues non autochtones. Cette évolution est confirmée par l'amélioration de l'indice de développement humain pour les Indiens inscrits (Beavon *et al.*, 2004), dont le niveau de littératie fonctionnelle (9e année) est une composante essentielle[1].

Cependant, s'il y a lieu de se réjouir de ces progrès, ils ne révèlent pas tout. En l'occurrence, les progrès en matière d'études au sein de la population indienne inscrite n'ont pas suivi le rythme de ceux connus par les Canadiens non autochtones – surtout en ce qui concerne l'obtention de diplômes et certificats universitaires. Cette situation revêt une grande importance vu l'accent que mettent le Canada et les autres pays de l'OCDE sur l'éducation des enfants et des jeunes en vue de participer à l'économie mondiale axée sur le savoir et sans cesse plus concurrentielle et dynamique, et en récolter les fruits. De récentes statistiques indiquent de plus hauts taux d'inscription à l'université, conséquence des exigences académiques de plus en plus élevées pour les professions de la nouvelle économie mondiale (Statistique Canada, 2005).

FIGURE 1
Proportion de la population des Indiens inscrits et des autres Canadiens détenant un diplôme universitaire en 2001

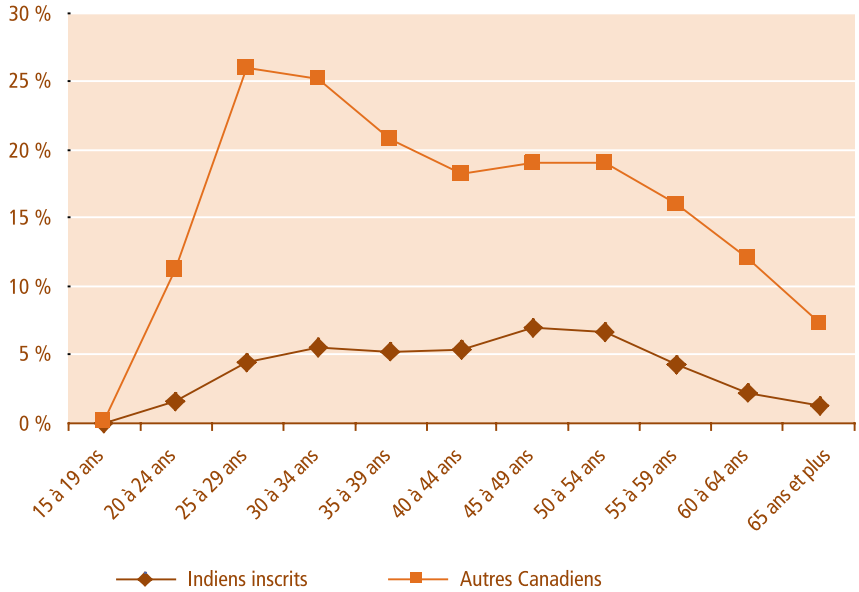

Cet article présente les résultats d'une analyse par cohorte des données de recensement; il démontre la persistance de l'écart entre les Indiens inscrits[2] et les autres Canadiens[3] sur le plan de l'obtention d'un diplôme universitaire. Il faut préciser que d'importants événements historiques ont touché la population indienne inscrite au fil du temps, comme l'adoption du projet de loi C-31 en 1985 et les données incomplètes de recensement au sein des réserves. Ces problèmes et leurs implications possibles seront examinés en profondeur dans un prochain rapport exhaustif sur le sujet. Le présent article s'appuie sur les données relativement plus haut niveau d'études au sein des populations des Indiens inscrits et des autres Canadiens pendant les périodes visées par les recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

Niveau d'études universitaires général des Indiens inscrits et des autres Canadiens en 2001

Comme l'indique la figure 1, les Indiens inscrits sont beaucoup moins susceptibles que les autres Canadiens d'avoir obtenu un diplôme universitaire, et ce, peu importe l'âge. Il est intéressant de noter les groupes d'âge pour lesquels les deux populations ont la plus grande proportion de diplômes universitaires. Pour la population indienne inscrite, les cohortes plus âgées (30 ans et plus) semblent comporter une proportion légèrement plus élevée de diplômés universitaires que les cohortes plus jeunes; par contre chez les autres Canadiens, les cohortes plus jeunes ont les proportions plus élevées de diplômés universitaires, suivies des groupes des 40 à 44 ans et 45 à 49 ans. Parmi les groupes de 25 à 29 ans et 30 à 34 ans, la proportion des autres Canadiens possédant un diplôme universitaire est cinq fois plus élevée que la proportion au sein de la population indienne inscrite.

FIGURE 2

Proportion de la population des autres Canadiens détenant un diplôme universitaire, sept cohortes d'âge suivies de 1981 à 2001

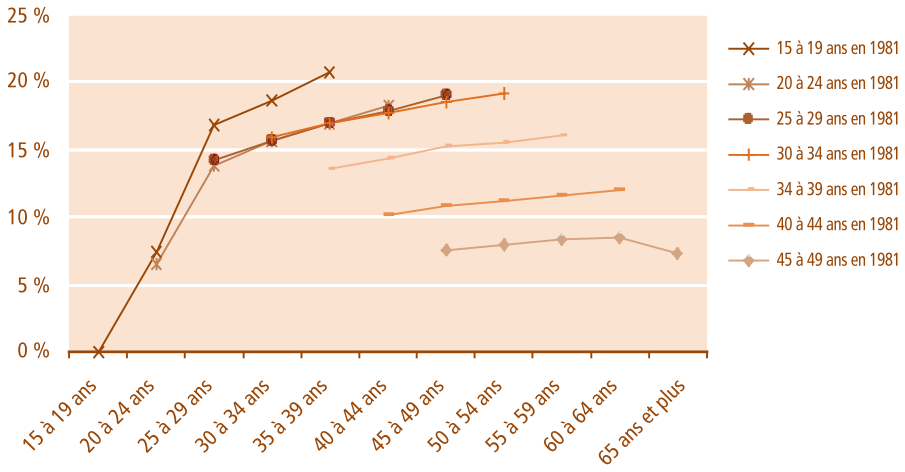

FIGURE 3

Proportion de la population des Indiens inscrits détenant un diplôme universitaire, sept cohortes d'âge suivies de 1981 à 2001

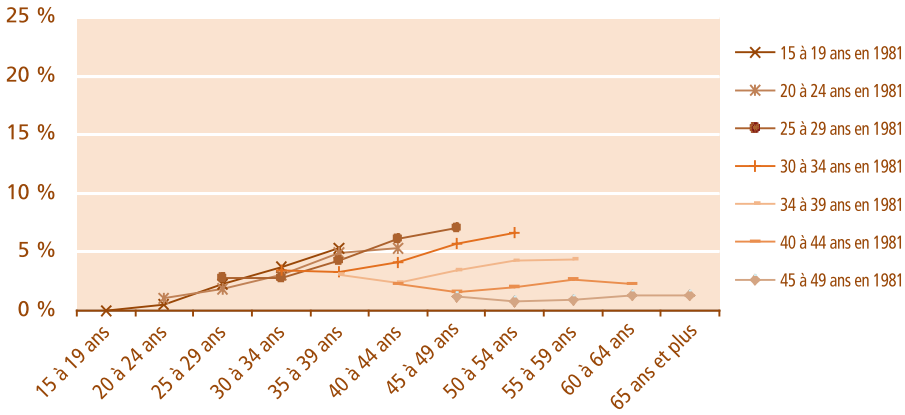

Analyse par cohorte d'âge

En utilisant la méthode analytique fondée sur les cohortes d'âge, nous pouvons suivre l'évolution, de 1981 à 2001, de sept cohortes de 15 à 19 ans jusqu'à 45 à 49 ans. Il est ainsi possible de constater combien les résultats scolaires se sont améliorés. Intuitivement, chaque cohorte devrait afficher une certaine amélioration par rapport à la précédente. Cependant, pour que l'écart entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens s'amenuise, les améliorations constatées parmi la population indienne inscrite devraient être supérieures à celles des autres Canadiens.

Les figures 2 et 3 présentent l'évolution des sept cohortes d'âge au sein des populations des autres Canadiens et des Indiens inscrits sur la période de 20 ans. Les courbes de tendance des cohortes sont établies en reliant les points d'une cohorte particulière à partir du recensement de 1981 jusqu'au recensement de 2001, la cohorte vieillissant de cinq années à chaque période de recensement. On obtient ainsi pour chacune des sept cohortes une courbe de tendance composée de cinq années de recensement distinctes.

Pour la population des autres Canadiens, toutes les courbes des cohortes indiquent un progrès de cohorte en cohorte dans l'obtention de diplômes universitaires entre 1981 et 2001, en particulier parmi les cohortes plus jeunes. Après 20 années, les cohortes qui avaient 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans en 1981 ont les plus grandes proportions de diplômés universitaires en 2001. Les cohortes plus âgées affichent des courbes de tendance plus « plates » que les cohortes plus jeunes durant cette période, ce qui signifie que, conformément aux attentes, leur taux d'obtention d'un diplôme universitaire n'a augmenté que légèrement.

Pour la population indienne inscrite, les courbes des cohortes âgées de moins de 35 ans en 1981 indiquent seulement un léger progrès dans l'obtention de diplômes universitaires entre 1981 et 2001. Contrairement aux autres Canadiens, les cohortes qui avaient 25 à 29 ans et 30 à 34 ans en 1981 avaient les plus fortes proportions de diplômés universitaires en 2001.

Même si cet article ne présente pas de graphiques à ce sujet, on peut aussi examiner les différences selon le sexe dans les progrès du taux d'obtention d'un diplôme universitaire des cohortes d'âge. Pour la population des autres Canadiens de sexe masculin, la cohorte d'âge qui a enregistré les gains les plus importants à ce chapitre au cours de la période de 20 années est celle des 15 à 19 ans. Cependant, la proportion de la population de cette cohorte qui avait obtenu un diplôme universitaire en 2001 est semblable à celle des quatre autres cohortes les plus jeunes, soit environ 20 %.

De même pour la population des autres Canadiens de sexe féminin, toutes les cohortes sauf la plus âgée (45 à 49 ans) ont enregistré des gains dans la proportion de diplômés universitaires sur la période de 20 années. Cependant, les deux cohortes les plus jeunes, 15 à 19 ans et 20 à 24 ans, ont réalisé les gains les plus importants entre 1981 et 2001, augmentant respectivement de 0 à 21 % et de 7 à 18 %.

Pour les Indiens inscrits de sexe masculin, le progrès du taux d'obtention d'un diplôme universitaire a été modeste pour les sept cohortes d'âge sur la période de 20 années entre 1981 et 2001. De légers gains ont été enregistrés par les cohortes de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans entre 1981 et 2001, soit respectivement de 0 à 4 % et de 1 à 3 %. Les cohortes d'âge de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans possédaient à la fin de cette période en 2001 les plus fortes proportions de diplômés universitaires. Il faut toutefois noter qu'entre les recensements de 1981 et de 1986, la proportion de diplômés universitaires a baissé pour toutes les cohortes sauf les deux plus jeunes.

Pour que l'écart entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens s'amenuise, il faudrait que les améliorations constatées parmi la population indienne inscrite soient supérieures à celles des autres Canadiens.

Jusqu'à présent, aucune explication ne rend compte de cette diminution entre ces deux années de recensement. Il est possible qu'elle soit attribuable à des différences dans le taux de participation des réserves au recensement.

Pour la population indienne inscrite de sexe féminin, il y a eu pour toutes les cohortes d'âge un progrès dans la proportion de diplômés universitaires entre 1981 et 2001. Ce progrès, même s'il est modeste, est presque le double de celui constaté au cours de cette période parmi la population indienne inscrite de sexe masculin. Pendant cette période de 20 années, ce sont les trois cohortes les plus jeunes, soit 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans, qui ont dans l'ensemble connu les plus grands progrès. Mais comme pour les Indiens inscrits de sexe masculin, ce sont les cohortes des 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans qui affichaient les plus grandes proportions de diplômés universitaires en 2001.

Conclusion

En résumé, l'analyse par cohorte d'âge des données de recensement est une façon utile d'examiner les résultats scolaires de la population indienne inscrite en fonction de l'âge et d'évaluer la mesure selon laquelle les progrès récents au niveau de la littératie fonctionnelle mènent à une amélioration de la situation et à une réduction graduelle de l'écart entre les Indiens inscrits et les autres Canadiens sur le plan du bien-être. Cette approche nous révèle que l'écart entre les taux d'obtention de diplômes universitaires s'est sensiblement accru.

Entre 1981 et 2001, les sept cohortes d'âge de la population des autres Canadiens ont connu une augmentation de la proportion de diplômés universitaires. Les progrès les plus importants sur la période de 20 années ont été réalisés par les deux cohortes les plus jeunes, bien que les deux cohortes suivantes, 25 à 29 ans et 30 à 34 ans, aient atteint des proportions semblables de diplômés universitaires (20 %) après 20 années. Malheureusement, les cohortes d'âge de la population indienne inscrite ont connu une progression modeste ou très légère de leurs proportions sur la même période. En ce qui concerne la différence entre hommes et femmes, les Indiens inscrits de sexe féminin ont enregistré de modestes gains dans la proportion de diplômés universitaires sur la période de 20 années, surtout parmi les cohortes plus jeunes de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans. Cependant, entre 1981 et 2001, ces proportions sont restées en net retrait par rapport aux autres Canadiennes.

Il est préoccupant de constater que les Indiens inscrits semblent accuser un retard croissant par rapport aux autres Canadiens appartenant à des groupes d'âge comparables en ce qui concerne les études postsecondaires. Il est bien établi que les études postsecondaires sont un prédicteur clé du revenu potentiel tout au long de la vie (Howe, 2002). La recherche indique aussi que les résultats scolaires sont en soi en forte corrélation avec la condition sociale et économique; ainsi, le succès scolaires est plus grand pour les enfants issus de familles ayant des niveaux supérieurs d'études et de revenu (Gorard *et al.*, 2001). Par ailleurs, on a constaté que des facteurs comme l'état de santé et les désordres affectifs et comportementaux sont en relation avec la condition sociale et économique : les adultes tout comme les enfants de niveau socioéconomique inférieur ont une moins bonne santé et sont plus susceptibles de connaître des troubles affectifs et comportementaux que les familles de niveaux sociaux et économiques supérieurs (Brownell *et al.*, 2006).

Bien que les Indiens inscrits aient réalisé un certain progrès dans leur condition sociale et économique au Canada depuis quelques années, ils restent loin derrière les autres Canadiens en termes de statut socioéconomique. Il en découle qu'ils peuvent être confrontés à des obstacles supplémentaires pour ce qui est d'améliorer leurs chances d'avenir. Étant donné les exigences universitaires nécessaires pour obtenir des emplois de débutant, les Indiens inscrits risquent de voir leur progrès actuel plafonner voire régresser encore par rapport aux autres Canadiens.

Notes

1 Les résultats présentés dans cet article sont extraits d'un rapport qui sera publié par la Direction de la recherche et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada.

2 Seule la population des Indiens inscrits se prête à cette analyse des cohortes puisque les recensements d'avant 1996 ne présentent pas de données comparables sur les autres groupes autochtones (Indiens de l'Amérique du Nord, Inuits et Métis). De plus, certains de ces groupes autochtones sont fortement influencés par des facteurs de mobilité ethnique entraînant des augmentations dans le dénombrement de la population qui ne sont pas attribuables uniquement aux facteurs démographiques traditionnels (Guimond, 2003).

3 Aux fins de cette analyse, l'expression « autres Canadiens » englobe la grande majorité des citoyens qui non autochtones et les Autochtones qui ne sont pas des Indiens inscrits (y compris les Métis, les Inuits et les Indiens non inscrits). Les « Indiens inscrits » sont les personnes qui, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, ont le droit d'être inscrits comme Indiens et ainsi de se prévaloir des avantages et droits prévus par cette loi.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Fondation nationale des réalisations autochtones

Exemples de réussite

Roberta Jamieson
Présidente
Fondation nationale des réalisations autochtones

La Fondation nationale des réalisations autochtones (FNRA) constitue la preuve irréfutable que nos jeunes possèdent de vastes ressources personnelles pour réussir s'ils disposent de fonds leur permettant de changer le cours de leur propre avenir et celui de leur collectivité en contribuant pleinement à la société canadienne.

La FNRA est un organisme de bienfaisance enregistré formé d'un conseil éminent et professionnel. Elle reçoit des fonds de sociétés donatrices, des Premières nations, d'organisations, de particuliers, ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La Fondation encourage l'excellence et offre aux jeunes Autochtones les outils leur permettant de bâtir un avenir meilleur. Elle les encourage à prendre leur destinée en main en leur donnant des conseils en matière de planification de carrière, en les orientant vers les différents secteurs d'activité et en leur offrant une aide financière pour la poursuite d'études postsecondaires, et ce, dans toutes les disciplines.

Créée en 1988, la Fondation est devenue le plus important organisme non gouvernemental de financement des études postsecondaires s'adressant aux jeunes des Premières nations, aux jeunes Inuits et aux jeunes Métis de l'ensemble du Canada. Cette année seulement, la Fondation a accordé des bourses d'études postsecondaires totalisant 3,2 millions de dollars à plus de 900 récipiendaires méritants inuits, métis et des Premières nations dans le cadre de son programme de bourses. Ces jeunes sont une preuve vivante de la réalisation des aspirations, des victoires et des accomplissements personnels, du travail ardu, des obstacles franchis et de la poursuite d'un avenir prometteur. La Fondation accorde déjà plus de bourses d'études aux jeunes des Premières nations, aux jeunes Inuits et aux jeunes Métis que tout autre organisme canadien à l'extérieur du gouvernement fédéral. Cependant, nous pouvons – et nous devons – faire plus! Il serait trompeur d'admirer les réussites de la Fondation sans chercher à connaître l'autre revers de la médaille. Beaucoup d'étudiants inuits, métis et des Premières nations ne se rendent pas au secondaire, et même s'ils commencent l'école secondaire, ils n'obtiennent pas leur diplôme du secondaire. Pour eux, pour le Canada, le potentiel de réussite se transforme alors en potentiel gaspillé, en occasion manquée, et en espoir déçu.

Une véritable réussite serait de réduire l'écart inacceptable qui existe actuellement entre le grand potentiel des jeunes Autochtones du Canada et le faible taux de réalisation. En effet, cet écart ne se refermera pas de lui-même. Si on ne le resserre pas maintenant, il s'accentuera et sera transmis aux futures générations, créant ainsi un fardeau coûteux pour le Canada sur le plan financier, social et politique.

Selon les résultats d'une recherche publiés en novembre 2007 par le Centre d'étude des niveaux de vie, si nous pouvions simplement éliminer l'écart entre l'éducation des enfants et des jeunes Inuits, Métis et des Premières nations comparativement à la population canadienne en général, 71 milliards de dollars s'ajouteraient au produit intérieur brut du Canada au cours des dix prochaines années.

Source : Fred Cattroll, gracieusement fournie par la Fondation nationale des réalisations autochtones

L'investissement des ressources publiques et privées dans la réalisation du potentiel des jeunes des Premières nations, des jeunes Métis et des jeunes Inuits n'est pas un acte de générosité; il s'agit plutôt d'une démarche essentielle assurant au Canada un avenir prospère.

En ce sens, le coût lié à l'accès des jeunes des Premières nations, des jeunes Inuits et des jeunes Métis à de meilleures possibilités en matière d'éducation constitue un bel investissement à réaliser dans un avenir rapproché – et c'est un investissement qui sera très profitable aux générations futures.

En outre, il existe un autre avantage important : un tel investissement aidera à atténuer le risque d'une pénurie de main-d'œuvre qui réduirait la productivité économique. Les gens des Premières nations, les Inuit et les Métis représenteront une proportion considérable de la main-d'œuvre du Canada, particulièrement si l'écart est comblé (voir l'article de Jeremy Hull dans le présent volume). D'ici 2017, les Autochtones représenteront une part croissante de l'augmentation naturelle annuelle de la population du Canada – un accroissement démographique marqué entièrement par les enfants et les jeunes.

Combler l'écart constitue une tâche complexe que le gouvernement fédéral ne pourrait assumer seul : les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités et les organisations autochtones, les associations professionnelles, le secteur privé, les syndicats et les employeurs doivent également s'engager fermement en ce sens. La Fondation est bien placée pour devenir un intervenant majeur en combinant toutes les ressources pour réussir. Ces mesures constituent une réussite en soi.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Internet de la Fondation, <www.naaf.ca>.

Les jeunes Autochtones et le marché du travail canadien[1]

Jeremy Hull
Consultant
Prologica Research

Au cours des dernières années, les observateurs ont soulevé l'hypothèse d'une crise au sein du marché du travail canadien. Caractérisée par une pénurie de la main-d'œuvre, cette crise est due à un faible taux de fécondité et au vieillissement de la population. Selon certaines études, l'économie du pays souffrira de ce ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre.

Pour répondre à ces défis, on suggère généralement de tenter de retenir les travailleurs âgés sur le marché du travail et d'attirer davantage d'immigrants. Jusqu'à présent, on a peu porté attention à la croissance rapide de la main-d'œuvre autochtone, qui pourrait s'avérer bénéfique tant pour les Autochtones que pour l'économie et permettre de répondre, dans une certaine mesure, aux pressions démographiques.

Les Autochtones, notamment les jeunes, présentent un taux de participation au marché du travail moins élevé que les autres Canadiens. Cette situation s'explique en partie, selon les études disponibles, par le niveau d'instruction des individus et leur lieu de résidence. Cet article, nous devons le préciser, dresse un portrait simplifié d'enjeux en réalité très complexes. La population autochtone, par exemple, est beaucoup plus diversifiée que ne le montre notre analyse. Ces précisions sont importantes dans le cadre d'une approche en matière de politiques publiques et nous reviendrons sur le besoin d'une analyse plus approfondie dans les conclusions.

La population autochtone[2] est beaucoup plus jeune que le reste de la population canadienne. En 2001, dans l'ensemble du pays,

FIGURE 1
Répartition des populations autochtone et non autochtone au Canada en 2001

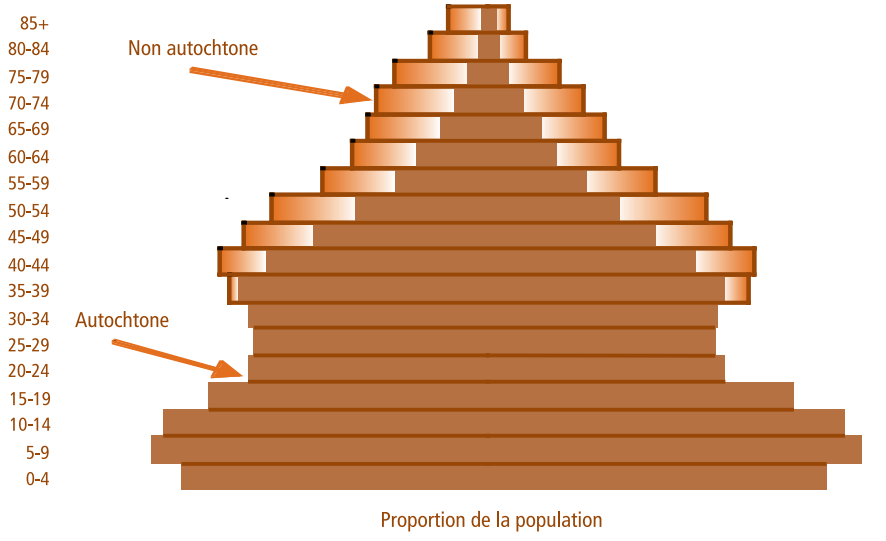

les baby-boomers, ayant entre 35 et 49 ans, représentaient le groupe d'âge le plus populeux, comparativement au groupe des 0 à 14 ans chez les Autochtones (voir la figure 1). D'ici 2021, la majorité des baby-boomers auront 55 ans ou plus alors que les 20 à 34 ans représenteront le segment le plus important de la population autochtone. En raison de sa structure d'âge et d'un taux de fécondité relativement élevé, on prévoit une augmentation de 48 % de la population autochtone âgée de 15 à 64 ans entre 2001 et 2026. En comparaison, la population canadienne en général ayant entre 15 et 64 ans atteindra un sommet en 2016 et demeurera stable par la suite.

La population des jeunes Autochtones continuera de croître, même après que le segment des jeunes Canadiens aura commencé à diminuer. Chez les Autochtones, le groupe des 15 à 29 ans devrait connaître une forte croissance entre 2001 et 2011 et une croissance plus modérée par la suite. Au total, cette population devrait augmenter de 37 % entre 2001 et 2026. Pendant la même période, à l'échelle du pays, le groupe des 15 à 29 ans devrait augmenter jusqu'en 2011, pour redescendre de sorte qu'il n'aura augmenté que de 6 % au total entre 2001 et 2026.

Au Canada, on estime que 25 000 jeunes Autochtones atteignent l'âge de 15 ans chaque année, un nombre qui devrait augmenter à partir de 2016. Entre 2001 et 2026, plus de 600 000 jeunes Autochtones atteindront l'âge de travailler et seront susceptibles d'apporter une contribution importante à l'économie canadienne. Toujours durant cette période, on estime que plus de 100 000 jeunes Autochtones atteindront l'âge de 15 ans dans chacune des cinq provinces suivantes : l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

FIGURE 2

Proportion prévue de la population autochtone âgée de 15 à 29 ans pour le Canada et les provinces des Prairies, 2006-2026

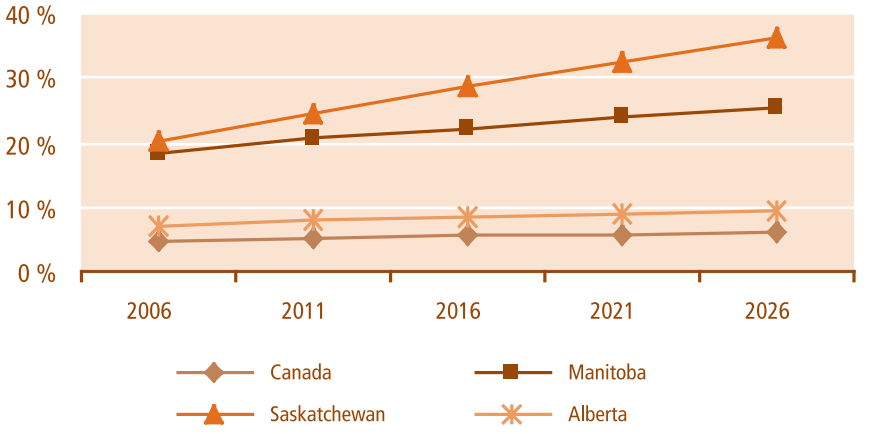

Si la population autochtone constitue une faible proportion de la main-d'œuvre canadienne totale, elle occupe une place importante dans certaines provinces ou régions. En 2001, la population autochtone représentait environ 4 % de la population canadienne âgée de 15 à 64 ans. Si la population autochtone est appelée à connaître une croissance plus rapide que la population canadienne en général, elle ne représentera toutefois que 5 % de la population active en 2026. Cependant, elle occupe une place relativement plus importante dans certaines provinces et régions, notamment en Saskatchewan, au Manitoba, et dans le nord du pays. En Saskatchewan, la population autochtone, qui représente déjà une proportion importante de la population active totale, pourrait voir cette proportion atteindre 28 % d'ici 2026. Au Manitoba, cette proportion devrait atteindre 22 % en 2026, contre 8 % en Alberta. Dans le nord du Canada, incluant le Yukon, les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut, la majorité de la population est constituée d'Autochtones[3].

En Saskatchewan, au Manitoba et dans une moindre mesure en Alberta, la population des jeunes compte un nombre important et croissant d'Autochtones. Comme le démontre la figure 2, on estime que les Autochtones constitueront près de 36 % de la population active âgée de 15 à 29 ans en Saskatchewan. Au Manitoba, cette proportion devrait atteindre 28 %, contre 9 % en Alberta. Si la population autochtone est de taille comparable dans ces trois provinces, l'Alberta compte cependant une population totale beaucoup plus nombreuse. De plus, les taux d'immigration interprovinciaux entre ces trois provinces sont très différents.

Dans une grande mesure, une augmentation du niveau d'instruction réduit l'écart en matière d'emploi entre les Autochtones et la population canadienne en général. L'obtention de certificats, comme un diplôme d'études secondaires ou un certificat ou diplôme d'études postsecondaires,

FIGURE 3
Taux d'emploi des 15 à 64 ans au Canada en 2001, selon le certificat d'études obtenu et l'identité

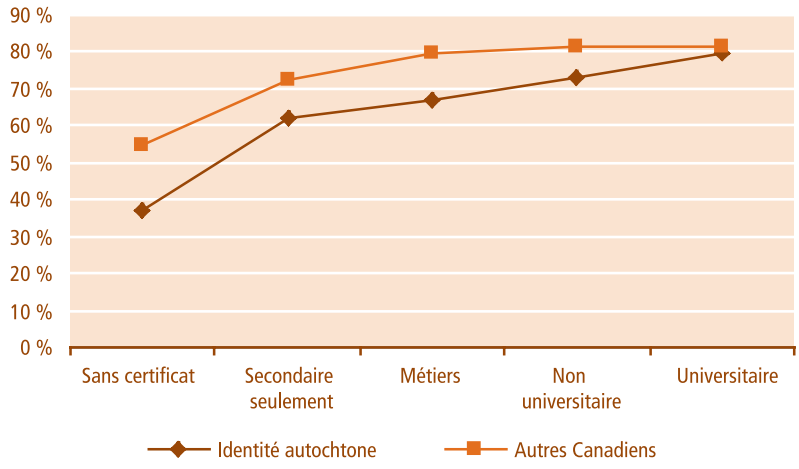

FIGURE 4
Niveaux professionnels dans la population autochtone âgée de 15 à 64 ans au Canada en 2001, selon le certificat d'études obtenu

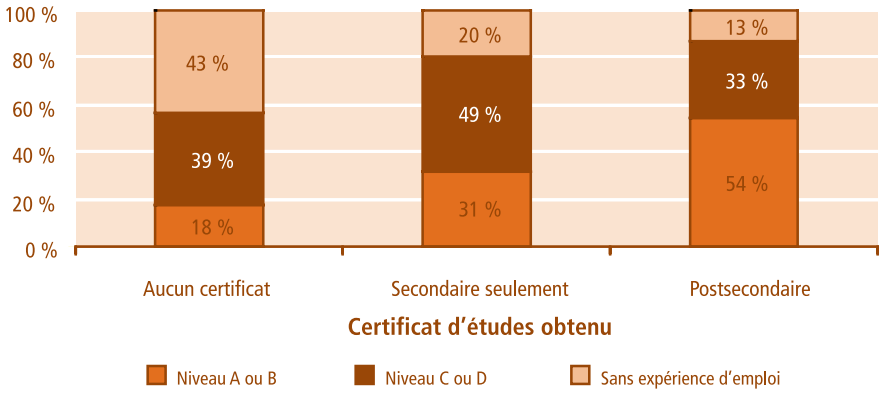

favorise grandement la participation au marché du travail[4]. Comme le montre la figure 3, le taux d'emploi de la population autochtone augmente avec le taux de diplomation, atteignant même 80 % pour ceux qui détiennent un diplôme universitaire, soit un niveau comparable à celui de la population canadienne. L'écart entre les taux d'emploi des Autochtones et celui des autres Canadiens se creuse considérablement à des niveaux de scolarité plus faible, notamment pour ceux qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires ou postsecondaires.

Le niveau de compétence professionnelle varie lui aussi fortement en fonction du niveau de scolarité. De façon générale, les métiers professionnels, techniques ou de la gestion (correspondant aux niveaux A et B à la figure 4) exigent un diplôme d'études secondaires de même qu'une formation postsecondaire, une formation d'apprentis ou une vaste expérience en emploi. Les métiers semi-professionnels ou manuels (niveaux C et D), quant à eux, requièrent au plus un diplôme d'études secondaires. Parmi la population autochtone qui ne détient aucun certificat, seulement 18 % ont occupé un emploi de niveau A ou B. Cette proportion passe à 31 % pour ceux qui détiennent un diplôme d'études secondaires, et 54 % pour ceux qui possèdent un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires. Enfin, 43 % de ceux qui n'ont aucun certificat d'études n'ont jamais travaillé (voir la figure 4).

Les taux de certification sont relativement faibles chez les jeunes Autochtones. En 2001, seulement 40 % des jeunes Autochtones âgés de 15 à 29 ans détenaient un certificat de niveau secondaire ou supérieur, contre 65 % des autres jeunes Canadiens. Chez les 30 à 49 ans, l'écart entre les Autochtones et les autres Canadiens est plus faible. En effet, 59 % des Autochtones et 79 % des autres Canadiens de ce groupe d'âge détiennent un certificat quelconque. Ces statistiques concordent avec la tendance, chez les Canadiens, mais surtout chez les Autochtones, à poursuivre leur éducation tout au long de leur vie. Chez les Autochtones, le nombre

de personnes ayant obtenu une forme ou l'autre de certification augmente en fonction de l'âge (Hull, 2004).

Le niveau de scolarité a augmenté parmi la population autochtone. Les études démontrent uniformément une augmentation des niveaux de scolarité chez les Autochtones ainsi qu'une augmentation du nombre d'étudiants autochtones qui terminent leur secondaire et fréquentent des institutions postsecondaires comme le cégep ou l'université, surtout chez les Autochtones âgés de 25 ans et plus. Par exemple, entre 1991 et 2001, la proportion d'Indiens inscrits âgés de 25 à 44 ans et détenant un certificat d'études secondaires ou postsecondaires est passée de 52 % à 61 %[5].

Dans les années à venir, l'évolution du niveau d'instruction des Autochtones contribuera à déterminer la taille de leur population active. Deux scénarios sont possibles pour l'avenir : un niveau d'instruction inchangé ou un niveau d'instruction qui continue d'augmenter, comme il le fait depuis 10 ans. Selon le premier scénario, la population active autochtone passerait de 510 000 en 2001 à 650 000 en 2016, contre 690 000 en 2016 selon le second scénario. *Autrement dit, la population active autochtone comptera 40 000 travailleurs de plus si le niveau d'instruction augmente dans la population autochtone que s'il reste inchangé* (voir la figure 5).

L'augmentation du niveau d'instruction se traduira par un plus grand nombre d'Autochtones dans des métiers à compétence professionnelle élevée et une diminution du nombre d'Autochtones dans des métiers à compétence professionnelle peu élevée. Si le niveau d'instruction continue d'augmenter, nous devrions compter 25 000 Autochtones de plus dans des métiers de niveau A, 18 000 de plus dans les métiers de niveau B et 10 000 de moins dans ceux de niveau D d'ici 2016. Et puisque les pénuries de main-d'œuvre se feront surtout sentir dans les métiers à compétence professionnelle élevée, l'évolution du niveau d'instruction de la population autochtone contribuera à déterminer dans quelle mesure cette population pourra combler les besoins de main-d'œuvre.

Les conséquences de l'augmentation de la population active autochtone varieront d'une province et d'une région à l'autre. Selon le scénario d'une amélioration du niveau d'instruction, le nombre de participants à la population active autochtone devrait augmenter de plus de 7 000 en Ontario d'ici 2016, contre 5 000 à 6 500 dans chacune des quatre provinces de l'Ouest canadien, 3 000 dans le Nord, 2 700 au Québec et 2 000 dans la région de l'Atlantique.

FIGURE 5

Population active autochtone expérimentée prévue chez les 15 à 64 ans en 2016 au Canada : comparaison selon les scénarios de niveaux de certification

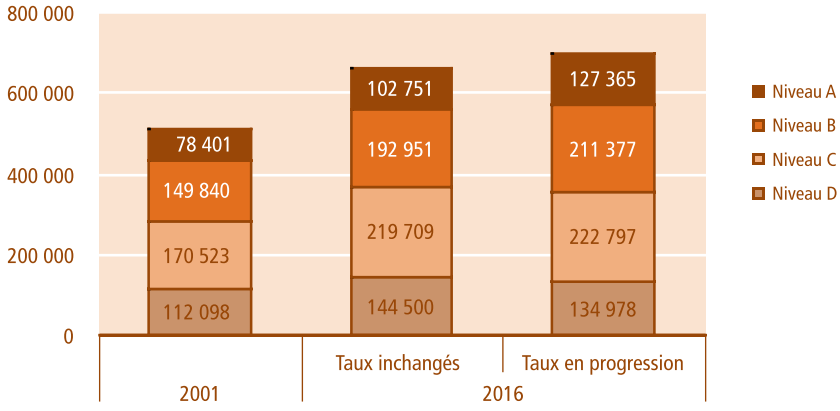

Conclusions

En conclusion, on peut affirmer que la main-d'œuvre autochtone, actuellement sous-utilisée dans l'économie canadienne, pourrait devenir une ressource importante pour l'avenir. Au cours des prochaines années, des centaines de milliers de jeunes autochtones se joindront à la population active. Cependant, si leur niveau d'instruction demeure inchangé, plusieurs resteront sans emploi ou occuperont un emploi à faible qualification, ce qui aurait un impact négatif dans une économie où les besoins de main-d'œuvre les plus importants se situent dans des emplois à compétence professionnelle élevée. Par contre, si leur niveau d'instruction suit la progression observée au cours de la dernière décennie, le nombre d'Autochtones occupant un emploi à compétence professionnelle élevée augmentera et l'économie dans son ensemble bénéficiera d'une offre de main-d'œuvre qualifiée plus importante et d'une diminution des secteurs

aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre. Ces effets positifs se feront surtout sentir en Saskatchewan, au Manitoba, dans le Nord canadien, en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique.

Nous proposons trois stratégies pour augmenter la participation des Autochtones à l'économie canadienne :

1. **Renforcer le système scolaire aux niveaux primaire et secondaire**, afin de mieux préparer les jeunes autochtones à poursuivre leurs études ou à obtenir un emploi. Si le nombre d'Autochtones diplômés du secondaire ou poursuivant des études postsecondaires a augmenté, les taux de diplomation sont beaucoup plus faibles que la moyenne canadienne. De plus, les Autochtones qui terminent leurs études à un niveau ou un autre prennent plus de temps que les autres Canadiens pour y arriver. Nous devons dès aujourd'hui orienter nos efforts vers un renforcement de la qualité de l'instruction de base offerte aux étudiants autochtones afin qu'ils puissent franchir l'étape cruciale de l'obtention d'un diplôme secondaire.
2. **Permettre à un plus grand nombre d'Autochtones adultes d'acquérir les compétences professionnelles et la formation en emploi dont ils ont besoin**. Dans les faits, tel que décrit plus haut, les Autochtones adultes – et c'est une de leurs forces – poursuivent leur cheminement scolaire pendant de nombreuses années. Par ailleurs, les institutions d'enseignement postsecondaire et les différents programmes offerts sont maintenant plus accessibles aux adultes. Cela dit, il faut favoriser le développement de programmes de formation en emploi qui permettent d'intégrer plus facilement les jeunes Autochtones au sein du marché du travail.
3. **Cibler des secteurs, des régions et des populations bien précis.** De toute évidence, certains métiers ou certains secteurs, comme les métiers spécialisés du secteur de la construction, feront face à des pénuries et sont situés dans des régions où l'on retrouve une main-d'œuvre autochtone assez importante. Cependant, nous devons cerner avec plus d'exactitude les régions, les secteurs et les métiers qui auront besoin de main-d'œuvre de même que les caractéristiques des populations autochtones de ces régions. La grande diversité qui existe parmi les peuples autochtones doit être prise en considération dans l'élaboration de politiques et programmes. La détermination de ces secteurs, régions et populations permettra de s'assurer que les programmes de formation et d'enseignement destinés aux étudiants autochtones leur permettront, une fois qu'ils auront leur diplôme en main, de répondre à la fois aux besoins de l'économie canadienne et à leurs aspirations personnelles.

Notes

1 Cet article s'inspire largement de l'étude intitulée « *Aboriginal Youth in the Canadian Labour Market* », rédigée par Jeremy Hull pour la Direction de la recherche stratégique et de l'analyse des Affaires indiennes et du Nord Canada, juin 2006. Les données utilisées proviennent de Clatworthy 2006, Statistique Canada 2005, et du Recensement de 2001 de Statistique Canada.

2 Sauf indication contraire, le terme « population autochtone » utilisé dans cet article désigne les personnes qui s'identifient comme Autochtones dans le Recensement.

3 En raison de différences observées dans les méthodes de projection utilisées pour estimer la population autochtone (Clatworthy, 2006) et la population canadienne (Statistique Canada), les prévisions pour ces deux populations dans le Nord canadien sont difficilement comparables.

4 D'autres facteurs, tels que l'âge, le sexe ou le lieu géographique sont importants (voir Hull 2004).

5 Le nombre d'« Indiens inscrits » (ceux qui s'identifient comme des Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*) présente moins de variations d'un recensement à l'autre que la population autochtone et constitue ainsi un indicateur plus fiable des différentes tendances.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Les facteurs qui influencent les transitions scolaires et professionnelles des Premières nations

Alison Taylor
Professeure
Département des études sur les politiques d'éducation
Université de l'Alberta

Evelyn Steinhauer
Étudiante au doctorat
Université de l'Alberta

Des chercheurs ont contesté l'idée selon laquelle les jeunes adultes suivent un parcours linéaire et séquentiel pour attteindre leurs objectifs d'éducation et de carrière (Dwyer et Wyn, 2001; Looker et Dwyer, 1998; Raffe, 2003; te Riele, 2004). L'hypothèse des transitions linéaires notamment ne tiendrait pas compte de la complexité des parcours; l'importance accordée à la transition école-travail rémunéré néglige les transitions importantes que vivent les jeunes; enfin certains discours sur le sujet laisse entendre à tort que ces parcours sont accessibles à tous (Raffe, 2003). Certains chercheurs avancent que la théorie du parcours linéaire ne s'applique qu'à une minorité de jeunes (cf., Dwyer et Wyn, 2001). Looker et Dwyer (1998), par exemple, ont présenté les résultats d'études longitudinales sur la jeunesse au Canada et en Australie, qui révèlent que la métaphore des « parcours linéaires » ne s'applique pas aux jeunes en milieu rural dont l'expérience est bien différente sur le plan qualitatif que pour les jeunes en milieu urbain.

Certaines études sur la jeunesse rurale décrivent également les expériences des jeunes des Premières nations. Cependant, il existe très peu de recherche empirique sur le processus de transition chez ces jeunes. Gabor *et al.* (1996) font figure d'exception. Ils avancent que le manque de logements, de moyens de transport et d'emplois limitent les options des jeunes Autochtones qui veulent rester dans les réserves. Nous nous penchons dans notre article sur les facteurs institutionnels et personnels qui jouent sur les parcours professionnels des jeunes de Premières nations de l'Alberta, au Canada. Nous étudions les questions pertinentes au système scolaire, de la garderie à la 12e année, ainsi qu'à l'accès à l'éducation post-secondaire (EPS) et aux perspectives d'emplois pour les jeunes Autochtones d'une réserve du sud de l'Alberta.

Cette étude est née de l'évaluation d'un programme provincial d'emploi d'été qui vise à encourager les jeunes du secondaire à s'orienter vers des métiers dans le domaine de la santé. Entre 2004 et 2006, trente entretiens ou groupes de travail ont été réalisés, les entretiens ayant été entièrement transcrits. Nous avons utilisé le logiciel informatique NUDIST 6 pour coder les données et organiser notre analyse.

L'éducation secondaire dans les réserves et hors réserve

Au Canada, les provinces sont responsables de l'éducation, à l'exception de l'éducation des Premières nations, qui relève du gouvernement fédéral depuis la Confédération, bien qu'il puisse déléguer aux collectivités la responsabilité de l'éducation. De fait, de nombreuses collectivités des Premières nations ont pris des mesures afin de réaffirmer leurs droits inhérents de gérer et de contrôler leurs établissements scolaires. Ainsi, dans la réserve qui fait l'objet de notre étude[1], la bande est responsable de l'éducation depuis 1988, c'est-à-dire que le conseil scolaire de la bande peut embaucher les enseignants et gérer les écoles, selon les conditions de financement définies par le gouvernement fédéral.

Cela dit, en pratique sur le plan des compétences, il existe parfois des zones grises au sujet desquelles il est difficile de se prononcer. Ainsi, les gouvernements provinciaux peuvent adopter des lois en éducation qui touchent les élèves des Premières nations inscrits au système scolaire provincial, tandis que bon nombre des écoles dans les réserves suivent le programme d'enseignement provincial (Morgan, 2002).

Il est particulièrement intéressant de noter, pour les besoins de la présente analyse, le fait que de plus en plus d'enfants de familles vivant dans les réserves, soit, plus de la moitié des

élèves de niveau secondaire, fréquentent des écoles provinciales hors réserve. Affaires indiennes et du Nord Canada finance ces écoles provinciales par le biais d'ententes sur les droits de scolarité.

Les participants à l'étude proposent plusieurs raisons pour expliquer pourquoi les enfants fréquentent les écoles en dehors des réserves. Certaines familles vivent plus près de ces écoles; d'autres ont du mal à trouver un logement dans la réserve. Les écoles des centres urbains, avec les commodités à portée de main, sont attirantes pour les jeunes du secondaire. En outre, les élèves qui ont l'intention de poursuivre leurs études peuvent choisir une école hors réserve pour faciliter cette transition. Les écoles des réserves peuvent être perçues comme moins efficaces pour préparer les jeunes à l'EPS.

Dans une certaine mesure, cette perception finit par se concrétiser puisque le « choix » de ces familles de scolariser leurs enfants dans la réserve ou hors réserve a une incidence sur la répartition des élèves, ce qui, à son tour, influence les programmes d'enseignement. À titre d'exemple, si un nombre disproportionné d'élèves ayant des besoins particuliers fréquente l'école de la réserve (comme l'a avancé un représentant de district scolaire), le programme éducatif sera davantage orienté de façon à répondre aux besoins de ces élèves. En outre, le financement prévu pour ces étudiants serait moindre dans les écoles des réserves que dans les écoles provinciales, ce qui peut engendrer des difficultés supplémentaires. De plus, si les contrats des enseignants sont moins avantageux dans les écoles des réserves que dans les écoles provinciales (comme cela a été remarqué dans les entretiens), il peut être plus difficile pour les premières d'attirer et de garder les enseignants. Ces facteurs empêchent de façon générale les écoles des réserves de garder leurs élèves, surtout ceux qui se destinent à un cursus universitaire (voir également Steinhauer, 2007).

Le personnel des écoles dans les réserves a également évoqué la difficulté de fournir aux élèves de l'expérience professionnelle et d'autres possibilités d'exploration de carrière, compte tenu de la taille des réserves, du manque de transport en commun, des possibilités de placement limitées et des contraintes d'horaires. Par exemple, il peut être difficile de trouver des superviseurs et des stages pour les élèves qui souhaiteraient exercer des métiers spécialisés dans la réserve, car les employeurs sont peu nombreux. Les placements hors réserve sont également difficiles à organiser, car les écoles des réserves sont en concurrence avec les écoles provinciales pour ces postes. Sur une grande réserve, le transport des élèves peut poser des problèmes. Par conséquent, il est plus dur pour un élève qui fréquente l'école de la réserve de savoir comment s'y prendre pour poursuivre ses études et trouver du travail. Ces observations reflètent le constat selon lequel les collectivités rurales du Canada ont plus de difficultés à mettre en place des stratégies efficaces de transition école-travail (Conseil canadien sur l'apprentissage, 2006), même si l'on peut avancer que les conditions de vie déplorables dans les collectivités des Premières nations exacerbent le problème (Armstrong, 2001; White et Maxim, 2007).

Éducation postsecondaire : accès et défis

Le cursus des étudiants qui poursuivent leurs études au-delà du secondaire dépend de la disponibilité du financement, de l'accès à l'EPS dans les réserves ou près des réserves et du soutien que les institutions offrent aux étudiants autochtones.

Bien que théoriquement, au Canada, les Indiens inscrits soient admissibles au financement pour l'EPS, l'Assemblée des Premières nations évalue à 8 000 le nombre de requérants autochtones qui n'ont pas reçu de financement en 2000-2001 (Malatest et associés, 2004, p. 20). Dans la collectivité du Sud de l'Alberta que nous étudions, un représentant de la bande a remarqué qu'au cours des dernières années, cette dernière avait pu honorer moins de la moitié des demandes de financement. Ce sont les organismes des Premières nations et les organismes inuits qui versent ce financement aux étudiants, en fonction de leurs priorités et de leurs critères d'admissibilité. Cependant, en raison de l'augmentation des droits de scolarité et du nombre limité d'étudiants admissibles, le gouvernement fédéral a créé, en 1989, le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire a du coup imposé des restrictions au financement des étudiants indiens et inuits de niveau postsecondaire (Wotherspoon et Satzewich, 2000). Par conséquent, l'augmentation du rendement scolaire des Premières nations implique qu'il y a plus d'étudiants pour moins de ressources. Les politiques de financement, fondées sur l'hypothèse d'un cursus linéaire et direct, pénalisent les étudiants qui décrochent, changent d'institution ou de programme ou échouent leur année.

Bien que les éducateurs encouragent les élèves à aller directement à l'université, la plupart des jeunes des Premières nations choisissent de suivre un programme collégial de deux ans qui sert de passerelle vers les programmes universitaires. Un peu plus de la moitié des étudiants subventionnés de la réserve sont allés

au collège et les autres, à l'université. Il leur était souvent plus facile d'être admis aux programmes collégiaux et la transition leur était moins pénible. Ces observations reflètent le constat selon lequel les Amérindiens et d'autres groupes minoritaires aux États-Unis dépendent davantage des collèges communautaires pour poursuivre leur éducation (Richardson, 1990, cité dans Archibald *et al.*, 2002).

L'accès aux options d'EPS dans les réserves constitue un autre élément important du cursus éducatif et professionnel des étudiants des Premières nations. Dans la réserve que nous avons étudiée, à la fin des années 1980, on a ouvert un collège, géré par la bande, dans un ancien pensionnat. Bien qu'il n'offrait au départ que des cours de rattrapage, il permet à présent l'accès à la plupart des cours en arts et sciences, en administration des exploitations pétrolières et gazières, en culture autochtone et en travail social, par le biais des collèges et universités locaux. Certains étudiants inscrits aux programmes du collège tribal ont dit craindre que leur diplôme ne soit pas reconnu en dehors de la réserve. Les institutions autochtones peuvent obtenir l'accréditation de leurs programmes en concluant des ententes d'affiliation avec des universités ou des collèges accrédités (pour un seul cours ou programme, généralement) ou présenter une demande auprès des agences provinciales d'accréditation reconnues, même si c'est plus compliqué (Morgan et Louie, 2006). Comme l'a dit le président du collège tribal : « La seule façon d'être reconnu, c'est de fonctionner comme les institutions non-autochtones » (Barnsley, 2005).

Sinon, les collèges peuvent faire une demande d'accréditation auprès du Conseil d'agrément des Premières nations (CAPN), ce qui implique de présenter un rapport d'auto-évaluation et de se soumettre à une vérification du Conseil. Cependant, le statut actuel du CAPN est flou (Morgan et Louie, 2006) et les gouvernements provinciaux ne reconnaissent pas forcément ses accréditations. Par conséquent, les collèges tribaux sont dans une impasse car ils sont souvent créés en opposition aux institutions ordinaires mais doivent s'harmoniser avec celles-ci afin que les compétences de leurs étudiants soient reconnues en dehors de la réserve.

Au-delà des programmes offerts dans la réserve, il y a au moins trois collèges et deux universités dans un rayon de 300 km du centre de la réserve. La plupart des institutions fournissent de l'aide aux étudiants autochtones, ce qui est très important, selon les représentants de la bande. D'une certaine façon, les étudiants des Premières nations qui souhaitent faire des études postsecondaires sont comme les autres jeunes des milieux ruraux, dans la mesure où les coûts sont plus élevés pour eux et où ils sont plus susceptibles de se sentir exclus des programmes d'aide sociale (Looker et Dwyer, 1998). En outre, nos entretiens avec un petit groupe d'étudiants qui aspiraient à des études postsecondaires ont révélé qu'ils avaient également des responsabilités vis-à-vis de leurs jeunes frères et sœurs ou encore des personnes âgées de leur collectivité. Ainsi, pour ces étudiants, poursuivre leurs études a un « coût » financier et émotionnel considérable. Les étudiants des Premières nations continuent d'être minoritaires dans les institutions hors réserve et se sentent souvent isolés, malgré les efforts que déploient les institutions pour les aider (Smith, 1999). Les discussions mentionnées nous ont permis de comprendre pourquoi le parcours de beaucoup d'étudiants autochtones était plus long et non linéaire (cf. Breaker et Kawaguchi, 2002).

Perspectives d'emploi dans les réserves

Le concept de la transition entre l'éducation et le marché du travail présuppose que les jeunes connaissent leurs différentes options de carrière, qu'ils ont l'information nécessaire pour prendre des décisions et qu'ils auront accès à un emploi correspondant à leurs compétences. Or, dans la réserve qui fait l'objet de notre étude, le personnel du service de l'emploi et des compétences de l'administration locale indienne évalue le taux de chômage à 40 ou 50 % (entretien, février 2006). Cet ordre d'idée correspond aux chiffres parus dans *l'Enquête auprès des peuples autochtones* de 2001 (Statistique Canada, 2001). L'administration locale indienne, les ministères et agences (p. ex. santé, éducation), ainsi qu'un programme d'agriculture, étaient les principaux employeurs de la réserve. Le chômage chez les jeunes posait aussi problème. Par exemple, bien que le service de l'emploi et des compétences dispose d'un programme d'emploi d'été pour étudiants, environ un tiers des candidats seulement arrivaient à obtenir un poste. Comme le niveau d'éducation moyen des membres de la bande augmente, on doit se demander à quoi ces nouvelles compétences vont pouvoir servir.

On essaie de ramener les professionnels dans la collectivité alors que la majorité des emplois disponibles dans la réserve sont considérés comme non qualifiés, et que les débouchés, même pour le travail intellectuel, sont très limités. Ce problème est source de tensions dans la collectivité (cf. Gabor *et al.*, 1996). Par exemple, deux des principaux employeurs de la réserve de notre étude sont les services de la santé et de l'éducation. Chacun emploie environ 200 personnes, et le nombre de professionnels autochtones a augmenté au fil du temps. En effet,

un représentant de la bande a remarqué que près de 10 % des enseignants étaient des Autochtones à la fin des années 1980, alors qu'en 2006, 90 % des enseignants certifiés sont Autochtones. Cependant, beaucoup pensent que le conseil scolaire est à court de postes pour les nouveaux enseignants diplômés (entretien, février 2006). L'élaboration de parcours transparents et viables pour les jeunes doit donc comprendre une préparation scolaire adéquate à l'EPS, des possibilités de prospection des carrières, un soutien à l'EPS et enfin, un engagement à fournir du travail aux diplômés.

Les transitions au cours de la vie et la culture

L'analyse précédente a permis de mettre en évidence certaines des contraintes institutionnelles que vivent les jeunes des Premières nations dans les domaines de l'éducation obligatoire, de l'enseignement postsecondaire, et de l'emploi. Si cette analyse permet d'expliquer pourquoi leurs parcours sont non linéaires, il est important de reconnaître que les jeunes qui ont participé à cet exercice n'accordent pas forcément la même priorité aux réorientations professionnelles que les responsables de l'élaboration des politiques. Ainsi, les participants accordent de l'importance à la famille et à une carrière satisfaisante et ont un sentiment de responsabilité marqué vis-à-vis de la collectivité. En outre, la culture et la spiritualité ont été et continuent d'être cruciales dans leur cheminement vers l'âge adulte. La majorité des jeunes assiste et prend part aux cérémonies traditionnelles et certains aspirent à assumer des rôles respectés dans leur société culturelle. Ils ont tendance à considérer leurs traditions culturelles et spirituelles comme fondamentales à leur épanouissement futur. Par conséquent, les réorientations professionnelles sont perçues comme faisant partie d'autres changements de vie plus vastes, et les étudiants ont manifesté le besoin d'équilibrer les objectifs professionnels avec les autres objectifs liés à la famille, la spiritualité, la culture et la collectivité. Encore une fois, une orientation étroite des politiques vers la transition école-travail a peu de chance de tenir compte de ces aspects importants des parcours des jeunes. C'est un domaine où il faut faire plus de recherche et regarder où en sont ces jeunes plutôt que de présupposer un parcours prédéterminé.

Implications des résultats

Un étudiant nous a dit au cours d'un entretien : « J'avance par étapes ». Cet état d'esprit est typique des parcours graduels qui caractérisent les jeunes des Premières nations de notre étude. Bien que ces jeunes aspiraient à l'EPS et avaient terminé ou étaient en voie de terminer l'école secondaire, leurs parcours n'étaient pas linéaires. Notre analyse met en évidence certains facteurs institutionnels et personnels liés à l'éducation obligatoire, à l'EPS et au marché du travail qui permettent de mieux comprendre les « choix » de ces étudiants.

En résumé, ils perçoivent les écoles des réserves comme limitées en ressources et en programmes, comptant d'avantage d'étudiants en difficultés que la moyenne et offrant des débouchés plus restreints vers les choix d'une carrière. Les élèves de ces écoles doivent assumer la perception selon laquelle la qualité de l'enseignement est moins bonne que dans les écoles provinciales. L'accès à l'EPS est limité, compte tenu de la rareté du financement fédéral réservé aux étudiants des Premières nations et de la disponibilité des programmes offerts dans les réserves. En outre, les coûts financiers et émotionnels du déménagement loin de chez eux, en laissant derrière eux leurs pairs, leur famille et leur culture, sont des défis supplémentaires pour ces jeunes. Enfin, les études supplémentaires ne garantissent pas un travail. Compte tenu de ces facteurs, les jeunes prennent les décisions sur leurs études en tenant compte des autres décisions sur le travail, la famille et la collectivité (cf. Looker et Dwyer, 1998).

Pour simplifier les parcours de carrière des jeunes des Premières nations, il faut s'assurer que les étudiants connaissent les exigences d'entrée à l'EPS et y satisfont, et que les institutions pédagogiques aident les étudiant autochtones. Idéalement, il faut pouvoir offrir davantage d'options d'EPS dans les réserves. Cependant, compte tenu du parcours graduel que suivent les jeunes et du grand nombre d'adultes qui participent à des programmes de recyclage scolaire dans les réserves, il est également fondamental que les employeurs (grâce au soutien du gouvernement) offrent à leurs travailleurs la possibilité de grimper les échelons vers des postes plus qualifiés. Enfin, les étudiants doivent savoir qu'ils trouveront un emploi gratifiant après leurs études.

Note

1 Cette réserve, l'une des plus grandes du Canada, compte une population d'environ 10 000 personnes. Lorsque l'on compare cette région couverte par un traité à d'autres au Canada, on remarque que le niveau de scolarisation est légèrement plus élevé que la moyenne, alors que le taux d'emploi et le revenu y sont légèrement plus bas (Armstrong, 2001).

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Quand les adolescentes ont des enfants

Tendance et conséquences

Éric Guimond
Gestionnaire principal
de la recherche
Direction de la recherche
et de l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada

Centre interuniversitaire d'études
démographiques

Professeur auxiliaire de recherche
Département de sociologie
Université de Western Ontario

Norbert Robitaille
Professeur agrégé
Département de démographie
Université de Montréal
et
Centre interuniversitaire d'études
démographiques

Avoir ou non un enfant est d'abord et avant tout un choix individuel. Cependant, lorsqu'une adolescente devient mère, les conséquences sont non seulement ressenties par la mère et son enfant, mais également par sa famille, sa communauté et, ultimement, la société entière.

Au Canada, la fécondité des Amérindiennes de tous âges, bien que demeurant près du double de celle des autres Canadiennes, est en baisse depuis les années 60. À l'échelle du pays, l'indice de fécondité des Amérindiennes a chuté de 6,1 à 2,7 enfants par femme. Cette baisse générale de la fécondité, rendue possible par la diffusion des moyens de contraception, est l'expression d'une volonté chez ces femmes de réduire leur descendance. Toutefois l'analyse des données sur les naissances contenues dans le Registre des Indiens indique une toute autre tendance pour les Amérindiennes à l'adolescence[1].

Fécondité des jeunes Amérindiennes depuis 1986

Contrairement à ce que les statistiques pour les Amérindiennes de tous âges indiquent, la fécondité des jeunes Amérindiennes âgées de moins de 20 ans est demeurée élevée depuis 1986, avoisinant les 100 naissances pour 1 000 femmes (Figure 1). L'analyse d'indicateurs globaux de la fécondité masque donc la situation particulière des adolescentes. Comparant la fécondité des jeunes Amérindiennes à celle des autres jeunes Canadiennes, on constate que la fécondité des premières est sept fois plus élevée que celle des secondes. Chez les jeunes Amérindiennes de moins de 15 ans, le taux serait jusqu'à 18 fois supérieur à celui de autres jeunes Canadiennes (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003).

Le niveau de fécondité des jeunes Amérindiennes est le plus élevé dans les provinces des Prairies. Au Manitoba par exemple, une Amérindienne adolescente sur huit a eu un enfant en 2004 (128 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans).

Comparaisons internationales

La véritable ampleur du phénomène de la maternité précoce chez les jeunes Amérindiennes au Canada se révèle lorsqu'on se livre au jeu des comparaisons internationales. La fécondité des jeunes Amérindiennes au Canada est deux fois plus élevée que celle des jeunes Américaines, lesquelles affichent la fécondité à l'adolescence la plus élevée des pays industrialisés[2]. Aux États-Unis, le Congrès américain, le gouvernement fédéral, les États de même que des organismes privés, tel la *National Campaign to Prevent Teen Pregnancy*[3], ont développé et mis en œuvre des stratégies de réduction de la fécondité chez les adolescentes. L'approche préconisée pour le développement et la mise en œuvre de ces stratégies repose sur une connaisance commune et documentée de la problématique de la maternité précoce (United States General Accounting Office, 1998).

D'après les statistiques démographiques internationales colligées par les Nations unies (Division de la population, 2006) (tableau 1), les jeunes Amérindiennes du Canada ont une fécondité d'un niveau comparable à celui des adolescentes des pays les moins développés comme le Népal, l'Éthiopie et la Somalie. Le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) investit dans des programmes nationaux conçus pour répondre aux besoins des adolescents et des jeunes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'économie. L'action de l'UNFPA vise la prévention

FIGURE 1

Taux de fécondité des Indiennes inscrites et de l'ensemble des Canadiennes âgées de 15 à 19 ans, Canada, 1986-2004

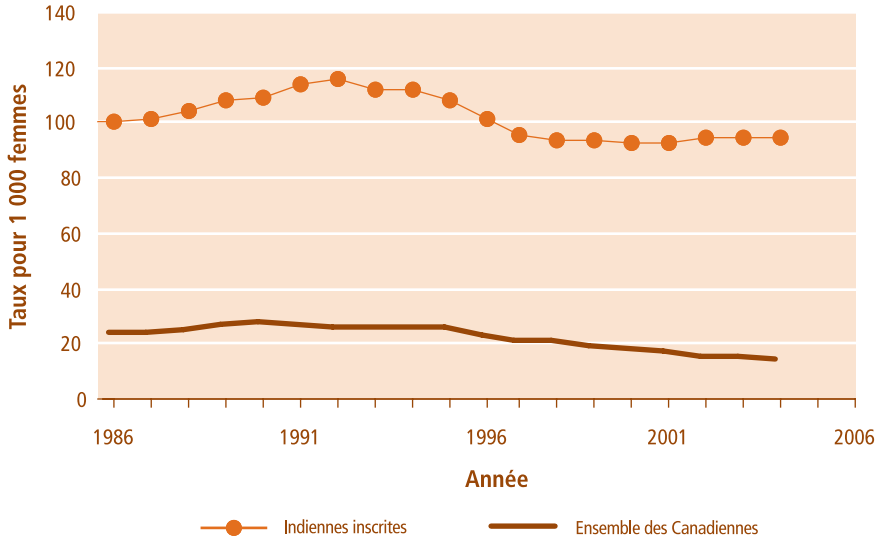

TABLEAU 1

Comparaisons internationales de taux de fécondité pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans

Région, Pays	Taux
Indienne inscrite	95
Canada	14
Afrique	122
Asie	53
Europe	24
Amérique latine	86
Amérique du Nord	50
Océanie	40
Pays les plus développés	29
Pays en développement	71
Pays les moins développés	136
Népal	127
Éthiopie	111
Territoire palestinien occupé	106
Inde	96
Somalie	75
Haïti	70
États-Unis	41

des grossesses non désirées et la réduction des infections sexuellement transmissibles[4]. Pour le moment, au Canada, les efforts pour réduire la fécondité des jeunes Amérindiennes sont, au mieux, discrets.

Conséquences de la maternité précoce

De façon générale, la maternité précoce augmente la vulnérabilité d'une jeune Amérindienne déjà défavorisée au plan socio-économique du fait de son appartenance culturelle et de son genre. Il en résulterait un risque plus élevé d'échec scolaire, une employabilité réduite, une probabilité élevée de monoparentalité et une dépendance accrue aux suppléments de revenus. L'effet combiné de la maternité précoce et de l'appartenance culturelle est très évident au chapitre de la scolarisation. D'après le Recensement du Canada de 2001, les Amérindiennes âgées de 25 à 29 ans qui ont eu un enfant pendant leur adolescence sont deux fois plus nombreuses (20 %) que les autres mères amérindiennes (10 %) et les autres jeunes mères non autochtones (8 %) à ne pas avoir complété la 9e année.

Dès leur naissance, l'avenir des enfants de jeunes mères amérindiennes âgées de moins de 20 ans est souvent compromis. Les statistiques américaines sur la maternité précoce indiquent que les mères adolescentes sont plus à risque de ne pas recevoir des soins prénataux adéquats (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003)[5]. Il en résulte qu'à la naissance, la fréquence d'insuffisance pondérale (Santé Canada, 2005) et de syndrome d'alcoolisation fœtal (Eni *et al.*, 2007; Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003) est plus élevée chez les enfants de mères adolescentes. Les enfants de mères adolescentes sont également plus à risque de négligence et d'abus, d'où un risque plus élevée

d'être retirés de leur famille et d'être confiés à la garde des services sociaux.

Compte tenu de la situation économique des mères adolescentes (Grindstaff, 1990), leurs enfants grandissent plus souvent dans des conditions de pauvreté que les enfants de mères plus âgées. En 2001, 80 % des jeunes mères Amérindiennes vivent dans une famille dont le revenu total est inférieur à 15 000 $ par année, contre seulement 27 % pour les mères Amérindiennes âgées de 20 ans et plus (Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001).

La précarité économique n'est qu'un aspect du « mal-être » de ces enfants. Il est reconnu que les mères adolescentes sont souvent incapables d'offrir à leur enfant un environnement sain et propice à son développement physique, émotionnel, intellectuel et spirituel (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003).

Il est si facile de juger

Du point de vue de la société non amérindienne, la tentation est grande d'interpréter le choix de jeunes Amérindiennes d'avoir un enfant comme un mauvais choix. Pour cette société à majorité urbaine, un tel jugement de valeur implique qu'il existe d'autres choix de vie, des voies nettement préférables. Ces *autres choix de vie* impliqueraient une séquence plus ou moins typique d'événements :

1. au minimum de compléter avec succès des études secondaires, préférablement des études post-secondaires;
2. de trouver un emploi stable et rémunérateur;
3. de quitter le foyer familial; et
4. le cas échéant, de fonder une famille.

Pour plusieurs jeunes Amérindiens et Amérindiennes vivant dans des communautés pratiquement retranchées du reste de la société canadienne, la réalité est que l'éducation, l'emploi et le logement sont déficients, parfois carrément absents (Cooke *et al.*, 2004; O'Sullivan *et al.*, 2004). Ces *autres choix de vie* sont à peu près inexistants. Dès lors, peut-on raisonnablement parler de *mauvais* choix lorsque ces jeunes ont des enfants? Débattre de la problématique de la maternité précoce sans prendre en considération les conditions de vie dans les familles et les communautés amérindiennes est réducteur de même que révélateur d'une vision ethnocentrique du monde.

Du point de vue des Amérindiens, les enfants et la famille revêtent une importance tout particulière dans la culture traditionnelle amérindienne. La tentation est grande d'expliquer, voire de justifier la maternité précoce des jeunes Amérindiennes par la culture : les jeunes Amérindiennes ont des enfants tôt parce qu'ainsi va la culture amérindienne. Cependant, au vu et au su des conséquences de la maternité précoce, l'idée même d'une jeune mère ne pouvant offrir à son enfant un environnement sain et propice au développement physique, émotionnel, intellectuel et spirituel est en contradiction avec l'esprit de la culture amérindienne, qui place l'enfant au centre de la vie familiale et communautaire. Débattre de la pertinence de la maternité précoce du seul point de vue de l'angle culturel est également réducteur et témoigne d'un certain fatalisme.

Peu importe le prisme à travers lequel on juge ou justifie la maternité précoce, les conséquences négatives pour les enfants d'un grand nombre de familles des communautés amérindiennes sont irréfutables. Plus souvent qu'autrement, la maternité précoce nourrit et fortifie la dépendance, de génération en génération.

Réflexions finales

À une époque où la faible fécondité des familles canadiennes n'assure plus le remplacement des générations, la fécondité élevée des familles amérindiennes constitue une véritable richesse. Par contre, ignorer la maternité précoce et ses conséquences intergénérationnelles ne met certainement pas en valeur cette richesse puisqu'elle contribue à perpétuer la dépendance des familles et communautés amérindiennes.

Soyons clair : c'est de la précocité de la maternité dans un environnement sain dont il est question, pas de la maternité en soi, ni de son niveau. La réflexion et les actions à venir ne doivent pas porter sur le nombre d'enfants qu'ont les familles amérindiennes, mais bien sur le moment de leur arrivée et sur les conditions d'accueil. Enfin, la fécondité des adolescentes des pays les plus développés, soit 29 enfants par 1 000 femmes n'est pas une « norme » immuable. Des sociétés, dont l'organisation serait différente et saine pour les familles, pourraient avoir plus d'enfants provenant de jeunes mères. Cependant, même dans d'excellentes conditions, il y a tout lieu de croire que, dans ces sociétés, les adolescentes afficheraient une fécondité bien inférieure à celle des jeunes Amérindiennes du Canada.

Notes

1 Pour plus de détails concernant la source de données et la méthodologie, voir N. Robitaille, A. Kouaouci et É. Guimond (2004). « La fécondité des Indiennes à 15-19 ans, de 1986 à 1997 » dans J.P. White, P. Maxim et D. Beavon (dir.), *Aboriginal Policy Research – Setting the Agenda for Change*, Thompson Educational Publishing Inc, Toronto.

2 <http://www.aecf.org/kidscount/teen/overview/overview.htm>

3 <http://www.teenpregnancy.org/>

4 http://www.unfpa.org/french/about/index.htm>

5 <http://www.aecf.org/kidscount/teen/overview/overview.htm>

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Réformes en matière de politiques et pratiques pour favoriser une transition positive des jeunes hommes autochtones vers la paternité[1]

Jessica Ball
Professeure
School of Child and Youth Care
Université de Victoria

Pour bien des enfants et des jeunes Autochtones canadiens, l'engagement positif d'un père dans leur famille n'est qu'une vague notion qui ne les concerne pas. Selon Statistique Canada (2001), plus de la moitié des enfants autochtones qui grandissent à l'extérieur des réserves ne sont élevés que par leur mère. Bon nombre d'entre eux n'ont aucun contact avec leur père, ce qui a des répercussions considérables. Toutefois, les témoignages de pères autochtones recueillis pour la première étude sur la paternité autochtone au Canada révèlent l'espoir d'une nouvelle génération potentielle de pères qui ont une contribution positive à leur famille. Cette génération mérite une reconnaissance et un soutien immédiats par l'entremise de réformes des programmes et politiques.

Pourquoi l'engagement du père importe-t-il?

La recherche a démontré l'importance de l'engagement positif du père auprès de ses enfants. Le comportement paternel influence celui des futurs pères sur plusieurs générations (Cowan et Cowan, 1987), mais il existe aussi d'importants corrélats entre le degré et la qualité de cet engagement et la santé (p. ex. Ball et Moselle, 2007; Russek et Schwartz, 1997), le développement (p. ex. Howard, Lefeber, Borkowski et Whitman, 2006; Marsiglio, Day et Lamb, 2000) et la vulnérabilité au suicide de ces enfants (Brent, Perper, Moritz et Liotus, 1995; Rubenstein, Halton, Kasten, Rubin et Stechler, 1998). L'engagement d'un père permet d'écarter ses enfants de la délinquance (Zimmerman, Salem et Notaro, 2000). L'absence du père d'un couple hétérosexuel (par opposition à l'homoparentalité planifiée) a été associée à des résultats sous-optimaux pour les enfants : risque de blessure accru, asthme (Harknett, 2005), obésité (Strauss et Knight, 1999) et autres problèmes de santé (Horn et Sylvester, 2002), pathologie du langage et de la parole (Dawson, 1991), départ prématuré de l'école (Painter et Levine, 2000) et lien faible avec le marché du travail (McLanahan et Sandefeur, 1994). Les jeunes pères privés d'une présence paternelle pendant leur enfance auront tendance à reproduire ce cycle (Furstenberg et Weiss, 2001). Aux États-Unis, le US Bureau of the Census (2003) rapporte que la pauvreté est cinq fois plus probable dans les foyers d'enfants privés de père. Selon Statistique Canada (2001), 35 p. 100 des enfants autochtones vivant dans des réserves et 50 p. 100 de ceux qui vivent dans des centres urbains habitent avec un seul parent – la mère généralement. En outre, les enfants autochtones sont grandement sur-représentés au sein des organismes de protection de la jeunesse.

Résultats : transmission perturbée de la paternité

Une étude récemment terminée a inauguré un nouveau champ de recherche au Canada : le cheminement des hommes autochtones vers la paternité (Ball, sous presse). Cette étude, qui s'inscrit dans un partenariat communautés-universités, est orientée par l'éthique de la recherche sur les peuples autochtones. L'équipe de recherche a rassemblé des pères issus des Premières nations; 73 pères des Premières nations et sept pères métis nous ont livré leurs témoignages sur la paternité. Des 80 pères, 36 vivaient dans une réserve, contre 44 hors réserve. Ils ont dénombré les enfants qui « leur » appartenaient – le nombre variant entre 1 et 11, avec une moyenne de trois – bien que certains n'étaient pas gardien de leurs enfants ou n'avaient pas vécu avec eux. Ils étaient tous père d'au moins un

enfant âgé de moins de sept ans. Plus de la moitié (44) des volontaires vivaient avec un partenaire. Près du tiers possédaient un diplôme d'études secondaires ou une formation postsecondaire, soit un niveau d'éducation supérieur à celui calculé par Statistique Canada (2001) chez les hommes autochtones âgés de 15 à 65 ans. Les participants ont déterminé des façons idéales de communiquer les connaissances acquises et d'en tirer profit : outre des bulletins communautaires et des articles de journaux, un documentaire vidéo et des brochures d'information ont fait la quasi-unanimité, car ils leur permettent de raconter leur histoire « dans leurs propres mots ». Six pères des Premières nations ont donc participé à la réalisation d'un documentaire sur la paternité (Ball et Asterisk Productions, 2007), et un éventail de ressources papier et électroniques a été produit.

Les résultats de cette étude jettent un éclairage sur les conditions associées au colonialisme qui ont façonné les défis des pères « face à la paternité », pour « apprendre à être père » et « devenir un homme ». Presque tous ont raconté leurs expériences négatives liées à leur propre père – ou à son absence; ils n'ont donc pas pu s'inspirer d'exemples positifs pour être de bons pères à leur tour. La plupart ont signalé des problèmes de toxicomanie, de détresse psychologique et des difficultés à entretenir des relations de couple et familiales, les empêchant ainsi de s'occuper pleinement de leurs enfants. Les pères positivement engagés ont suivi une démarche personnelle de guérison et de réconciliation avec leur passé dans les pensionnats indiens ou comme survivants secondaires des effets de ces pensionnats. Pour eux, la guérison représentait la première étape de leur cheminement vers la paternité.

Les pères ont expliqué qu'accepter et apprendre la paternité représentait un processus graduel qui, souvent, s'amorçait des années après la naissance de leur premier enfant. La plupart étaient issus de familles complexes d'enfants nés de différentes relations. Bon nombre de pères ont expliqué l'absence totale de soutien des établissements formels, comme les cliniques de soins de santé primaires et les écoles – axés sur les mères. Signe encourageant, le mouvement des femmes autochtones se penche un peu sur le rôle des hommes, ce qui contribue à créer un environnement propice au changement social chez ces derniers. Les pères engagés auprès de leurs enfants attribuaient souvent leur réussite à la collaboration de leur partenaire. Certains pères ont aussi souligné le fait que des constructions changeantes de l'identité masculine dans certaines communautés autochtones les auraient incités à assumer le rôle d'aidant naturel auprès de leurs enfants. Le désir de nombreux peuples autochtones d'intégrer des enseignements traditionnels à leur vie contemporaine facilite l'attention accordée aux rôles masculins, dont ceux liés à l'éducation d'un enfant.

Certains pères ont réfléchi au processus de guérison comme force sociale positive au sein de leur communauté au Canada, favorisant une nouvelle compréhension des rôles, responsabilités et joies d'être parent et père. D'autres ont exprimé de vives inquiétudes quant à l'avenir de la paternité autochtone, soulignant le taux de natalité élevé, mais le taux relativement faible d'enfants autochtones vivant avec leur père; et les taux élevés de toxicomanie, suicide, incarcération et pauvreté chez les jeunes hommes. S'inspirant de leur vécu et d'histoires de leurs semblables, ils ont expliqué en quoi grandir sans la présence soutenue et positive d'un père accroît les difficultés socio-historiques, économiques et émotionnelles pour la prochaine génération de jeunes hommes qui auront un enfant.

Presque tous ont raconté leurs expériences négatives liées à leur propre père – ou à son absence; ils n'ont donc pas pu s'inspirer d'exemples positifs pour être de bons pères à leur tour.

Les résultats en contexte : l'héritage des pensionnats indiens, la *Loi sur les Indiens*

Le rôle joué par les lois et les politiques canadiennes dans l'exclusion sociale des personnes et des groupes autochtones a été souvent étudié (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Salée, 2006). Le rôle des pères autochtones au sein de la famille a essuyé de grands revers avec, pour conséquences, des effets délétères sur la santé et le bien-être de leurs enfants ainsi que la leur (voir la figure 1). Les restrictions des activités de subsistance traditionnelles et les déménagements forcés des territoires ancestraux ont miné la capacité de bien des hommes de s'acquitter de leur rôle traditionnel : subvenir aux besoins de la famille et transmettre le savoir pour vivre des ressources du territoire (Chrisjohn et Young, 1997). L'interdiction de rites cérémonieux et sacrés a endigué la transmission des connaissances culturelles et des croyances spirituelles de père à enfant.

FIGURE 1
Corrélats de paternité perturbée affectant les jeunes Autochtones

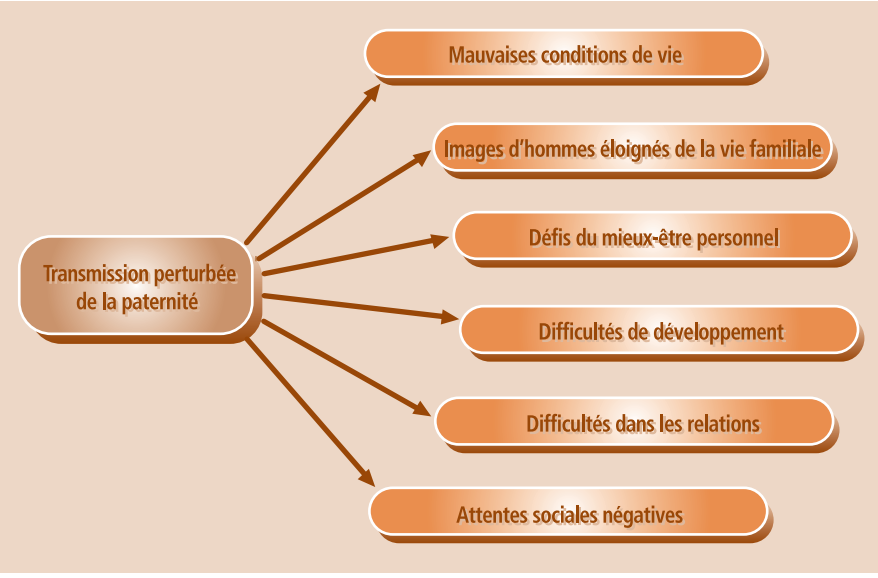

FIGURE 2
Stratégies pour raviver l'engagement positif des jeunes pères autochtones

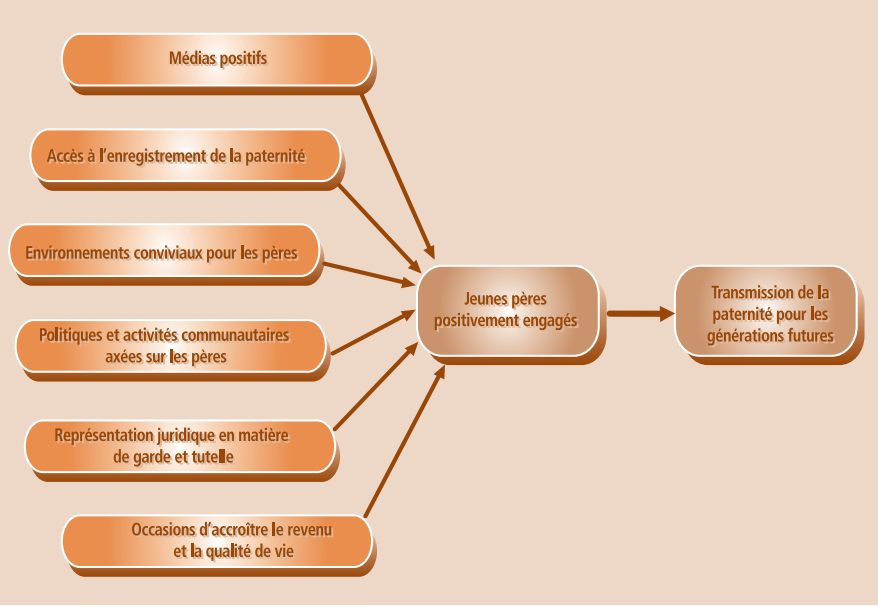

Les politiques prônant le placement des enfants dans des pensionnats indiens (Fournier et Crey, 1997; Miller, 1996) et, par la suite, dans des foyers d'adoption et des maisons d'accueil (Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, 2005), ont ébranlé les relations traditionnelles entre parents et enfants pour des générations d'Autochtones.

Les répercussions dévastatrices de ces politiques se constatent péniblement chez les hommes autochtones aujourd'hui. Les séquelles comprennent l'abandon émotionnel, la perte d'identité culturelle et de fierté personnelle, la toxicomanie et des problèmes de santé physique et mentale (Mussell, 2005). Bon nombre d'hommes peinent à entretenir des relations intimes, à s'acquitter d'obligations familiales et à communiquer avec leurs enfants (Smolewski et Wesley-Esquimaux, 2003). Les résultats de recensements confirment qu'en tant que groupe, les hommes autochtones auto-identifiés âgés de 15 à 65 ans affichaient des taux de chômage, pauvreté, mobilité, célibat, éducation secondaire non terminée, incarcération et itinérance plus élevés que les hommes non autochtones (Statistique Canada, 2001). Un homme sur cinq incarcéré au Canada est Autochtone (Statistique Canada, 2005). Le taux de mortalité chez les jeunes hommes autochtones est plus élevé que chez les autres Canadiens en raison du suicide ou de blessures involontaires (Santé Canada, 2005). Ces facteurs alimentent les difficultés des pères à communiquer avec les enfants et à s'occuper d'eux.

Les générations subséquentes en subissent les contrecoups. Mauvaises conditions de vie, mobilité élevée, nombreux problèmes de santé et stigmate social exacerbent les difficultés de développer des liens

positifs entre père et enfant, comme en témoigne une recherche sur des pères non autochtones (Roopnarine, Brown, Snell-White et Riegraf, 1995). L'étude récemment terminée révèle que de nombreux pères autochtones disent n'avoir rien de positif à offrir à leurs enfants (Ball, sous presse); bon nombre d'entre eux souffraient souvent d'une estime de soi si faible qu'ils ne se jugeaient pas « dignes » d'entretenir une relation avec leur enfant.

Occasions d'agir positivement

Malgré les nombreux défis, l'étude a déterminé que beaucoup d'hommes autochtones sont devenus des pères engagés et attentifs, dont certains qui sont parents uniques d'enfants dont la mère est absente. Les pères positivement engagés ont décrit les récompenses de la paternité, mais aussi les défis personnels et les barrières sociales que doit franchir un jeune autochtone pour devenir un père engagé. Ces résultats proposent des moyens d'aider les jeunes hommes autochtones à contourner ou à surmonter ces défis (voir la figure 2).

Représentations médiatiques changeantes des pères autochtones. Les médias canadiens représentent souvent les jeunes hommes autochtones comme étant des marginaux qui ont des démêlés avec l'école et la loi en permanence. Ces images véhiculent des attentes sociales négatives pour les garçons autochtones lorsqu'ils commencent à concevoir leur avenir comme père. Pour inspirer ces jeunes à voir leur avenir de façon positive, comme adultes responsables, les médias doivent véhiculer des images d'hommes autochtones qui assument le rôle de pères positivement engagés, y compris ceux qui s'occupent seul de l'enfant durant la journée, lorsque la mère travaille (père au foyer) ou en permanence (enfant vivant avec le père seul). Par exemple, une vidéo de Santé Canada réalisée par de jeunes Autochtones et pour ces derniers met en vedette le musicien et acteur George Leach, devenu un jeune père responsable, qui raconte son cheminement (Santé Canada, 1997).

Les pères positivement engagés ont décrit les récompenses de la paternité, mais aussi les défis personnels et les barrières sociales que doit franchir un jeune autochtone pour devenir un père engagé.

Au-delà des politiques et programmes axés sur les mères. Les analyses des politiques de santé ne véhiculent pas encore l'idée que la participation du père peut contribuer à améliorer la santé et le développement de tous les membres d'une famille (Ball et Moselle, 2007). L'attention demeure presque exclusivement centrée sur les rôles et les besoins de la mère. Les cliniques de puériculture et les programmes de garderie d'enfants et de soutien familial donnent l'impression que la mère constitue le maillon essentiel de la santé et du développement de l'enfant, ce qui accroît chez les jeunes hommes le sentiment d'inutilité. De plus, de nombreux organismes privilégient l'enregistrement de l'identité de la mère à celle du père sur le carnet de l'enfant. Les pères qui attendent un enfant doivent disposer de plus de renseignements, et le personnel de la santé doit déployer plus d'efforts pour que le nom du père figure sur les carnets des enfants autochtones. Ce sera une première étape pour assurer l'identification d'un jeune père à la paternité et son engagement auprès de l'enfant.

Les programmes destinés aux jeunes et aux familles autochtones doivent être évalués quant à leur ouverture à la participation des pères et à leur pertinence pour les jeunes Autochtones qui s'apprêtent à devenir père ou apprennent la paternité. Les programmes doivent offrir :

- un personnel masculin et autochtone;
- des renseignements sur le rôle du père, outre celui de la mère, dans la protection infantile;
- des activités d'intérêt tant pour les hommes que pour les femmes; et
- des politiques exigeant l'imputabilité envers le père comme la mère lors d'incidents critiques impliquant leur enfant (Ball et Roberge, 2007).

Encourager la guérison et un mode de vie sain. Un thème récurrent ressort de cette étude : les hommes ont besoin de temps et d'aide pour « apprendre la paternité », pour accepter leur rôle et en assumer les responsabilités. Bon nombre de pères ont affirmé qu'il faut d'abord reconnaître ses problèmes personnels et les surmonter, particulièrement la toxicomanie, la maîtrise de la colère et autres difficultés de communication, ainsi que de faibles compétences en relations interpersonnelles. Par conséquent, les programmes doivent soutenir des modes de vie sains, se pencher sur les problèmes de santé mentale et d'accoutumance et aider les pères qui attendent un enfant et ceux qui viennent de devenir père à acquérir les compétences nécessaires

pour fonder et entretenir un environnement familial sain.

Entretenir les liens lorsque les circonstances changent. Les pères autochtones éprouvent souvent des difficultés à entretenir des liens avec leurs enfants à long terme pour différentes raisons : déménagement pour le travail ou les études, toxicomanie, incarcération ou itinérance. Aussi, bien des pères sont oubliés lorsque des organismes interviennent en cas de séparation et de divorce, de protection de l'enfance, de placement familial et d'adoption (Gough, Blackstock et Bala, 2005). Il faut déployer plus d'efforts pour identifier, localiser et rejoindre les pères d'enfants prestataires de services sociaux ou pris en charge par l'État pour qu'ils s'investissent davantage dans leur vie.

Pour renforcer les liens entre père et enfant, des sources de financement sont nécessaires pour créer des programmes à cette fin et destinés aux pères autochtones et à leurs enfants. Des réformes s'imposent également pour accroître la transparence des lois et l'accès à l'aide juridique pour les pères concernés par des décisions de garde d'enfant, de droits de visite et de tutelle.

Tournés vers l'avenir

Avoir des attentes positives, être à l'écoute des jeunes et les rejoindre par des modèles positifs et des mesures de soutien pertinentes aidera les jeunes pères autochtones à s'engager positivement dans la vie de leurs enfants. L'étude présentée ici constitue un premier pas qui illustre le fait que de nombreux hommes autochtones sont avides de participer à la recherche et de raconter leur histoire de paternité. Un programme de recherche plus approfondi pourrait aider à comprendre les différents déterminants de la paternité, dont des structures familiales variables, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, les liens du père avec la communauté culturelle et le territoire traditionnel. Pour les hommes autochtones incarcérés, la recherche orienterait l'élaboration de programmes pour les pères destinés à bâtir, entretenir ou rétablir des liens avec leurs enfants. La recherche ferait la lumière sur les effets médiateurs de l'engagement positif du père sur la santé et le développement de ses enfants au sein de diverses structures familiales, y compris les tendances générales observées : parents autochtones qui ne vivent pas avec leurs enfants, qui ne se sont jamais mariés, membres de la famille élargie très engagés et éducation autochtone par les pères seuls. La recherche aiderait à déterminer s'il existe une nouvelle génération de pères autochtones qui incarnent les valeurs traditionnelles de l'engagement paternel responsable et les moyens qu'ils emploient pour réussir leur cheminement vers une paternité positive.

Note

1 Cet article s'inspire des résultats d'une étude effectuée par l'auteur dans le cadre de la Fathers Involvement Research Alliance (FIRA) et financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le programme Alliances de recherche universités-communautés (Fichier n^{O} 833-2003-1002) et par le Ministry of Children and Family Development de la Colombie-Britannique, dans le cadre du Human Early Learning Partnership. Les points de vue exprimés dans cet article sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas ceux des organismes de financement provinciaux ou fédéraux, du groupe FIRA dans son ensemble ni d'organismes autochtones.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Poursuis ton chemin!

Le Programme national des modèles autochtones encourage les jeunes Autochtones à atteindre leurs buts et à mener une vie saine

Le Programme national des modèles autochtones (PNMA) est un programme exceptionnel orchestré par l'Organisation nationale de la santé autochtone. Il célèbre le leadership, l'innovation et les réalisations des jeunes Métis, Inuits et de Premières nations âgés de 13 à 30 ans. Son thème, « *Poursuis ton chemin* », inspire les jeunes Autochtones à travailler pour atteindre leurs buts.

Le PNMA veut promouvoir un mode de vie sain et l'estime de soi chez les Autochtones, raffermir le sentiment d'appartenance des Autochtones et amener le public à avoir une image positive des Autochtones.

En octobre 2006, lors d'une cérémonie à Rideau Hall, 12 jeunes Autochtones de tous les coins du pays ont été choisis comme modèles dans le cadre du

Jodie-Lynn Waddilove

31 ans, Munsee-Delaware Nation, Ontario, avocate spécialisée en contientieux des affaires civiles et en droit des sociétés à Toronto, Ontario, modèle en 2005-2006

C'est principalement à mes parents que je dois ma réussite. Je suis née et j'ai grandi dans une petite Première nation dans le sud de l'Ontario. Je ne connaissais aucun avocat ou professionnel du droit quand j'étais petite et mes parents n'ont pas fait d'études postsecondaires. Ils se dévouaient toutefois corps et âme à leurs enfants. Ils nous ont appris à être fiers de notre identité et de notre culture, à faire preuve d'une grande éthique du travail, à poursuivre nos études et à combattre les stéréotypes relatifs aux peuples autochtones, surtout ceux qui ont trait aux membres de Premières nations vivant dans les réserves. La fierté et les valeurs qu'ils m'ont transmises m'ont donné la force de réussir contre toute attente et de devenir avocate à 26 ans. En tant qu'avocate exerçant ma profession dans le système de justice canadien, je sais qu'un plus grand nombre de nos enfants pourront atteindre leurs objectifs s'ils reçoivent le soutien et les encouragements que moi j'ai eus.

Ce que je souhaite le plus aux jeunes Autochtones, c'est de savoir qu'ils peuvent réussir et d'y croire. Le plus important, c'est qu'ils réussissent en étant fiers de leur identité et en vivant selon leur culture et leurs traditions. Je sais d'expérience qu'ils devront affronter de nombreux obstacles, notamment la négativité, le racisme, le sexisme et les stéréotypes. Cependant, ils peuvent les surmonter et persévérer. De nombreux Autochtones sont parvenus à accomplir de grandes choses et de nombreux autres marcheront dans leurs pas.

Jessica Dunkley

28 ans, Métisse, étudiante en deuxième année de médecine à l'Université d'Ottawa, modèle en 2007-2008

J'ai grandi en ne sachant que peu de choses sur ma culture. Comme je suis sourde, je ne pouvais pas comprendre les histoires de mon grand-père sur sa vie en terre manitobaine. Cependant, quand j'ai rencontré James Makokis, qui est devenu par la suite le porte-parole du Programme national des modèles autochtones pour l'ensemble du pays, j'ai commencé à mieux comprendre notre peuple et la dynamique de notre culture. L'attachement sincère de James pour sa langue, son peuple et ses traditions m'a permis d'enrichir mes connaissances. Ses histoires à propos de sa culture et de sa famille m'ont incitée à redécouvrir l'identité que j'avais presque perdue avant de le rencontrer.

De nos jours, il y a beaucoup plus d'espoir qu'avant pour les jeunes Autochtones qui se sentent défavorisés. Ceux qui sont handicapés ont des possibilités et des occasions de suivre leurs passions. J'espère qu'en servant d'exemple, je pourrai donner à nos jeunes la confiance que tout est possible dans la vie. Nous devons éliminer les préjugés ou l'opprobre dont sont victimes les Autochtones handicapés. Nous devons montrer à tout le monde ce dont nous sommes capables, et les jeunes Autochtones aussi. Ils ont le pouvoir de réaliser leurs rêves.

PNMA. La cérémonie était présidée par Son Excellence, la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, qui a récompensé les personnalités modèles en décernant à chacune une petite sculpture de cristal.

« Vous que nous honorons ici, aujourd'hui, représentez une source d'espoir pour tant de gens, aussi bien dans vos collectivités respectives qu'à l'échelle du pays », a déclaré la gouverneure générale dans le discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la cérémonie. « Les choix que vous avez faits et l'acharnement avec lequel vous accomplissez votre travail au quotidien démontrent clairement aux membres des collectivités métisses, inuites et des Premières nations qu'il est possible de réussir au Canada, tout en demeurant fidèles à vos traditions culturelles, qui sont les plus anciennes sur ce continent. »

Parmi les candidatures au programme cette année, on remarque plusieurs universitaires, des athlètes vedettes et de jeunes bénévoles, ainsi qu'un pilote en herbe, une actrice amatrice, des interprètes de la danse des clochettes, un prodige de la science, une étudiante en médecine, un jeune leader Métis, un agent de la GRC et un membre auxiliaire de la GRC.

Tout au long de l'année, les candidats choisis agissent à titre de conférenciers motivateurs. Ils visitent des communautés, participent à des conférences et d'autres manifestations ainsi qu'à des activités scolaires pour raconter leur histoire à d'autres jeunes Autochtones. Des affiches et des cartes de collection à l'effigie des leaders sont produites et distribuées aux communautés autochtones, aux écoles et aux centres d'amitié.

Depuis que l'Organisation nationale de la santé autochtone a commencé à coordonner le programme, il y a quatre ans, 36 jeunes Autochtones ont été nommés modèles. Bon nombre des anciens participants du programme estiment que cette expérience a changé leur vie.

« Le Programme national des modèles autochtones a changé ma vie, a déclaré Thomas Edwards, personnalité modèle en 2004-2005. En plus d'avoir la chance de rencontrer d'autres jeunes et de leur raconter mon histoire, j'ai été inspiré par leurs histoires et ils m'ont rendu fier d'être un jeune des Premières nations. »

Une nouvelle liste de jeunes Autochtones modèles a été dévoilée à

Thomas Edwards

25 ans, Ojibway, Première nation du lac Manitoba, éducation et théâtre, modèle en 2004-2005

Mes étudiants et les jeunes avec qui j'ai travaillé, qui proviennent de Winnipeg et de la Première nation du lac Manitoba, ont contribué à mon succès. Je prends aussi exemple sur plusieurs membres de ma famille qui m'aident à rester fort et à réussir : notamment ma tante Joyce, mon oncle Peter ainsi que ma marraine et mon parrain Paulette et Jacques Dupont. Je peux aussi compter sur les encouragements d'organisations, comme le Festival du Voyageur, qui m'ont accepté dans leur famille. Si je n'avais pas eu ces gens et ces groupes de soutien dans ma vie, je ne serais pas là où je suis aujourd'hui.

Selon moi, les jeunes Autochtones auront davantage leur mot à dire dans tous les aspects de la vie au Canada. Tant et aussi longtemps que nous continuerons à leur montrer la voie à suivre et à les aider, ils deviendront de plus en plus forts. Ils doivent savoir qu'ils peuvent réussir autant que n'importe qui d'autre. Les jeunes Autochtones d'aujourd'hui s'expriment haut et fort, et le feront de plus en plus au fur et à mesure qu'ils gagneront en maturité.

l'occasion de la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin 2007. Les jeunes modèles pour 2007-2008 sont : Suzette Amaya. de la nation Gwa'Sala-Nakwaxda'xw (Colombie-Britannique), Julie Bull, d'Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador), Carissa Copenace, de la Première nation de Rainy River (Ontario), Jessica Dunkley, de Vancouver (Colombie-Britannique), Jordan Fleury, de Brandon (Manitoba), Gloria Kowtak, de Whale Cove (Nunavut), Shawn Kuliktana, de Kugluktuk (Nunavut), Candice Lys, de Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest), Anna Nelson, de la Première nation Anishinaabe de Roseau River (Manitoba) Alwyn Piche, de La Loche (Saskatchewan), Charlie Tookaluk, d'Umiujaq (Québec), et Vanessa Webb, de Nain (Terre-Neuve-et-Labrador).

Un nouveau porte-parole national a été choisi cette année comme ambassadeur du programme. James Makokis, de la nation crie de Saddle Lake (Alberta), étudie actuellement la médecine à l'Université d'Ottawa. Il détient un baccalauréat ès sciences en nutrition et en science alimentaire de l'Université de l'Alberta ainsi qu'une maîtrise ès sciences en nutrition communautaire de l'Université de Toronto. En mars 2007, James Makokis a reçu le prix décerné aux jeunes leaders par la Fondation nationale des réalisations autochtones.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

Karin Kettler
Coordonnatrice du Programme
Programme national des modèles autochtones
Organisation nationale de la santé autochtone
220, avenue Laurier Ouest,
bureau 1200
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
Téléphone : 613-237-9462, poste 548
Sans frais : 1-877-602-4445, poste 548
Télécopieur : 613-233-1853
Courriel : kkettler@naho.ca
<http://www.naho.ca/rolemodel/french/index.php>

La voix des jeunes Autochtones d'aujourd'hui

Maintenir les langues autochtones vivantes pour les générations futures

Mary Jane Norris
Gestionnaire principale de la recherche
Direction de la recherche et de l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada

Le 3 février 2007 à Calgary, en Alberta, une fillette de 13 ans des Premières nations écrit une page de l'histoire en chantant l'hymne national canadien en cri avant une partie de la Ligue nationale de hockey[1]. Cet événement remarquable survient à un moment où les enfants et les jeunes Autochtones du Canada concentrent leurs efforts, à la maison ou à l'école, pour apprendre et parler leurs langues traditionnelles. De ce fait, ils contribuent à une sensibilisation grandissante envers l'état des langues autochtones au pays. Comme le montre cet article, on doit encourager ces développements positifs même si, pendant ce temps, les langues autochtones du Canada sont confrontées à d'énormes difficultés.

Contexte : déclin de la transmission intergénérationnelle des langues autochtones

Historiquement, les jeunes Autochtones se sont heurtés à des obstacles considérables lorsqu'ils voulaient utiliser leur langue, particulièrement au moment où les langues autochtones étaient interdites dans les pensionnats[2]. Les obstacles d'aujourd'hui diffèrent, mais les effets des politiques d'autrefois se font toujours sentir, combinés à de nouveaux défis et obstacles importants quant à la revitalisation et au maintien des langues traditionnelles.

Plus encore que les générations précédentes, la jeunesse autochtone actuelle lutte contre l'influence de l'anglais et du français, langues dominantes dans les médias, la culture populaire et sur le marché du travail. De plus, des facteurs démographiques et géographiques peuvent fragiliser la transmission intergénérationnelle des langues autochtones : actuellement, un peu plus de 10 % seulement des enfants et des jeunes Autochtones vivent dans des conditions « idéales » d'apprentissage de leur langue maternelle, c'est-à-dire dans une communauté autochtone où leurs deux parents ont une langue maternelle autochtone (Norris, 2007).

On observe un déclin de la transmission intergénérationnelle des langues autochtones parmi les dernières générations : l'analyse des résultats du recensement de 2001 montre que, parmi les gens de 65 ans et plus qui se définissaient comme Autochtones, 44 % se disaient capables de parler une langue autochtone et 40 % possédaient une langue maternelle autochtone. Par comparaison, seulement 20 % des enfants et jeunes Autochtones de moins de 25 ans maîtrisaient une langue autochtone et 16 % possédaient une langue maternelle autochtone.

Au Canada, les enfants constituent la principale source de croissance de la population de langue maternelle autochtone. Toutefois, les résultats du recensement indiquent un ralentissement de la croissance de cette population malgré un taux de natalité relativement élevé des Autochtones. La baisse constante de l'utilisation des langues autochtones à la maison réduit la possibilité pour les jeunes d'acquérir leur langue traditionnelle comme langue maternelle. Pour la première fois depuis 1981, la population utilisant sa langue maternelle a diminué, passant de 208 600 en 1996 à 203 900 en 2001. La proportion des enfants (de 0 à 19 ans) de la population de langue maternelle autochtone a chuté de 41 % en 1986 à seulement 32 % en 2001 (Norris, 2003; voir figure 1)[3]. De 1981 à 2001, la possibilité de transmission d'une langue maternelle, selon l'indice de continuité, est passée de 76 locuteurs utilisant la langue à la maison pour 100 locuteurs de langue maternelle à seulement 61 locuteurs[4] (voir figure 2).

Le déclin de la transmission de la langue maternelle est une conséquence importante d'un grand nombre de facteurs. Tout d'abord, l'utilisation de la langue à la maison. Des 58 000 enfants (de 5 à 14 ans en 1996) dont un des parents possédait une langue maternelle autochtone, plus de 90 % avaient les connaissances nécessaires pour communiquer dans la langue maternelle de ce parent; toutefois, seulement 47 % possédaient la langue maternelle autochtone de ce parent, alors qu'un pourcentage encore plus faible (38 %) parlait la langue maternelle autochtone à la maison.

La continuité de la langue maternelle autochtone est aussi liée au cycle de vie et en particulier aux transitions de la jeunesse à l'âge adulte. L'analyse par cohorte des données de recensement montre que le déclin le plus prononcé dans l'utilisation des langues autochtones à la maison s'est produit chez les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans en 1981 et de 35 à 39 ans en 1996. Cette importante constatation souligne le fait que ces années correspondent, pour ces femmes, au départ du domicile familial, à l'entrée sur le marché du travail, au mariage, à la formation d'une famille ou au déménagement en milieu urbain (Norris, 1998).

La baisse de l'indice de continuité de la langue est particulièrement liée aux mariages mixtes. La figure 3 illustre la forte relation linéaire inverse entre la continuité de la langue et le mariage mixte. Les langues viables qui ont un taux élevé de continuité (plus de 80 %) sont caractérisées par un faible pourcentage de mariages mixtes (moins de 20 %); parmi elles, on compte l'attikamek, le montagnais-naskapi et l'inuktitut. À l'opposé, les langues menacées comme l'haïda, le tlingit et le kutenai ont des taux très faibles de continuité de la langue (20 % et moins) et des taux très

FIGURE 1
Composition par âge de la population de langue maternelle autochtone : proportion représentée par les enfants et les personnes âgées, de 1986 à 2001

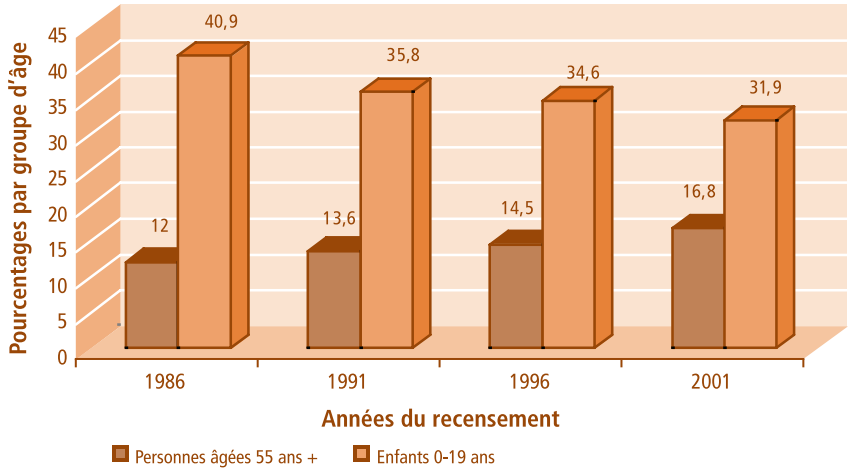

Source : recensements de 1986 à 2001, Norris (2003).

FIGURE 2
Langues autochtones : indice de continuité et âge moyen de la population de langue maternelle autochtone (LM), Canada, 1981 à 2001

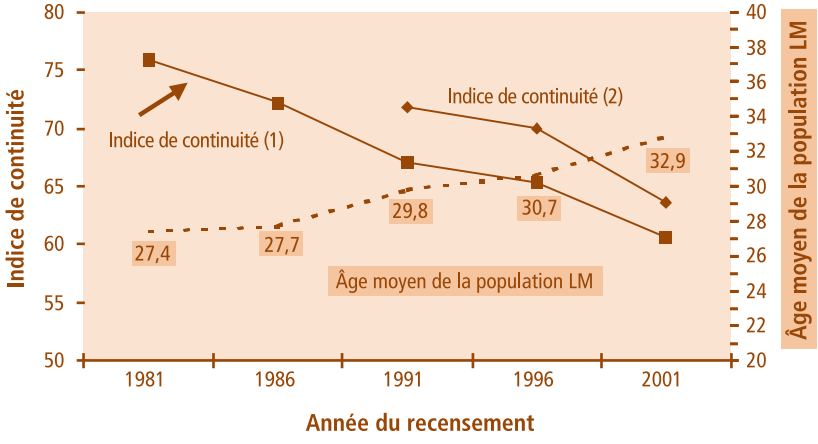

Notes :
(1) Selon les réponses uniques aux questions sur la langue (langue maternelle et langue parlée à la maison).
(2) Selon les réponses uniques et multiples.
Source : recensements de 1981 à 2001, Norris (2003).

FIGURE 3

Continuité des langues autochtones et pourcentage des enfants issus de mariages mixtes, par origine autochtone d'un ou des parents, Canada, 1996

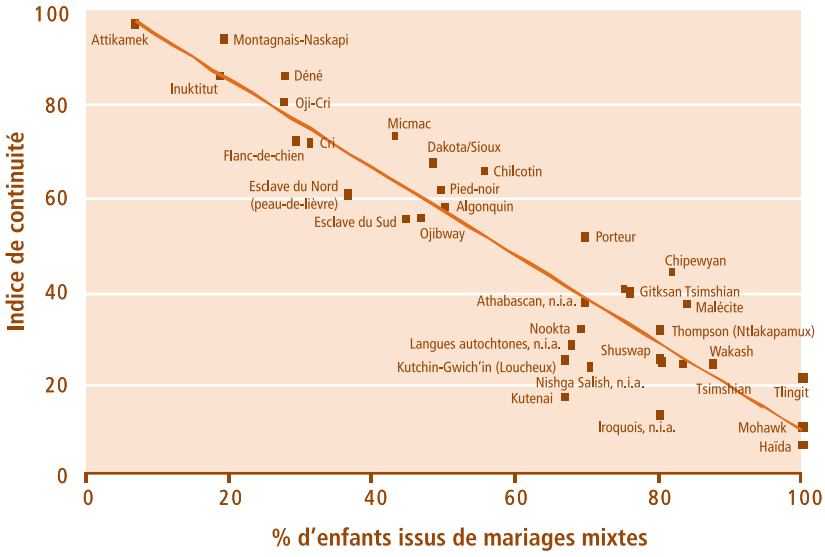

Source : Recensement de 1996, Norris et MacCon (2003).
Note : puisque cet article se base sur un recensement, nous avons choisi d'adopter la terminologie des langues et le style utilisés dans ce recensement.

élevés de mariages mixtes (90 % en moyenne). Le cri, la principale langue des Premières nations, enregistre un indice de continuité de la langue de 70 % et un taux de mariages mixtes de 30 % (Norris, 2003).

Les conséquences sont également liées au lieu de résidence : parmi les familles endogames, la proportion d'enfants qui ont une langue maternelle autochtone est plus élevée dans les réserves (68 %) et d'autres communautés rurales (77 %) que dans les grandes villes, où elle chute à 41 % (Norris, 2003).

Enfin, les différences notées chez les jeunes Autochtones reflètent la diversité et la viabilité des différentes langues, qui présentent des écarts importants d'état, de tendance et d'orientation[5]. La figure 4 illustre la forte relation linéaire inverse entre l'indice de continuité de la langue et l'âge moyen de la population de langue maternelle. Les langues viables comme l'attikamek, l'inuktitut et le déné se caractérisent par des populations de langue maternelle plutôt jeunes et des indices de continuité élevés. À l'opposé, les langues menacées comme l'haïda, le kutenai et le tlingit ont des populations plus âgées et des indices de continuité très bas, des caractéristiques qui ont persisté entre le recensement de 1996 et celui de 2001 (Norris, 2003, 2007).

Globalement, ces tendances indiquent qu'un bon nombre de langues autochtones – y compris les principales – seront soumises à un indice décroissant de continuité de la langue maternelle dans les générations à venir. En 2001, seulement 13 % de la population autochtone rapportait qu'elle parlait une langue autochtone « le plus souvent » à la maison, et 5 % sur une base « régulière » (Norris et Jantzen, 2003). Dans le cas des langues menacées, sans un effort de revitalisation, l'extinction pourrait se produire dès la génération suivante; dans le cas des langues actuellement viables, des problèmes de continuité pourraient se manifester au sein des générations les plus jeunes.

Acquisition d'une langue seconde : un contrepoids au déclin de la langue maternelle

Les jeunes Autochtones ont beaucoup moins tendance à parler une langue autochtone que leurs aînés, et parmi les jeunes locuteurs, cette langue s'acquiert de plus en plus à titre de langue seconde (Norris, 2003, 2007). La figure 5 montre que, si les enfants et les jeunes Autochtones de moins de 25 ans représentent 38 % des locuteurs d'une langue maternelle autochtone, ils forment environ 45 % de locuteurs d'une langue seconde autochtone. Ces pourcentages contrastent avec ceux observés chez les personnes de 45 ans et plus (figure 5) (Norris, 2007). L'indice d'acquisition de la langue seconde[6] montre qu'au Canada, pour 100 jeunes Autochtones qui possèdent une langue maternelle autochtone, il y en a 121 qui parlent une langue autochtone, ce qui signifie que pour certains d'entre eux, cette langue est une langue seconde; cet indice est supérieur à celui des locuteurs de 65 ans et plus (107). Pour les locuteurs autochtones, l'indice de langue seconde est passé de 117 en 1996 à 120 en 2001.

L'acquisition de la langue seconde est de plus en plus importante au plan communautaire, surtout parce que les populations utilisant leur langue maternelle vieillissent et dépassent l'âge de procréation. Entre 1996 et 2001, la proportion des communautés où la majorité des locuteurs ont appris une langue maternelle autochtone est passée des deux tiers à moins de la moitié, alors que la proportion des communautés où la majorité des locuteurs ont acquis une langue seconde autochtone a doublé, passant de 8,5 à 17 %. Le tiers des communautés recensées en 2001 pourraient être considérées en transition d'une population de langue maternelle à une population de langue seconde (Norris, 2006). Les effets de l'acquisition de la langue seconde sont majoritairement forts à l'extérieur des communautés autochtones et dans les zones urbaines : 165 Indiens inscrits âgés de 10 à 14 ans résidants à l'extérieur d'une réserve parlent une langue maternelle des Premières nations alors qu'on en trouve 115 dans les réserves, ceci suppose que les jeunes vivant à l'extérieur des communautés autochtones sont plus susceptibles d'acquérir leur langue autochtone comme langue seconde que les jeunes vivant dans les réserves (Norris et Jantzen, 2002).

La croissance de l'acquisition de la langue seconde est importante pour la viabilité à long terme des langues, étant donné le déclin observé chez les populations de langue maternelle. La famille linguistique tlingit, par exemple, a l'une des populations de langue maternelle les plus âgées avec une moyenne avoisinant 54 ans, mais son indice d'acquisition de la langue seconde est de 219 et la moyenne d'âge de tous les locuteurs est de 41 ans. Ainsi, les jeunes générations sont plus enclines à apprendre le tlingit comme langue seconde (tableau 1).

FIGURE 4
Indice de la continuité des langues selon l'âge moyen de la population de langue maternelle, Canada 2001

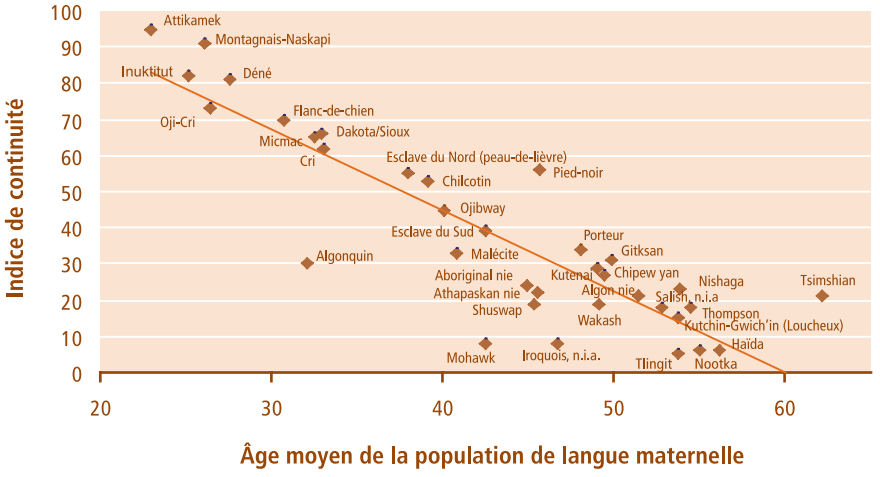

Source : Recensement de 2001, Norris (2007).

FIGURE 5
Distribution des locuteurs de langue maternelle et de langue seconde selon le groupe d'âge, Canada, 2001

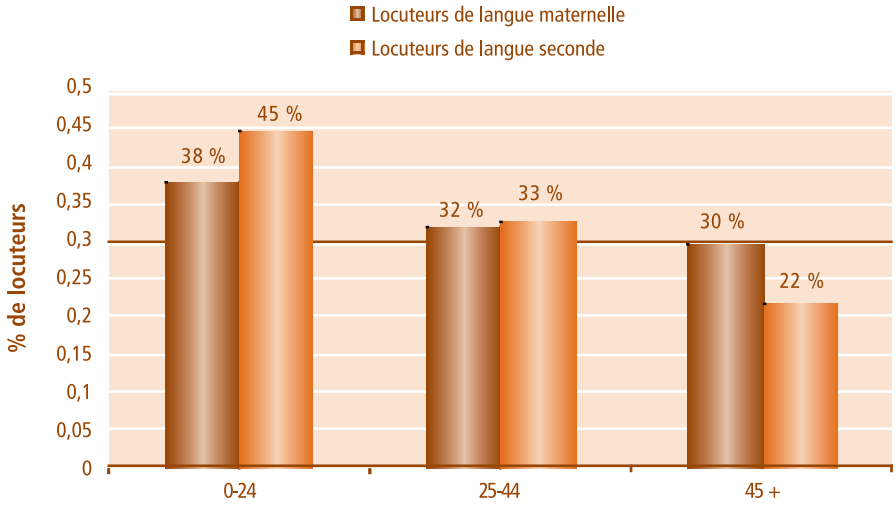

Source : Recensement de 2001, Norris (2007) (CST).

Les parents locuteurs de certaines langues menacées ont une forte tendance à s'assurer que leurs enfants détiennent un minimum de connaissances de leur langue ancestrale, même si sa transmission à titre de langue maternelle est faible (Norris et MacCon, 2003). D'un point de vue démographique, la transmission à titre de langue seconde devient une solution nécessaire aux langues menacées et reflète deux phénomènes : plusieurs populations de langue maternelle dépassent l'âge de procréation et, pour la majorité des enfants, les conditions familiales et communautaires idéales pour la transmission de la langue maternelle se raréfient. La figure 6 montre à quel point les locuteurs de langue seconde représentent un segment important des locuteurs de langues menacées. De 1996 à 2001, le groupe linguistique salish a subi une baisse de 5 % de sa population de langue maternelle tout en affichant une hausse impressionnante de 17 % du nombre total de locuteurs (Norris, 2007).

Une jeunesse qui maintient les langues autochtones pour les générations futures

Les caractéristiques linguistiques des jeunes Autochtones d'aujourd'hui auront une incidence importante sur les perspectives des langues autochtones au Canada, en particulier les langues menacées. En tant que futurs parents, ces jeunes auront la responsabilité de la survie de la langue, de la culture, des traditions et de l'identité de leurs descendants.

L'apprentissage d'une langue autochtone contribue également à améliorer l'estime des jeunes, le bien-être de la communauté et à assurer la continuité culturelle.

Des signes encourageants ressortent de la croissance de l'acquisition de la langue seconde, particulièrement lorsque le nombre de locuteurs augmente grâce à un afflux de jeunes. On peut en déceler un fort désir chez les jeunes d'apprendre la langue traditionnelle et la présence de soutien et d'occasions en ce sens. Ces conséquences correspondent aux résultats de l'*Enquête auprès des peuples autochtones de 2001* (EPA) qui a montré qu'il était important pour les Autochtones de tous âges de parler leur langue, et ce, pour les jeunes, les parents et les adultes, à l'intérieur et à l'extérieur des communautés autochtones. Si les résultats de l'EPA renforcent l'importance du rôle des parents et de l'utilisation de la langue à la maison, ils soulignent également d'autres sources d'apprentissage importantes pour les enfants, soit la famille élargie (tantes, oncles, grands-parents) et d'autres personnes comme les professeurs et la communauté (Norris, 2004). Même pour les langues relativement en santé, comme l'inuktitut, les jeunes qui souhaitent conserver la maîtrise de leur langue ont besoin du soutien des familles, de la communauté et des milieux d'enseignement ainsi que d'occasions d'apprentissage, d'écoute et d'utilisation de la langue (Tulloch, 2005).

Pour que ces tendances encourageantes se maintiennent, les jeunes d'aujourd'hui devront surmonter des défis de taille dans leur futur rôle de parents responsables de la transmission de la langue à la génération suivante. Pour les jeunes locuteurs des langues autochtones viables, le défi repose sur l'utilisation de leur langue maternelle à la maison lorsqu'ils seront en âge de fonder une famille; ainsi, ils s'assureront que

Notes du Tableau 1 :

1. Les indicateurs – indice de continuité, indice de capacité et âge moyen de la population de langue maternelle et de la langue parlée à la maison – sont basés sur toutes les réponses, simples et multiples (pour la langue maternelle et la langue parlée à la maison).
2. L'état « viable » des langues individuelles se base sur le classement de M. Dale Kinkade, « The Decline of Native Languages in Canada », *Endangered Languages* (1991).
3. Quatre réserves au Manitoba ont connu des changements de comportement de réponse pour le cri, l'oji-cri et l'ojibway entre 1996 et 2001.
4. Des changements de procédures dans la codification entre 1996 et 2001 empêchent de comparer les données des deux recensements pour les langues Esclave du Nord et Esclave du Sud.
5. Les données pour la famille iroquoienne ne sont pas très représentatives étant donné l'effet important des recensements incomplets des réserves pour cette famille linguistique. D'autres langues, comme celles de la famille algonquienne, peuvent être affectées dans une certaine mesure par un mauvais recensement.

Source : Totalisations personnalisées des recensements de 1996 et de 2001. Adapté de Norris (1998, 2007).

TABLEAU 1

Indicateurs choisis (jeunes)[1] pour la vitalité des langues autochtones[2], langues viables et menacées, Recensement de 2001, Canada

Langues autochtones	2001 Langue maternelle	2001 Indice de continuité	2001 Indice de capacité/langue seconde	Indicateurs choisis (jeunes) : 1996 % d'enfants locuteurs ou avec capacité, langue maternelle, langue parlée à la maison; et âge moyen en 2001						État de viabilité de la langue, 1996, 2001
				Connaissance / peut parler		Langue maternelle		Langue à la maison		
				% des enfants	Âge moyen	% des enfants	Âge moyen	% des enfants	Âge moyen	
Toutes les langues autochtones	**203 300**	**64**	**120**	**93,7**	**32,1**	**47,1**	**32,9**	**37,6**	**29,7**	**viables et menacées**
				%		%		%		
Famille algonquienne	**142 090**	**62**	**120**	**94,5**	**32,5**	**43,8**	**33,3**	**34,0**	**30,6**	**plutôt viable**
Cri[3]	80 075	62	121	96,7	32,4	45,4	33,0	35,7	30,8	viable
Ojibway[3]	23 520	45	130	87,1	38,0	24,9	40,1	16,0	37,3	viable
Montagnais-Naskapi	9 890	91	106	98,5	26,0	87,3	26,1	81,1	25,6	viable/petit
Micmac	7 650	65	117	96,0	31,3	49,3	32,5	30,9	31,7	viable/petit
Oji-Cri[2]	9 875	73	106	95,9	26,2	58,0	26,4	43,7	25,9	viable/petit
Attikamek	4 725	95	105	96,9	22,7	93,3	22,9	91,8	22,3	viable/petit
Pied-Noir	3 025	56	149	90,7	40,8	7,9	45,7	4,6	46,0	viable/incertain
Algonquin	1 860	30	130	89,5	30,2	56,8	32,1	17,9	36,3	viable/incertain
Maécite	825	33	133	86,8	40,6	2,6	40,8	7,9	44,7	viable/incertain
Algonquian N.I.A.	645	19	154	n/a	44,1	n/a	49,1	n/a	48,8	incertain
Famille inuktitut	**29 695**	**82**	**110**	**98,1**	**25,0**	**79,0**	**25,1**	**69,9**	**24,2**	**viable**
Famille athabascane	**18 530**	**63**	**121**	**90,9**	**33,1**	**41,4**	**34,3**	**33,2**	**31,0**	**plutôt viable**
Déné	9 595	81	110	94,4	27,2	66,8	27,6	58,1	26,2	viable/petit
Esclave du Sud[4]	1 460	39	151	93,0	37,8	28,7	42,5	18,9	44,3	viable/incertain
Dogrib	1 925	70	119	96,7	29,3	50,0	30,7	32,8	31,3	viable/petit
Carrier	1 445	34	142	88,7	43,4	7,5	48,1	4,7	49,9	viable/incertain
Chipewyan	655	27	144	79,8	45,8	11,0	49,4	7,3	51,1	viable/incertain
Athabascan, N.I.A.	1 210	22	140	80,7	41,5	12,3	45,6	7,0	50,3	incertain
Chilcotin	1 010	53	113	90,0	37,3	8,0	39,1	4,0	43,3	viable/petit
Kutchin-Gwich'in (Loucheux)	365	15	137	74,4	50,4	11,6	53,7	4,7	61,8	menacée
Esclave du Nord (Hare)[4]	865	55	119	n/a	35,7	n/a	38,0	n/a	38,3	menacée
Famille dakota (sioux)	**4 310**	**66**	**115**	**83,1**	**31,9**	**38,6**	**32,9**	**33,1**	**28,9**	**viable/petit**
Famille salish	**3 210**	**20**	**156**	**67,5**	**41,5**	**8,9**	**50,0**	**1,6**	**46,9**	**menacée**
Salish N.I.A.	1 920	21	157		41,2		51,4		47,8	menacée
Shuswap	815	19	154		39,4		45,3		41,0	menacée
Thompson	475	18	151		46,5		52,8		52,7	menacée
Famille Tsimshian	**2 030**	**26**	**135**	**89,8**	**48,8**	**10,2**	**53,7**	**0,8**	**55,6**	**plutôt menacée**
Gitksan	1 000	31	132		45,7		49,9		52,2	viable/incertain
Nishga	600	23	153		46,9		53,9		55,4	menacée
Tsimshian	430	21	117		61,4		62,2		67,9	menacée
Famille wakash	**1 445**	**14**	**123**	**52,5**	**48,8**	**3,4**	**54,6**	**0,0**	**50,0**	**menacée**
Wakash	980	18	130		48,7		54,5		48,6	menacée
Nootka	465	6	109		49,1		55,0		58,3	menacée
Famille iroquoienne[5]	**670**	**8**	**150**	**43,8**	**37,7**	**31,3**	**44,0**	**0,0**	**39,9**	**incertain**
Mohawk	425	8	178		35,4		42,5		34,0	incertain
Iroquois N.I.A.	245	8	102		45,0		46,7		50,1	incertain
Isolat haïda	**165**	**6**	**164**	**64,7 (les 3 isolats)**	**48,8**	**23,5 (les 3 isolats)**	**56,2**	**0,0 (les 3 isolats)**	**50,2**	**menacée**
Isolat kutenai	**170**	**29**	**129**		**41,5**		**49,0**		**42,9**	**menacée**
Isolat tlingit	**105**	**5**	**219**		**41,4**		**53,7**		**58,9**	**menacée**
Langue autochtone N.I.A.	**880**	**24**	**159**	**n/d**	**44,1**	**n/d**	**44,9**	**n/d**	**44,9**	**menacée**

FIGURE 6

Pourcentage des locuteurs de langue seconde pour les langues menacées et viables, Canada, 2001

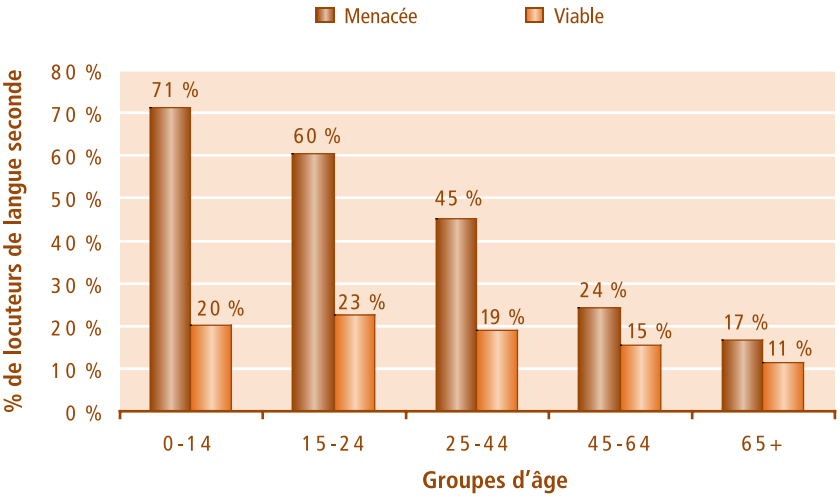

Source : Recensement de 2001, Norris (2007) (CST).

leur langue deviendra la langue maternelle de leurs enfants.

Les jeunes locuteurs Autochtones de langue seconde seront confrontés à un problème de taille, surtout pour la revitalisation des langues menacées : seront-ils capables, en tant que parents, de transmettre à leurs enfants la connaissance de leur langue seconde? Ces futurs parents éprouveront certaines difficultés selon leur degré de maîtrise de la langue et l'utilisation qu'ils en font quotidiennement à la maison ou dans la communauté. S'ils utilisent de moins en moins leur langue à la maison, les chances qu'ils transmettent cette langue comme langue maternelle à leurs enfants tendront à diminuer. Cependant, le simple fait de parler la langue autochtone régulièrement pourrait contribuer à sa continuité (Norris et Jantzen, 2003), ou, du moins, permettre aux enfants de connaître leur langue ancestrale à titre de langue seconde. Enfin, on ne peut passer sous silence le vieillissement des locuteurs d'une langue seconde très menacée : « Les proportions élevées de locuteurs de langue seconde ne signifient pas toujours la présence de jeunes locuteurs [...] Par exemple, en 2001, pratiquement aucune des 500 personnes pouvant parler le tsimshian n'avait moins de 25 ans, bien que 32 % d'entre elles étaient des locuteurs de langue seconde. » (Norris, 2007, p. 24)

Au bout du compte, il faut se réjouir des tendances montrant un intérêt renouvelé chez les jeunes Autochtones envers la revitalisation des langues autochtones. Parler la langue traditionnelle des ancêtres donne aux jeunes la possibilité de communiquer avec les membres plus âgés de leur famille; le maintien des cultures traditionnelles est ainsi assuré. L'apprentissage d'une langue autochtone contribue également à améliorer l'estime des jeunes, le bien-être de la communauté et à assurer la continuité culturelle (Chandler, 2006; Patrimoine canadien, 2005).

Si l'acquisition d'une langue seconde par la jeunesse d'aujourd'hui naît d'une nécessité démographique grandissante, elle reflète également un intérêt accru et des occasions de renouvellement. Le temps nous dira si ce phénomène engendrera de nouvelles générations de locuteurs ou s'il représente le début d'un déclin à venir.

Le rôle important de la jeunesse dans la survie des langues autochtones est bien exprimé par les parents de la jeune fille qui a chanté l'hymne national canadien en cri en février 2007 : « Ce sont de bonnes nouvelles pour les Autochtones... Les ancêtres ont

des frissons lorsqu'ils entendent notre fille leur chanter la version crie d'*Ô Canada*. C'est comme si vous aviez dit une prière au créateur. »[7]

Notes

1 Sources consultées le 8 juin 2007 : <www.cbc.ca/canada/edmonton/story/2007/02/01/ocanada-cree.html>

<www.cbc.ca/canada/story/2007/02/03/cree-hockey.html>

<www.cbc.ca/clips/mov/jiwan-singer070203.mov>

<www.cbc.ca/radioshows/AS_IT_HAPPENS/20070205.shtml>.

2 Source : <www.schoolnet.ca/aboriginal/issues/schools-e.html>.

3 Il faut être prudent lorsqu'on compare les populations autochtones d'un recensement à l'autre à cause de la mobilité ethnique au sein de ces populations. De plus, les comparaisons des données sur les langues autochtones d'un recensement à l'autre peuvent être sujettes à des écarts concernant la zone d'observation, les recensements incomplets, les rapports, le contenu et les questions, qui ont été contrôlés dans la mesure du possible.

4 Les perspectives de transmission d'une langue maternelle peuvent être évaluées grâce à un indice de continuité (HL/TM) qui mesure le rapport entre le nombre de personnes qui parlent la langue à la maison pour 100 personnes dont c'est la langue maternelle. Un taux inférieur à 100 indique un déclin de la vitalité de la langue (c. à-d. que, pour 100 personnes qui possèdent une langue maternelle autochtone, moins de 100 personnes de la population globale parlent cette langue à la maison). Plus l'indice est faible, plus le déclin ou l'érosion de la langue est important.

5 Pour plus de renseignements sur les langues viables et les langues menacées, voir Kinkade (1991) et Norris (1998, 2005, 2006, 2007). Kinkade décrit cinq états pour les langues autochtones du Canada : disparues; près de disparaître; menacées; viables, mais ayant une petite base de population; viables.

Les langues menacées ont assez de locuteurs pour avoir une possibilité de survie; elles sont parlées par de petites populations, des locuteurs âgés et elles ont de faibles taux de transmission ou de continuité. La majorité de ces langues sont parlées en Colombie-Britannique.

Les langues viables, mais ayant une petite base de population, ont généralement plus de 1000 locuteurs et sont parlées par des communautés isolées ou bien organisées et très sensibilisées à leur survie. Ces langues sont considérées comme viables avec un taux de continuité élevé et des locuteurs relativement jeunes (par ex., attikamek et déné).

Les langues viables ont une grande base de population et leur survie à long terme est assurée. Parmi ces langues, on compte le cri, l'inuktitut et l'ojibway.

On dispose de données de recensement pour les langues viables et menacées; toutefois, le trop petit nombre de locuteurs des langues près de disparaître empêchent le cumul de données pour ce groupe en particulier.

6 L'indice d'acquisition de la langue seconde, ou indice d'habileté (CN/LM), compare le nombre de personnes qui disent pouvoir parler la langue au nombre de personnes dont c'est la langue maternelle autochtone. Si pour tous les 100 locuteurs d'une langue maternelle autochtone donnée plus de 100 personnes sur l'ensemble de la population peuvent parler la langue, alors certaines de ces personnes ont acquis cette langue comme langue seconde à l'école ou ailleurs. On peut alors croire à un certain degré de résurgence de la langue. Il faut noter que des indices d'acquisition de la langue seconde distincts ont été calculés pour les Autochtones et pour la population totale (indépendamment de son identité).

7 Traduction libre de <www.cbc.ca/canada/edmonton/story/2007/02/01/ocanada-cree.html> (consultation : 8 juin 2007).

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

La continuité culturelle comme facteur de protection contre le suicide chez les jeunes des Premières nations

Michael J. Chandler
Professeur émmérite
Département de psychologie
Université de la Colombie-Britannique

Christopher E. Lalonde
Professeur agrégé
Département de psychologie
Université de Victoria

Dans quelque passé légendaire et moins tumultueux, la tragédie du suicide chez les jeunes Autochtones du Canada était-elle moins présente qu'aujourd'hui? Il est probablement impossible de répondre à cette question. Par contre, les données actuelles (résolument portées à l'attention du public par la Commission royale sur les peuples autochtones) ne laissent planer aucun doute quant aux proportions catastrophiques qu'ont atteint les taux de suicide chez les jeunes de certaines collectivités des Premières nations, inuites et métisses, qu'on dit plus élevés que pour tout autre groupe culturel au monde (Kirmayer, 1994). L'incroyable vague d'inquiétude face à ces suicides qui a suivi la Commission royale a donné lieu à de nombreux rassemblements publics, programmes de recherche, rapports gouvernementaux et publications érudites. Bien qu'il soit impossible de résumer ici l'ensemble de cette documentation, il est néanmoins possible d'en tirer quelques conclusions afin d'éclairer la recherche et la pratique futures.

La conclusion la plus évidente est que le suicide chez les jeunes est tellement dévastateur pour les familles, les amis et les collectivités que rien ne freine, et ne devrait freiner, les initiatives visant à améliorer et à prévenir de telles tragédies. Cependant, compte tenu de notre empressement à vouloir aider, de telles initiatives devancent souvent les connaissances disponibles sur les causes réelles du suicide. Pour redresser la balance, nous devons consacrer une grande partie de nos ressources et de nos efforts collectifs à mieux comprendre les circonstances responsables des taux élevés de suicide chez les jeunes qui caractérisent certaines collectivités autochtones plutôt que d'autres.

Une deuxième conclusion émerge de la documentation disponible, à savoir que l'unité d'analyse la plus prometteuse n'est pas les jeunes mais plutôt l'ensemble des collectivités culturelles dans lesquelles ils vivent (Lester et Yang, 2006). En effet, compte tenu du fait que le suicide est statistiquement rare (même lorsqu'il est épidémique), il est presque impossible de prédire qui s'enlèvera la vie et qui ne le fera pas (Rosen, 1954); de plus, quoiqu'on ne sache pas vraiment comment modifier les pensées et les sentiments profonds des personnes suicidaires, ce qu'il faut pour répondre aux besoins pressants des collectivités autochtones qui présentent des taux de suicide extrêmement élevés chez les jeunes se trouve souvent sous nos yeux.

Conjointement, ces règles empiriques soulignent l'importance de chercher les facteurs liés à la variation entre les collectivités des taux de suicide chez les jeunes et ont déterminé l'orientation du programme de recherche sur dix ans résumé dans le présent article.

La continuité culturelle et le suicide chez les jeunes des Premières nations

Les décès chez les jeunes Autochtones sont souvent dus au suicide, puisqu'ils ont par ailleurs une santé particulièrement robuste. Le suicide est la deuxième cause de décès en importance chez les jeunes Autochtones après les « accidents » (Statistique Canada, 2001). En Colombie-Britannique, par exemple, où les données qui nous intéressent ont été recueillies, le taux de suicide chez les jeunes des Premières nations est de 5 à 20 fois plus élevé que chez les autres jeunes (Chandler *et al.*, 2003). De telles statistiques sommaires, bien que techniquement justes, doivent être considérées comme des « fictions

actuarielles » qui souvent, cachent plus qu'elles ne révèlent. Représenter systématiquement l'ensemble des Premières nations du Canada (ou de la Colombie-Britannique) de la même façon dissimule la diversité culturelle bien réelle qui marque la vie des Autochtones et remplace à tort par la bannière d'« aboriginalité » un vaste ensemble de facteurs qui expliquerait mieux la variation des taux de suicide entre les collectivités des Premières nations.

Loin d'être distribué uniformément, le taux de suicide chez les jeunes Autochtones parmi les 200 bandes de la Colombie-Britannique présente en fait des variations en dents de scie (Chandler et Lalonde, 1998; Chandler *et al.*, 2003). C'est ce qui, depuis plus de dix ans, détermine les priorités de notre recherche, qui examine plus particulièrement les raisons pour lesquelles certaines collectivités autochtones présentent des taux épidémiques de suicide chez les jeunes tandis que d'autres présentent des taux pratiquement nuls.

Des antécédents développementaux

La question à l'origine de la recherche était de savoir pourquoi le suicide est si fréquent chez les jeunes malgré tout ce que la vie peut leur offrir. Nos recherches initiales ont montré que le risque de suicide est lié à un ensemble de pièges qui marquent le cours naturel du développement de l'identité (Chandler et Ball, 1990). L'incapacité à développer un sentiment d'appartenance à un passé personnel et collectif et à s'engager envers ses propres perspectives d'avenir a été liée à un risque de suicide extrêmement élevé. En l'absence d'un sentiment de continuité personnelle et culturelle, nos études indiquent que la vie se déprécie rapidement et que la possibilité du suicide devient un choix envisageable.

FIGURE 1
Taux de suicide chez les jeunes, par bande (1987-2000)

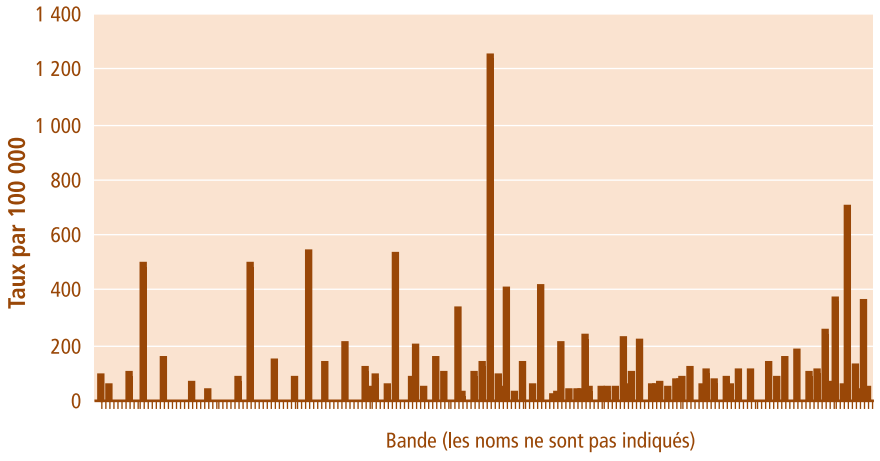

FIGURE 2
Taux de suicide chez les jeunes, par conseil de tribu (1987-2000)

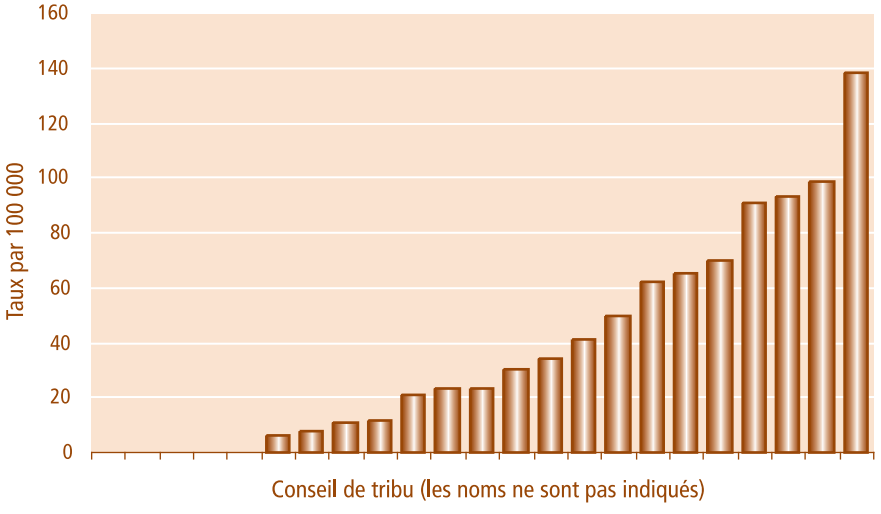

De la recherche normative à la recherche sur les risques et la résilience

Quels que soient les risques rencontrés au cours du développement, ils sont inévitablement amplifiés lorsque le contexte culturel dans lequel le développement se déroule naturellement s'effondre en raison d'adversités socioculturelles. L'exemple le plus frappant est celui des jeunes Autochtones qui éprouvent des difficultés identitaires et qui doivent développer un sentiment

d'individualité à partir des vestiges d'un mode de vie que des pratiques coloniales dures ont systématiquement renversé. Dans le meilleur des cas, un jeune peut se servir de sa culture comme d'un renfort – une certaine mesure d'identité alors qu'il délaisse ses comportements d'enfant. Si, au contraire, sa culture a été marginalisée (en raison de la colonisation, de la décolonisation ou de la mondialisation), les moyens fiables de sa communauté sont criminalisés, éliminés en vertu d'une loi, ou assimilés au point de devenir méconnaissables, de ce fait, la transition vers la maturité devient beaucoup plus complexe. C'est le sort, selon nous, qui guette de nombreux jeunes indigènes à travers le monde. Leur culture d'origine ne compte plus et leur milieu de vie a perdu tout ce qui lui était propre. De telles pertes sur les plans personnel et culturel engendrent souvent la désillusion, la lassitude, l'abus d'alcool et de drogues, l'automutilation et, ultime tragédie, le suicide à un jeune âge.

De telles pertes sur les plans personnel et culturel engendrent souvent la désillusion, la lassitude, l'abus d'alcool et de drogues, l'automutilation et, ultime tragédie, le suicide à un jeune âge.

Dans la mesure où les commentaires cités ci-dessus nous permettent d'aider à mieux comprendre pourquoi les jeunes, en particulier certains jeunes Autochtones, sont touchés par le suicide de façon si disproportionnée (tandis que d'autres ne le sont pas), un réseau d'hypothèses connexes s'offrent à nous.

De la continuité personnelle à la continuité culturelle

Si, comme nous l'avançons, la continuité culturelle constitue un renfort contre les faiblesses normales de la formation identitaire, il s'ensuit donc que les taux de suicide chez les jeunes à l'échelle communautaire devraient également varier en fonction de la mesure dans laquelle certaines collectivités autochtones se trouvent privées de liens significatifs avec leur passé traditionnel et d'un pouvoir communautaire sur leurs propres perspectives d'avenir. Deux allégations découlent notamment de ces perspectives.

Premièrement, comme les différentes collectivités autochtones ont surmonté différemment leurs contacts généralement négatifs avec le monde non-autochtone, leur réaction collective à de telles adversités devrait varier pareillement. Si on examine le problème spécifique du suicide chez les jeunes parmi les presque 200 bandes distinctes de la Colombie-Britannique, il devrait s'ensuivre que le taux d'occurrence du suicide chez les jeunes devrait également varier entre les collectivités.

Deuxièmement, parce que les collectivités ont réussi à réhabiliter leur culture à différents degrés, les taux de suicide devraient également être plus bas pour les bandes qui ont le mieux réussi à renouer avec leur passé traditionnel et à établir des liens avec un avenir commun.

Ces deux hypothèses ont maintenant été testées dans le cadre de deux vagues distinctes de collectes de données englobant les années 1987 à 2000. Pour chacune des études, tous les suicides confirmés d'Autochtones en Colombie-Britannique étaient classés par bande d'origine et chacune des 197 bandes reconnues de la province était codée de façon dichotomique selon la présence ou l'absence de six et, ensuite, de huit facteurs de « continuité culturelle », décrits ci-dessous. Le sommaire des résultats de ces deux ensembles de données sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

Résultats

Première hypothèse : le taux de suicide chez les jeunes à l'échelle provinciale : une fiction actuarielle

Le taux de suicide observé chez la population des Premières nations de la Colombie-Britannique entre 1987 et 2000 était deux fois plus élevé que la moyenne provinciale. Si, contre toute logique, le taux de suicide n'était pas lié à l'appartenance à une bande, le calcul du taux de suicide pour chacune des bandes aurait donné une distribution plus ou moins rectangulaire. Cependant, comme l'indique la figure 1, il s'agit plutôt du contraire. La représentation en dents de scie indique clairement que beaucoup de collectivités autochtones de la Colombie-Britannique n'ont connu aucun suicide chez les jeunes (de 15 à 24 ans) entre 1987 et 2000 tandis que, dans d'autres collectivités, le taux était beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale. La figure 2 présente un tableau du taux de suicide chez les jeunes par conseil de tribu.

Ces données montrent que près de 90 p. 100 des suicides se produisent dans moins de 10 p. 100 des collectivités et que, dans plus de la moitié des bandes et 20 p. 100 des conseils de tribu, il n'y a pratiquement pas de suicides chez les jeunes. Il est manifeste que l'« épidémie » de suicides chez les jeunes dont les journaux font régulièrement mention n'est pas une épidémie propre aux Premières nations mais une tragédie dont quelques collectivités sont victimes et d'autres pas.

Deuxième hypothèse : la continuité culturelle comme protection contre le suicide chez les jeunes Autochtones

La deuxième hypothèse découle de la supposition selon laquelle les groupes culturels distinctifs, comme les individus, sont constitués par des pratiques de préservation de l'identité qui forgent des liens avec un passé et un avenir communs. D'après cette perspective, on a prédit que les collectivités des Premières nations privées de tels liens favorisant le maintien de la culture seraient particulièrement à risque au chapitre du suicide, tandis que celles qui ont réussi à préserver les liens culturels seraient mieux protégées des vicissitudes qui nécessitent de la part des jeunes Autochtones des soins et une attention réguliers afin d'assurer leur propre bien-être futur.

Deux vagues de données ont aussi été recueillies dans le but de tester cette hypothèse. Au cours de la première période (de 1987 à 1992), les données disponibles ont été attentivement examinées afin de repérer des variables à l'échelle communautaire qui soient descriptives des efforts collectifs en vue de préserver les liens avec un passé culturel commun et de bâtir un avenir culturel commun. Six marqueurs de continuité culturelle ont d'abord été déterminés, y compris les indications à savoir si les collectivités ont atteint une mesure d'autonomie, ont revendiqué des titres ancestraux sur des terres traditionnelles, ont établi un certain pouvoir communautaire sur la santé, l'éducation et les services de police, et ont créé des installations communautaires dédiées à la préservation de la culture. Le calcul d'après l'ensemble de ces mesures dichotomiques a donné un indice global de continuité culturelle variant de 0 à 6.

Les taux moyens de suicide des bandes qui correspondent à un de ces degrés de continuité culturelle sont présentés à la figure 3. Les bandes qui présentent l'ensemble des facteurs de continuité culturelle n'ont enregistré *aucun* suicide chez les jeunes au cours de notre première fenêtre d'étude. Au contraire, les bandes qui ne présentaient aucun de ces facteurs « de protection » ont connu des taux de suicide beaucoup plus élevés que la moyenne nationale.

Il a également été prouvé que l'ajout de mesures en matière de pouvoir communautaire sur les services de protection de l'enfance et la participation des femmes à la gouvernance des bandes (conseils de tribu composés

FIGURE 3
Taux de suicide chez les jeunes, par nombre de facteurs présents (1987-1992)

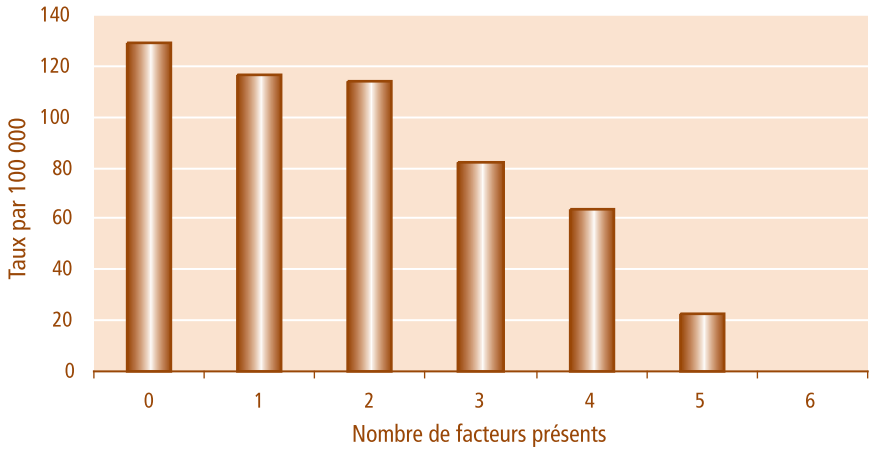

FIGURE 4
Taux total de suicide par nombre de facteurs présents (1993-2000)

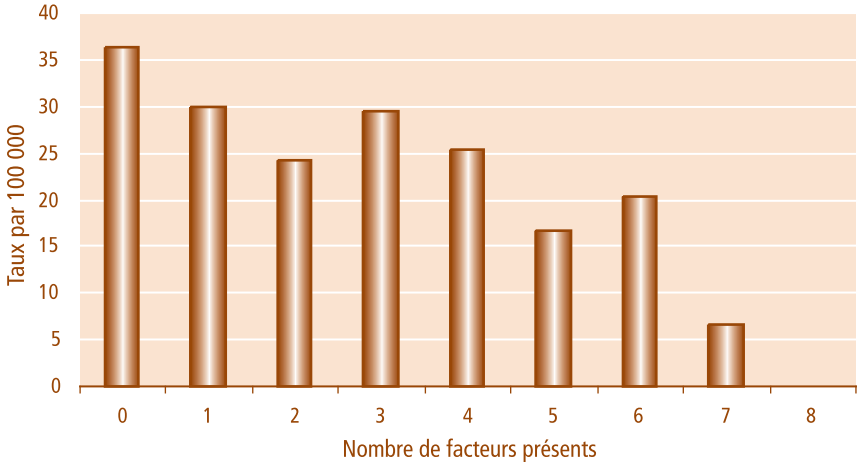

de plus de 50 p. 100 de femmes) diminuaient considérablement le taux de suicide chez les jeunes. Comme l'indique la figure 4, les bandes qui présentaient les huit facteurs de continuité culturelle affichent des taux de suicide d'ordre zéro autant chez les jeunes que chez les adultes, tandis que celles qui ne présentaient aucun de ces facteurs ont connu des taux épidémiques de suicide.

Conclusion

Dans l'ensemble, ce programme de recherche étendu confirme deux grandes conclusions. D'abord, les allégations génériques à l'égard du taux de suicide chez les jeunes de toute société autochtone sont, pour le moins, des fictions actuarielles qui dissimulent les différences entre les collectivités quant à la fréquence de ces décès. Ensuite, les continuités personnelle et culturelle sont fortement reliées, tant et si bien que les collectivités des Premières nations qui réussissent à préserver leur culture patrimoniale et qui s'efforcent de contrôler leur propre destinée parviennent à protéger leurs jeunes du suicide de façon radicale.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Uqausirtinnik Annirusunniq

En quête de notre propre langue

Shelley Tulloch
Professeure adjointe
Département d'anthropologie
Université de Saint Mary's

En 1999, j'entreprends un voyage à Iqaluit, au Nunavut, dans le but d'évaluer si les conditions en place permettent de soutenir la promotion de la langue inuite, ce qui est un des objectifs du gouvernement de ce territoire (cf. Commission d'établissement du Nunavut, 1996; Nunavut, 1999). Dans le monde de la planification et des politiques linguistiques, on dit souvent que ce sont la volonté et les capacités des populations qui doivent orienter les efforts dans ce domaine (cf. Burnaby et Reyhner, 2002; Fishman, 1991; Hinton et Hale, 2001; Kaplan et Baldauf, 1997). Je me donne donc pour mission de mieux comprendre les aspirations linguistiques des Inuits. Lors de ma première entrevue, la responsable inuite de l'élaboration des politiques citée plus haut (A1) révèle pourquoi le gouvernement semble déterminé à garantir l'accès à tous les Inuits à la connaissance, à l'apprentissage et à l'utilisation de cette langue ancestrale : la langue rassemble et unit les membres de la communauté. Sans elle, certains Inuits se sentent coupés du reste de la communauté : ils ne se sentent pas pleinement acceptés et n'ont pas l'occasion de participer pleinement à la vie communautaire. Les résultats de 40 entrevues tenues auprès de jeunes Inuits, de 130 questionnaires fermés et de 16 mois d'observation participante auprès de communautés du territoire de Baffin (suivis d'entrevues dans d'autres régions auprès de répondants d'un groupe d'âge différent) corroborent les impressions de la responsable de l'élaboration des politiques. Si la plupart des jeunes Inuits connaissent la langue inuite et la parlent à l'occasion, cela demeure à leurs yeux insuffisant pour atteindre leurs propres objectifs ou combler soins en matière d'interactions sociales (cette idée est mise de l'avant par Tulloch, 2004). Des considérations d'ordre pragmatique poussent les jeunes à perfectionner leur maîtrise de la langue. En effet, le transfert linguistique[1] vers l'anglais engendre des lacunes en communication, intégration et participation à la vie communautaire.

(A1) C'est de plus en plus évident : un grand nombre d'Inuits ne parlent pas l'inuktitut. Ils sont Inuits, mais ne parlent pas leur propre langue. Ce phénomène est récent... Chez les adultes, c'est difficile... communiquer est un problème. Il n'y a pas suffisamment... ils ne dialoguent pas suffisamment avec les aînés ou les membres plus âgés de la famille élargie... Il n'y a pas d'interaction. C'est pareil au travail... s'ils ne parlent pas l'inuktitut, même s'ils le comprennent, ils perdent ce lien qui relie les individus à la structure sociale et à la culture... Ils se découragent et perdent leur sentiment d'appartenance... L'acceptation sociale... nous avons tous besoin de ce sentiment d'appartenance. Cela crée parfois des frictions ou plutôt du mécontentement. La promotion de la langue est une bonne chose, je crois... Pour qu'elle reste forte, une langue doit être parlée couramment. J'espère que ceux qui se sont éloignés de l'utilisation de l'inuktitut y reviendront… Ils doivent regagner leur fierté et la fierté de leurs origines. Ils doivent faire partie à nouveau… du tissu social de la communauté.

La perte

Le recul des langues autochtones au Canada est un phénomène bien documenté (p. ex., Comité permanent sur les affaires autochtones, 1990, CRPA, 1996; Norris, 2006). Si les régions, les communautés et les familles vivent ces changements de manière différente, les jeunes présentent généralement un niveau de maîtrise de la langue inférieur à celui de leurs parents[2]. Ce recul est lié aux interactions fréquentes avec des populations non autochtones, au cours desquelles

les Inuits, comme d'autres groupes autochtones, ont été forcés d'adopter la langue et la culture dominantes. Des familles et des communautés ont éclaté lorsque les enfants, revenant dans leur communauté à la suite de séjours dans des pensionnats, ne voulaient ou ne pouvaient plus parler la langue de leurs parents (cf. CRPA, 1996; Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones, 2005)[3]. Le souvenir d'une assimilation forcée et de règles d'ascendance imposées par des non-Inuits continue de hanter les parents d'âge moyen et les grands-parents[4]. Certains ont privilégié l'anglais à la maison en croyant, à tort, que de transmettre l'inuktitut à leurs enfants pourrait leur nuire. Si une majorité de parents désire maintenant transmettre l'inuktitut à leurs enfants avant ou en même temps qu'ils apprennent l'anglais, la langue dominante continue de s'imposer insidieusement[5]. La réalité est encore loin de l'objectif d'un bilinguisme stable.

(D4) J'ai grandi chez mes grands-parents. Mes grands-parents sont nés et ont grandi dans le Nord. Ils ont vécu sur la terre et c'est la langue qu'ils connaissent… À la maison, en famille, c'est l'inuktitut. La communication ne serait pas pareille [si je tentais de parler anglais]. Je peux imaginer mes grands-parents, l'air perplexe et même dégoûté, d'une certaine manière. Pour eux, c'est une question de respect. Certaines personnes ne font pas d'exceptions… Dans ma jeunesse, on m'a appris l'inuktitut parce que cette langue fait partie de nos vies, c'est grâce à elle que nous communiquons, que nous nous comprenons, puisque l'anglais ici est une langue seconde. Nos façons de communiquer et de nous comprendre sont particulières, mais je suis fière de pouvoir dire que je suis Inuk et je suis fière d'être Inuk quand je parle l'inuktitut. Fière aussi de pouvoir accéder aux connaissances de nos aînés, aux traditions… Je suis une joueuse de tambour expérimentée. Pour beaucoup de gens, le chant et le tambour sont au cœur des traditions et de notre façon d'entrer en relation les uns avec les autres. Mais pour moi, l'inuktitut signifie également autre chose… Il permet de se rapprocher des aînés, de leur poser des questions, de simplement s'asseoir et discuter avec eux. Maîtriser les deux langues offre plus de possibilités. Vous pouvez recueillir davantage d'information auprès d'un plus grand nombre de personnes que si vous connaissez seulement l'anglais. Il ne faut exclure personne.

La volonté

On justifie habituellement le besoin et la volonté de préserver les langues autochtones par leur valeur intrinsèque. En effet, si les langues sont le symbole d'une identité et d'une culture distinctes, elles permettent également la transmission de valeurs traditionnelles. Bien que ces motivations soient répandues parmi les jeunes, il ne faut pas en conclure que l'importance des langues est *uniquement* symbolique. Comme le démontrent les entrevues auprès des jeunes Inuits, leurs préoccupations face à la disparition de leur langue ou leur joie à l'idée d'une langue inuite forte sont ancrées dans la pratique, dans ce qu'ils peuvent *réaliser* grâce à l'inuktitut. Si celle-ci constitue un instrument d'expression de soi privilégié, elle facilite aussi l'attachement, la coopération et le développement des familles et des communautés. L'affaiblissement des compétences linguistiques est associé à des ruptures dans le réseau social. À l'inverse, le développement de ces mêmes compétences accroît les occasions de participation à la vie communautaire. Les récits de trois jeunes Inuits sur l'impact de leur niveau de compétences linguistiques (fortes, faibles ou en progression) en tant qu'individu et membre de la communauté témoignent de leur pragmatisme[6].

L'intégration

Bien que beaucoup de jeunes Inuits maîtrisent l'inuktitut, cette jeune femme (D4) démontre une confiance en ses capacités linguistiques et culturelles peu commune. Comme chez ceux qui présentent un niveau de compétences semblable, ces capacités se développent en fonction du temps passé avec des membres plus âgés de la famille et du temps consacré à d'autres formes traditionnelles d'expression. La capacité d'interagir dans la langue inuite permet aux jeunes de témoigner du respect, de se conformer aux normes de la communauté et d'afficher leur fierté d'appartenir à une communauté inuite. Choisir l'inuktitut ou l'anglais, selon les circonstances, facilite la communication : l'inuktitut constitue la « façon dont les Inuits se comprennent les uns les autres ». C'est la langue parlée par les aînés, une « langue qui n'exclut personne ». Cette façon de concevoir l'inuktitut comme outil de participation à la vie communautaire est très présente dans les entrevues avec les jeunes Inuits.

Le sentiment d'exclusion

Parfois, l'importance de l'inuktitut dans la vie courante s'illustre de manière douloureuse. Ceux qui ne peuvent parler ni comprendre la langue ressentent une grande tristesse de ne pouvoir communiquer. Ils vivent une forme d'exclusion, contrairement à la joie et au sentiment de faire partie de la communauté vécus par ceux qui parlent la langue (voir plus haut). Sans la maîtrise de l'inuktitut, les jeunes Inuits trouvent plus difficile d'apprendre des aînés, d'acquérir des savoir-faire traditionnels, de discuter des pratiques ancestrales ou simplement de mieux comprendre les perspectives inuites.

De plus, à l'image de la femme dont les propos sont rapportés ci-bas (D3), ils trouvent plus difficile d'entretenir une relation de proximité avec leurs parents et de jouer un rôle dans leur communauté. En somme, l'inuktitut est beaucoup plus qu'un symbole abstrait : c'est un outil essentiel pour bien mener sa vie.

Le rétablissement

La femme dont les propos sont rapportés ci-bas a entamé un réapprentissage de la langue de ses parents. Elle transmet ce savoir à ses enfants. Elle n'est pas la seule : d'autres suivent également ce chemin. La source de leur motivation à réapprendre la langue est de nature communicationnelle : ils veulent pouvoir comprendre ceux qui s'expriment en inuktitut et pouvoir s'exprimer eux-mêmes dans cette langue au besoin. Ce réapprentissage est fondé sur les interactions : les apprentis côtoient des gens qui parlent la langue, ils passent du temps dans des communautés où l'inuktitut occupe encore une place importante et profitent des occasions de parler cette langue. Les propos de la dernière jeune Inuite cités à la page suivante (D13) démontrent les défis du bilinguisme, les motivations à trouver un équilibre entre deux langues ainsi que l'espoir que les choses changent.

La responsabilité

Si les jeunes acceptent la responsabilité de maintenir leur niveau de langue ou de la réapprendre, ils ont besoin du soutien de leur famille, de leur communauté, de différents organismes et du gouvernement. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent interpréter avec prudence les raisons évoquées par les jeunes pour justifier l'importance de la langue inuite. On ne doit pas en conclure que les langues autochtones sont un luxe dans un monde dominé par l'anglais. Pas plus que ne constituent un luxe la possibilité de communiquer avec ses parents ou ses grands-parents, de connaître ses origines, ou de choisir son éducation en fonction de ses propres valeurs (c.-à-d. la connaissance des pratiques et perspectives traditionnelles). Une planification en matière de langue fondée sur les besoins, les capacités et les aspirations de ceux qui la parlent permet la mise en œuvre d'initiatives de développement de l'inuktitut chez les jeunes Inuits. Nous suggérons trois principes directeurs pour arrimer ces initiatives aux points de vue exprimés dans cet article :

1. Reconnaître la valeur de cette langue ainsi que la lutte pour sa préservation. Reconnaître le rôle des particuliers et des institutions dans sa sauvegarde, ou sa perte.
2. Rétablir les interactions. Rendre possible et soutenir financièrement des programmes qui mettent l'accent sur les interactions (notamment les interactions intergénérationnelles) et sur l'intégration à la collectivité par l'entremise, par exemple, de mentorat ou par l'établissement de cercles d'apprentissage[7].
3. Les actions doivent aussi soutenir l'apprentissage et l'utilisation continus de la langue et prévenir sa détérioration en favorisant l'intégration de la langue, des valeurs et des réalités inuites dans les écoles du Nord[8].

Conclusion

Pour un grand nombre de jeunes Inuits, la langue de leurs ancêtres est une source de plaisir, permet de tisser des liens et favorise le sentiment d'appartenance. Pour d'autres, en revanche, l'incapacité d'adhérer aux normes de la communauté et de communiquer aisément avec leurs parents ou les aînés de la collectivité engendre un sentiment d'aliénation... En aidant les jeunes à parfaire leurs compétences en inuktitut, on leur permet d'interagir plus librement au sein de leur collectivité. La première femme avec qui j'ai discuté à Iqaluit exprimait cette idée à l'aide de termes comme « partie prenante », « acceptation sociale », « sentiment de fierté » et « retour au sein du tissu social de la collectivité »[9]. Comme le démontrent les expériences de vie des jeunes Inuits relatées dans cet article, la portée des activités de planification et des politiques linguistiques dépasse largement les seuls enjeux de langue. Les initiatives visant à revitaliser la langue inuite et les besoins dont elles découlent sont intimement liés au mieux-être des collectivités. Si le transfert linguistique des langues autochtones au profit de l'anglais (ou du français) traduit des changements sociaux plus profonds (incluant l'imposition venant de

(D3) Je ne me souviens plus très bien de ce que m'a dit mon professeur, mais on m'a dit de ne plus parler cette langue. Je l'ai dit à ma mère qui s'est sentie blessée, alors elle a cessé de le faire. Mon père aussi a cessé de me parler en inuktitut. Alors, je n'ai plus parlé depuis… Je crois que ça a changé ma relation avec mon père et ma mère et pas seulement la façon dont on interagit comme personnes mais plus profondément comme Inuits. Ils ne me décrivent pas en inuktitut leur expérience de la vie sur le territoire et ne partagent pas leur vécu quotidien parce que leur langue première n'est pas l'anglais, c'est l'inuktitut… Je ne peux plus communiquer aussi facilement avec d'autres Inuits, comme avec les parents de mes amis. Lorsque je vais chez les amis de mon père, je ne peux plus discuter avec leurs épouses et apprendre la couture ou d'autres choses importantes en lien avec la façon dont elles ont été élevées. Quand je vais au magasin et que je vois une dame âgée qui semble vouloir m'adresser la parole, je souris simplement et je continue mon chemin, car je sais que je ne pourrai pas la comprendre.

l'extérieur, l'éclatement des familles, etc.), la réponse à ces enjeux affectera davantage que le maintien des acquis linguistiques. Bien qu'elle soit un objectif important en elle-même, la promotion des compétences communicationnelles en inuktitut pourrait devenir un moteur de développement communautaire dans plusieurs autres domaines.

(D13) J'ai parlé l'inuktitut jusqu'au secondaire. C'est à ce moment que je me suis mise à parler l'anglais plus souvent que l'inuktitut. Par contre, au travail, je parle maintenant davantage la langue inuite. C'est une bonne chose parce que je maîtrisais de moins en moins cette langue…

Toute ma famille est Inuite... Quand je veux parler à mon père, habituellement, c'est ma mère qui sert d'intermédiaire... Quand j'ai quelque chose à lui dire... je vais... essayer de m'exprimer en inuktitut, mais il ne comprendra pas et ma mère devra lui répéter... J'aimerais aller vivre dans une petite communauté. Quand je reviendrai, j'aimerais parler la langue, vous comprenez? L'inuktitut doit être fort à nouveau. Parce que c'est ma langue... et ma culture. Et je ne veux pas la perdre... J'ai l'impression de l'avoir perdue si rapidement, vous savez? Sans même m'en rendre compte... Mais ça revient. Pas aussi rapidement que je l'aurais souhaité, mais je m'améliore parce que je la parle plus souvent, et régulièrement... Lorsque je prête assistance à des clients plus âgés [au magasin], ils me posent des questions en inuktitut... et je n'arrive pas à comprendre. Mais j'ai envie de les rencontrer plus souvent... D'être entourée de gens qui parlent l'inuktitut. Et de pouvoir leur répondre dans la même langue plutôt que de m'adresser à eux en anglais. C'est ce qu'on fait depuis un certain temps mon ami et moi... Je parle l'inuktitut aussi longtemps que je peux. Et ça m'aide... Tout ce que je veux, c'est parler la langue... Je connais quelqu'un qui parlait bien l'inuktitut, mais il a déménagé dans le Sud... il a perdu puis réappris la langue et il est maintenant meilleur que jamais. Si seulement cela pouvait m'arriver.

Notes

1 Un transfert linguistique se produit lorsqu'une communauté de locuteurs parlant majoritairement une langue donnée (langue A) opte majoritairement pour une autre langue (langue B). Ce transfert comporte généralement une période de bilinguisme, où les deux langues sont utilisées, pour se terminer par une connaissance et une utilisation moindres de la langue A dans la collectivité (cf. Fishman, 2001). Ce transfert s'étend sur plusieurs générations. Cependant, les jeunes cités dans cet article sont témoins de ce transfert qui se déroule sous leurs yeux (Tulloch, 2004).

2 Dans certains endroits, en raison des efforts de revitalisation, une nouvelle génération de jeunes Inuits apprend l'inuktitut comme langue seconde, rajeunissant ainsi la population des jeunes locuteurs (par ex., Norris et Jantzen, 2004).

3 Comme en témoignent les propos recueillis dans le cadre de la CRPA (1996) et du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones (2005), de nombreuses personnes affirment vivre des expériences d'humiliation forcée pour avoir parlé une langue autochtone à l'école. Pour de l'information additionnelle sur l'expérience des Inuits dans les pensionnats indiens, voir King (1996) et Milloy (1999, chap. 11).

4 Tel que rapporté, par exemple, lors d'entrevues et de tribunes radiophoniques réalisées par le Nunavut Literacy Council.

5 Au Nunavut, par exemple, de nombreuses personnes en position d'autorité (patrons, enseignants, gérants de banque, policiers de la GRC) ne parlent que l'anglais (les élus font exception). Les produits les plus populaires des médias (les films, Internet, la télévision, les jeux vidéos) sont majoritairement diffusés en anglais. De plus, il est très rare que des non-Inuits habitant une collectivité inuite maîtrisent un jour suffisamment l'inuktitut pour soutenir une conversation. Même les parents et amis inuits utilisent l'anglais (parfois). À plusieurs égards, l'anglais est devenu la langue d'utilisation courante.

6 Les jeunes Inuites citées ici sont toutes des femmes âgées de 20 à 25 ans, résidant à Iqaluit et dont l'entrevue a été réalisée entre 1999 et 2001. Leurs parents sont tous Inuits et l'inuktitut était leur langue maternelle. Bien que les propos de seulement trois femmes soient rapportés, leurs opinions sont représentatives des points de vue exprimés dans un grand nombre d'entrevues, de questionnaires et à l'occasion d'expériences d'observation participante dans la région de Baffin. Des enjeux semblables ont été soulevés subséquemment dans d'autres collectivités.

7 Reclaiming Our Sinews est un exemple d'initiative ayant permis d'améliorer l'apprentissage de la langue par l'entremise d'interactions entre des femmes de tous âges formant un cercle de couture (pour une description de cette initative financée par Patrimoine canadien, voir le Nunavut Literacy Council, 2004). Le programme de jumelage maître-apprenti, élaboré par Leanne Hinton (Hinton *et al.*, 2002), constitue un exemple des expériences de mentorat qui ont vu le jour un peu partout en Amérique du nord et qui ont permis de revitaliser la langue.

8 Différentes approches visant l'atteinte de cet objectif se retrouvent dans Berger (2006) et Martin (2000).

9 Des entrevues de suivi réalisées auprès d'aînés inuits laissent croire qu'ils souffrent eux aussi lorsque les jeunes ne peuvent comprendre l'inuktitut. Ils vivent également cette rupture et ce sentiment d'être « débranchés » quand leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants utilisent le langage de ce qui constituait, par le passé, la langue des oppresseurs. Ils souffrent aussi du bris de communication entre les générations et veulent non seulement faire partie des efforts de revitalisation de la langue et aider les jeunes à apprendre, à se souvenir et à utiliser la langue inuite mais aussi à poursuivre leur interaction avec les jeunes et transmettre leur savoir.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Futurs dirigeants

Miali-Elise Coley
Présidente sortante
Conseil circumpolaire
des jeunes Inuits

Shelley Tulloch
Professeure adjointe
Département d'anthropologie
Université Saint Mary's

Le Conseil circumpolaire des jeunes Inuits : pour l'avenir de la langue inuite

Les jeunes comptent pour plus de la moitié des 155 000 personnes représentées par le Conseil circumpolaire inuit (CCI)[1]. Leur nombre et leur vision témoignent de leur potentiel d'action collective. Le Conseil circumpolaire des jeunes Inuits (CCJI) a été formé en 1994 afin de constituer un réseau de jeunes Inuits[2], d'établir des organismes nationaux et d'assurer la présence des jeunes au conseil exécutif du CCI. Tous les quatre ans, à l'assemblée générale du CCI, les jeunes élisent un nouveau conseil formé de deux représentants du Groenland, du Canada, de l'Alaska et de la Russie (Tchoukotka), et d'un président provenant du pays d'accueil (en alternance).

Le Conseil de 2002-2006, présidé par Miali-Elise Coley (Canada), se composait comme suit : Jonathan Epoo et Eric Nutarariaq (Canada), Elizabeth Saagulik Hensley et Lee Ryan (Alaska), Upaluk Poppel et Janus Kleist (Groenland), et Lubov Tajan (Tchoukotka). Les membres de l'équipe ont principalement travaillé par téléconférence et par courriel à la prévention du suicide, l'environnement, la culture et la langue.

En 2004, le CCJI s'est lancé dans ce qui allait devenir le premier Colloque circumpolaire des jeunes sur la langue inuite[3]. Le CCJI considérait la langue comme un thème auquel tous les jeunes Inuits pouvaient s'identifier et qu'ils pouvaient exploiter. Ce thème était l'expression de l'unité au-delà des frontières, du désir de célébrer un patrimoine commun tout en apprenant à accepter les différences[4]. La langue est aussi essentielle pour faire progresser les autres priorités : outil de maintien de la culture, d'apprentissage de la sagesse des aînés et de formation du caractère, elle est le fondement de l'identité inuite[5].

Le CCJI a établi un ensemble d'objectifs à atteindre dans ce colloque : insuffler la fierté de parler la langue inuite; encourager les jeunes à apprendre cette langue ou à l'employer plus souvent; et les amener à respecter les dialectes. De façon générale, le Colloque avait pour but de faire participer les jeunes à la prise de décision et de favoriser la conservation de la langue.

Le CCJI a tenu ce premier colloque à Iqaluit, au Nunavut, du 15 au 19 août 2005. L'honorable Louis Tapardjuk, aîné inuit et ministre de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse (gouvernement du Nunavut, Canada), a ainsi lancé le Colloque : « *En regardant dans cette salle, je vois la génération dont nous dépendons tous pour assurer l'avenir de la langue inuite.* » Ensemble, 20 jeunes Inuits aux profils variés – chasseurs, artistes, étudiants, dirigeants, enseignants – représentant l'Alaska, le Groenland et le Canada[6], ont partagé leurs expériences et se sont lancé le défi de faire de la langue inuite une façon « branchée » de parler. Les délégués ont présenté des exposés documentés, consulté les aînés, écouté les spécialistes des politiques et de l'aménagement linguistique[7] et, surtout, ils ont pris part à un dialogue ciblé et animé.

L'engagement et l'appel à l'action étaient au rendez-vous. Les jeunes se sont reconnus en tant qu'agents de préservation et de diffusion de la langue. À titre de locuteurs[8] et de parents, ils se sont engagés à partager et à transmettre la langue inuite. En tant que futurs dirigeants, ils se sont engagés à diffuser l'information, à demander l'aide de la communauté

(en particulier des aînés) et à faire pression sur les gouvernements et les organismes[9]. Ces engagements, résumés dans le rapport issu du Colloque (Tulloch, 2005)[10], laissent entrevoir un ensemble de recommandations stratégiques et de principes directeurs quant aux plans personnels, communautaires et internationaux sur la langue inuite, notamment :

- Reconnaître le droit fondamental des Inuits de connaître leur langue.
- Soutenir l'établissement d'un bilinguisme équilibré.
- Réformer le système d'éducation de façon à bien représenter les Inuits par :
  - des enseignants inuits formés et outillés;
  - la connaissance, les expériences et les valeurs inuites dans les programmes d'enseignement;
  - les ressources en langue inuite;
  - l'utilisation et l'enseignement de la langue inuite dans toutes les classes;
  - l'intégration des experts inuits (p. ex., les aînés) au processus d'apprentissage, les élèves profitant d'un apprentissage holistique dans la communauté.
- Faciliter la collaboration entre les générations; entre les communautés, les régions et les pays, et au sein de ceux-ci; avec les membres de la communauté, les universitaires, les organismes et les gouvernements.
- Obtenir le financement d'initiatives inuites afin de réaliser ce qui précède.

La présidente du CCJI a présenté le rapport à l'assemblée générale du CCI de 2006, et de nouvelles initiatives ont déjà été entreprises. Des linguistes du Groenland et le Secrétariat aux langues ont repris les idées avancées et appuyé la tenue d'une enquête de suivi et d'activités dans le cadre de la Journée de la langue maternelle au Groenland. Le nouvel exécutif du CCJI (2006-2010) fait de la langue sa priorité (cf. Alvanna-Stimpfle, 2006). Le rapport a servi de fondement au deuxième Colloque circumpolaire des jeunes sur la langue inuite, qui a eu lieu en Alaska à l'été 2007.

De nombreux plans d'action font place à l'intégration et à l'engagement des jeunes (p. ex., Canada, 1996; Inuit Tapiriit Kanatami [ITK] et CCI, 2007). Le premier colloque témoigne du pouvoir et de la capacité des jeunes à mobiliser le savoir et les plans d'action nécessaires pour régler les questions qui les préoccupent[11]. On peut favoriser le travail de ces futurs dirigeants en leur donnant la possibilité de se rassembler, en écoutant leurs revendications et en reconnaissant leur pouvoir de façonner l'avenir.

Notes

1 Anciennement la Conférence circumpolaire inuite; le nom a été modifié à l'assemblée générale de 2006 à Barrow, en Alaska.

2 Comme pour le CCI et le CCJI, « inuit » désigne dans cet article l'Inuit, le Yupik et l'Aléoute.

3 Ce colloque a été principalement financé par la Fondation Walter et Duncan Gordon, Nord canadien, et l'Association inuite Qikiqtani.

4 Thème repris à l'assemblée générale du CCI de 2006, « L'unité dans la diversité ».

5 Ces arguments, comme bien d'autres, pour la langue autochtone sont aussi avancés par l'Instance permanente sur les questions autochtones (2005).

6 Le délégué russe a annulé sa participation à la dernière minute, en raison de problèmes de visa. Un aîné et un traducteur russes étaient toutefois présents.

7 Notamment Alexina Kublu, membre inuite du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones.

8 Les chercheurs en aménagement linguistique, comme Shohamy (2006), suggèrent que le réel pouvoir de diffuser la langue appartient aux locuteurs, surtout lorsqu'il y a consensus et action concertée de leur part, comme le préconisent les jeunes délégués du CCJI.

9 Même si les chercheurs reconnaissent de plus en plus que la vitalité d'une langue tient essentiellement à la somme des actions individuelles, la réglementation et les politiques sont souvent nécessaires pour créer des *situations* où les personnes *peuvent* pratiquer leur langue et agir pour la préserver (cf. Brenzinger, Heine et Sommer, 1991).

10 Le rapport sommaire peut être consulté en ligne au <http://inuitcircumpolar.com/files/uploads/icc-files/CCJI-Language Report-English.pdf>.

11 Le rôle central que joue la langue pour les Inuits à l'échelle internationale et les Autochtones en général apparaît par exemple dans CCI, 2006a; Instance permanente sur les questions autochtones, 2005; Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones, 2005.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

La sur-représentation des jeunes Autochtones en milieu carcéral

Les défis en matière de politiques

Ray Corrado
Directeur
BC Centre for Social Responsibility
Université Simon Fraser

Irwin Cohen
Professeur
Collège universitaire de la vallée du Fraser

Amanda Watkinson
BC Centre for Social Responsibility
Université Simon Fraser

Même si certaines études montrent que le nombre de jeunes Autochtones incarcérés a diminué au Canada depuis l'introduction de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) en 2003, le nombre disproportionné de jeunes Autochtones incarcérés reste une préoccupation politique importante (Latimer et Foss, 2004; Calverly, 2007). Par exemple, selon les données du recensement de 2001, les Autochtones représentaient environ 5 p. 100 de la population des adolescents Canadiens, mais constituaient 33 p. 100 des adolescents incarcérés (Latimer et Foss, 2004). Par conséquent, le défi pour les décideurs reste de diminuer la disparité grandissante entre la proportion d'Autochtones et de non Autochtones sous garde. Il existe des choix politiques susceptibles de répondre à cet enjeu. À partir d'un examen des ouvrages existants et d'une recherche récente menée en Colombie-Britannique par certains des auteurs, cet article présente certains de ces choix et repère les facteurs de risque connexes qui accroissent l'éventualité de l'incarcération d'Autochtones et de non-Autochtones.

La recherche se poursuit pour cerner les raisons de la disparité de la population carcérale autant pour les Autochtones adultes qu'adolescents. On note toutefois, dans les publications actuelles, un consensus grandissant sur les principaux facteurs de risque liés à l'incarcération des jeunes. En bref, les trois principales causes distales de cette disparité sont les suivantes : choc culturel, facteurs socioéconomiques, et colonialisme (Rudin, s.d.).

Tout d'abord, la théorie du choc culturel pose comme principe que le concept occidental de la justice est diamétralement opposé à celui des peuples autochtones. Par conséquent, les peuples autochtones se sentent historiquement maltraités par le système judiciaire occidental qui leur est imposé, surtout en ce qui concerne les sanctions et les peines privatives de liberté. La deuxième théorie est largement socioéconomique. Stenning et Roberts (2001) affirment par exemple que la pauvreté est la première cause de surreprésentation carcérale de n'importe quel groupe. La troisième théorie est axée sur les conséquences catastrophiques du colonialisme sur la culture et le mode de vie des peuples autochtones. Le point central de cette théorie consiste à suggérer que les politiques gouvernementales, clairement conçues pour détruire les valeurs et traditions autochtones par une assimilation forcée (p. ex. le système d'internat correspond au rejet de l'utilisation des langues et traditions autochtones), de même que les abus criminels systématiques pratiqués dans ces écoles et la transmission intergénérationnelle de syndromes de stress post traumatiques contribuent à la disproportion actuelle du nombre de jeunes Autochtones incarcérés à ce jour (Sochting *et al.*, 2007).

Au-delà de ces explications distales, il existe des facteurs de risque plus immédiats, qui sont largement d'origine personnelle et communautaire et qui offrent sans doute la promesse la plus immédiate de retombées politiques positives. La grande dépendance à l'alcool et aux drogues et les difficultés scolaires font partie de ces facteurs de risque. Selon Latimer et Foss, plus de la moitié (57 p. 100) des jeunes Autochtones incarcérés avaient des problèmes d'abus de drogues, alors qu'on soupçonne 25 p. 100 supplémentaires de ces jeunes d'avoir ce genre de problèmes. En outre, des recherches indiquent que les jeunes Autochtones incarcérés ont environ deux ans de retard dans leur scolarité par rapport à leur groupe d'âge et que la plupart d'entre eux (89 p. 100) avaient suivi l'école parallèle (Corrado et Cohen, 2007).

En nous fondant sur notre recherche menée en Colombie-Britannique ainsi que sur les recherches conduites en Australie, nous croyons qu'il existe plusieurs perspectives politiques capables de jouer un rôle dans la diminution de la récidive et la prévention des premières peines criminelles touchant les jeunes Autochtones. Toutefois, pour ne pas dépasser la portée de ce bref article, nous n'allons pas étudier l'ensemble des implications politiques qui émergent des recherches publiées. Notre optique est limitée à deux principaux thèmes politiques : les stratégies de réduction de la consommation de drogues et les stratégies d'amélioration de la scolarité. Ces deux thèmes engendreront sans doute les effets les plus immédiats sur la diminution d'un vaste éventail de facteurs de risque.

Stratégies de diminution de l'usage de drogues

Le premier thème politique est axé sur les institutions scolaires et carcérales. Il implique d'offrir des programmes pour éduquer les jeunes sur les effets néfastes de : (1) l'usage précoce de drogues et d'alcool; (2) l'usage persistant de drogues et d'alcool, y compris celui des drogues douces; (3) l'usage de méthamphétamines; (4) l'usage occasionnel de drogues dures telles que la cocaïne et l'héroïne. Les recherches ont montré que les programmes d'éducation donnés à l'école peuvent diminuer l'usage de drogues tel que le tabagisme et l'usage de crystal meth (voir par exemple Renninger et Hoffman, 1999; Ghosh-Dastidar, Longshore, Ellickson et McCaffrey, 2004). Dans la même veine, les conseillers scolaires, les conseillers autochtones, les jeunes mentors et les aînés peuvent faire la différence en offrant aux jeunes des conseils individualisés, du mentorat et un accès coordonné aux services connexes tels que les soins de santé, une nutrition adéquate, des programmes anti intimidation accompagnés du soutien aux victimes, l'aide aux problèmes familiaux de même que des mesures de soutien aux résultats et à la rétention scolaires.

La plupart du temps, les programmes axés sur l'école sont largement préventifs étant donné qu'ils sont susceptibles de diminuer une première confrontation à la justice pénale et que, avant tout, ils aident les jeunes à éviter une peine privative de liberté. Toutefois, ce genre d'initiatives est tout aussi important dans les institutions carcérales. Nos recherches antérieures (Corrado et Cohen, 2002; Cohen et Corrado, 2005) et nos recherches plus récentes (Corrado et Cohen, 2007), indiquent clairement que l'usage d'alcool et de drogues reste courant parmi les jeunes délinquants emprisonnés. Une étude portant sur 125 jeunes Autochtones a montré que plus de 90 p. 100 d'entre eux ont déclaré avoir commencé à prendre de la drogue et de l'alcool à un âge très précoce (vers 11 ans environ). En milieu carcéral, les services de diagnostic psychiatrique et psychologique sont importants aussi car il est fort probable que l'usage fréquent de drogues, surtout celui de drogues dures, est associé à des traumatismes infantiles impliquant souvent des antécédents familiaux de consommation de drogues, d'alcool, d'abus physiques et sexuels, de même que des maladies mentales et la criminalité (Corrado et Cohen, 2002; Cohen et Corrado, 2005).

Dans les cas où les facteurs de risque sont avérés, il est important d'offrir aux détenus des services de traitement intense autant durant leur période d'incarcération que par la suite, une fois que la personne a réintégré la communauté. Concernant la deuxième phase, afin de maintenir les changements positifs accomplis en prison, il faut assurer la disponibilité de logements sains aux Autochtones dans les grands centres urbains tels que Vancouver. Cette orientation est appuyée par des publications traitant de rechutes dans l'alcool et les drogues et qui concluent qu'en l'absence de ressources communautaires, de « logements sains » et de mentors, la plupart des jeunes Autochtones qui ont abusé des drogues et de l'alcool feront une rechute à leur retour dans leur « vie de rue » ou parmi leurs comparses (Santé Canada, s.d.; Linklater, 1991).

La pertinence des services antidrogue en milieu scolaire et carcéral est également appuyée par Weatherburn, Snowball et Hunter (2006) qui concluent que ces services sont nécessaires pour diminuer la surreprésentation des Autochtones dans le milieu de la justice pénale. Selon Weatherburn *et al.*, (2006), les conséquences de la consommation de drogues sont plus marquées que celles des autres facteurs de risque, sauf dans le cas de la distinction homme femme. De plus, en ce qui concerne l'emprisonnement, l'abus de drogues avait la conséquence la plus marquée parmi les 16 facteurs de risque définis dans les publications de recherche et touchant les jeunes et les adultes confrontés à la justice pénale ou à l'incarcération en général ainsi que la population autochtone en particulier. Weatherburn *et al.* (2006) suggèrent de considérer des programmes de traitement coercitifs prenant par exemple la forme de tribunaux de traitement de la toxicomanie, étant donné que leurs recherches antérieures montrent clairement que ces mesures diminuent le nombre de récidives.

Concernant la *LSJPA*, la peine de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PPSPIR) constitue l'une des mesures qui pourrait être utilisé à plus grande échelle. Normalement réservé aux délits les plus graves, ce mécanisme donne aux jeunes condamnés à la prison la possibilité d'éviter des peines réservées aux adultes en échange d'une

participation à un programme complet de réhabilitation débutant en prison et se poursuivant durant un certain temps alors que la personne est sous ordonnance de probation dans sa communauté. L'un des avantages particuliers de cette solution tient à l'utilisation de services intégrés conçus sur mesure et étendus sur une période appréciable – il faut du temps pour que ce genre de services produise des retombées positives. Trop souvent, les jeunes incarcérés n'ont pas accès à traitements efficaces ni à des programmes de réhabilitation car leur séjour en prison est généralement trop court pour que ces mesures engendrent des avancées positives. Toutefois, une généralisation du recours à des solutions de rechange telles qu'une PPSPIR impliquerait des modifications législatives du nombre des peines rendant un jeune délinquant admissible à cette solution ainsi qu'une augmentation des financements fédéraux en faveur de ce genre de programmes intensifs de réhabilitation.

Étant donné que les jeunes Autochtones, en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, sont assujettis au rapport Gladue (« R. c. Gladue », 1999) qui donne aux juges et aux agents de probation l'instruction de considérer les besoins spéciaux des jeunes Autochtones au moment de la condamnation, les politiques provinciales pourraient faire en sorte que les interventions de traitement, si elles sont appropriées, soient liées à toute peine privative de liberté accompagnée d'une ordonnance de probation. Cette mesure assurerait la continuité de tous les programmes de réhabilitation ou de traitement. Ces changements aideraient les agents de probation à relever un défi politique fondamental : obtenir les ressources et programmes nécessaires à l'application d'un plan de réhabilitation intégré de la prison à la communauté. Il peut s'agir de traitements psychiatriques ou psychologiques, de programmes de gestion de la colère et de mesures d'accès au logement. Paradoxalement, même s'il y a suffisamment de jeunes Autochtones dans les grands centres urbains pour justifier le coût de programmes de traitement, la diminution considérable des ces jeunes en milieu carcéral s'est soldée par un amoindrissement des ressources en faveur des zones non urbaines, étant donnée la suppression des infrastructures et des financements. Par exemple, trois centres de détention établis en région (Boulder Bay, Centre Creek et Lakeview) ont fermé leurs portes et, en outre, les zones non urbaines bénéficient d'un nombre bien plus faible de programmes financièrement viables. Par contre, plusieurs ressources et programmes offerts dans les zones densément peuplées de Vancouver et du Lower Mainland en Colombie-Britannique font l'objet de listes d'attentes.

Stratégies d'intervention en milieu scolaire

Outre les politiques de prévention de l'abus de drogues, il existe un besoin croissant de mettre l'accent sur des programmes éducatifs, notamment ceux conçus pour améliorer les résultats et la rétention scolaires. De nombreuses publications empiriques indiquent que l'apparition précoce de problèmes à l'école va de pair avec d'autres facteurs de risque aboutissant à une confrontation au système de justice pour les jeunes (Loeber et Farrington, 2001). Bien qu'il y ait un débat continuel sur le lien de cause à effet entre l'échec, les mauvais résultats scolaires et le risque de confrontation à la justice pénale et à l'incarcération, il y a un consensus global sur le fait que des expériences scolaires positives constituent un facteur de protection et un facteur indirect très important (Maguin et Loeber, 1996).

Comme il fallait s'y attendre, le profil scolaire des jeunes incarcérés faisant l'objet de notre recherche la plus récente confirme que les problèmes ainsi que les faibles résultats scolaires, sont omniprésents chez les Autochtones et les non-Autochtones. La quasi totalité des individus du groupe échantillon ont signalé qu'ils avaient déjà manqué une journée complète d'école à l'âge de 12 ans environ. De plus, les jeunes délinquants autochtones ont mentionné avoir changé d'école (pour des raisons d'échec scolaire) en moyenne cinq fois à partir de l'âge de 10 ans. La plupart de ces jeunes avaient été exclus pour avoir agressé d'autres élèves (63 p. 100 des cas), pour port d'arme à l'école (58 p. 100 des cas) ou pour flagrant délit de possession de drogue (58 p. 100 des cas) (Corrado et Cohen, 2007).

Il existe des preuves manifestes que les programmes d'aide aux enfants en difficulté d'apprentissage au stade préprimaire, à la maternelle et aux premières années du primaire peuvent avantageusement faciliter l'obtention de résultats positifs (Herrenkohl *et al.*, 2001; Trembley et LeManquard, 2001). Ces programmes comportent souvent un volet de visite à domicile dont l'objectif est d'aider les parents ou les intervenants de la petite enfance à inculquer aux enfants des facultés d'apprentissage fondamentales. Cette stratégie est particulièrement importante car le nombre de mères monoparentales de 18 ans et moins s'accroît parmi les communautés de Premières nations et les populations autochtones.

Le volet scolaire peut faire intervenir des enseignants tuteurs et comporter des classes centrées sur les troubles de l'apprentissage, les troubles déficitaires de l'attention, les troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention et les victimes des séquelles de l'alcoolisation fœtale. Des programmes de langues autochtones, tels que le

programme non évalué de langue Stó:lõ, peuvent également aider les jeunes à adopter très tôt des identités plus positives et à acquérir des facultés langagières en générales.

En ce qui concerne les stratégies scolaires, les politiques éducatives provinciales et d'arrondissements scolaires doivent être définies en coordination avec les dirigeants des Premières nations. En Colombie-Britannique, par exemple, les jeunes issus de la nation Stó:lõ fréquentent des écoles réparties dans divers districts scolaires et ont accès à des programmes propres à leur nation. Au sein de l'arrondissement scolaire de Chilliwack, les représentants de la nation Stó:lõ participent à certains aspects du programme scolaire afin de favoriser les résultats et la rétention scolaires. Ce groupe ethnique offre également un programme destiné aux décrocheurs désirant finir leurs études de base à l'âge adulte. Plusieurs de ces programmes sont en cours d'évaluation à la demande de la nation Stó:lõ, du district scolaire de Chilliwack et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En outre, la Colombie-Britannique a récemment créé une commission scolaire des Premières nations qui axera ses efforts sur bon nombre des préoccupations politiques énoncées ci dessus.

Un autre volet politique important consiste à approfondir l'identification des jeunes avec des facteurs de risques multiples et d'offrir par la suite des planifications de cas individualisées en vue d'aider les étudiants à se défaire de tous les facteurs de risque qu'ils subissent. Un modèle de programme prometteur lancé par la Ford Fundation aux États-Unis offrait de l'enseignement individualisé et des incitatifs pécuniaires afin de favoriser la rétention scolaire. L'évaluation de ce programme a montré que les participants présentaient des taux d'arrestation trois fois moindres (30 p. 100) par rapport aux non participants (Greenwood *et al.*, 1998).

De même, le maire de la ville de New York, Michael Bloomberg a récemment lancé un programme de transfert pécuniaire conditionnel (conditional cash transfers) financé par des fonds privés pour inciter les parents d'enfants « à risque » à entreprendre des tâches de routine telles que l'aide aux devoirs, les visites chez le médecin et les rencontres parents professeurs.

Alors que de nombreux programmes innovateurs sont centrés sur les enfants et les adolescents, les programmes axés sur le marché du travail sont importants aussi pour améliorer les possibilités d'emploi des jeunes de 16 à 18 ans. Le programme étatsunien Job Corps, de même que le Community Development Project en Australie, projet qui visait tout particulièrement à enrayer les taux de chômage élevés et chroniques parmi la population autochtone, ont eu tous les deux des répercussions positives sur la diminution des arrestations (Weatherburn *et al.*, 2006).

En milieu carcéral, les programmes éducatifs sont parmi les plus populaires chez les jeunes. Selon un rapport récent établi en 2007 par la McCreary Centre Society, les jeunes incarcérés dans les centres de détention de la Colombie-Britannique considéraient que les programmes éducatifs leur procuraient un contexte d'apprentissage favorable et ils souhaitaient voir le développement de programmes connexes. De même qu'avec d'autres programmes en milieu carcéral, le peu de temps que les détenus passent généralement en prison demande une certaine coordination avec les programmes offerts dans les communautés.

Deux autres considérations importantes se font jour. Tout d'abord, les classes surchargées dans les communautés et des contextes scolaires plus concurrentiels ne facilitent pas l'expérience d'apprentissage des jeunes exposés à des risques multiples. Ensuite, les écoles parallèles peuvent stigmatiser les jeunes car ce système les isole des écoles conventionnelles et donne lieu à des perceptions ou catégorisations des élèves comme étant source de problèmes ou exposés à des risques.

Conclusion

Il serait hors de la portée de ce court article de discuter de toute la gamme des facteurs de risques associés à la présence disproportionnée des jeunes Autochtones en milieu carcéral. L'un des risques les plus graves est lié à la grossesse et aux dommages causés au fœtus en raison d'un stress excessif, de la malnutrition, du tabagisme, des drogues et de l'alcool. Nous avons évoqué par ailleurs (Corrado *et al.*, 2002) la nécessité d'instituer des collectes systématiques de renseignements sur les familles et enfants exposés à des risques élevés afin de réduire le spectre complet de ces risques le plus tôt possible. En outre, il est important pour les chercheurs en politiques d'examiner les systèmes les plus intégrés et qui promettent le mieux de répondre aux besoins de ces familles et de ces jeunes. De tels modèles existent au Québec, en Suède, en France et au Royaume Uni (voir par exemple Trepanier, 2004). Autrement dit, il n'existe pas de solutions politiques simples permettant de réduire le nombre disproportionné de jeunes Autochtones en prison. Par contre, des recherches convaincantes indiquent qu'il est nécessaire d'adopter des politiques englobant des services et programmes précoces, complets et intégrés à l'intention des jeunes Autochtones et de leurs familles lorsqu'ils sont exposés à des risques élevés ou multiples afin de réduire le nombre disproportionné de jeunes Autochtones en milieu carcéral.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

La santé des jeunes des Premières nations

Reconnaître les défis et le potentiel

Valerie Gideon
Directrice principale
Santé et développement social
Assemblée des Premières Nations

Jane Gray
Gestionnaire de projet
Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations

Wendall Nicholas
Analyste principal en matière de politiques
Assemblée des Premières Nations

Phat Ha
Analyste en statistique
Assemblée des Premières Nations

Les auteurs souhaitent remercier le Conseil des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations, qui ont fourni l'orientation et les connaissances nécessaires à la rédaction du présent article.

Le Conseil des jeunes de l'APN a énoncé une vision des générations futures des Premières nations :

> Nos citoyens vivront en bonne santé et autonomes, en valorisant et en respectant leur vie individuelle, familiale, communautaire et leur nation. Nos générations futures seront élevées dans le seul culte de la vérité, vivront pleinement leur rôle traditionnel en s'appuyant sur leur histoire familiale, et comprendront comment celle-ci les a façonnées. Nos citoyens auront confiance en eux et dans la famille, la communauté, les autres nations, la terre et les ressources[1].

Par cette vision, le Conseil des jeunes cherche à motiver les jeunes des Premières nations à prendre leur vie en main et à s'assurer un meilleur niveau de vie, qui ne soit pas diminué par les effets déjà anciens de la colonisation ou de l'héritage intergénérationnel des pensionnats indiens.

Pour concrétiser cette vision, plusieurs défis devront être surmontés au moyen d'interventions nationales et régionales en matière de politiques et de programmes. Afin d'éclairer l'élaboration et le suivi de ces interventions, le présent article examine les données récentes de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERS) 2002-2003 sur les jeunes des Premières nations vivant dans leurs collectivités[2]. Pilotée par les Premières nations, l'ERS montre le soutien proactif des chefs des Premières nations à des initiatives communautaires offrant aux jeunes de meilleures perspectives sur les plans de la santé, de l'éducation, des enseignements traditionnels et de l'emploi.

Reconnaître les défis

Vivre en équilibre

Selon l'ERS 2002-2003, la majorité des jeunes des Premières nations déclarent ressentir un équilibre sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel, toujours ou la plupart du temps (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 221). Une majorité (57,2 %) se considère également en bonne ou excellente santé (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 160). En général, la population est en santé, ce qui va au-delà de l'absence de maladie. Par exemple, une étude récente menée auprès de 25 jeunes Autochtones de la Colombie-Britannique révèle qu' « exprimer une émotion/la purification » constitue une des meilleures stratégies pour aider les jeunes suicidaires (Kelly, 2007 : 9).

Les pratiques traditionnelles de guérison ont pour fonction d'améliorer tous les aspects de la vie d'une personne incluant les aspects physiques, affectifs, psychologiques et spirituels. Les individus doivent s'interroger et essayer de reconnaître et d'examiner les causes profondes de leurs problèmes. Il s'agit d'un véritable processus spirituel qui mène à l'« équilibre » ou à la « plénitude », un processus par lequel le retour aux croyances et aux pratiques spirituelles traditionnelles devient partie intégrante de la guérison (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 116).

Selon l'ERS 2002-2003, un jeune sur huit avait consulté un guérisseur traditionnel au cours de l'année (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 223). Cependant, une proportion beaucoup plus élevée, entre un sur trois et un sur quatre (selon le sexe), continue de participer activement à des activités traditionnelles comme la chasse, la pêche, le trappage et la cueillette de baies ou de nourriture. Environ 25 % des jeunes parlent leur langue traditionnelle et 82 % considèrent que c'est important (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 168).

Toutefois, un peu plus de 25 % des jeunes mentionnent s'être sentis tristes ou déprimés pendant deux semaines de suite au cours d'une année. Un répondant sur cinq comptait un ami proche ou un membre de sa famille qui s'était suicidé au cours de l'année, ce qui augmente considérablement la probabilité que ces jeunes aient eux-mêmes vécu une situation difficile (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 187). De plus, ils sont deux fois plus susceptibles d'éprouver une idéation suicidaire que ceux qui n'ont pas été marqués par le suicide (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 187).

Jusqu'à l'âge de 12 ans, 10 % des jeunes ont pensé au suicide au moins une fois (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 221). À 17 ans, ce taux grimpe à 30 % (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 221). Chez les jeunes dont au moins un parent a fréquenté un pensionnat, 26,3 % ont pensé au suicide, comparativement à seulement 18 % chez ceux dont les parents n'étaient pas allés dans un pensionnat (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 217).

L'écart entre les sexes est également important. Les garçons sont plus susceptibles de toujours se sentir en équilibre physique et mental (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 220). En conséquence, les filles sont environ deux fois plus susceptibles d'envisager le suicide, bien que leur taux de mortalité dû au suicide soit moins élevé (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 222). De plus amples analyses permettraient de déterminer les causes fondamentales de cet écart entre les sexes.

La santé physique

Comme il a été mentionné, la majorité des jeunes des Premières nations considèrent être en bonne ou excellente santé mais les facteurs de risque importants auxquels ils sont exposés risquent à long terme d'avoir un impact sur leur santé physique. Plus de 42 % de ces jeunes ont un surplus de poids ou sont obèses et seulement 45 % sont considérés suffisamment actifs, c'est-à-dire qu'ils pratiquent des activités d'intensité modérée à forte pendant 30 minutes presque tous les jours (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b).

Chez tous les jeunes, la marche est l'activité physique la plus répandue. Environ la moitié déclarent regarder la télévision au moins trois heures par jour et un jeune sur cinq consacre le même temps aux jeux vidéos ou à l'ordinateur (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b). Dans l'ensemble, 33,5 % ont un régime alimentaire sain et équilibré (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 169). En résumé, on a établi une corrélation positive entre les jeunes qui sont suffisamment actifs, ont un régime alimentaire sain et équilibré, mangent des baies ou de la végétation sauvage et des mets traditionnels, ceux qui n'ont pas de pensées suicidaires et ceux qui n'ont jamais fumé (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 169, 171-172).

Les allergies, l'asthme et les infections de l'oreille sont les maladies chroniques les plus courantes chez les jeunes, comme chez les enfants des Premières nations (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 178).

Les blessures sont très fréquentes chez les jeunes : un peu moins de la moitié ont déclaré s'en être infligées en l'espace d'un an (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 184), près de deux fois le taux des jeunes Canadiens et des Premières nations réunis, vivant à l'extérieur de leur collectivité. Les données de l'ERS 2002-2003 laissent entendre que les jeunes des Premières nations qui souffrent de maladies pouvant avoir un impact grave sur leur santé à long terme et leur rendement scolaire ont de la difficulté à se faire traiter. Par exemple, bien qu'environ deux jeunes sur trois souffrent d'asthme, seulement 16,5 % de ceux qui souffrent de bronchite chronique et 12,6 % de ceux à qui on a diagnostiqué un trouble d'apprentissage se font traiter pour ces maladies (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 184).

Les comportements liés à la santé

L'usage du tabac non traditionnel est courant chez 37,8 % des jeunes des Premières nations, les taux étant plus

élevés chez les femmes, les jeunes plus âgés et les jeunes vivant dans des collectivités isolées. À 14 ans, le taux est presque trois fois plus élevé qu'à 12 ans. La majorité des jeunes commencent à fumer à l'âge de 12 ans. Ceux qui arrêtent le font en moyenne à 14 ans, d'abord dans l'intention d'avoir un mode de vie plus sain, ensuite par respect pour leurs proches. Près de 70 % des jeunes indiquent avoir essayé d'arrêter de fumer au cours de l'année. Bien que le taux de tabagisme parmi les jeunes des Premières nations soit plus élevé que parmi les autres jeunes Canadiens, ces derniers fument davantage, soit en moyenne 8,1 cigarettes par jour comparativement à 5,9 (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 203-205).

Environ 65 % des jeunes des Premières nations déclarent boire plus de cinq consommations en une occasion, au moins une fois par mois, tandis que 32,7 % ont consommé du cannabis. Les jeunes fumeurs sont plus susceptibles de consommer de l'alcool et du cannabis. Les données de l'ERS 2002-2003 renforcent les études antérieures qui soulignent l'importance de prévenir l'initiation précoce au tabagisme (13 ans et moins), non seulement en raison des dangers pour la santé mais aussi pour « produire des effets secondaires salutaires en bloquant la porte d'entrée aux drogues (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 205) ».

Les jeunes qui ne fument pas et ne consomment ni alcool ni autre drogue sont plus susceptibles d'affirmer, dans une certaine mesure, qu'ils sont heureux et fiers de ce qu'ils sont, qu'ils ont de nombreux points positifs et qu'ils n'ont jamais pensé au suicide (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 204). De même, ils sont plus susceptibles d'être moins stressés, de se sentir aimés et de déclarer que quelqu'un est toujours disponible pour les amener chez le médecin (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 204).

La proportion de jeunes qui indiquent être actifs sexuellement est moins élevée chez les Premières nations que chez les autres Canadiens en général, quoique dans le groupe des 12 à 14 ans, les jeunes des Premières nations soient 8 à 9 % plus susceptibles d'être actifs sexuellement. La majorité de ces jeunes utilisent des condoms (81 %), alors que beaucoup moins déclarent prendre un contraceptif oral (19,2 %). Comparativement aux autres jeunes Canadiens, beaucoup plus de ces jeunes déclarent utiliser le condom. Environ 4,5 % des jeunes des Premières nations affirment avoir été enceintes ou avoir mis quelqu'un enceinte (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 209).

L'éducation

On a découvert que le bien-être physique a un effet direct sur l'instruction scolaire chez les jeunes des Premières nations. Ceux qui ont indiqué avoir une santé satisfaisante ou fragile sont plus susceptibles de ne pas fréquenter ou de ne pas aimer l'école ou de connaître des problèmes d'apprentissage (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 160).

Les facteurs intervenant dans leur faible performance scolaire sont également liés à des proportions plus élevées de consommation d'alcool, d'usage du tabac et d'activité sexuelle. En outre, plus de la moitié (57,4 %) de ces jeunes vivent dans des ménages de six personnes ou plus, essentiellement des familles. Ceux qui ont indiqué avoir redoublé sont plus susceptibles de vivre dans des logis surpeuplés.

Manger sainement, faire du sport, de la musique et des activités traditionnelles comme le tambour et la danse, et augmenter la fréquence des activités physiques sont de bons critères pour améliorer le rendement et la fréquentation scolaires (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 167). Bien que les jeunes dont au moins un parent a fréquenté le pensionnat soient plus susceptibles de connaître des troubles d'apprentissage ou de redoubler, ce lien n'a pas été établi en ce qui a trait aux grands-parents, indice possible d'une diminution générationnelle des impacts de la fréquentation des pensionnats (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005b : 167).

Reconnaître le potentiel

L'augmentation rapide de la population des Premières nations signifie que des milliers de leurs jeunes entreront sur le marché du travail au cours des vingt prochaines années. Plus de la moitié des citoyens des Premières nations vivant dans leurs collectivités ont moins de 25 ans (Ressources humaines et développement social Canada, 2005). Selon la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) et le recensement de la population autochtone de 2001, plus de 300 000 emplois destinés aux jeunes Autochtones devront être créés avant 2016 pour répondre à l'augmentation de la population active autochtone et diminuer l'écart en matière d'emploi entre les peuples autochtones et les autres Canadiens.

Au Canada, la diminution de la population encore en âge de travailler se traduira par une main-d'œuvre moins

nombreuse et un risque plus élevé de pénurie de travailleurs. Outre le recrutement d'immigrants qualifiés, une autre solution à cette pénurie potentielle consiste à augmenter la participation des travailleurs parmi les groupes sous-représentés sur le marché du travail. Les jeunes des Premières nations constituent la seule ressource qui pourrait contribuer valablement à la prospérité future du Canada et à sa capacité concurrentielle à l'échelle mondiale.

La création de possibilités pour les Premières nations comporte la nécessité d'une stratégie globale, durable et à long terme afin d'influer sur leur résilience. Il a été établi que les facteurs suivants contribuent à accroître la résilience des jeunes et, par conséquent, les protègent contre les tendances suicidaires : un fort sentiment d'identité et d'estime de soi, des familles et des collectivités saines et solidaires, de fortes habiletés d'adaptation, la connaissance de la culture et de la langue, une croyance en sa capacité à résoudre les problèmes de la vie et une vision positive du futur. Les activités visant la résilience comprennent le développement et le partage d'outils de formation culturellement pertinents, des ressources qui favorisent la résilience, l'engagement des jeunes dans la planification de la prévention du suicide, et le soutien au développement de jeunes leaders autochtones (Kelly, 2007 : 70).

L'ERS 2002–2003 révèle la grande importance d'offrir aux jeunes des Premières nations le même niveau de vie de base que celui de la majorité des jeunes Canadiens afin d'améliorer leur rendement scolaire. Ils seraient ainsi moins susceptibles de présenter des comportements à risque comme l'idéation suicidaire et l'augmentation de la consommation d'alcool et de l'activité sexuelle. Ce niveau de base comporterait un régime alimentaire sain et équilibré, des programmes sportifs et culturels (y compris le tambour et la danse) et des conditions de logement sécuritaires. Voici un exemple tiré du rapport final de l'ERS :

> [traduction] Il importe de créer des programmes d'éducation en santé sur les effets de l'augmentation de la consommation d'alcool (tabac) et de l'activité sexuelle sur le rendement scolaire et de les offrir à un jeune âge… l'encouragement du traitement actif des maladies et l'accès à celui-ci pourrait avoir des effets positifs sur le rendement scolaire (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 165).

Outre des activités physiques sécuritaires, la sécurité alimentaire et l'accès à des services de santé nécessaires, les jeunes doivent également avoir accès au soutien des spécialistes et des pairs afin de pouvoir prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur bien-être :

> [traduction] Lorsque les jeunes des Premières nations ont besoin d'aide pour affronter leurs problèmes, ils se tournent en général vers leurs parents, leurs tuteurs, leurs amis ou y font face seuls. La proportion de jeunes qui déclarent avoir des problèmes de santé mentale est plus élevée que ceux qui semblent consulter des services de santé mentale ou des guérisseurs traditionnels. Par conséquent, les prestataires de services dans les collectivités n'ont pas la possibilité d'offrir de l'aide lorsqu'elle est requise (Readin *et al.*, 2007 : 23).
>
> Selon l'analyse de données, il est recommandé, pour le soutien social des jeunes, que l'approche des programmes évolue vers une structure plus globale et plus en harmonie avec les traditions en remplissant les rôles de la famille élargie et de la collectivité. De plus, les collectivités devraient obtenir un appui pour l'élaboration de stratégies permettant aux jeunes d'avoir davantage accès aux services de santé mentale (Readin *et al.*, 2007 : 26).

Fondamentalement, toutefois, investir dans les jeunes signifie aussi investir dans les administrations publiques et les collectivités. De plus en plus de données établissent un lien entre une meilleure confiance en soi et la résilience des jeunes et les mesures des Premières nations en matière d'autonomie gouvernementale et de prise en charge des services par les collectivités. Dans les collectivités des Premières nations en Colombie-Britannique, Chandler et Lalonde ont établi une corrélation entre des taux plus bas de suicide chez les jeunes et un degré plus élevé de « continuité culturelle », c'est-à-dire dans les collectivités présentant au moins un des facteurs suivants : autonomie gouvernementale, revendications territoriales, prise en charge des systèmes d'éducation, de santé, de police et d'incendie, et accès à de l'équipement culturel (Voir leur article dans ce numéro).

L'ERS 2002-2003 renforce ce constat. Par exemple, elle montre que les jeunes des collectivités ne faisant pas

partie d'un accord de transfert des responsabilités en matière de santé sont plus susceptibles de déclarer ne « presque jamais » ressentir un équilibre physique. Réciproquement, les jeunes des collectivités faisant partie d'un tel accord sont plus susceptibles de déclarer ressentir « toujours » un équilibre spirituel (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 221). En outre, un nombre plus élevé de jeunes de ces collectivités fréquentaient l'école (Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations *et al.*, 2005a : 163).

Donner la possibilité de rêver

En résumé, la résilience et le leadership des jeunes des Premières nations sont essentiels à la continuité culturelle et à l'autodétermination de leurs peuples. En 2003, le Conseil des jeunes de l'APN a entrepris l'élaboration et la phase pilote de deux programmes de formation destinés aux jeunes : le CEPS (culturel, économique, politique et social), axé sur la formation en leadership, et le Young Eagles Challenge, axé sur la formation pair à pair sur la santé en matière de sexualité (qui a depuis évolué vers les domaines de la prévention du suicide et de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF)). Depuis leur phase pilote, ces deux nouveaux outils ont reçu un soutien financier limité pour la diffusion de leurs programmes. Ils demeurent néanmoins des véhicules potentiels pour la stimulation du leadership et du soutien par les pairs chez les jeunes, à l'échelle nationale, régionale et communautaire. Depuis 2005, une Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, qui dispose de 65 M$ sur cinq ans, a également été mise en œuvre.

Nonobstant ces initiatives nationales, s'occuper des facteurs clés de la santé et du bien-être de ces jeunes demande une approche globale, durable et à long terme de l'autonomie gouvernementale et du développement communautaire permettant ainsi d'explorer leur plein potentiel pour le bienfait de l'ensemble des Premières nations et des Canadiens. Comme l'a indiqué l'APN en 2006, la réussite du développement communautaire nécessitera de s'attaquer au sous-financement chronique des collectivités au cours des dix dernières années, de reconnaître les gouvernements des Premières nations et de les mettre en place, et d'établir des relations mutuellement acceptables et efficaces entre les Premières nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (APN, 1996). Les politiques et les programmes actuels sont fragmentés, en général sous-financés et incapables de répondre aux nouveaux enjeux qui menacent la résilience et le leadership des jeunes, comme l'activité criminelle des gangs, l'accoutumance à la méthamphétamine et aux médicaments sur ordonnance, la perte des langues traditionnelles, etc.

Dans le domaine du leadership des jeunes, la Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé la tenue d'une campagne nationale pour sensibiliser les jeunes aux perspectives de servir leurs Nations dans un contexte d'autonomie gouvernementale (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). La CRPA laisse entendre qu'une politique nationale axée sur les jeunes Autochtones devrait englober plusieurs domaines de programmes clés : l'éducation, la justice, la santé et la guérison, les sports et les loisirs, et le soutien des jeunes Autochtones urbains. Une telle politique nationale appuyant les initiatives destinées à ces jeunes n'existe pas encore. Bien que nous ayons négligé d'investir efficacement dans la création de possibilités pour la dernière génération des jeunes, nous devons demeurer inspirés et déterminés à satisfaire les besoins des jeunes d'aujourd'hui et des générations futures.

Notes

1 Conseil national des jeunes de l'APN. Cultural-Economic-Political-Social Youth Development Leadership Training, 2004, non publié.

2 L'ERS est une enquête menée par les Premières nations. Elle a été remplie par 4 983 jeunes de 12 à 17 ans, entre août 2002 et novembre 2003. L'échantillon de l'enquête de 2002-2003 a été conçu de manière à représenter la population des Premières nations vivant dans des collectivités des Premières nations dans toutes les provinces et territoires, à l'exception du Nunavut. En tout, 238 collectivités ont participé et 5,9 % de la population ciblée a répondu. Le taux d'échantillonnage parmi les jeunes était de 10 %.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Renforcer les programmes pour les jeunes Autochtones en milieu urbain

Peter Dinsdale
Directeur exécutif
Association nationale des centres d'amitié

Les jeunes Autochtones représentent un des grands défis des responsables de l'élaboration des politiques canadiennes en matière de démographie. Les statistiques peuvent être formulées de différentes façons. Cependant, les « trois 50 » sont probablement celles qui ont le plus d'impact. Selon le recensement de 2001, 50 % des Autochtones vivent en région urbaine, 50 % ont moins de 25 ans et 50 % ne terminent pas leurs études secondaires. Imaginez un instant tout ce que cela peut entraîner sur le plan de l'élaboration des politiques et des programmes. Les jeunes Autochtones doivent avoir accès à des programmes qui répondent aux problèmes sociaux dus à la pauvreté et à la faible instruction de la population.

L'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones (CUPJA) est un des rares programmes à l'échelle nationale à se pencher sur ces problèmes particuliers. Créée en 1998 dans le cadre de *Rassembler nos forces*, en réponse du gouvernement fédéral à la Commission royale sur les peuples autochtones, l'Initiative des CUPJA vise à améliorer les perspectives culturelles, sociales, économiques et personnelles des jeunes Autochtones urbains dans le cadre de projets culturels axés sur la santé, les connaissances élémentaires et le développement individuel. Les CUPJA comptent quatre partenaires offrant des structures distinctes de prestation de programmes : l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA)[1], qui fournit environ 10,5 M$ en programmes partout au Canada; le Ralliement national des Métis et Inuit Tapiriit Kanatami, qui administrent les programmes dans leurs collectivités respectives; et enfin, Patrimoine canadien, qui offre les programmes des CUPJA à Winnipeg, Regina, Saskatoon, Prince Albert, Edmonton et Calgary. La valeur approximative des programmes offerts dans le cadre de cette initiative par l'entremise des partenaires est de 25 M$ par année.

Deux raisons font des CUPJA un modèle unique de prestation de programmes à l'intention des jeunes Autochtones. Premièrement, l'initiative permet aux jeunes Autochtones de participer à tous les aspects des programmes; de l'évaluation des propositions aux activités locales, en passant par la gestion des programmes. Des comités, composés de jeunes Autochtones, dont au moins la moitié viennent des régions pour lesquelles des programmes sont envisagés, évaluent les projets présentés et choisissent ceux qui seront financés. Ces jeunes sont habilités à examiner et à évaluer les propositions de programmes. En fait, ils sont en mesure d'assurer que les programmes des CUPJA répondent à des besoins qu'ils ne connaissent que trop bien. De plus, les jeunes prennent part à la gestion de chaque projet financé par cette initiative. Une fois un projet approuvé, un conseil de jeunes en assure la supervision et un jeune doit faire partie des signataires autorisés.

Deuxièmement, l'Initiative des CUPJA a pour objectif clé de s'adapter continuellement aux besoins des collectivités locales. Nous sommes en mesure d'assurer l'accessibilité à des programmes pertinents grâce aux objectifs généraux des programmes et en permettant aux collectivités de concevoir leurs propres initiatives en matière de programmes, souvent uniques. Partout au Canada, des organismes communautaires peuvent se regrouper et planifier des services et des initiatives nécessaires dans leurs collectivités. Cet aspect est essentiel

pour nous aider à comprendre les nombreuses réalités auxquelles font face les jeunes Autochtones urbains. À Fort Smith, par exemple, les programmes des Territoires du Nord-Ouest sont élaborés en y intégrant la culture et les jeux traditionnels afin de capter l'intérêt des jeunes. De Vancouver à Halifax, les jeunes Autochtones urbains et les organismes au service des jeunes sont à même de créer des programmes qui auront le maximum d'impact sur les jeunes de leur collectivité.

Grâce à ce processus, l'ANCA a pu avoir un impact important partout au pays. Au cours des six premières années, plus de 325 000 participants ont profité de programmes dans le cadre de projets gérés par l'ANCA. Parmi toutes les catégories de projets admissibles à l'échelle nationale, 100 projets sont réalisés en moyenne chaque année. En 2006, plus de 69 000 jeunes ont profité des programmes des CUPJA dans le cadre du processus de l'ANCA, ce qui représente un nombre important d'Autochtones ayant accès à des programmes opportuns et pertinents. Fondamentalement, le succès du programme peut être attribué au fait que les programmes des CUPJA sont réalisés par les jeunes, pour les jeunes.

D'après nos observations, l'approche adoptée par les CUPJA a donné plusieurs résultats positifs chez les jeunes Autochtones urbains. Lorsque les jeunes participent aux programmes, ils ne présentent pas de comportements négatifs. Les soirées au gymnase, les camps, les ateliers culturels et les autres activités de ce type remplacent les activités moins positives. Il y a aussi, dans une certaine mesure, des impacts à long terme. En effet, on croit que les jeunes qui ont régulièrement accès à des programmes axés sur la culture sont plus en mesure d'avoir du succès dans leurs études et sur le marché du travail.

Lorsque les jeunes participent aux programmes, ils ne présentent pas de comportements négatifs.

Aux endroits où le financement est disponible, l'impact sur les jeunes Autochtones est considérable et évident. Le financement de l'Initiative des CUPJA a permis au Ma-Mow-We-Tak Friendship Centre, à Thompson au Manitoba, de réaliser un programme de justice pour les jeunes qui a fait ses preuves. Il offre des activités de loisir, éducatives et culturelles ainsi que de l'orientation sur les services spécialisés offerts à l'extérieur du centre. Offert à tous les jeunes de Thompson, le programme attire en moyenne 25 à 30 jeunes par soir. Un orienteur aide les adolescents à prévoir leur future carrière, un travailleur de la rue cible les jeunes qui « profitent » du canapé des amis et un aîné donne de l'information sur la drogue et l'alcool. Le conseil des jeunes a son propre programme de collecte de fonds, ce qui donne aux jeunes la possibilité d'être partie prenante aux programmes et aux services offerts tout en les gardant hors de la rue, occupés par des activités culturelles.

À Lillooet, en Colombie-Britannique, le Centre d'amitié a créé un programme pour répondre aux problèmes de cohésion sociale. Suite aux préoccupations exprimées par les résidants de Lillooet à propos des « rassemblements » de jeunes Autochtones dans la rue principale, un projet a été élaboré afin de s'attaquer de front à ce problème. Fiable et adapté aux différences culturelles, le programme mis en œuvre garde les jeunes Autochtones hors de la rue en leur offrant des services novateurs. L'année dernière, ce programme a fournit des services à plus de 500 jeunes. Par la suite, d'autres organismes et paliers de gouvernement ont appuyé ce projet en augmentant le financement, en offrant des ateliers et en favorisant les partenariats. Aujourd'hui, la violence et le vandalisme sont en baisse et les réponses de la communauté sont plus coordonnées et efficaces.

Ces deux projets font partie d'une centaine d'autres à l'échelle nationale visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones urbains.

Les CUPJA ont pour motivation d'aider à améliorer la qualité de vie. Par exemple, la plus grande réussite des CUPJA serait sans contredit de contribuer à ce que plus de jeunes obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Ce diplôme donne des résultats positifs directs à long terme, tels que de meilleures perspectives d'emploi, des niveaux de revenu plus élevés, un meilleur statut d'occupation, moins de rapports avec le système juridique, une meilleure santé, etc. L'importance d'offrir un soutien de qualité aux mères seules est un autre exemple : dans ce cas, le programme aide la mère et l'enfant, les avantages sont donc multipliés.

C'est pourquoi il est surprenant qu'il n'y ait pas plus d'options de programmes destinés aux jeunes Autochtones urbains. On observe encore un manque de soutien en matière de programmes et de politiques axés sur cet important groupe

démographique. Les CUPJA sont les seuls à offrir un soutien en matière de programmes. Le gouvernement fédéral est responsable de plusieurs programmes axés sur la petite enfance : le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, le Programme canadien de nutrition prénatale et le Programme d'action communautaire pour les enfants offrent tous des services efficaces à grande échelle aux enfants Autochtones de zéro (prénatal) à six ans. Cependant, il n'existe pas de programmes pour les jeunes de sept à treize ans. À l'exception des programmes en matière de justice, d'alcool et de drogues, aucune autre option de programmes n'est offerte aux enfants de plus de six ans.

Conclusion

Selon notre point de vue en tant que prestataires de services destinés aux Autochtones urbains, l'initiative des CUPJA a été une grande réussite. Cependant, le programme est limité dans sa capacité d'aller au devant des jeunes Autochtones canadiens sur le plan des paramètres d'exécution (le financement annuel des projets ralentit le rythme), des régions desservies (les fonds sont alloués par région plutôt que par collectivité, ce qui signifie que de grandes villes comme Toronto, Montréal, Halifax et d'autres n'ont pas bénéficié d'initiatives ciblées) et de la portée démographique (les programmes des CUPJA sont limités aux jeunes de 12 ans et plus, laissant de côté le groupe des 7 à 12 ans). Si on ne s'en tenait pas à ces limites, plus de jeunes de différents groupes d'âge profiteraient de ces programmes dans plus d'endroits. D'après notre expérience auprès des jeunes Autochtones vivant en région urbaine, les programmes comme l'initiative des CUPJA ont des répercussions durables quant aux services de qualité offerts aux jeunes Autochtones canadiens. Compte tenu du nombre élevé d'Autochtones canadiens vivant en région urbaine, qui sont pauvres et ont moins de 25 ans, les gouvernements et les intervenants communautaires sont fortement incités à réagir afin de donner à ces jeunes la possibilité de prendre la place qui leur est due au sein de la société canadienne. La question qui se pose est : Sommes-nous prêts à faire ce qu'il faut?

Note

1 L'ANCA offre les programmes des CUPJA dans neuf régions à travers le pays. Des processus adaptés aux régions sont offerts à Vancouver; en Colombie-Britannique (à l'exception de Vancouver); dans le Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut); en Alberta; en Saskatchewan; au Manitoba; en Ontario, au Québec; et dans l'Est (Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard).

Le besoin en logement et la mobilité résidentielle chez les enfants et les jeunes Autochtones en milieu urbain

Stewart Clatworthy
Four Directions Project Consultants

De nombreuses études ont examiné les tendances de la mobilité des Autochtones au Canada. Cependant, la majorité porte sur une seule dimension de la mobilité : la migration ou les déplacements entre les collectivités[1]. La mobilité résidentielle ou le déménagement au sein de la même collectivité représente une autre dimension de la mobilité qui n'a pas fait l'objet d'études approfondies dans le contexte de la population autochtone canadienne. Cette dimension de la mobilité est importante, puisque ce processus permet aux ménages de s'ajuster afin de répondre à l'évolution de leurs besoins et ressources.

Au cours des vingt dernières années, de nombreuses études ont porté sur les problèmes de logement que connaissent les populations autochtones urbaines (Clatworthy et Stevens, 1987; Spector, 1996). Cependant, peu ont comparé les conditions de logement des personnes qui déménagent à celles qui ne déménagent pas, et jusqu'à quel point la mobilité résidentielle se traduit en conditions de logement acceptables.

Le présent article présente les résultats d'une recherche plus vaste sur les conditions et les besoins en logement des Autochtones au Canada[2]. Il porte sur les besoins en logement et les taux de mobilité résidentielle des enfants (0 à 14 ans) et des jeunes (15 à 29 ans) Autochtones vivant dans des réserves situées en région urbaine et examine également les résultats en matière de

FIGURE 1
Pourcentage d'enfants et de jeunes Autochtones urbains ayant un besoin impérieux de logement, par statut d'occupation et par province/région, 2001

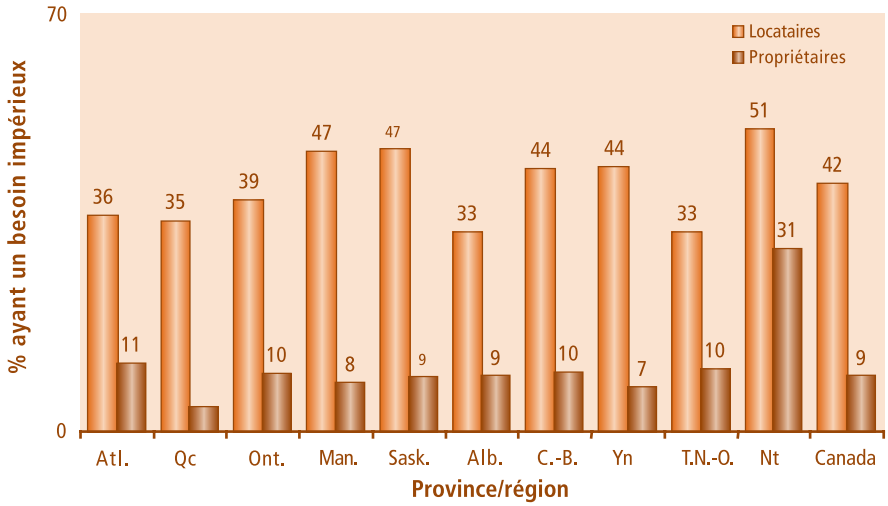

Source : Totalisations spéciales du Recensement du Canada de 2001.

FIGURE 2

Probabilités d'un besoin impérieux de logement (Autochtones par rapport à non-Autochtones), par province/région, Canada, 2001

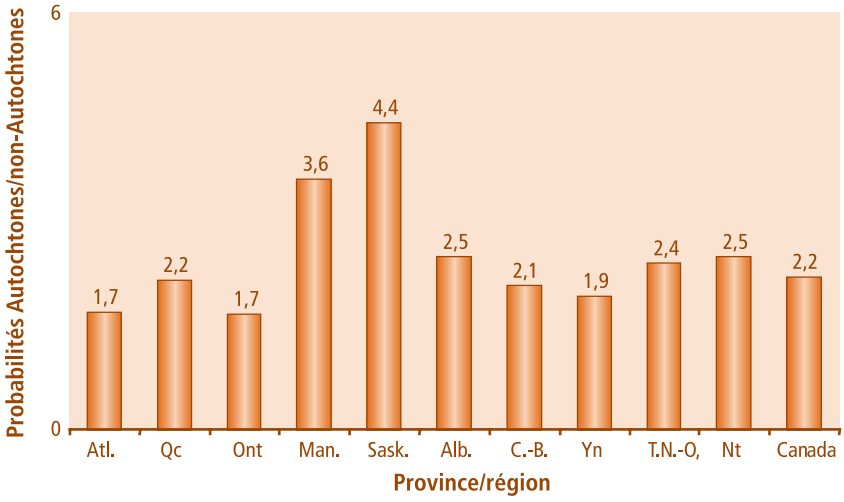

Source : Totalisations spéciales du Recensement du Canada de 2001.

logement et les autres conséquences liées aux déménagements pour ce segment de la population. La recherche s'appuie sur les données du recensement du Canada de 2001[3].

Les besoins en logement des enfants et des jeunes Autochtones en milieux urbains

Au Canada, les besoins en logement (ou les déficits de consommation) sont généralement examinés en fonction de trois critères : le coût, la qualité et l'adéquation entre l'offre et les besoins. Cependant, il ne faudrait pas croire que les déficiences en matière de logement se traduisent nécessairement en problèmes du point de vue de la consommation. Par exemple, certains ménages dont le logement n'est pas adéquat pourraient acquérir un plus grand logement tout en respectant le critère de coût. Afin de mesurer les problèmes de consommation en matière de logement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a élaboré le concept de besoin « impérieux » de logement. On juge qu'un ménage a un besoin impérieux de logement s'il ne répond pas à au moins un des trois critères et si son revenu ne lui permet pas d'obtenir sur le marché local un logement qui satisfait aux trois critères.

La figure 1 présente des estimations de besoin impérieux de logement chez les enfants et les jeunes Autochtones en milieux urbains. À l'échelle nationale, plus ou moins 30 % de cette population (71 750 personnes) a connu un besoin impérieux de logement en 2001. Cependant, la prévalence de cette situation variait nettement selon le statut d'occupation et était cinq fois plus élevée chez les locataires (42 %) que chez les propriétaires (9 %). La figure montre également des variations régionales importantes, notamment chez les locataires : le besoin impérieux de logement était plus répandu parmi les enfants et les jeunes au Nunavut, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Yukon.

La figure 2 présente les différences en besoin impérieux de logement entre les enfants et les jeunes Autochtones urbains et les non-Autochtones, sous la forme d'un rapport de cotes[4]. Les ratios indiquent que dans toutes les provinces/régions, le besoin impérieux de logement était beaucoup plus courant chez les enfants et les jeunes Autochtones que chez les non-Autochtones. À l'échelle nationale, les enfants et les jeunes Autochtones urbains étaient 2,2 fois plus susceptibles d'avoir un besoin impérieux de logement que les non-Autochtones; dans les régions urbaines du Manitoba et de la Saskatchewan, la prévalence était au moins 3,6 fois plus élevée chez les Autochtones que chez les non-Autochtones.

Le taux élevé de besoin impérieux de logement des enfants et des jeunes Autochtones urbains est dû en grande partie au faible revenu des ménages. Chez les enfants et les jeunes vivant dans les ménages se trouvant dans cette situation, 84 % connaissaient des problèmes liés aux coûts, 29 % des problèmes concernant le caractère adéquat du logement (surpeuplement) et 23 % des problèmes de qualité (conditions), tandis que 36 % présentaient des problèmes multiples.

La mobilité résidentielle chez les enfants et les jeunes Autochtones urbains

Comme l'indique le tableau 1, en 2000-2001, le taux de mobilité résidentielle des enfants et des

jeunes Autochtones urbains était de 264,3 par 1 000 habitants, environ 1,9 fois plus élevé que chez les non-Autochtones. La mobilité résidentielle était plus fréquente chez les jeunes que chez les enfants autochtones et beaucoup plus chez les enfants et les jeunes Indiens inscrits que chez les autres groupes autochtones.

Le tableau 2 donne plus de détails sur les tendances concernant la mobilité des enfants et des jeunes Autochtones urbains et présente des estimations des taux de mobilité résidentielle des ménages tenus par des jeunes Autochtones et de toutes les familles autochtones avec enfants[5]. Il apparaît que plus du quart de ces ménages ont déménagé entre 2000 et 2001, soit un

TABLEAU 1

Taux annuel de mobilité résidentielle (par 1 000 habitants) chez les enfants et les jeunes Autochtones et non-Autochtones urbains, par groupe autochtone, Canada, 2000-2001

Groupe de population	Groupe d'âge		
	Enfants	Jeunes	Enfants et jeunes
Indiens inscrits	258,7	340,9	295,7
Indiens non inscrits	211,0	289,7	245,2
Métis	191,5	285,9	237,3
Inuits	188,4	259,5	218,4
Autochtones	225,4	310,0	264,3
Non-Autochtones	98,5	172,7	137,1
Autochtones/non-Autochtones	2,3	1,8	1,9

Source : Totalisations spéciales du Recensement du Canada de 2001.

TABLEAU 2

Taux annuel de mobilité résidentielle (par 1 000 ménages) chez les ménages autochtones et non autochtones urbains entretenus par des jeunes et chez les familles avec enfants, par statut d'occupation, Canada, 2000-2001

Groupes de population	Jeunes soutiens de famille (15 à 29 ans)			Toutes les familles avec enfants	Jeunes ménages et familles avec enfants
	Vivant seuls	Couples sans enfant	Familles avec enfants		
Taux de mobilité des locataires					
Autochtones	541,0	494,5	421,6	298,7	350,6
Non-Autochtones	427,0	377,5	336,4	187,5	261,4
Autochtones/non-Autochtones	1,3	1,3	1,3	1,6	1,3
Taux de mobilité des propriétaires					
Autochtones	326,2	274,9	210,5	84,8	101,4
Non-Autochtones	280,1	268,1	165,4	57,7	71,4
Autochtones/non-Autochtones	1,2	1,0	381,3	1,5	1,4
Taux de mobilité des locataires et des propriétaires					
Autochtones	514,5	398,4	381,3	203,0	251,2
Non-Autochtones	404,0	289,6	272,5	96,0	141,1
Autochtones/non-Autochtones	1,3	1,4	1,4	2,1	1,8
Taux de propriété (%)					
Autochtones	12,4	26,6	30,2	59,4	40,2
Non-Autochtones	15,7	37,4	50,5	79,5	63,0
Autochtones/non-Autochtones	0,8	0,7	0,6	0,7	0,6

Source : Totalisations spéciales du Recensement du Canada de 2001.

TABLEAU 3

Prévalence du besoin impérieux de logement chez les jeunes familles autochtones urbaines avec enfants louant un logement, par statut de mobilité résidentielle et par province/région, Canada, 2001

Province/région	% ayant un besoin impérieux de logement		Familles qui déménagent / ne déménagent pas
	Familles qui ne déménagent pas	Familles qui déménagent	
Région de l'Atlantique	35,0	44,8	1,3
Québec	27,7	39,8	1,4
Ontario	38,5	47,4	1,2
Manitoba	47,1	53,5	1,1
Saskatchewan	43,6	56,7	1,3
Alberta	34,8	39,0	1,1
Colombie-Britannique	45,2	55,7	1,2
Yukon	42,2	42,9	1,0
Territoires du Nord-Ouest	32,1	35,5	1,1
Nunavut	50,0	44,1	0,9
Canada	40,5	49.6	1,2

Source : Totalisations spéciales du Rencensement du Canada de 2001.

taux environ 1,8 fois plus élevé que chez les non-Autochtones. Le taux de mobilité résidentielle des ménages entretenus par de jeunes Autochtones était particulièrement élevé.

Le taux très élevé de mobilité résidentielle des ménages autochtones urbains locataires montre l'importance du statut d'occupation[6]. Chez les ménages sans enfants tenus par de jeunes Autochtones (c.-à-d., les personnes seules ou les couples sans enfants), le taux de mobilité résidentielle des locataires était 1,8 fois plus élevé que celui des propriétaires (de 2 à 3,5 fois plus élevé dans le cas des familles avec enfants). Les différences étaient similaires entre les locataires et les propriétaires non autochtones.

La qualité du logement et la mobilité résidentielle

Bien que le taux élevé de mobilité résidentielle enregistré chez les ménages autochtones comparativement aux ménages non autochtones semble être lié en grande partie au statut d'occupation, le taux de mobilité résidentielle des jeunes ménages autochtones avec enfants dépassait celui des non autochtones autant chez les locataires que chez les propriétaires. Par conséquent, il est plausible que d'autres facteurs que le statut d'occupation contribuent à ce taux élevé.

Peu d'études examinent les raisons des déménagements résidentiels. Cependant, la raison invoquée le plus souvent dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 était la volonté d'améliorer les conditions de logement (Clatworthy, 1996). Cette constatation, conjuguée au taux élevé de besoin impérieux de logement indiqué ci-dessus, nous permet de faire l'hypothèse selon laquelle le taux élevé de mobilité résidentielle chez les enfants et les jeunes Autochtones urbains découle de conditions de logement inadéquates.

Comme il a été mentionné, un déménagement est généralement considéré comme une occasion pour les ménages de mieux faire concorder leur consommation en matière de logement avec leurs besoins et leurs ressources. Ceci soulève une question importante : dans quelle mesure la mobilité résidentielle chez les enfants et les jeunes Autochtones résulte-t-elle en conditions de logement acceptables? On peut examiner cette question en comparant la prévalence du besoin impérieux de logement chez les ménages qui déménagent et ceux qui ne déménagent pas. Les résultats de l'analyse des familles autochtones urbaines avec enfants qui louaient leur logement, résumés dans le tableau 3, indiquent que dans toutes les provinces/régions à l'exception du Nunavut, le taux en besoin impérieux de logement était plus élevé chez les familles qui avaient déménagé récemment que chez celles qui n'avaient pas déménagé. À l'échelle nationale, à peu près la moitié des familles locataires avec enfants qui avaient déménagé avaient un besoin impérieux en logement, un taux environ 1,2 fois plus élevé que celui des familles n'ayant pas déménagé. Les résultats pour d'autres types de ménages autochtones indiquent une tendance similaire. Ces résultats

sont confirmés dans une étude empirique réalisée en 1991 (Clatworthy, 1996) et semblent indiquer que pour un segment important des enfants et des jeunes Autochtones urbains, les déménagements ne mènent pas à des conditions de logement acceptables. Par conséquent, il est permis de croire que le taux de mobilité élevé chez les enfants et les jeunes Autochtones urbains est préoccupant suggérant qu'une grande mobilité constitue une autre dimension des problèmes de logement que connaissent les peuples autochtones.

Analyse et conséquences

Cette conclusion soulève d'importantes questions pour les chercheurs et les décideurs quant aux expériences de logement des enfants Autochtones urbains. Premièrement, les problèmes de logement des familles autochtones sont corrélés à un revenu faible limitant les options de logement. Beaucoup de familles font ainsi face à des choix difficiles, entre des logements de moindre qualité et (ou) trop petits ou trop coûteux. En revanche, cette situation semble contribuer aux changements fréquents de résidence chez les ménages autochtones qui cherchent à améliorer leurs conditions de logement. Cependant, ces déménagements n'entraînent pas nécessairement des niveaux acceptables de logement[7]. Pour les enfants de ces familles, cela se solde par un cycle de bouleversements et de logements de moindre qualité, aggravé par d'autres facteurs liés à la pauvreté.

Bien qu'il n'existe pas d'abondantes recherches sur les conséquences du taux de mobilité chez les Autochtones en milieux urbains, de plus en plus de publications suggèrent qu'il y aurait un lien, dans certaines situations, entre les déménagements fréquents et des issues défavorables chez les enfants, notamment des Autochtones. Selon une étude récente (Clatworthy, 2000), la mobilité des étudiants dans les écoles des quartiers centraux de Winnipeg dont plus de la moitié de la population est autochtone est deux fois plus élevée que le taux moyen retrouvé dans les quartiers centraux. Dans certaines de ces écoles, la mobilité avoisine les 100 %. Bien que cette recherche ne prétend pas établir une certaine causalité entre les changements d'école et les résultats scolaires, deux autres études récentes établissent un lien entre la mobilité étudiante et les résultats scolaires. Selon une étude du Government Accounting Office (1994) menée aux États-Unis, parmi les élèves américains de troisième année qui changeaient fréquemment d'école, 41 % se classaient sous le niveau scolaire en lecture, comparativement à 26 % chez les élèves qui n'avaient jamais changé d'école. Le Government Accounting Office a également établi une relation entre les faibles résultats en mathématiques et les problèmes comportementaux et les changements fréquents d'école.

Une étude canadienne menée récemment par Aman (Voir son article co-écrit avec Ungerleider dans ce numéro) sur les impacts de la mobilité et du changement d'école sur le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les jeunes (y compris les Autochtones) en Colombie-Britannique est arrivée aux même hypothèses en ce qui concerne le lien entre la mobilité étudiante et de faibles résultats scolaires. Le taux d'obtention d'un diplôme chez les élèves qui n'avaient pas changé d'école était environ deux fois plus élevé que chez les élèves qui avaient connu un changement.

Les données sur les impacts négatifs de la mobilité due à des changements d'école ou à des déménagements, suscitent des préoccupations quant au cycle intergénérationnel : un faible rendement scolaire risque de se traduire à l'âge adulte par un faible revenu, faisant en sorte que les personnes sont plus susceptibles de connaître des problèmes de logement. Compte tenu de ce risque, il faut examiner sérieusement les interventions visant la mobilité résidentielle chez les jeunes familles autochtones urbaines, notamment concernant l'offre de logements ainsi que celles visant la pauvreté[8].

Notes

1 Selon une recherche récente (Clatworthy et Norris, 2007), le taux de déménagement de la population autochtone, en provenance des régions urbaines ou vers celles-ci, est environ 1,5 fois plus élevé que celui de la population non autochtone.

2 Les données présentées dans ce document s'appuient sur les résultats de la recherche en cours financée par Affaires indiennes et du Nord Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur les conditions et les besoins de logement de la population autochtone du Canada vivant dans les réserves et hors réserve. Les données présentées dans le cadre de cette étude comprennent les personnes qui se sont identifiées en tant qu'Autochtone (c.-à-d., Indien nord-américain, Métis, Inuit), Indien inscrit ou membre d'une bande.

3 Cette étude présente les taux annuels de mobilité résidentielle pour la période d'un an précédant le recensement du Canada de 2001. Ces taux sont calculés pour la population non migrante (c.-à-d., les personnes résidant dans la même collectivité en 2000 et 2001).

4 Le rapport de cotes mesure la probabilité d'un événement (p. ex., avoir un besoin impérieux de logement) au sein d'un groupe particulier de la population

(p. ex., les Autochtones) par rapport à un autre groupe (les non-Autochtones). Un ratio de un indique que l'événement se produit dans la même mesure au sein des deux groupes. Un ratio de deux indique que l'événement se produit deux fois plus souvent chez les Autochtones que chez les non-Autochtones.

5 Le taux de mobilité des ménages est défini selon le statut de mobilité résidentielle du soutien de famille. La majorité des déménagements, notamment chez les couples mariés et les familles, concernent en général tous les membres du ménage.

6 Il a été établi que le statut d'occupation était un facteur causal de la mobilité résidentielle. Comparés aux locataires, les propriétaires ont des coûts de déménagement plus élevés rattachés aux frais (p. ex., les frais de courtage et juridiques), à la vente ou à l'achat d'une unité de logement.

7 Bien que les données semblent indiquer que de nombreuses familles qui déménagent n'acquièrent pas un logement acceptable, les déménagements sont susceptibles d'améliorer divers aspects de la consommation en logement (quartiers plus favorisés et une accessibilité accrue au travail et aux écoles). Il est impossible d'examiner à fond ces questions avec les données de recensement.

8 La mobilité peut contribuer à d'autres problèmes chez les enfants et les jeunes Autochtones. En effet, certaines recherches suggèrent qu'un taux de mobilité élevé peut aussi nuire à la socialisation et diminuer la cohésion sociale. La mobilité peut également nuire à la continuité des services offerts aux familles dans le besoin.

Pour consulter l'ensemble des références, voir la version électronique de ce numéro sur le site web du PRP à <www.recherchepolitique.gc.ca>

Données sur les Autochtones : Perspectives de recherches et d'analyses futures

Les articles du présent numéro ont été écrits tout juste avant la diffusion de nouvelles sources de données sur les Autochtones. Les données qui seront rendues publiques en 2008 ouvriront de nouvelles possibilités de recherche sur les questions soulevées dans ce numéro d'*Horizons*.

Recensement

Le Recensement de 2006 offre un large éventail de tableaux de données sur divers thèmes. Des données démographiques et socioéconomiques sur les peuples autochtones du Canada seront rendues publiques de janvier à mai 2008. En janvier 2008, Statistique Canada a diffusé en ligne sa première analyse des données démographiques, *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006* <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/aboriginal/index.cfm>. D'autres analyses seront possibles avec les prochaines diffusions du Recensement de 2006.

Enquêtes postcensitaires

Statistique Canada, en collaboration avec des conseillers autochtones de partout au pays, ainsi que de concert avec des organismes autochtones nationaux et des partenaires fédéraux, a réalisé deux enquêtes auprès de la population autochtone vivant hors réserve : l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) et l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2006.

L'EEA est une enquête nationale sur les enfants des membres des Premières nations, les enfants inuits et les enfants métis de moins de 6 ans, qui permet de recueillir des données sur leur développement et leur bien-être. L'EAPA fournit des données sur les conditions socioéconomiques des enfants et des jeunes de 6 à 14 ans ainsi que des adultes de 15 ans et plus dans tous les groupes autochtones du Canada. On s'attend à ce que les données de l'EEA et de l'EAPA soient diffusées à l'automne 2008.

Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) permet de recueillir chaque mois des renseignements sur la situation sur le marché du travail des Autochtones hors réserve.

Depuis janvier 2007, dans le cadre de l'EPA, des questions sur l'identité autochtone sont posées dans toutes les provinces. Auparavant, elles ne l'étaient que dans certaines régions, notamment l'Ouest canadien, et pour l'instant, seules des données pour cette région sont disponibles. Toutefois, des données nationales devraient être diffusées à l'automne 2008. Pour obtenir plus de renseignements sur ces produits, visitez le site web de Statistique Canada à l'adresse <www.statcan.ca>.

Références

Réflexions sur l'identité et le pouvoir d'agir : des thèmes récurrents dans la discussion sur et avec la jeunesse autochtone
Page 7

Fondation autochtone de guérison. 2006. *Rapport final de la Fondation autochtone de guérison, Volume 1: Un cheminement de guérison*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison.

Fondation autochtone de guérison, Comité consultatif sur le mieux-être mental des membres des Premières nations et des Inuits (CCMEM). 2001. *A Comprehensive Culturally Appropriate Mental Wellness Framework*.

Canada, Santé Canada. 2005. *Plan directeur de la santé des Autochtones : un plan de transformation sur 10 ans*, préparé pour la réunion entre les premiers ministres et les dirigeants d'organisations autochtones, les 24 et 25 novembre 2005, un travail en constante évolution, consulté en ligne le 19 novembre 2007 : <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/system-regime/2005-blueprint-plan-abor-auto/index_f.html>.

Canada, Santé et Bien-être social Canada, le Comité directeur sur la santé mentale des Autochtones. 1991. *Programme de santé mentale destiné aux Premières nations et aux Inuit*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada.

Canada, CRPA (Commission royale sur les peuples autochtones). 1996. *Rassembler nos forces*, volume 3, Ottawa, Groupe de Communication Canada.

———. 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, volume 4, Perspectives et réalités, Ottawa, Groupe de Communication Canada. <www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html>.

———. 1997. *Pour sept générations : legs documentaire de la Commission royale sur les peuples autochtones*, version CD-ROM, Ottawa, Libraxus.

Canada, Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. 2003. *Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain : Plan d'action pour le changement*. <www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/abpr-f/repfinoct03-f.htm>.

Canada, Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. 2006. *De l'ombre à la lumière*. <http://www.parl.gc.ca/39/3/parlbus/commbus/senate/Com-f/SOCI-F/rep-f/rep02may06-f.htm>.

Castellano, Marlene. 1970. *Vocation or Identity: The Dilemma of Indian Youth*, dans Waubageshig (dir.), The Only Good Indian, Don Mills, Ontario, New Press, p. 52–60.

Chandler, M.J. et L. Ball. 1990. « Continuity and Commitment: A Developmental Analysis of the Identity Formation Process in Suicidal and Non-Suicidal Youth », dans H. Bosma et S. Jackson (ed.), *Coping and Self-Concept in Adolescence*, New York, Springer-Verlag, p. 149–166.

DeGagné, Michael D. 2002. *Interaction Without Integration: The Experience of Successful First Nations Students in Canadian Post-Secondary Education*, thèse de doctorat, Department of Educational Administration, Université du Michigan.

———. 2006. *Administration in a National Aboriginal Organization: Impacts of Cultural Adaptations*, non publié, disponible auprès de la Fondation autochtone de guérison.

Erasmus, Georges. 2002. *The LaFontaine Baldwin Lectures Volume 1*, Rudyard Griffiths (dir.), Toronto, Penquin Books.

Erikson, E. 1968. *Identity, Youth and Crisis*, New York, W.W. Norton.

Mussell, Bill. 2005. *Les guerriers-soignants : Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières nations – Un guide ressource*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison : <http://www.fadg.ca/publications/collection-recherche.

Restoule, Jean-Paul. 2004. *Aboriginal Identity in Urban Areas: Shifting the Focus from Definition to Context*, thèse de doctorat, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto.

Tookoome, Robert. 1989. Communication personnelle.

Wesley-Esquimaux, Cynthia et Magdalena Smolewski. 2004. *Traumatisme historique et guérison autochtone*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison. <http://www.fadg.ca/publications/collection-recherche>.

Williams, Lorna. 2000. « Urban Aboriginal Education », dans Marlene Brant Castellano, Lynne Davis et Louise Lahache (dir.), *Aboriginal Education, Fulfilling the Promise*, Vancouver, University of British Columbia Press, p. 129–146.

Les peuples autochtones : une population jeune pour les années à venir
Page 13

Guimond, Eric. 2007. *Définitions floues et explosion démographique chez les populations autochtones du Canada de 1986 à 2001*. Troisième symposium annuel de la collaboration en recherche sur les politiques liées à la population, au travail et à la famille, Ottawa, 13-14 décembre 2007.

Kerr D., E. Guimond et M.J. Norris. 2003. « Perils and Pitfalls of Aboriginal Demography: Lessons Learned from the RCAP Projections », dans *Aboriginal Conditions: Research Foundations for Public Policy*, publié par J. White, P. Maxim et D. Beavon, UBC Press.

Wilkins, Russel, Sharanjit Uppal, Philippe Finès, Sacha Senécal, Éric Guimond, René Dion. 2007. *Surveillance de la mortalité dans les régions du Canada habitées par des Inuits*. Troisième symposium annuel de la collaboration en recherche sur les politiques liées à la population, au travail et à la famille, Ottawa, 13-14 décembre 2007.

Comment peut-on être jeune Autochtone?
Page 21

Attias-Donfut, Claudine. 1988. *Sociologie des générations*. PUF, Le Sociologue, Paris.

Bourdieu, Pierre. 1980. « La jeunesse n'est qu'un mot » dans *Questions de sociologie*, Paris, Édition de Minuit.

Bucholtz, Mary. 2002. "Youth and Cultural Practice", *Annual Review of Anthropology*, 31: 525-552.

Statistique Canada. 2003. *Peuples autochtones du Canada. Un profil démographique*.

Descola, Philippe. 1996, *Les lances du crépuscule*. Paris, Plon.

Galland, Olivier. 2001 [1993]. *Sociologie de la jeunesse*, Paris, PUF.

Jérôme, Laurent (dir.). 2005a. « Jeunes Autochtones. Espaces d'expression et d'affirmation », *Recherches Amérindiennes au Québec* (35, 3).

_____. 2005. « Les réalités et les défis pour les jeunes en milieux inuits et autochtones contemporains », rapport du colloque annuel du CIÉRA 2005, collection du CIÉRA.

Ingold, Tim. 2000. *The Perception of the Environment. Essays in Livelihood, Dwelling and Skill*, London and New York, Routledge.

Secrétariat aux affaires autochtones. Printemps 1993. *Comment peut-on être Autochtone? : remarques sur la question autochtone*, Québec, 36 p.

Mannheim, Karl. 1990. *Le Problème des générations*. Nathan (1ère éd. en allemand, 1928), Paris.

Vine Deloria Jr. 1997. *Indians and anthropology*, Tucson, University of Arizona Press.

Le bien-être actuel des jeunes Indiens inscrits : sources de préoccupations quant à l'avenir?
Page 26

Bureau fédéral de la statistique. 1947. *Statistiques vitales : rapport analytique nº 4*, Ottawa, Ministère du Commerce, nº 84 515 au catalogue.

Cooke, M., D. Beavon et M. McHardy. 2004. *Mesure du bien-être des peuples autochtones : application de l'indicateur du développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits au Canada, 1981–2001*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse. <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/mwb/index_f.html>

Cooke, M. et E. Guimond. 2006. *Égalité entre les sexes et bien-être*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse. <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/gewb_f.pdf>

Harris, K. M., P. Gordon-Larsen et al. 2006. Longitudinal trends in race/ethnic disparities in leading health indicators from adolescence to young adulthood, *Archives of pediatrics & adolescent medicine*, vol. 160, nº 1, p. 74–81.

Hull, J. 2005. *Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail Canada, 2001*. Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse. <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/pse/01/index_f.html>

O'Sullivan, E. 2006. *L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : bien-être des collectivités des Premières nations, de 1981 à 2001 et à l'avenir*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse. <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/cwb/wbc/index_f.html>

Changements d'école chez les élèves autochtones entre la maternelle et la 12e année en Colombie-Britannique
Page 31

Aman, C.L. 2006. « Exploring the Influence of School and Community Relationships on the Performance of Aboriginal Students in British Columbia Public Schools ». Dissertation. Colombie-Britannique (Canada).

Hotton, J., K. Monk et S. Pitman. 2004. « Students Move: Supporting Students Who Change Schools ». Department of Education, Science and Training, Australie. <www.dest.gov.au/sectors/school_education/publications_resources/profiles/students_move_changing_schools.htm>.

Postl, B. 2005. « British Columbia First Nations Schools Funding Analysis (Revised): 2003/2004 School Year ». Affaires indiennes et du Nord Canada.

Rumberger R.W., K.A.Larson, R.K. Ream et G. Palardy. 1999. « The Educational Consequences of Mobility for California Students and Schools ». Policy Analysis for California Education (PACE). Université de Californie à Berkeley et Université Stanford, Berkeley, p. 114 à 126.

Niveau d'études universitaires au sein de la population des Indiens inscrits, de 1981 à 2001 : Analyse de cohortes
Page 34

Beavon, Daniel, Martin Cooke et Mindy McHardy. 2004. *Measuring the Well-Being of Aboriginal People: An Application of the United Nations Human Development Index to Registered Indians of Canada, 1981-2001*, volume 1. Aboriginal Policy Research, p. 46.

Brownell, Marni, Noralou Roos, Randy Fransoo et al. 2006. « Is the Class Half Empty? A Population-Based Perspective on Socio-Economic Status and Educational Outcomes », dans *Choices*, Institut de recherche en politiques publiques, vol. 12, nº 5. Octobre.

Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada. 2001. *Vue d'ensemble des données sur les programmes du MAINC : Éducation*, Direction générale de la gestion de l'information. <www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/ove_f.html>

Canada, Bureau du Vérificateur général du Canada. 2004. « Affaires indiennes et du Nord Canada – Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire », chapitre 5 du *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*.

Canada, Statistique Canada. 2002. *Dictionnaire du recensement de 2001*, Division des opérations du recensement, août.

———. 2003. « Frais de scolarité à l'université », *Le Quotidien*, 12 août.

———. 2005. « Effectifs universitaires ». *Le Quotidien*, 11 octobre.

Christofides, Louis N., Michael Hoy et Ling Yang. 2006. *The Gender Imbalance in Participation in Canadian Universities*. (1997-2003).

Conseil des ministres de l'Éducation et Statistique Canada. 2005. *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*.

Glenn, Norval D. 2005. *Cohort Analysis*, deuxième édition, Sage Publications.

Gorard, Stephen, John Fitz et Chris Taylor. 2001. « School Choice Impacts: What Do We Know? » *Education Researcher* 30 (7) : 18-23.

Guimond, É. 2003. « Changing Ethnicity: The Concept of Ethnic Drifters ». Chapitre 4 dans *Aboriginal Conditions: Research as a Foundation for Public Policy*, Vancouver : University of British Columbia Press.

Hanson/Mcleod Institute. 2005. *Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne, juin.

Howe, E. 2002. *Education and Lifetime Income for Aboriginal People in Saskatchewan*. Regina : Université de la Saskatchewan, Département d'économie.

Hull, Jeremy. 2005. *Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail Canada*, 2001.

Kirkness, Verna J. et Ray Barnhardt. 1991. « First Nations and Higher Education: The Four Rs – Respect, Relevance, Reciprocity and Responsibility », *Journal of American Indian Education*, 30, nº 2.

Lambert, Mylene, Klarka Zeman, Mary Allen et Patrick Bussière, 2004. « Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi? Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition », document de recherche, Division culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Loi sur les Indiens, L.R., 1985. <http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/I-5///fr?page=1>.

Mackay, Ron et Lawrence Myles. 1995. « A Major Challenge for Education System: Aboriginal Retention and Dropout ». P. 157 à 178 dans *First Nation Education in Canada: The Circle Unfolds*, Vancouver : University of British Columbia Press.

Maxim, Paul et Jerry White. 2005. « School Completion and Workforce Transitions among Urban Aboriginal Youth », chapitre 2, *Aboriginal Policy Research: Moving Forward, Making a Difference*, volume 3, Thompson Educational Publishing.

Mendelsohn, M. 2006. *Aboriginal Peoples and Post-Secondary Education in Canada*, Caledon Institute of Social Policy.

Vermaeten, A., Mary-Jane Norris *et al*. 2004. « Educational Outcomes of Students Funded by the Department of Indian Affairs Canada: Illustration of a Longitudinal Assessment with Potential Application to Policy Research », page 205 à 230 dans *Aboriginal Policy Research: Setting the Agenda for Change*, volume 1, Thompson Educational Publishing.

Les jeunes Autochtones et le marché du travail canadien
Page 40

Clatworthy, S. 2007. *Projections des populations autochtones, Canada, provinces et régions : 2001 – 2026*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse.

Hull, J. 2005. « *Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail Canada, 2001* », Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, juin. <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/pse/01/ 01_f.pdf>.

Statistique Canada, 2005. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005-2031*. Ottawa, Statistique Canada, Décembre (91-520-XIF). <http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/listpub_f.cgi?catno=91-520-XIF2005001>.

Les facteurs qui influencent les transitions scolaires et professionnelles des Premières nations
Page 45

Archibald, J., M. Pidgeon, S. Janvier, H. Commodore et R. McCormick. 2002. « *Teacher Recruitment, Retention and Training: Implications for First Nations Education* », *A Literature Review*, préparé pour le Groupe de travail sur l'éducation du ministre et Affaires indiennes et du Nord Canada.

Armstong, R. 2001. « *Tendances géographiques du bien-être socioéconomique des collectivités des Premières nations* », préparé pour Statistique Canada, division Agriculture, nº 21-601-MIE01046 au cat., ministre de l'Industrie, Ottawa.

Barnsley, P. 2005. « College Dispute Upsets Students », *Windspeaker News*, vol. 22, nº 11.

Breaker, R. et B. Kawaguchi. 2002. « *Infrastructure and Funding in First Nations Education: Education Renewal Initiative* », *A Literature Review*, Summary and Recommendations, préparé par le Groupe de travail sur l'éducation du ministre, au nom du ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord, Projet de renouvellement en éducation.

Statistique Canada. 2001. « Profils des communautés de 2001 », Enquête auprès des peuples autochtones, <http://www12.statcan.ca/francais/profil01aps/home_f.cfm>.

Conseil canadien sur l'apprentissage. 2006. « L'écart éducatif entre les zones rurales et urbaines », <www.ccl-cca.ca>.

Dwyer, P. et J. Wyn. 2001. « *Youth, Education and Risk* », Londres, Routledge/Falmer.

Gabor, P., S. Thibodeau et S. Manychie. 1996. « Taking Flight? The Transition Experiences of Native Youth », p. 79–89 dans *Youth in Transition: Perspectives on Research and Policy*, B. Galaway et J. Hudson (dir.), Toronto, Thompson.

Looker, E, et P. Dwyer. 1998. « Educational and Negotiated Reality: Complexities Facing Rural Youth in the 1990s », *Journal of Youth Studies*, vol. 1, nº 1, p. 5–22.

Malatest et associés Ltd. 2004. « *La population autochtone et l'enseignement postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris* », Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Morgan, N. 2002. « *If Not Now, Then When? First Nations Jurisdiction Over Education: A Literature Review* », rapport au Groupe de travail du ministre sur l'éducation des Premières nations.

Morgan, N. et M. Louie. 2006. « *Post-Secondary Quality Assurance Practices* », préparé pour la Indigenous Adult and Higher Learning Association, Vancouver.

Raffe, D. 2003. « Pathways Linking Education and Work: A Review of Concepts, Research, and Policy Debates », *Journal of Youth Studies*, vol. 6, nº 1, p. 3-19.

Smith, L. 1999. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, Londres, Zed Books.

Steinhauer, E. 2007. « Parental School Choice in First Nations Communities: Is There Really a Choice? », thèse de doctorat non publiée, Université de l'Alberta.

te Riele, K. 2004. « Youth Transitions in Australia: Challenging Assumptions of Linearity and Choice », *Journal of Youth Studies*, vol. 7, nº 3, p. 243-257.

White, J. et P. Maxim. 2007. « Bien-être des collectivités: comparaisons entre collectivités analogues », préparé pour la Division de la recherche stratégique et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada, < www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/cca/index_e.html>.

Wotherspoon, T. et V. Satzewich. 2000. *First Nations: Race, Class, and Gender Relations*, Saskatoon, Saskatchewan, Houghton Boston Press.

Quand les adolescentes ont des enfants : tendance et conséquences
Page 49

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2003. *Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain. Plan d'action pour le changement. Rapport final*. Ottawa, travaux des comités du Sénat, 37e législature, 2e session, <http://www.parl.gc.ca>

Cooke, M., D. Beavon et M. McHardy, 2004. *Mesure du bien-être des peuples autochtones : application de l'indicateur du développement humain des Nations unies aux Indiens inscrits du Canada, 1981–2001*. Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche stratégique et de l'analyse. <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/mwb/index_f.html>

Division de la population des Nations Unies, *Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2006*, base de données. <http://esa.un.org/unpp/index.asp?panel=2>

Eni, R et S Senécal, 2007. *Healthy Living Implications of Fetal Alcohol Spectrum Disorder: Moving Towards Understanding the Severity of Impact in the Canadian Aboriginal Population*.

Grindstaff, C.F., 1990. « Conséquences à long terme du mariage et de la fécondité chez les adolescentes » dans Dumas J., *Rapport sur l'état de la population du Canada 1988*, Statistique Canada, Division de la démographie, catalogue no. 91-209F.

O'Sullivan, E. et M. McMardy, 2004. *Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada : indice du bien-être des collectivités (IBC)*, 2001. Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse. <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/cwb/index_f.html>

Santé Canada, 2005. Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada. Ottawa, 133 pages.

United States General Accounting Office, 1998. *Teen Mothers. Selected Socio-Demographic Characteristics and Risk Factors*. Washington, D.C., Health, Education, and Human Services Division, GAO/HEHS-98-141, <http://www.gao.gov/archive/1998/he98141.pdf>

Réformes en matière de politiques et pratiques pour favoriser une transition positive des jeunes hommes autochtones vers la paternité

Page 52

Ball, J. (sous presse). « Indigenous fathers' involvement in reconstituting circles of care », *American Journal of Community Psychology*, numéro spécial sur les hommes et les masculinités.

Ball, J. et Asterisk Productions Ltd. 2007. Fatherhood: Indigenous Men's Journeys (Documentaire en format DVD), auteur.

Ball, J. et R. George. 2007. « Policies and practices affecting Aboriginal fathers' involvement with their young children », chapitre dans J.P. White, P. Maxim et D. Beavon (dir.), *La recherche sur les politiques autochtones au Canada*, vol. 3, (p. 123-144), Thompson Educational Press.

Ball, J. et K. Moselle. 2007. *Contributions des pères au bien-être de leurs enfants. Examen systématique de la recherche pour l'Agence de la santé publique du Canada*, projet du Fonds pour la santé de la population présenté lors de la Conférence inaugurale sur la santé des hommes canadiens, Victoria, 22 mars.

Ball, J. et C. Roberge. 2007. *Supporting the journeys of Aboriginal men: A guide for community programs*, Victoria, Université de Victoria, auteur.

Brent, D.A., J.A. Perper, G. Moritz et L. Liotus. 1995. « Post-traumatic stress disorder in peers of adolescent suicide victims: Predisposing factors and phenomenology », *Journal of the Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 34, nº 2, p. 209-215.

Chrisjohn, R. et S. Young avec M. Maraun. 1997. *The circle game: Shadows and substance in the Indian residential school experience in Canada*, Penticton (C.-B.), Theytus Books.

Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa (Ont.), Groupe Communication Canada. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html>

Cowan, C.P. et P.A. Cowan. 1987. « Men's involvement in parenthood: Identifying the antecedents and understanding the barriers », dans P.W. Berman et F.A. Pederson (dir.), *Men's transitions to parenthood: Longitudinal studies of early family experience* (p. 145-174), Hillsdale, NJ, Erlbaum.

Dawson, D. A. 1991. « Family structure and children's health and well-being: Data from the 1988 National Health Interview Survey on Child Health », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, nº 3, p. 573-584.

Eggebeen, D. J. et C. Knoester. 2001. « Does fatherhood matter for men? », *Journal of Marriage and Family*, nº 63, p. 381-393.

Evans, K.S. 1998. « Combating gender disparity in education: Guidelines for Early Childhood Educators », *Early Childhood Education Journal*, vol. 26, nº 2, p. 83-87.

Fournier, S. et E. Crey. 1997. *Stolen from our embrace: The abduction of Aboriginal children and the restoration of Aboriginal communities*, Vancouver, C.-B., Douglas & McIntyre.

Furstenberg, F.F. et C.C. Weiss. 2001. « Intergenerational transmission of fathering roles in at risk families », *Marriage and Family Review*, vol. 29, nos 2-3, p. 181-201.

Gleeson, J. P. 1996. « Kinship care as a child welfare service: The policy debate in an era of welfare reform », *Child Welfare*, vol. 75, nº 5, p. 419-449.

Gough, P., C. Blackstock, et N. Bala. 2005. *Jurisdiction and funding models for Aboriginal child and family service agencies*, Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, fiche de renseignements nº 30E, Toronto (Ont.), Canada, Université de Toronto. Consulté le 10 février 2006 à l'adresse : <www.cecwcepb.ca/DocsEng/JurisdictionandFunding30E.pdf>

Hackett, P. 2005. « From past to present: Understanding First Nations health patterns in a historical context », *Journal canadien de la santé publique*, nº 96, p. 17-21.

Harknett, K. 2005. *Children's elevated risk of asthma in unmarried families. Underlying structural and behavioral mechanisms*, document de travail no 2005-01-FF, Princeton, NJ, Center for Research on Child Well-being, p. 19-27.

Horn, W.F. et R. Sylvester. 2002. Father Facts (4th Ed.), National Fatherhood Initiative. Consulté le 10 septembre 2007 à l'adresse : <http://www.fatherhood.org/father facts.htm>

Howard, K.S., J.E. Lefever, J.G. Borkowski et T.L. Whitman. 2006. « Fathers' influence in the lives of children with adolescent mothers » *Journal of Family Psychology*, vol. 20, nº 3, p. 468-476.

Ing, N. R. 2000. *Dealing with shame and unresolved trauma: Residential school and its impact on the second and third generation adults*, thèse de doctorat non publiée, Department of Educational Studies, Université de la Colombie-Britannique.

Kelm, M. 1998. *Colonizing bodies: Aboriginal health and healing in British Columbia 1900 to 1950*, Vancouver (C.-B.), UBC Press.

Kirmayer, L., C. Simpson et M. Cargo. 2003. « Healing traditions: Culture, community and mental health promotion with Canadian Aboriginal peoples », *Australasian Psychiatry*, nº 11, p. 15-23.

Lawrence, B. 2004. « *"Real" Indians and others: Mixed-blood urban Native peoples and Aboriginal Nationhood* », Vancouver (C.-B.), UBC Press.

MacNaughton, G. 2000. *Rethinking gender in early childhood education*, Londres, Paul Chapman Publishing.

Marsiglio, W., R. D. Day et M. E. Lamb. 2000. « Exploring fatherhood diversity: Implications for conceptualizing father involvement », *Marriage & Family Review*, Special Issue: Fatherhood: Research, interventions, and policies, nº 29, p. 269-293.

McLanahan, S. et G. D. Sandefeur. 1994. Growing up with a single parent: *What hurts, what helps*, Cambridge, MA, Harvard University Press.

Miller, J.R. 1996. *Shingwauk's vision: A history of Native residential schools*, Toronto, University of Toronto Press.

Mussell, W. J. 2005. *Warrior-caregivers: Understanding the challenges and healing of First Nations men*, Ottawa (Ont.), Fondation autochtone de guérison.

Painter, G. et D.I. Levine. 2000. « Family structure and youths' outcomes: Which correlations are causal? », *Journal of Human Resources*, vol. 35, nº 3, p. 524-549.

Pleck, J. H. et B. P. Masciadrelli. 2004. « Paternal involvement: Levels, sources, and consequences », dans M.E. Lamb (dir.), *The role of the father in child development* (4th ed., p. 222-271), Hoboken, NJ, Wiley.

Roopnarine, J. L., J. Brown, P. Snell-White et N. B. Riegraf. 1995. « Father involvement in child care and household work in common-law dual-earner and single-earner Jamaican families », *Journal of Applied Developmental Psychology*, nº 16, p. 35-42.

Rubenstein, J. L., A. Halton, L. Kasten, C. Rubin et G. Stechler. 1998. « Suicidal behavior in adolescents: stress and protection in different family contexts », *American Journal of Orthopsychiatry*, nº 68, p. 274-284.

Russek, L. G. et G. E. Schwartz. 1997. « Perceptions of parental caring predict health status in midlife: A 35-Year follow-up of the Harvard Mastery of Stress Study », *Psychosomatic Medicine*, vol. 59 nº 2, p. 144-149.

Salee, D, avec D. Newhouse et C. Levesque. 2006. « Quality of life of Aboriginal people in Canada: An analysis of current research », *Choix IRPP*, vol. 12, nº 6, p. 1-40.

Santé Canada, 1997. *Équilibre - guérir en aidant. Wellness: Our future is now!*, documentaire vidéo écrit et réalisé par Melanie Goodchild.

Santé Canada, 2005. Indicateurs de santé comparable des Premières nations. <http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/gen/2005-01_healthsante_indicat/index_e.html#potential>

Smolewski, M. et C. C. Wesley-Esquimaux. 2003. *Traumatisme historique et guérison autochtone*, Ottawa (Ont.), Collection Recherche de la Fondation autochtone de guérison.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada. 2005. Une chance de faire la différence pour la génération actuelle d'enfants et de jeunes des Premières nations : le CNUDE et l'expérience vécue des enfants des Premières nations pris en charge par le système de protection de l'enfance au Canada, un mémoire au Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 7 février 2005. <http://www.fncfc.com/docs/CommitteeOnHumanRightsFeb2005.pdf>

Statistique Canada. 2001. *Recensement de la population 2001*, Ottawa (Ont.), Statistique Canada.

Statistique Canada. 2005. « Services correctionnels pour adultes au Canada : 2003/2004 », *Juristat*, vol. 25, nº 8. <http://www.statcan.ca>

Strauss, R.S. et J. Knight. 1999. « Influence of the home environment on the development of obesity in children » *Pediatrics*, vol. 103, nº 6, e85.

US Bureau of the Census. 2003. *Children's living arrangements and characteristics, mars 2002*, P200-547, Table C8, Washington, DC: GPO.

Zimmerman, M.A., D.A. Salem et P.C. Notaro. 2000. « Make room for daddy II: The positive effects of fathers' role in adolescent development », dans R.D. Taylor. M.C. Wang et al. (dir.), *Resilience across contexts: Family, work, culture, and community* (p. 233-253), Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum Associates.

La voix des jeunes Autochtones d'aujourd'hui : maintenir les langues autochtones vivantes pour les générations futures

Page 60

Patrimoine canadien. 2005. *Le début d'un temps nouveau : premier rapport en vue d'une stratégie de revitalisation des langues et des cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis*, rapport présenté à la ministre du Patrimoine canadien par le Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones, juin 2005, Ottawa, nº CH4-96/2005 au catalogue.

Chandler, M.J. 2006. « Cultural continuity in the face of radical social change: Language preservation as a protective factor against suicide in First Nations youth », document présenté à la conférence *Raising our Voices Language*, Cornwall, Ontario, 15 août 2006.

Kinkade, M.D. 1991. « The Decline of Native Languages in Canada », *Endangered Languages*, sous la direction de Robert H. Robins et Eugenius M. Uhlenbeck, publié avec l'autorisation du Comité international permanent des linguistes (CIPL), Canada, Berg Publishers Limited.

Norris, Mary Jane. 1998. « Les langues autochtones du Canada », *Tendances sociales canadiennes*, nº 51, hiver 1998, p. 9–17, nº 11-008 au catalogue.

———. 2003. « From generation to generation: survival and maintenance of Canada's aboriginal languages within families, communities and cities », *Maintnaining the Links: Language, Identity and the Lands*, Actes de la 7e conférence de la Foundation for Endangered Languages, Broome, Western Australia, du 22 au 24 septembre 2003.

———. 2004. « Status, Use and Accessibility of Canada's Aboriginal Languages within Communities and Cities ». Affiche, Foundation for Endangered Languages, 8e conférence internationale de l'UNESCO sur les langues et l'éducation, Institute d'Estudis Catalans, On the Margins of Nations: Endangered Languages and Linguistic Rights, Barcelone, du 29 septembre au 4 octobre 2004.

———. 2005. « La diversité et la situation des langues autochtones au Canada », dans *Les actes de la conférence Perspectives canadiennes et françaises sur la diversité*, 6 octobre 2003, Ottawa, ministère du Patrimoine canadien.

———. 2006. « Aboriginal Languages in Canada: Trends and Perspectives on Maintenance and Revitalization », *Aboriginal Policy Research: Moving Forward, Making a Difference*, J.P. White, S. Wingert, D. Beavon et P. Maxim (dir.), Toronto, Thompson Educational Publishing.

———. 2007. « Langues autochtones au Canada : nouvelles tendances et perspectives sur l'acquisition d'une langue seconde », dans *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, nº 11-007 au catalogue.

Norris, M.J. et L. Jantzen. 2002. « De génération en génération : Survie et préservation des langues autochtones du Canada au sein des familles, des collectivités et des villes », affiche et présentation PowerPoint, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et ministère du Patrimoine.

———. 2003. « Les langues autochtones en milieu urbain au Canada : Caractéristiques, considérations et conséquences », dans *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain*, David Newhouse et Evelyn Peters (dir.), Ottawa, Bureau du Conseil privé.

Norris, M.J. et K. MacCon. 2003. « Aboriginal language, transmission and maintenance in families: results of an intergenerational and gender-based analysis for Canada, 1996 », *Aboriginal Conditions: Research as a Foundation for Public Policy*, J. White, P. Maxim et D. Beavon (dir.), Vancouver, University of British Columbia Press.

Tulloch, Shelley. 2005. « Inuit youth: The future of Inuktitut », Actes de la 14e Inuit Studies Conference, du 11 au 15 août 2004, p. 285–300, compilé par R.O. van Everdingen, Arctic Institute of North America, Université de Calgary.

La continuité culturelle comme facteur de protection contre le suicide chez les jeunes des Premières nations
Page 68

Canada, Statistique Canada. 2001. *Annuaire du Canada, gouvernement du Canada*.

Chandler, M.J. et L. Ball. 1990. « Continuity and Commitment: A Developmental Analysis of the Identity Formation Process in Suicidal and Non-Suicidal Youth »,dans H. Bosma et S. Jackson (dir.), *Coping and Self-Concept in Adolescence*, New York, Springer-Verlag, p. 149–166.

Chandler, M.J. et C.E. Lalonde. 1998. « Cultural Continuity as a Hedge Against Suicide in Canada's First Nations », *Transcultural Psychiatry*, vol. 35, nº 2, p. 191–219.

Chandler, M.J., C.E. Lalonde, B. Sokol et D. Hallett. 2003. « Personal Persistence, Identity Development, and Suicide: A Study of Native and Non-Native North American Adolescents », *Monographs of the Society for Research in Child Development*, série nº 273 68, nº 2.

Kirmayer, L. 1994. « Suicide among Canadian Aboriginal People », *Transcultural Psychiatric Research Review*, nº 31, p. 3-57.

Lester, D. et B. Yang. 2006. « Should Suicide Prevention Programs Target Individuals or Society as a Whole? » *Crisis* vol. 27, nº 4, p. 200–210.

Rosen, A. 1954. « Detection of Suicidal Patients: An Example of Some Limitations in the Prediction of Infrequent Events », *Journal of Consulting Psychology*, nº 18, p.397–403.

Uqausirtinnik Annirusunniq - En quête de notre propre langue
Page 73

Berger, Thomas R. 2006. *Rapport final du conciliateur – Le projet Nunavut*, rapport présenté au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nu/lca/nlc_f.pdf>.

Burnaby, B. et J. Reyhner (dir.). 2002. *Indigenous Languages across the Community*, Flagstaff, Center for Excellence in Education, Université de Northern Arizona.

Canada, CRPA (Commission royale sur les Peuples autochtones). 1996. *Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, <http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html>.

Canada, Comité permanent des affaires autochtones. 1990. *Ma langue à moi : alphabétisation : les autochtones font le point : quatrième rapport du Comité permanent des affaires autochtones*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada.

Canada, Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones. 2005. *Le début d'un temps nouveau : Premier rapport en vue d'une stratégie de revitalisation des langues et des cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis*, rapport présenté au ministre du Patrimoine canadien, <http://www.aboriginallanguagestaskforce.ca/foundreport_f.html>.

Commission d'établissement du Nunavut. 1996. *L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche, volume 2, Deuxième rapport global de la Commission d'établissement du Nunavut*, Canada.

Dorais, L.-J. et S. Sammons. 2002. *Language in Nunavut: Discourse and Identity in the Baffin Region*, Iqaluit, Nunavut Arctic College.

Fishman, J.A. 1991. *Reversing Language Shift*, Clevedon, Multilingual Matters.

Fishman, J.A. 2001. *Can threatened languages be saved?*, Clevedon, Multilingual Matters.

Hinton, L. et K. Hale (dir.). 2001. *The Green Book of Language Revitalization*, San Diego, Academic Press

Hinton, L., M. Vera et N. Steele. 2002. *How to Keep Your Language Alive: A Commonsense Approach to One-on-One Language Learning*, Berkeley, Heyday Books.

Kaplan, R.B. et R.B. Baldauf Jr. 1997. *Language Planning from Practice to Theory*, Clevedon, R.-U., Multilingual Matters.

King, D. 1996. « The History of the Federal Residential Schools for Inuit, Located in Chesterfield Inlet, Yellowknife, Inuvik and Churchill, 1955-1970 », mémoire de maîtrise, Université Trent, Peterborough, Ontario.

Martin, I. 2000. « *Aajiiqatigiingniq*: Language of Instruction Research Paper », présenté au ministère de l'Éducation du Nunavut, <www.gov.nu.ca/education/eng/pubdoc/ENG%20LOI%20Report.pdf>.

Milloy, J.S. 1999. *A National Crime: The Canadian Government and the Residential System 1879 to 1986*, Winnipeg, University of Manitoba Press.

Norris, M.J. 2006. « Aboriginal Languages in Canada: Trends and Perspectives on Maintenance and Revitalization », p. 197–226 dans *Aboriginal Policy Research: Moving Forward, Making a Difference*, J.P. White, S. Wingert, D. Beavon et P. Maxim (dir.), Toronto, Thompson Educational Publishing.

Norris, M.J. et L. Jantzen. 2004. « De génération en génération : Survie et préservation des langues autochtones du Canada au sein des familles, des collectivités et des villes », < http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/fgg/index_f.html >.

Nunavut. 1999. « The Bathurst Mandate Pinasuaqtavut: That Which We've Set Out To Do », <www.gov.nu.ca/Nunavut/English/departments/bathurst>.

Nunavut Literacy Council. 2004. « Literacy Programs that Work. Sharing Knowledge and Experience », <www.nunavutliteracy.ca/english/resource/reports/litprog/best.pdf>.

Tulloch, S. 2004. « Inuktitut and Inuit Youth: Language Attitudes as a Basis for Language Planning », thèse de doctorat, Université Laval, Département de langues, linguistique et traduction, Sainte-Foy, Québec, <http://husky1.smu.ca/~stulloch/Tulloch2004.pdf >.

Futurs dirigeants
Page 77

Alvanna-Stimpfle, M. 2006. *Inuit Circumpolar Conference*. <http://www.firstalaskans.org/735.cfm>.

Brenzinger, M., B. Heine et G. Sommer. 1991. « Language Death in Africa », *Diogenes*, vol. 39, p. 19–44.

Conseil circumpolaire inuit (CCI). 2006. *Utqiagvik Declaration*. <http://www.inuit.org/UserFiles/File/2006/2006-07-09_Utqiagvik_declaration _eng.pdf>.

Instance permanente sur les questions autochtones. 19 mai 2005. *L'Instance permanente des questions autochtones met l'accent sur le potentiel éducatif et économique des langues maternelles*. [Communiqué] <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/press_release_hr4841_fr.pdf>.

Shohamy, E. 2006. *Language Policy Hidden Agendas and New Approaches*, London et New York, Routledge.

Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones, 2005. *Le début d'un temps nouveau – Premier rapport en vue d'une stratégie de revitalisation des langues et des cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis*, Rapport présenté à la ministre du Patrimoine canadien. <http://www.aboriginallanguagestaskforce.ca/foundreport_f.html>.

Tulloch, S., 2005. *First Inuit Circumpolar Youth Symposium on the Inuit Language, Symposium Summary Report*, préparé pour le Conseil circumpolaire des jeunes Inuits. <http://www.inuitcircumpolar.com/files/uploads/CCJI-LanguageReport-English.pdf>

La surreprésentation des jeunes Autochtones en milieu carcéral – les défis en matière de politiques
Page 79

Bloomberg, M. 29 mars 2007. « Mayor Bloomberg and Major Philanthropic Foundations Unveil Size, Scope, and Schedule of Opportunity NYC, The Nation's First-Ever Conditional Cash Transfer Program », (consulté en octobre 2007). Internet : <http://nyc.gov>.

Calverley, D. 2007. « Youth custody and community services in Canada, 2004/2005 », Statistique Canada, catalogue n° 85 002 XIE, vol. 27, n° 2.

Cohen, I.M. et R.R. Corrado.2005. « A snapshot of British Columbia's incarcerated young offenders », recherche non publiée.

Corrado, R.R. et I.M. Cohen. 2002. « A needs profile of serious and/or violent Aboriginal youth in prison », *FORUM on Corrections Research*, 14(3).

Corrado, R.R., R. Roesch, S.D. Hart et J.K. Gierowski. 2002. *Multi-Problem Violent Youth: A Foundation for Comparative Research on Needs, Interventions, and Outcomes*, Amsterdam, IOS Press.

Corrado, R.R. et I.M. Cohen. 2007. « *The Youth Criminal Justice Act* and the processing of young offenders in youth custody centres in British Columbia: An assessment of the impact of treatment programs on multi-problem youth », recherche non publiée.

Ghosh-Dastidar, B., D.L. Longshore, P.L. Ellickson et D.F. Mccaffrey. 2004. « Modifying pro-drug risk factors in adolescents: Results from Project ALERT », *Health Education & Behavior*, 31(3), p. 318-334.

Greenwood, P.W., K.E. Model, C.P. Rydell. et J.Chiesa. 1998. *Diverting Children from a Life of Crime: Measuring Costs and Benefits*, RAND, MR-699-1UCB/RC/IF. Santa Monica, (Californie).

Herrenkohl, T.I., D. Hawkins, I. Chung, K.G. Hill et S. Battin Pearson. 2001. « School and Community Risk Factors and Interventions », dans R. Loeber et D. Farrington, (éd.) *Child Delinquents: Development, Intervention, and Service Needs*, Californie, Sage Publications.

Latimer, J. et L.C. Foss. 2004. *A One-Day Snapshot of Aboriginal Youth in Custody Across Canada: Phase II*, ministère de la Justice, Division de la recherche et de la statistique.

Linklater, C. 1991. *Follow-up and After-Care Manual*, Toxicomanie et programmes subventionnés par la communauté, Santé Canada.

Loeber, R. et D.P. Farrington (éd.). 2001. *Child Delinquents: Development, Intervention, and Service Needs*, Thousand Oaks (Californie), Sage Publications.

Maguin, M. et R. Loebber. 1996. « Academic Performance and Delinquency », dans M. Tonry, (éd.) *Crime and Justice: An Annual Review of Research, vol. 20*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 145-264.

« R. c. Gladue », *Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada*, vol. 1 (1999), p. 688.

Renninger, P. et D. Hoffman. 1999. « Assessment of the D.A.R.E. Program in Pennsylvania », *Justice Analyst* 13 (1), p. 1-9.

Rudin, J. « Aboriginal People and the Criminal Justice System », s.d. (consulté en octobre 2007). <http://www.ipperwashinquiry.ca/policy_part/research/pdf/Rudin.pdf>.

Santé Canada. « Evaluation Strategies in Aboriginal Substance Abuse Programs: A Discussion ». <http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/alt_formats/fnihb-dgspni/pdf/pubs/ads/literary_examen_review_e.pdf>.

Stenning, P. et J. Roberts. 2001. « Empty Promises: Parliament, the Supreme Court, and the Sentencing of Aboriginal Offenders », *Saskatchewan Law Review 137*.

The Mccreary Centre Society. 2007. *Voices from the Inside: Next Steps with Youth in Custody*, The McCreary Centre Society.

Tremblay, R.E. et D. Lemarquand D. 2001. « Individual Risk and Protective Factors », dans R. Loeber and D. Farrington, (éd.). *Child Delinquents: Development, Intervention, and Service Needs*, Californie, Sage Publications.

Trepanier, J. 2004. « What did Quebec not want? Opposition to the adoption of the *Youth Criminal Justice Act* in Quebec », Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice, 46(3), p. 273-299.

Weatherburn, D., J. Fitzgerald et J. Hua. 2003. « Reducing Aboriginal over-representation in prison », *Research & Evaluation*, 62(3), p. 65-73.

Weatherburn, D., L. Snowball et B. Hunter. 2006. « The economic and social factors underpinning indigenous contact with the justice system: Results from the 2002 NATSISS survey », *Crime and Justice Bulletin*, 104, p. 1-16.

La santé des jeunes des Premières nations : Reconnaître les défis et le potentiel
Page 83

APN. 1996. *Successful First Nation Policy Development Delivering Sustainability, Accountability and Innovation*, Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones, 21 au 23 mars 1996.

Chandler J. et C. Lalonde. 1998. « Cultural continuity as a hedge against suicide in Canada's First Nations », *Transcultural Psychiatry*, vol. 35, no 2. p. 191–219.

Comité sur la gouvernance de l'information des Premières nations, Assemblée des Premières Nations, Centre des Premières nations à l'Organisation nationale de la santé autochtone. Novembre 2005a. *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières nations (ERS) 2002-2003, résultats de l'enquête sur les enfants, les jeunes et les adultes dans les communautés des Premières nations*, Ottawa, p. 221.

_____. Novembre 2005b. Centre des Premières nations à l'Organisation nationale de la santé autochtone, *ERS 2002/2003, Youth Survey Highlights*.

Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. *Un passé, un avenir, liste des recommandations*, rec. 3.5.38.

Kelly, Fred. Mars 2007. *Approches traditionnelles et contemporaines de prévention du suicide chez les jeunes*, Ottawa, Assemblée des Premières Nations.

Readin, J., A. Kmetic et V. Gideon. Avril 2007. *First Nations Wholistic Policy and Planning Model*, Document de travail pour la Commission sur les déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, p. 23.

Ressources humaines et développement social Canada. 2005. Les jeunes Canadiens : Qui sont-ils et que veulent-ils? Section 10, <http://www.jeunesse.gc.ca/yoaux.jsp?&lang=fr&flash=1&ta=1&auxpageid=846>

Le besoin en logement et la mobilité résidentielle chez les enfants et les jeunes Autochtones en milieu urbain
Page 91

Aman, C. L. 2006. *Exploring the Influence of School and Community Relationships on the Performance of Aboriginal Students in British Columbia Public School*, mémoire de doctorat, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Colombie-Britannique, mai.

Clatworthy S. J. 1996. *The Migration and Mobility Patterns of Canada's Aboriginal Population*, Commission royale sur les peuples autochtones et Société canadienne d'hypothèques et de logement.

———. 2000. *Patterns of Residential Mobility among Aboriginal Peoples in Canada*, communication présentée dans le cadre de l'atelier national de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, Regina, Saskatchewan.

Clatworthy S. J. et H. Stevens. 1987. *An Overview of the Housing Conditions of Registered Indians in Canada*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Clatworthy S. J. et M. J. Norris. 2007. « Aboriginal Mobility and Migration: Trends, Recent Patterns, and Implications: 1971-2001 », dans White, Wingert, Beavon et Maxim (dir.), *Aboriginal Polic Research: Moving Forward, Making a Difference*, volume IV, Toronto.

États-Unis, General Accounting Office. 1994. *Elementary School Children: Many Change Schools Frequently, Harming Their Education*, rapport présenté à l'honorable Marcy Kaptur, Chambre des représentants, GAO/HEH-S94-95, Washington, DC, (ED369 526).

Spector, A. (Ark Research Associates). 1996. *The Housing Conditions of Aboriginal Peoples in Canada*, Société canadienne d'hypothèques et de logement.